

















LE

Timbre-Poste Français

ETUDE HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE

de la Poste et du Timbre

EN FRANCE ET DANS LES COLONIES FRANÇAISES



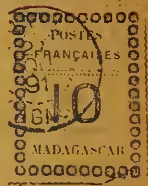


PAR

Georges BRUNEL

Ancien Professeur au Laboratoire d'Études Physiques
Directeur des *Nouvelles Scientifiques et Photographiques*
Secrétaire Général de la Société des Gens de Science





Illustré de nombreux Fac-Simile de Timbres-Poste

ET DE PLUSIEURS GRAVURES ET PLANCHES

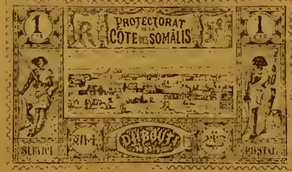






PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT







M. Fred. J. Melville
hommage bien cordial de l'auteur

LE

TIMBRE-POSTE

FRANÇAIS

OUVRAGES DE M. GEORGES BRUNEL

La Photographie pour tous. Traité complet, pratique et théorique de la photographie et de ses applications aux arts, aux sciences et à l'industrie, à l'usage des amateurs et des praticiens. Ouvrage illustré de 332 figures et reproductions intercalées dans le texte, de 18 planches et d'un portrait de l'auteur. 1 vol. in-8° raisin, broché.. 12 fr. »

Le Livre à travers les âges. Numéro officiel et unique, publié à l'occasion de l'Exposition du Livre, et résumant l'histoire complète du livre et de l'imprimerie, avec la collaboration de MM. Maurice Barrès, Lucien Descaves, baron de Claye, Léon Vidal, Léon Gruel, Veyras, etc., avec les opinions sur le Livre de MM. Emile Zola, Jules Simon, F. Coppée, de Bornier, Eug. Muller, A. Brisson, Armand Silvestre, Jean Aicard, etc. Un magnifique vol. in-4° raisin, couverture en 6 couleurs, illustré de 50 gravures, broché.............................. 2 fr. 50

Manuel de Galvanoplastie. Dorure, argenture, cuivrage, nickelage, laitonnisage, etc., à l'usage des amateurs et des professionnels. Un fort vol. in-16 carré, illustré, broché.. 4 fr. »

Le Galilée. Notions d'astronomie, de météorologie et de physique générale du globe, 3 vol. in-8° jésus illustrés, brochés........................... 12 fr. »

La Science moderne. 5 vol grand in-8° jésus illustrés, brochés........ Épuisés.

La Science à la maison. Expériences amusantes de physique, de chimie et de géométrie. 1 vol. petit in-16 illustré, cartonné....................... 1 fr. 25

Formulaire des nouveautés photographiques. Recueil de tout ce qui se produit de nouveau dans le domaine des sciences photographiques. 1 vol. petit in-16 illustré, cartonné.. 4 fr. »

La Photographie en plein air et à bicyclette. Ouvrage contenant tous les renseignements sur la photographie en dehors de l'atelier et des appartements. 1 fort vol. in-16 carré illustré, broché.............................. 3 fr. »

Les Phénomènes cométaires. Contribution à l'étude des comètes. 1 broch. in-12 illustrée.. Épuisée.

Manuel de posochronographie. Variations et déterminations des temps de pose en photographie. 1 vol. in-12 illustré, broché.. .... 2 fr. 50

Traité élémentaire d'optique photographique. Notions pratiques et choix des objectifs. 1 vol. in-12 illustré, broché.............................. 2 fr. 50

Les nouvelles scientifiques et photographiques. Revue mensuelle illustrée. 2 vol. gr. in-8° jésus avec planches hors texte et en couleurs, brochés. 8 fr. »

EN PRÉPARATION

L'Électricité chez soi. Sonneries, appels, tableaux indicateurs, lumière, entretien. 1 vol. illustré.

Le Calendrier à travers les âges. L'année chez tous les peuples et dans tous les temps. Concordance des calendriers. Etude historique et scientifique. 1 vol. illustré.

Histoire générale des sciences pures et appliquées depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XIXe siècle. 5 vol. in-8° jésus illustrés.

La Science expérimentale et ses applications. Recueil de récréations scientifiques, physique et chimie amusantes, recettes d'économie domestique. 1 vol. in-8° illustré.

Les Merveilles de la petite industrie. Description des objets usuels dus à la petite mécanique. Jouets divers. 1 vol. illustré.

Traité complet de gnomonique théorique et pratique. L'art de tracer les cadrans solaires et les méridiens. 1 vol. illustré.

De la cave au grenier. Série de manuels pratiques illustrés sur la menuiserie, l'arpentage, la serrurerie, le dessin, la mécanique, etc.

En vente à la Librairie Ch. DELAGRAVE, 15, rue Soufflot, Paris.

LE TIMBRE-POSTE FRANÇAIS

ÉTUDE HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE
DE LA POSTE ET DU TIMBRE
EN FRANCE ET DANS LES COLONIES FRANÇAISES

PAR

GEORGES BRUNEL

ANCIEN PROFESSEUR AU LABORATOIRE D'ÉTUDES PHYSIQUES
DIRECTEUR DES « NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES »
RÉDACTEUR SCIENTIFIQUE DU « MUSÉE DES FAMILLES »

ILLUSTRÉ DE NOMBREUX FAC-SIMILÉS DE TIMBRES-POSTE
ET DE PLUSIEURS GRAVURES ET PLANCHES





PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1896



LE
TIMBRE-POSTE FRANÇAIS

ÉTUDE HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE DE LA POSTE ET DU TIMBRE
EN FRANCE ET DANS LES COLONIES FRANÇAISES

AVANT-PROPOS

La France a vu s'ouvrir, il y a trois ans, pour la première fois à Paris, une exposition de timbres-poste. Une exposition! N'était-ce pas là une bien grosse chose pour un si petit objet, me direz-vous? Non, cette exposition n'était ni déplacée ni banale, et Paris n'en avait pas l'étrenne. Déjà en Hollande, en Angleterre, en Allemagne, des exhibitions semblables avaient eu lieu, avec un plein succès.

C'est qu'il ne faut plus l'ignorer aujourd'hui, il existe un monde de collectionneurs de timbres, et non pas un petit monde, car, pour la France seule, les amis des timbres (timbrophiles) sont évalués à 70,000, dont 20,000 pour Paris. Et parmi ces collectionneurs on compte des personnes appartenant à toutes les classes de la société, depuis le collégien jusqu'au secrétaire d'État.

Deux faits caractériseront cette affirmation. Les États-Unis d'Amérique décidèrent, en 1892, qu'à l'occasion du quatrième

centenaire de la découverte du nouveau monde par Christophe Colomb, on ferait usage, pendant toute l'année 1893, de nouveaux types de timbres, représentant toute une série de scènes rappelant les faits les plus marquants de la vie de l'illustre et infortuné navigateur. La gravure seule de ces nouveaux timbres coûta 900,000 francs! Eh bien! en un seul mois, en janvier 1893, le gouvernement en vendit pour *cinq millions de francs!*

Le gouvernement français, faisant droit à des réclamations plus ou moins justes, à créé dernièrement, pour chaque colonie, un timbre qui lui est propre. La vignette est la même pour toutes, mais la légende du cartouche diffère. Les valeurs émises sont les suivantes : 1, 2, 4, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 75 centimes et 1 franc, ce qui représente pour ces treize timbres une somme de 3 fr. 80. Multiplions ce chiffre par 18, nombre des colonies ayant leur type particulier, et nous obtenons 68 fr. 40. Il y a par le monde 100,000 collectionneurs à l'affût des nouvelles émissions, et les achetant neuves, au moment où elles paraissent. Ce qui donne pour l'État une recette de 6.840.000 (six millions huit cent quarante mille) francs!

Tous les amateurs, en constatant ce bénéfice énorme de l'État, déplorent que les fonctionnaires qui président à la confection des vignettes et de l'impression montrent si peu de goût et livrent d'aussi piètres spécimens de l'art français. Reproduction défectueuse, impression mauvaise, nuances heurtées, composition incohérente, voilà tout ce qu'en France on trouve pour un nouveau type de timbre.

Un député parisien, M. Mesureur, s'est élevé très éloquemment, à la Chambre des députés, contre cette façon de faire, et sous peu nous verrons, il faut l'espérer du moins, un nouveau modèle, qui aura un caractère plus artistique que ses devanciers.

L'empereur de Russie, le prince de Galles, sont de grands collectionneurs de timbres, et ces hauts représentants des classes dirigeantes ne croient pas déchoir en s'occupant à rassembler les modestes carrés de papier, dentelés ou pas, bariolés de diverses couleurs et portant gravés sur leur face depuis un modeste chiffre indiquant leur valeur jusqu'au portrait du souverain ou de l'homme politique célèbre, ou bien encore une scène capitale de l'histoire du pays où ils sont émis.

C'est vers 1849 qu'a pris naissance la manie de mettre de côté les timbres et de les coller sur des albums. A cette époque il était facile de se monter une collection, le nombre de figurines ne dépassant pas 1,000 variétés. Bientôt, ce chiffre s'augmentait rapidement, et vers 1860 il était déjà de 1,600, pour arriver à 12,000 en 1890. Depuis cette époque, les émissions se succèdent avec rage, et le nombre de nouveautés s'accroît dans des proportions excessives. Surtout que certains pays, ne se contentant pas de créer de nouveaux types, abusent encore d'un changement de taxe ou d'un prétexte quelconque, le plus souvent injustifié, pour surcharger les émissions en cours d'une nouvelle valeur ou d'un nom de colonie ou de pays, ce qui crée, pour un seul type de timbres, quelquefois dix à vingt variétés ! Ce sont surtout ces surcharges qui sont recherchées par les collectionneurs, pour le plus grand profit des marchands, lesquels ne sont pas tous étrangers à ce petit trafic, que nous nous éviterons de qualifier.

Généralement le collectionneur se contente de recueillir seulement les timbres-poste; mais quelques-uns prennent aussi les timbres fiscaux (effets de commerce, timbres d'acquit, de copies d'exploits, d'affiches, etc.). En comptant ces diverses catégories, le nombre de timbres, au 31 décembre 1893, s'élevait à 50,000 variétés différentes !

Il est donc de plus en plus difficile de collectionner et d'amasser des timbres et d'arriver à avoir la série complète d'un pays. Seuls, quelques grands collectionneurs ont presque tous les timbres émis. On cite la collection de M. Philippe de Ferrari, fils de la généreuse duchesse de Galiera, qui est estimée quatre millions. C'est M. Pierre Mahé, un vieux timbrophile, qui est chargé de conserver et de mettre en ordre ces précieux morceaux de papier. Elle est unique au monde, et on peut l'expliquer par ce fait que son propriétaire a les moyens d'acheter sans compter toutes les raretés qu'on lui propose. L'emploi de conservateur de cette collection n'est pas à dédaigner, car les appointements sont de dix mille francs par an!

La collection du tsar de toutes les Russies, feu Alexandre III, est estimée deux millions. Celles du duc d'Édimbourg, du prince de Galles, viennent ensuite. M. le docteur Legrand, de Neuilly, qui a organisé l'exposition de timbres à Paris, a une magnifique collection. Parmi les décédés, celle de M. le baron Arthur de Rothschild était une des belles qu'on connaisse ; il s'en était séparé avant de mourir. Deux peintres, MM. Caillebotte, vendirent leur collection cent mille francs à M. Tapling, membre du parlement anglais, qui est mort l'année dernière, en léguant ses albums au *British Museum* de Londres. Sa collection est évaluée deux millions de francs. Une salle spéciale et un conservateur sont affectés à la garde de ces précieux timbres. Certains amateurs ne collectionnent qu'un seul pays, le leur généralement. Nous citerons un Anglais, M. Philbrick, avocat de la reine; un Français, M. Donatis, qui a la collection la plus complète qui existe du timbre français. En décembre 1894 il a été vendu à Londres une collection de timbres australiens, comprenant des enveloppes, des bandes, des cartes. Elle avait été commencée en 1872 par

M. P. Castle, vice-président de la Société philatélique de Londres. Les acquéreurs, MM. Stanley-Gibbons, l'ont payée la somme de 250,000 francs.

Plus récemment, en août 1895, le duc d'York s'est décidé à se séparer de sa collection. C'est le baron Ferdinand de Rothschild qui l'a acquise, pour la somme de 1,500,000 francs.

Les premières années de la timbromanie, seuls, les collégiens faisaient échange de timbres-poste d'un pays pour un autre, et les carrés de papier à figurines n'avaient pas de valeur. Mais à mesure que la manie a gagné, suivant le degré de rareté des tim-





Les deux timbres de la Réunion émis en 1852.

bres, une cote s'est établie, qui a été en progressant pour les premières émissions. Ainsi aujourd'hui les deux timbres de la Réunion (colonie française) de 15 cent. et 30 cent. émis en 1852 valent couramment de 1,200 à 2,000 fr. pièce, et encore ne les trouve-t-on que très difficilement.

Ceux de la Guyane anglaise de 1850 valent de 100 à 2,000 fr. suivant la couleur; ceux de l'île Maurice de 1847 s'achètent 2,500 fr.; enfin, pour terminer, disons qu'à l'exposition du Champ de Mars, un marchand anglais avait exposé dans un cadre quatre timbres de Saxe 1851, 1/2 ngr. bleu pâle, neufs (erreur d'impression), qui étaient en vente au prix de 300 liv. st. (7,500 fr.).

De 1870 à 1878, la manie des collectionneurs sembla décroître et subit un temps d'arrêt; mais, depuis 1878, il y a eu un

nouvel élan, et, du coup, cette manie est devenue une habitude, et les amateurs ne sont nullement considérés comme *maniaques*, mais comme des gens éclairés. Recueillir des timbres rares, c'est en somme faire un bon placement, car la valeur qu'on leur attribue ne pourra qu'augmenter avec les années.

De tous côtés ont surgi des agences, et, aujourd'hui, il existe un vaste commerce de vieux timbres dans toutes les grandes villes comme Paris, Vienne, Londres, New-York, Berlin, jusqu'au Japon! De nombreux marchands se sont établis, facilitant les recherches et les acquisitions, mais rançonnant aussi de belle façon les amateurs qui s'adressent à eux.

A Paris, parmi les négociants sérieux et experts les plus réputés, nous citerons M. Roussin, un vétéran, très aimable et très obligeant, qui s'occupe de tout ce qui porte le nom de timbres-poste et fiscaux; M. Pierre Mahé, déjà cité; M. Leroy d'Étiolles, un dénicheur de variétés, M. Vervelle, M. Dalzenne, qui s'est fait une spécialité des colonies françaises, etc. Tous ces messieurs ont une compétence indiscutable en la matière et sont journellement chargés d'expertiser les timbres douteux.

Les collections ne s'augmentent plus maintenant par la seule voie d'échanges; des organes nombreux se sont créés; presque chaque négociant a son journal, et ces feuilles sont couvertes d'annonces de marchands de tous les pays, offrant aux amateurs et des séries complètes et des timbres séparés, et des collections plus ou moins belles.

Il existe dans les grands centres des lieux de réunion appelés Bourse aux timbres. A Paris, c'est derrière le palais de l'Élysée, avenue Marigny, aux Champs-Élysées, que se tient la Bourse aux timbres. Elle a lieu les dimanches, jeudis et jours fériés.

Spécialement fréquentée par les collégiens, les jeunes gens, quelques amateurs peu avancés, par les marchands et surtout



Un bureau de poste en pleine mer.

par les courtiers marrons; rarement les collectionneurs sérieux et les grands négociants s'y montrent; quelquefois ces derniers viennent voir s'il ne se trouve pas quelque rareté offerte béné-

volement par un jeune amateur imberbe et ignorant. Mais ces occasions se font de plus en plus rares maintenant, et pour se monter une collection, même modeste, il faut dépenser quelques centaines de francs; à moins que l'on ne veuille se livrer au négoce, ce qui est permis à tous. Dans ce cas, on peut arriver, en très peu de temps, avec les gains réalisés, à mettre de côté quelques milliers de bons timbres qui constituent une collection présentable.

Assurément, réunir des timbres, les coller sur un album, est une manie; mais il faut avouer que cette manie, d'ailleurs bien innocente et inoffensive, n'est pas plus à critiquer que la manie de collectionner les vieilles monnaies, les vieux bibelots, les vieilles lampes, les faïences, les porcelaines, les pipes ou les tabatières, quand ce n'est pas les chaussures[1].

Au moins, cette passion n'est pas absolument dépourvue d'utilité pour les jeunes gens. Ils rencontrent des timbres de pays dont jamais on n'a prononcé le nom devant eux. Cela peut sembler un paradoxe; eh bien, lecteurs, savez-vous où se trouvent les pays suivants (qui tous possèdent des figurines pour l'affranchissement de leur correspondance) : Cochin, Sarawak, Negri-Sembilan, Bechuanaland, Angra, Horta, Selangor; Tonga, Swazieland, Chamba, Jalisco, Perak, Soroki, Travancore, etc., etc.? Il vous faut recourir à un répertoire géographique déjà bien complet pour trouver ces contrées, qui quelquefois sont bien peu importantes il est vrai, mais qui ont des signes de vitalité indéniables, puisqu'on reçoit leurs lettres et qu'on recueille précieusement les timbres qui y sont collés. L'argument est irréfutable.

1. Textuel. On a vendu, il y a quelques mois, à l'hôtel Drouot tout un stock de ces objets, laissés par un amateur décédé.

Mais ce timbre, qui revient si souvent sous ma plume, a encore une autre ambition tout aussi légitimée que celle d'apprendre la géographie : il remémore, d'une façon indubitable, l'histoire du pays. Comme chaque avènement de monarque ou modification de gouvernement amène un changement de type et souvent une modification de taxe dans le service des postes; comme la date de chaque émission est indiquée sur les albums et sur les catalogues, il s'ensuit donc que rapidement on a l'histoire contemporaine des pays dont on a eu l'idée de collectionner les timbres. De plus, il familiarise avec les monnaies étrangères; il incite à rechercher l'explication des mots écrits en toutes langues, et de là à les apprendre.

Au point de vue moral, l'effet est tout aussi grand : il habitue le jeune homme et la jeune fille à l'ordre, à la symétrie; il donne du goût, et il offre ce rare et inestimable avantage : c'est d'être la véritable tranquillité des parents.

Te voilà donc un peu réhabilité dans certains esprits superficiels, ô modeste rectangle gravé, toi qui apportes sous ta froide effigie ou ton insensible chiffre les nouvelles bonnes ou mauvaises, la fortune grande ou petite, le bonjour de l'absent, la commande du marchand, le souvenir de l'expatrié. Car, pour celui vaquant ou errant hors de son pays natal, c'est un peu la patrie qu'il voit se dessiner, en regardant ton image ou le symbole qui affranchit la lettre qu'il vient de recevoir.

Et la manie qu'on a de te collectionner et de te garder, bien rangé en des albums plus ou moins dorés sur tranches, plus ou moins bien reliés, est donc respectable à tous égards; elle est réhabilitée à tout jamais : d'abord parce qu'elle est utilitaire, nous l'avons suffisamment montré, ensuite parce qu'elle est une occupation très attractive et très récréative, et enfin parce que

les grands de ce temps ne dédaignent pas de chercher là l'oubli des ennuis et des tracas qu'ils éprouvent à diriger les peuples. Leur effigie qu'ils contemplent ainsi, reproduite en toutes les couleurs, doit leur suggérer des réflexions plus ou moins sensées, mais certainement philosophiques, sur l'inconstance des choses, des hommes et des... gouvernements!

Il m'a paru curieux de pousser mes recherches bien avant l'invention du timbre-poste et de remonter jusqu'aux prémices de l'institution de la poste; car, en somme, l'affranchissement préalable de la correspondance est tout récent, et il y avait longtemps, bien longtemps, que l'on échangeait des lettres avant cette réforme.

Au cours de ce retour en arrière, mes lecteurs verront défiler certains faits historiques, assurément tout nouveaux pour eux, et lorsqu'ils auront fini de lire cette étude historique et anecdotique, ils seront surpris de ce que l'auteur a trouvé sur un modeste timbre-poste.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

La poste à travers les premiers siècles.

Assurément il n'est pas osé de dire que l'invention des courriers et des dépêches est vieille comme le monde. Dès les premières années de la civilisation, dès que les hommes se furent constitués en sociétés plus ou moins policées et s'établirent sur la surface du globe en différentes contrées, la nécessité se fit immédiatement sentir d'avoir des relations de famille à famille, de patriarche à patriarche. Bien avant que l'écriture fût trouvée, des courriers existaient, qui allaient de groupe en groupe porter des messages verbaux.

Les temps préhistoriques n'ayant laissé derrière eux aucun document, à peine une légende grossie par le populaire, d'où sont nées les mythologies ; les traditions pieusement recueillies de bouche en bouche s'étant transmises de génération en génération, en se déformant et en s'altérant, il ne nous est pas permis d'avoir la moindre notion exacte sur l'organisation de nos parents ancestraux. Il est toutefois juste de supposer qu'ils avaient, comme nous, le besoin de se communiquer les bonnes

et les mauvaises nouvelles et qu'ils s'étaient arrangés pour le satisfaire.

On trouve dans les historiens de l'antiquité différents passages indiquant clairement que les Mèdes et les Perses se servaient de *courriers*. Il en était de même en Chine, en Assyrie, en Égypte.

Hérodote est l'historien qui est entré le plus dans les détails sur l'organisation des postes ; après lui vient Xénophon.

Les livres hébreux font mention des courriers que le roi des Mèdes, Assuérus, envoya pour porter les lettres de révocation de l'édit contre les Juifs.

Cyrus, le célèbre roi de Perse, après une première expérience, qui avait consisté à envoyer des courriers dans toutes les directions, lesquels étaient chargés de lui indiquer le nombre de lieues qu'un cheval pouvait faire sans être surmené, avait établi des *postes* où l'on trouvait des chevaux de relais.

Les courriers se passaient les dépêches, et aucune intempérie ne devait les arrêter. Ils devaient tout braver pour accomplir avec célérité leur mission et remettre au prochain relai, à un autre courrier, le message dont ils étaient chargés. Le dernier en faisait de même, et, de relai en relai, l'envoi arrivait à destination. (Xénophon.)

Certaines chroniques affirment que les Orientaux dressaient des hirondelles et qu'ils procédaient comme on fait de nos jours avec les pigeons voyageurs.

Le premier nom des postes fut *angara :* les Perses désignaient ainsi leurs stations ; ce mot marque une action faite contre la volonté ! Les Romains, suivant certains auteurs, nommaient leur institution « courses publiques » dès les premières années de la République. (Tite-Live.)

Dans les *Commentaires* de César on trouve le système en usage

en Gaule pour échanger rapidement la correspondance. Des coureurs étaient placés à poste fixe; l'un courait vers l'autre à toutes jambes et lui remettait la lettre ou l'ordre verbal; le second coureur partait immédiatement à toute vitesse, et ainsi de suite.

César, étant en Bretagne, écrivit deux lettres à Cicéron; la première parvint à Rome en vingt-six jours, la seconde en vingt-huit. Ce qui démontre que le service des coureurs était bien organisé et bien fait.

On donne à Auguste l'arrière-pensée, lorsqu'il fit construire les chaussées et préparer les routes qui sillonnaient son empire, d'instituer un service régulier de relais. (Suétone.) Les Romains appelaient *angarès* les voitures publiques qui circulaient sur les grands chemins, et *parangarès* celles qui passaient par les chemins de traverse.

Les auteurs s'accordent à reconnaître que les maisons de forme carrée, bâties sur les routes romaines, de distance en distance, étaient des *stations* ou *positions* (venu par corruption du gaulois *poste*). Les courriers étaient nommés *statores*. (Cicéron.)

Mais, en général, le service des courriers ne pouvait servir qu'aux grands dignitaires, et les particuliers étaient toujours forcés, lorsqu'ils avaient à transmettre des lettres, de se servir d'un esclave ou d'un compatriote complaisant allant en voyage.

Sous Dioclétien, apparaît la *poste* à l'usage de tous; il y avait *poste administrative, poste militaire, poste fiscale, poste des particuliers*.

Les petites républiques grecques avaient des services réguliers et bien organisés de *postes*, ce qui n'a rien de surprenant, étant donné que les barbares qui envahirent plus tard l'empire romain, les Vandales, les Ostrogoths, connaissaient cet usage. Les petits États hellènes, si bien constitués au point de vue politique, ne

2

pouvaient ignorer ce genre de communication, du reste bien naturel.

En Turquie, pendant longtemps on se servit de coureurs chez lesquels on procédait à l'ablation de la rate. En Allemagne, sous le règne de l'empereur Mathias (1610), le comte de Taxis fut le premier qui établit les postes. Le succès de cette entreprise lui fit donner par l'empereur la charge de grand maître de postes en Allemagne, en Espagne, dans quelques villes d'Italie et dans les provinces des Pays-Bas.

En Angleterre, le duc d'York, plus tard roi sous le nom de Jacques II, était maître des postes et jouissait de leur revenu, en vertu d'un acte du parlement. Le bureau central était à Londres.

CHAPITRE II

La poste en France jusqu'à Louis XIV.

Charlemagne, en 807, après ses conquêtes, établit un service de courriers. Il créa des *postes* sur trois routes différentes. Les courriers partaient d'Auxerre pour la route d'Italie, pour la route d'Espagne, pour celle d'Allemagne. Les résultats obtenus furent médiocres, à cause de l'état de trouble des peuples et des pays traversés. Les successeurs du grand empereur ne firent rien pour continuer cette création, ou du moins leurs efforts furent vains, et l'institution des courriers, à peine formée, sombra dans la nuit de la féodalité.

Il nous faut arriver au XII[e] siècle pour voir renaître une organisation sociale aussi indispensable à la vie d'un peuple. A cette époque, l'Université de Paris, qui avait ses assises rue du Fouarre, comprit qu'il était nécessaire, même indispensable, que les étudiants, qui accouraient de tous les coins de la France pour écouter le haut enseignement des docteurs, fussent en rapport constant avec leurs familles. Elle obtint l'autorisation de créer un service de messagers qui, tout d'abord à l'usage exclusif des seuls étu-

diants, s'étendit bientôt aux particuliers, qui en firent, il faut le dire, un usage restreint. Les routes n'étaient pas sûres, et nombre de courriers disparurent à tout jamais avec les valeurs qui leur avaient été confiées.

Le plus ancien document que l'on ait de l'institution des postes en France est celui d'un acte de donation fait par Louis VI à l'église Saint-Martin des Champs du privilège de transporter des lettres et messages. Cet acte fut contresigné par Baudouin en qualité de *grand maître des postes*.

Au xve siècle, Louis XI fonde le *service des postes* par la curieuse ordonnance rendue le 19 juin 1464[1].

ÉDIT SUR LES POSTES[2]

ARTICLE PREMIER. — Ledit seigneur et roi ayant mis en délibération avec ses seigneurs de son conseil, qu'il est moult[3] nécessaire et important à ses affaires et à son État de savoir diligemment nouvelles de tous côtés et y faire, quand bon lui semblera, savoir les siennes; d'instituer et d'établir en toutes les villes, bourgs et bourgades et lieux que besoin sera jugé plus commodes, un nombre de chevaux courants de traite en traite, par le moyen duquel ses commandements puissent être promptement exécutés et qu'il puisse avoir des nouvelles de ses voisins quand il voudra; veut et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 2. — Que sa volonté et plaisir est que dès à présent et dorénavant il soit mis et établi spécialement sur les grands chemins de son royaume, de quatre en quatre lieues, personnes séables et qui feront serment de bien et loyalement servir le Roy, pour tenir et entretenir quatre ou cinq chevaux de légère taille, bien harnachés et propres à courir le galop du-

1. Institution et établissement que le roy Louis XI, notre sire, veut et ordonne être fait de certains coureurs et porteurs de ses dépêches en tous lieux de son royaume, pays et terres de son obéissance, pour la commodité de ses affaires et diligence de son service et de sesdites affaires.

2. Original mis en français moderne. (N. de l'A.)

3. Beaucoup.

rant le chemin de leur traite, lequel nombre se pourra augmenter s'il est besoin.

Article 3. — Pour le bien et surentretenement de la présente institution et établissement et générale observation de tout ce qui en dépendra.

Article 4. — Le Roy, notre seigneur, veut et ordonne qu'il y ait en ladite institution et établissement et générale observation, et pour en faire l'établissement, un office intitulé *conseiller grand maître des coureurs de France,* qui se tiendra près sa personne, après qu'il aura été faire ledit établissement, pour ce faire lui sera donné bonne commission.

Article 5. — Et les autres personnes qui seront ainsi par lui établies de traite en traite, seront appelées *maîtres,* tenant les chevaux courants pour le service du Roy.

Article 6. — *Lesdits maîtres* seront tenus et y leur est enjoint de monter sans aucun délai ni retardement et conduire en personne, s'il leur est commandé, tous et chacuns les courriers et les personnes envoyées de la part dudit seigneur ayant son passeport et attache du *grand maître des coureurs de France,* en payant le prix raisonnable, qui sera ci-après.

Article 7. — Porteront aussi lesdits maîtres coureurs toutes dépêches et lettres de Sa Majesté qui leur seront envoyées de sa part et des gouverneurs et lieutenants de ses provinces et autres officiers, pourvu qu'il y ait certificat du passeport dudit *grand maître des coureurs de France* pour les choses qui partiront de la cour et hors d'icelle, desdits gouverneurs, lieutenants et officiers, que c'est pour le service du Roy, lequel certificat sera attaché audit papier et envoyé avec un commandement du commis dudit *grand maître des coureurs de France,* qui sera par lui établi dans chacune des villes frontières de ce royaume et autres bonnes villes de passage que besoin sera ; ledit mandement adressant audit maître des coureurs, pour porter sans retardement lesdits paquets ou monter ceux qui seront envoyés pour les affaires du Roy.

Article 8. — Et afin qu'on puisse savoir s'il y a eu retardement et d'où il sera procédé, ledit seigneur veut et ordonne que le dit *grand maître des coureurs* et sesdits commis cottent[1] le jour et l'heure qu'ils auront délivré lesdits paquets au premier maître coureur et le premier au second et aussi semblablement par tous les autres maîtres coureurs, à peine d'être privés de leurs charges et gages, privilèges et exemptions qui leur sont donnés par la présente institution.

1. Inscrivent.

Article 9. — Auxquels maîtres coureurs est prohibé et défendu de bailler aucuns chevaux à qui que ce soit et de quelque qualité qu'il puisse être, sans le commandement du Roy et dudit *grand maître des coureurs de France,* à peine de la vie. D'autant que ledit seigneur ne veut et n'entend que la commodité dudit établissement ne soit pour autre que pour son service, considéré les inconvénients qui peuvent survenir à ses affaires si lesdits chevaux servent à toutes personnes indifféremment sans son sceau ou celui dudit *grand maître des coureurs de France.*

Article 10. — Et afin que notre très saint-père le pape et princes étrangers, avec lesquels Sa Majesté a amitié et alliance, par le moyen desquels le passage de France est libre à leurs courriers et messagers, n'aient sujet de se plaindre du présent règlement, Sa Majesté entend leur conserver la liberté du passage, suivant et ainsi qu'il est porté par ses ordonnances, leur permettant, si bon leur semble, d'user de la commodité dudit établissement en payant raisonnablement et obéissant aux ordonnances contenues.

Article 11. — Mais pour éviter les fraudes que pourraient commettre les courriers et messagers allants et venants en ce royaume, lesquels pour ne vouloir se manifester aux bureaux dudit *grand maître des coureurs de France* et à ses commis qui y résideront en chaque ville frontière et autres de ce royaume, passeraient par chemins obliques et détournés pour ôter la connaissance de leur voyage et entrer cedit royaume, prenant pour ce faire, autres chevaux et guides,

Article 12. — Sa Majesté veut et leur enjoint de passer par les grands chemins et villes frontières pour se manifester au bureau dudit *grand maître des coureurs* et prendre passeport et mandement tel qu'il sera dit, à peine de confiscation de corps et de biens.

Article 13. — *Seront lesdits courriers et messagers visités par lesdits commis dudit grand maître, auxquels ils seront tenus d'exhiber leurs lettres et argent, pour connaître s'il n'y a rien qui porte préjudice au service du Roy, et qui contrevienne à ses édits et ordonnances, dont ledit commis sera bien instruit pour y rendre son devoir, et pour celui sera donné, par ledit* grand maître des coureurs de France, *plein et entier pouvoir de ce faire, en vertu de celui qui lui sera attribué par la présente institution et par les lettres de commission qui lui en seront expédiées.*

Article 14. — Après avoir vu et visité par ledit commis les paquets desdits courriers et connu qu'il n'y a rien contraire au service du Roy, les cachettera d'un cachet qu'il aura des armes dudit *grand maître des coureurs,*

et puis les rendra audit courrier avec passeport que Sa Majesté veut être en la forme qui suit :

Article 15. — *Maîtres tenant les chevaux courants du Roy, depuis tel lieu jusqu'à tel lieu, montez et laissez passer ce présent courrier nommé tel, qui s'en va en tel lieu avec ses guide et malle, en laquelle sont le nombre de tant de paquets de lettres cachetées du cachet de notre* grand maître des coureurs de France, *lesquelles lettres ont été par moi vues, et n'y ai rien trouvé qui préjudicie au Roy, notre sire, au moyen de quoi ne lui donnez aucun empêchement; ne portant autres choses prohibées et défendues que telle somme pour faire son voyage, et sera signé dudit commis et non d'autres personnes.*

Article 16. — Lequel passeport demeurera en mains du dernier maître coureur où ledit courrier se sera arrêté pour y être porté au bureau général dudit grand maître des coureurs de France et des passeports, sera fait registre qui sera appelé *le registre des passeports.*

Article 17. — Lesdits commis seront tenus et leur est enjoint aussitôt que lesdits courriers étrangers seront arrivés et qu'ils auront reçu leurs noms, le sujet de leur voyage et l'endroit où ils vont, de faire courir un billet pour en donner avis à leur grand maître des coureurs, qui en avertira Sa Majesté, si ledit courrier n'allait en cour et prît un autre chemin que celui où serait ledit seigneur pour se manifester au dit grand maître des coureurs, pour le conduire au Roy, soit qu'il soit envoyé vers lui ou non.

Et s'il se trouve aucuns desdits courriers étrangers et autres entrant dans ce royaume et sortants d'icelui par chemins obliques et faux passages détournés, ou chargés de lettres ou autres choses au Roy, notre sire, lesdits commis les mettront en main des gouverneurs, ou leurs lieutenants en leur absence, et les lettres ou paquets dont ils auront été trouvés porteurs seront envoyés par ledit commis à leur maître des coureurs, qui les portera au Roy pour savoir sur ce sa volonté et plaisir.

Article 18. — Et d'autant que la charge dudit conseiller grand maître des coureurs de France est moult d'importance et requiert avoir fidélité, soigneuse discrétion et savoir, et qu'au moyen dudit office et de ladite charge les articles de l'institution et établissement dessus dit doivent être bien gardés, entretenus et observés, et étant icelui établissement moult utile au service et à l'intention du Roy, et y requiert y avoir bien notables personnes pour le tenir.

Article 19. — Ledit seigneur veut et ordonne que nul ne puisse être pourvu dudit office s'il n'est reconnu fidèle, secret, diligent et moult addonné à recueillir de toutes contrées, régions, royaumes, terres et seigneu-

ries, les choses qui lui pourraient contribuer, et pour lui apporter les nouvelles et paquets qui lui adviennent par ambassades, lettres et autrement qui touchent en particulier et en général l'état des affaires du Roy et du royaume, et faire de toutes choses requises et nécessaires vrais mémoires et écritures, pour le tout par lui et nous autres être rapporté à Sa Majesté.

Article 20. — Veut et ordonne que celui qui sera pourvu de ladite charge soit compris de ses conseillers et autres officiers ordinaires, compté et enrôlé en l'état de son hôtel ordinaire, à se trouver partout où le Roy fera savoir et entendre au vrai ce qui pourra toucher les affaires dudit seigneur et l'en avertir et servir ce qui sera nécessaire et touchera ledit État.

Article 21. — Veut et ordonne que ledit grand maître des coureurs de France ait l'entière disposition de mettre et établir partout où besoin sera lesdits maîtres coureurs, les déposséder s'ils ne font leur devoir, et pourvoir en leur place tel que bon lui semblera, même avenant vacation par mort, résignation ou autrement de leurs charges, lui a donné pouvoir d'y pourvoir et instituer d'autres en leur place et en délivrer lettres, les laissant faire serment de fidélité et leur en donner acte sur lesdites lettres.

Article 22. — Veut et ordonne que ledit conseiller grand maître des coureurs de France pour l'entretien de son État, après avoir fait serment au Roy en main de son chancelier, de bien et loyalement servir, ait pour gages ordinaires la somme de huit cents livres parisis[1], lesquels seront pris sur les plus clairs deniers et revenus dudit seigneur, outre et par-dessus les droits et émoluments ordinaires qu'il prendra comme officier domestique ordinaire de l'hôtel et maison dudit seigneur, qui par outre ses lettres lui seront ordonnées et payées.

Article 23. — Et outre il aura pension de mille livres par autres lettres dudit seigneur pour sondit office qui lui sera assignée et ordonnée chaque année.

Article 24. — Veut et ordonne que tous maîtres coureurs qui seront pour ledit grand maître établis, ayant aussi pour leur entretien en leurs États, pour gages ordinaires, chacun cinquante livres tournois[2] et chacun des commis qu'il aura pris sa personne et autres lieux que besoin sera, chacun cent livres pour leur entretien, et veut que les uns et les autres pendant qu'ils serviront jouissent des mêmes exemptions et privilèges que les officiers domestiques et commensaux de la maison.

1. La livre parisis était de vingt-cinq sous.
2. La livre tournois était de vingt sous.

ARTICLE 25. — Et à ce que les maîtres coureurs aient moyen d'entretenir et nourrir leurs personnes et leurs chevaux et qu'ils puissent commodément servir le Roy,

ARTICLE 26. — Il veut et ordonne que tous ceux qui seront envoyés de sa part ou autrement avec son passeport et attache du grand maître des coureurs de France ou de ses commis, payent pour chaque cheval qu'ils auront besoin de mener, y compris celui de la guide qui les conduira, la somme de dix sols pour chaque course de cheval durant quatre lieues, fors et excepté ledit grand maître des coureurs, qu'ils seront tenus de monter sans rien prendre de lui ni de ses gens, qu'il mênera pour son service, allant faire ses chevauchées et ses établissements et pour les affaires de Sa Majesté ; ensemble ne prendront de ses commis qui voudront courir pour les affaires privées du Roy, au moins trois ou quatre fois l'an.

ARTICLE 27. — Et quant aux paquets envoyés par ledit seigneur, ou qui lui seront adressés, lesdits maîtres coureurs seront tenus de les porter en personne sans aucun délai de l'un à l'autre avec la cotte ci-mentionnée, sans en prétendre aucun payement, ainsi se contenteront des droits et gages qui leur sont attribués.

ARTICLE 28. — Veut et ordonne les susdits articles et institutions dudit grand office de conseiller des coureurs de France et autres choses dessus dites, soient à toujours observés et gardés sans enfreindre.

Fait et donné à Lunies, près de Doulens, le dix-neuvième jour de juin mil quatre cent soixante-et-quatre.

Sic signatum : LOUIS.

Par le Roy en son conseil de la Loire,

Collatione facta cum originali.

Signé : CHEVETEAU.

Telle est la première ordonnance qui institua le service des postes.

Il est très difficile, étant donné l'esprit soupçonneux de Louis XI, de savoir si ce furent des raisons politiques ou des vues particu-

lières qui lui dictèrent cette ordonnance. On croit qu'il a obéi à l'inquiétude que lui causait la maladie du dauphin, éloigné de lui.

Quoi qu'il en soit, et bien qu'il ne faille pas lui savoir grand gré d'avoir institué la poste, puisque c'était à son usage personnel et sans doute pour sa garantie propre, il est nécessaire de constater qu'il a mis la première pierre à l'édifice dont les ramifications, en s'étendant à travers le monde, allaient, dans les temps futurs, changer les us et coutumes des peuples habitués à vivre isolés, sans presque communiquer entre eux.

A l'occasion de cet établissement, le roi fit frapper une médaille en bronze.

La face représente Louis XI vêtu fort modestement, avec un petit chapeau orné d'une simple couronne ; elle porte comme légende : LUDOVICUS XI DE. GRA. FRANCOR. REX. CHRISTIANISS. Le revers montre deux courriers, en position de retour, les chevaux sont au galop; celui qui précède l'autre porte une malle en croupe. On lit : *Qui Pedibus volucres ante irent cursibus auras* (ceux qui iront plus vite que les oiseaux et que le vent); comme exergue : *Decursio* (course par la cavalerie).

Sous Louis XI, les lettres des particuliers continuèrent néanmoins à être transportées par les soins de l'Université, ce qui ne tarda pas à engendrer des rivalités entre les porteurs.

Charles VIII publia les lettres patentes du 21 janvier 1487 par lesquelles il apprit que maître Robert Paon a été pourvu de la charge de contrôleur des chevaucheurs de l'écurie du Roy pour tout le royaume.

François Ier montra une extrême bienveillance en faveur des postes royales et de l'Université et les protégea.

Charles IX, le 10 novembre 1565, donna des lettres patentes par lesquelles Sa Majesté déclare « que sa volonté est telle que

l'entière disposition des postes demeure au sieur du Mas, contrôleur général desdites postes, et à ses successeurs audit état et non autres; qu'ils aient le pouvoir de les mettre et déposer toutes fois et quand il leur apparaîtra le bien de notre service, le requérir, sans qu'aucunes cours et parlements ou autres juges en puissent prétendre cour, juridiction et reconnaissance ».

Sous Henri III la taxe des lettres des particuliers est fixée comme suit :

10 deniers tournois[1] par chaque lettre, y compris le port de la réponse; 15 deniers tournois pour un paquet de trois ou quatre lettres missives; 20 deniers tournois pour les paquets de lettres pesant une once[2] au plus.

Pendant le règne de Henri IV, le grand maître des postes était Guillaume Fourquet, sieur de la Varenne, qui avait débuté par être cuisinier de Catherine de Bourbon[3], puis portemanteau du roi. Ce dernier le chargeait très souvent de porter des lettres à ses favorites.

Sully, dans ses *Économies royales,* rapporte à ce sujet un bon mot de Madame, sœur du roi : « Tu as plus gagné, la Varenne, à porter les poulets de Henri qu'à plumer les miens. »

A cette époque, les lettres de Londres mettaient trois jours seulement pour parvenir à Paris. Ce n'était pas déjà si mal. Il est vrai de dire que les messagers couraient nuit et jour.

Quand Richelieu parvint au pouvoir, il ne pouvait manquer de sollicitude pour les postes, qui étaient pour lui un utile moyen de renseignements.

1. Le denier tournois représente 4 millimes environ de notre monnaie (10 deniers = 4 cent. 15).
2. L'once représente 30 grammes environ (30 gr. 059).
3. Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV.

En 1622, Pierre d'Almeras, directeur du service, établit des courriers partant et arrivant à jours fixes pour Lyon, Bordeaux, Toulouse, Dijon, et *vice versa* Paris.

A cette époque, la sécurité étant nulle, et seuls les messagers royaux jouissant de quelque tranquillité sur les routes, les particuliers les utilisèrent pour leur confier des sommes d'argent et des bijoux. Aussi, en 1629, Pierre d'Almeras prit les dispositions suivantes[1], qui datent les origines des articles d'argent et des valeurs cotées.

VALEURS COTÉES. — Et d'autant que chacun se permet de mettre or, argent ou pierreries dans leurs paquets dont ils prétendent rendre responsables nosdits commis et ce à quoi il peut se commettre divers abus et donner occasion d'entreprendre sur la vie desdits courriers pour les voler,

Défendons très expressément à tous particuliers qui voudront se servir de leurs lettres et paquets, d'y mettre or, argent, pierreries ou autres choses précieuses, à peine qu'où il en arriverait faute, nosdits commis ni leurs distributeurs n'en demeureront responsables.

ARTICLES D'ARGENT. — Néanmoins, pour ne pas priver le public de cette commodité et de l'envoi de petites sommes pour instruction de procès ou autrement, ordonnons à nos commis desdits bureaux de tenir entre eux correspondances de remises et de recevoir les deniers qui leur seront présentés à découvert, dont ils chargeront leurs registres, pourvu qu'ils n'excèdent pas la somme de 100 livres de chaque particulier, et de se contenter d'un prix raisonnable pour le port d'iceux à proportion de la distance des lieux, sauf à nosdits commis d'augmenter leurs correspondances pour la commodité publique, selon et ainsi que nous jugerons à propos et qu'il sera par nous ordonné.

Cet édit est très important, car il instituait ainsi les postes *comme service public*.

1. Transcrites en français actuel. (N. de l'A.)

Si les particuliers s'en servaient, les lieutenants généraux et les gouverneurs de province préféraient détacher des exprès pour correspondre avec la cour. Bientôt un édit de Louis XIII leur défendit cet usage, en leur ordonnant de se servir « de la voie des postes ordinaires ».

CHAPITRE III

De Louis XIV à Louis XV.

Sous un règne comme celui de Louis XIV, il n'est pas étonnant de constater que le service des postes fit un grand progrès, surtout grâce à la science administrative de Louvois, digne continuateur de Richelieu.

Les édits se succèdent rapidement, et rien que leur énoncé suffit pour apprécier les différentes modifications que subissait peu à peu un service qui était destiné par la suite à devenir si important.

L'édit du 3 décembre 1643 crée trois offices héréditaires de peseurs, contrôleurs et taxeurs de ports de lettres et paquets dans tous les bureaux de poste et de messageries. Installation de messagers royaux dans les villes qui en sont dépourvues.

Le service se développant de plus un plus, le personnel devenait insuffisant, d'où l'édit ci-dessus. Deux jours après, le 5 décembre, l'Université de Paris subissait un rude coup porté à ses privilèges. Tous ses messagers étaient dépossédés, et le service

royal seul devait porter les lettres et les paquets. Ce n'est pas sans lutter que l'Université renonça à l'exercice dont elle avait eu le privilège pendant si longtemps. Mais il lui fallut céder.

La fixation de la taxe des lettres était laissée un peu à l'arbitraire, et le public ne cessait de réclamer. Un règlement royal de 1644 fixa ainsi qu'il suit le port des missives :

« De Paris pour Lyon, Mâcon, Clermont-Ferrand, le Limousin, le Poitou et la Bourgogne et desdits lieux pour Paris, le port sera de quatre sols par lettres simples, cinq sols les doubles auxquelles il y a enveloppe au-dessus d'une once de poids, et sept sols des gros paquets au-dessus d'une once. »

Pour le Dauphiné et les villes du Midi jusqu'à Marseille, la taxe fut de cinq sols.

Vers 1650, les bureaux de départ des postes étaient établis en quatre endroits différents de la capitale :

1° Rue aux Ours;

2° Devant le grand portail de l'église Saint-Eustache ;

3° Au Marché-Neuf;

4° Rue Saint-Jacques, en face la rue du Plâtre.

Les départs étaient ainsi fixés :

De la rue aux Ours : une fois par semaine, pour la Flandre et l'Angleterre ;

Devant Saint-Eustache : deux fois par semaine, pour Bernay, pour Nantes, Rennes et directions ;

Du Marché-Neuf : une fois par semaine, pour Calais ; trois fois pour Reims ;

De la rue Saint-Jacques (où était établi le bureau principal) : une fois par semaine, pour Barcelone, Rome, Genève ; deux fois pour Bourges, Lyon, Metz, Nancy, Bordeaux, Nantes par Angers ; une fois pour la Provence, le Languedoc et la Gascogne.

Quelques années plus tard, en 1653, avait lieu le premier essai d'établissement de la petite poste à Paris. Car, chose curieuse, Paris communiquait bien avec la province et l'étranger, mais ne communiquait pas avec lui-même. Les lettres de quartier à quartier étaient portées par des commissionnaires ou des domestiques (pour ceux qui en avaient, bien entendu , mais aucune administration ne se chargeait de ce service.

Frappé de cette lacune, M. de Vélayer, maître des requêtes, essaya de la combler et, avec le privilège du roi, il établit dans les quartiers de Paris des boîtes pour recevoir la correspondance. Le manque de place ne nous permet pas malheureusement de publier *in extenso* l'intéressant document qui marque une ère nouvelle dans l'histoire de la poste, et qui fut affiché dans Paris. Contentons-nous de l'analyser.

Chaque lettre devait être entourée d'une bande de papier, appelée *billet de port payé ;* ce billet était vendu par un commis du palais au prix d'un sol. Les boîtes étaient mises à proximité des maisons et vidées trois fois par jour : à six heures, à onze heures du matin, à trois heures du soir. Elles étaient portées au bureau qui se trouvait dans la cour du palais.

Les lettres pouvaient être cachetées ou non. Les billets de port payé portaient un endroit réservé à la réponse. Mais dans aucun cas ces réponses ne pouvaient être remises au porteur. Elles devaient être jetées dans les *boëttes* (boîtes).

Les envois pouvaient être adressés au palais ou au domicile même du destinataire. Dans ce premier cas il était recommandé : « Ce qui est encore à observer, est que tous ceux qui yront au palais auront soin en entrant ou sortant de passer au bureau ou d'y envoyer sçavoir s'il n'y a point de lettres pour eux. » C'était en somme la *poste restante* telle qu'elle fonctionne de nos

jours. Dans le second cas, il était prescrit d'avoir soin de mettre : *A Monsieur... en la rue.*

Le service commença à fonctionner le 8 août 1653 ; le modèle des billets de port payé était ainsi fait :

Outre ce billet de port payé que l'on mettra sur cette lettre pour la faire partir, celui qui escrira aura soing, s'il veut avoir responce, d'envoyer un autre billet de port payé enfermé dans sa lettre.

Pour Monsieur
demeurant en la rue
(par billet de port payé)
à Paris.

port payé le...
jour de...
L'an mil six cent cinquante.
(Il fallait dater.)

A l'exposition de timbres-poste qui eut lieu à Paris en 1892, était exposé un document très précieux, relatif au billet de port payé.

Le billet exposé contenait une lettre de Pellisson[1] à Mlle de Scudéry[2]. Il était accompagné des lignes manuscrites suivantes :

En même temps que M. de Vélayer establit les boëttes pour porter des billets d'un quartier à l'autre, il fit aussi imprimer de certains formulaires de billets d'une douzaine de sortes; comme pour demander de l'argent à un débiteur, pour recommander une affaire à son procureur, un ouvrage à quelque artisan, etc., afin que ceux qui auraient des choses semblables à escrire, se pussent servir de ces billets tout faits, au moins en remplissant quelques lignes de blanc qu'on y laissait, comme on fait par exemple aux quittances des parties casuelles et en une infinité d'autres affaires. Ces billets se vendaient au palais avec les autres billets de port payé; Acante (Pel-

1. Paul Pellison, de l'Académie française (1624-1693), auteur de l'histoire de cette société, de Louis XIV et de plusieurs travaux sur l'histoire et la religion.

2. Madeleine de Scudéry (1627-1701), auteur de la *Carte du Tendre*, du *Discours sur la gloire*, *Artamène, Célamire*, etc.

lisson), en ayant acheté une douzaine pour cinq sols, s'avisa, pour employer son argent, d'envoyer à Sapho (Mlle de Scudéry), par la voie des boëttes, celui qui est ici attaché.

Comme, en France, la chanson ne perd jamais ses droits, les poètes du temps ne pouvaient manquer d'exercer leur muse sur le nouveau service.

Loret, le gazetier qui rédigeait la *Muse historique,* surtout pour plaire à Mlle de Longueville, qui l'hébergeait dans son hôtel, composa la pièce suivante, qui parut dans le numéro du 16 août 1653 :

On va bientôt mettre en pratique,
Pour la commodité publique,
Un certain établissement,
Mais c'est pour Paris seulement.
Des boîtes nombreuses et drues,
Aux petites et grandes rues,
Où par soi-même ou son laquais,
On pourra porter des paquets,
En dedans, à toute heure, mettre
Avis, billet, missive ou lettre,
Que des gens commis pour cela
Feront chercher et prendre là,
Pour, d'une diligence habile,
Les porter par toute la ville
A des neveux, à des cousins,
Qui ne seront pas trop voisins,
A des gendres, à des beaux-pères,
A des nonnains, à des commères,
A Jean, Martin, Germain, Lucas,
A des clercs, à des avocats,
A des marchands, à des marchandes,
A des galants, à des galandes,
A des amis, à des agents,
Bref, à toutes sortes de gens.

Ceux qui n'ont suivants ni suivantes,
Ni de valets, ni de servantes,
Seront ainsi fort soulagés,
Ayant des amis loin logés.
Outre plus, je dis et j'annonce
Qu'en cas il faille avoir réponse,
On l'aura par même moyen,
Et si l'on veut savoir combien
Coûtera le port d'une lettre,
Chose qu'il ne faut pas omettre,
Afin que nul n'y soit trompé,
Ce ne sera qu'un sou tapé.

Si l'on n'avait fait que chanter la poste aux lettres! Mais le public ne comprit pas quels services cette institution pouvait lui rendre. On jeta toutes sortes d'immondices dans les « boëttes », et, plus, on y mit des souris, qui rongeaient toutes les lettres!

Aussi la poste parisienne ne dura que peu et tomba bientôt dans l'oubli.

L'idée fut reprise avec plus de succès en 1758 par M. de Chamousset, comme nous le verrons plus loin. Il n'en est pas moins vrai que l'idée première en revient à M. de Vélayer, et il est de toute justice que ce nom soit connu du public, qui certes ne doit pas en avoir entendu beaucoup parler.

Un édit de Colbert en date du mois d'août 1674 décida qu'à partir du 1er octobre de la même année, les officiers et ministres de justice se serviraient de papiers et parchemins, qui seraient marqués d'une fleur de lis et du nom de la généralité dans laquelle ils devaient être employés. Un autre arrêt fixa les droits, qui ne furent plus perçus d'après la nature des actes, mais *selon la dimension du papier et du parchemin* employé.

Ces droits furent désignés par une ordonnance royale du

12 juin 1680, datée de Fontainebleau et portant que les droits sur les feuilles timbrées seraient fixées à :

2 sols pour feuille de papier de 14 pouces[1] sur 17 de large ;

1 sol 6 deniers[2] pour feuille de papier de 12 pouces sur 16 de large ;

9 deniers par demi-feuille ;

6 deniers par quart de feuille ;

6 deniers par feuille de 9 pouces sur 13 et demi ;

8 deniers par demi-feuille ;

6 deniers par quart de feuille ;

20 sols pour peau de parchemin ;

15 sols pour demi-peau ;

6 sols pour quart, cinquième ou sixième de peau ;

5 sols pour chaque rôle en cahier.

Les autres articles de l'ordonnance royale énuméraient les actes qui devaient être faits sur papier timbré :

« Toutes requêtes, exploits, écritures, procédures, jugements, arrêts, déclarations de dépens, exécutoires, commissions, extraits, collections, et généralement tous actes et expéditions de quelques qualités qu'elles soient, tant en matière civile que criminelle, faites par tous juges, avocats, procureurs, greffiers, huissiers, sergents et autres officiers et ministres de la justice...

« Et pareillement pour les hommages, aveux, dénombrements, déclarations, contrats de mariage, acquisitions, donations, transactions, baux, constitutions, obligations, procurations, quittances, tous autres contrats et actes passés devant notaires de quelque qualité qu'ils soient...

« Les répertoires de notaires, les rôles des tailles...

1. Un pouce équivaut à 27 millimètres.
2. Un denier équivaut à 4 millimes environ (c'était la douzième partie d'un sou).

« L'impôt du sel, des décimes et autres droits...

« Les mandements, visa, lettres d'ordre, de maître ès arts, bachelier, licencié, docteur, collations...

« Les affiches, placards, billets, publications d'arrêts, de sentences, ordonnances, monitoires, et généralement tous actes qui seront publiés aux prônes des paroisses ou affichés aux portes des églises par ordre de justice...

« Les récépissés, acquits, certificats, bulletins, passavants, congés, contraintes, quittances, ampliations, etc. »

Le 11 avril 1676, à l'instigation de Lazare Patin, le conseil d'État prenait un arrêt portant règlement pour la taxe des ports de lettres. Ne pouvant transcrire en entier ce document, qui est fort long, nous nous contenterons de donner quelques indications sur le prix du transport d'une lettre.

Entre *Paris* et *Lyon*, le *Limousin*, le *Poitou*, la *Bourgogne*, la *Lorraine*, la lettre simple coûtait 4 sols; avec enveloppe, 5 sols[1].

Entre *Paris* et l'*Orléanais*, l'*Anjou*, la *Touraine*, le *Maine*, la *Champagne*, la *basse Normandie*, la lettre simple 3 sols, la lettre avec enveloppe 6 sols.

Entre *Paris* et le *Dauphiné*, *Bordeaux*, *Toulouse*, *Avignon*, *Marseille*, la *basse Bretagne*, la lettre simple 5 sols, la lettre avec enveloppe 6 sols.

Une lettre simple coûtait 12 sols pour l'Italie, 9 sols pour le Piémont, 13 sols pour l'Angleterre, même prix pour la Belgique, etc.

Ces tarifs furent en vigueur jusqu'en 1703.

1. Le sol était la vingtième partie de la livre, qui valait 0 fr. 9876.

CHAPITRE IV

De Louis XV à l'apparition du timbre-poste.

Sous Louis XV, en 1723, le service à Paris était assez bien organisé. Il y avait huit bureaux, desservis chacun par dix facteurs.

Les courriers arrivaient dans l'ordre suivant : trois fois par semaine ceux de Lyon, de Bretagne, deux fois ceux de Bordeaux, de Hollande, une fois celui de Toulouse. Celui d'Espagne n'était que bimensuel ; enfin, les courriers du Levant et d'Amérique ne parvenaient qu'irrégulièrement. Le bureau général des postes était rue des Déchargeurs (cette rue existe encore et se trouve aux environs des Halles centrales).

La poste installée rue des Déchargeurs depuis une date incertaine fut transférée vers 1700 rue des Poulies, en face la colonnade du Louvre (aujourd'hui rue du Louvre).

En 1757, la ferme des postes acheta l'immeuble situé entre les rues Coq-Héron, Vieux-Augustins, Coquillière et Plâtrière (aujourd'hui Jean-Jacques-Rousseau). Cet immeuble avait appartenu successivement aux comtes de Flandre, puis au duc d'Épernon,

à Herward, à Fleuriau d'Armenonville, et enfin, en 1757, il appartenait au comte de Morville, secrétaire d'État des affaires étran-



Un bureau de poste sous Louis XV.

gères. Successivement, sous la Révolution, le Consulat, l'Empire et la Restauration, plusieurs maisons furent acquises pour agrandir l'hôtel des Postes, devenu insuffisant par suite de l'extension du service.

En 1758, M. de Chamousset, reprenant l'idée de M. Vélayer, organisa la petite poste aux lettres et créa neuf bureaux[1].

La taxe était de 2 sols pour toutes lettres, cartes ou billets n'excédant pas le poids d'une once, et 3 sols pour les paquets de 3 à 4 onces.

Sous Louis XVI, Turgot sépare la ferme des postes de l'entreprise des messageries et établit de nouveaux tarifs.

Bientôt arrivait la Révolution, qui, tout en préparant une ère nouvelle pour la majorité des Français, déchaîna pendant plusieurs mois les haines et les passions les plus violentes. Pendant cette époque, peu de modifications aux services des courriers. L'Assemblée nationale vota, le 17 août 1791, un nouveau tarif plus rationnel que les précédents :

Lettres circulant dans un même arrondissement........					3	sous.
—	à l'intérieur d'un département..........				4	—
—	hors d'un département jusqu'à 20 lieues.				5	—
—	—	de 20	à 30	—	6	—
—	—	30	40	—	7	—
—	—	40	50	—	8	—
—	—	50	60	—	9	—
—	—	60	80	—	10	—
—	—	80	100	—	11	—
—	—	100	120	—	12	—
—	—	120	150	—	13	—
—	—	150	180	—	14	—
—	—	au-dessus de	180	—	15	—

Ce tarif fut légèrement élevé, le 27 nivôse an III, par la Con-

1. Place de l'École, près du Pont-Neuf, cloître, culture Sainte-Catherine; rue Saint-Martin, près la rue aux Ours; rue Neuve-des-Petits-Champs; porte Saint-Honoré; rue du Bac, près la rue de Verneuil; rue du Petit-Lion; à l'entrée de la rue des Postes; rue Galante, près la place Maubert.



L'hôtel des Postes, rue des Poulies, en 1700.

vention, qui portait à 5 sols la lettre circulant dans un même département ; l'augmentation était proportionnelle pour le reste des distances.

Le 5 nivôse an V (25 décembre 1796), nouveau tarif se rapprochant beaucoup de celui du 17 août 1791.

Sous le Consulat, le 27 frimaire an VIII, le tarif des lettres simples n'excédant pas 7 grammes de bureau à bureau fut ainsi fixé :

Jusqu'à 100 kilomètres		20	centimes
de 100 à	200	30	—
200	300	40	—
300	400	50	—
400	500	60	—
500	600	70	—
600	800	80	—
800	1000	90	—
Au-dessus de 1000		1 fr. »	—

De 7 à 10 grammes, il y avait 10 centimes de surtaxe.

Sous Napoléon, un tarif du 24 avril 1806 élevait la taxe ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 50 kilomètres		20	centimes
de 50 à	100	30	—
100	200	40	—
200	300	50	—
300	400	60	—
400	500	70	—
500	600	80	—
600	800	90	—
800	1000	1 fr. »	—
1000	1200	1 10	—
Au-dessus de 1200		1 20	—

Sous la première Restauration (31 mars 1814-20 mars 1815), rien de bien saillant à signaler, non plus que sous les Cent-jours.

Sur la fin du règne de Louis XVIII, un seul fait à signaler : les facteurs font leur distribution à cheval afin d'accélérer la remise des correspondances.

Pendant le règne de Charles X, une innovation mérite d'être signalée : c'est l'adoption du *timbre à date* (loi du 15 mars 1827 mise à exécution le 1er janvier 1828), frappant les lettres au bureau d'arrivée, afin de *permettre au public de contrôler lui-même* l'exactitude des transmissions.

La ville de Paris était divisée alors en neuf sections, desservies chacune par un bureau dont dépendait un certain nombre de facteurs chargés de la distribution. Ces bureaux étaient ouverts au public de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sauf le dimanche, où les bureaux fermaient à 5 heures.

L'emplacement des bureaux était :

1° rue Lenoir-Saint-Honoré ;

2° — des Tournelles ;

3° — du Grand-Chantier ;

4° — Bergère ;

5° — Desèze ;

6° — de Verneuil ;

7° — de Condé ;

8° — des Fossés-Saint-Victor ;

9° — Notre-Dame-des-Victoires.

Il y avait sept levées et sept distributions journalières.

Comme on le voit, pendant toute une période on piétina sur place, et les améliorations apportées de la Révolution à l'innovation du timbre mobile ne furent pas grandes.

Dès 1832, un journaliste bien connu, Émile de Girardin, avait formulé le vœu que la taxe des lettres devînt uniforme en France. C'était un vœu qui ne fut pas entendu. Il fallut que la réforme prît en Angleterre pour qu'en France on y fît attention. De cette époque commence une ère nouvelle de progrès, qui ne s'arrêtera plus, comme nous le constaterons bientôt.

En 1837, sir Rowland Hill, frappé des taxes élevées et arbitraires qui pesaient sur le service des postes en Angleterre, exposa, dans une brochure *Post Office Reform,* un projet basé sur une taxe uniforme à 10 centimes (*one penny*). Cette brochure, qui pénétra assez vivement dans le public, y fut accueillie avec enthousiasme, et la presse prit chaudement parti pour la réforme. De nombreuses pétitions, parties de toutes les villes du royaume, vinrent démontrer au parlement que la réforme était mûre.

Il fallut vaincre l'obstiné secrétaire général du *Post Office,* le colonel Maberly, qui trouvait que tout était bien et que la réforme ne ferait pas écrire une lettre de plus. Qu'on songe qu'une lettre venant du fond de l'Irlande jusqu'à Londres coûtait 1 schilling 2 pences (1 fr. 45). La réforme mettant une taxe uniforme à 10 centimes, il était de toute évidence que le nombre des correspondances augmenterait dans des proportions considérables. Aussi quelques esprits éclairés, dans le parlement, se réunirent, et allèrent trouver le premier ministre, lord Melbourne, pour lui exposer les avantages de la taxe uniforme. Malgré le colonel Maberly, une commission fut nommée qui fit un rapport favorable, et enfin, le 10 janvier 1840, la taxe uniforme de 10 centimes était adoptée pour tout le royaume, pour toute lettre ne dépassant pas 15 grammes.

Ici il convient de rapporter une anecdote qui, suivant Pierre Zaccone, qui la raconte, fut le point de départ du projet de réforme.

Il s'agit des fraudes qui se commettaient un peu partout. Un jour, sir Rowland Hill s'arrête dans un pauvre village d'Irlande, entre dans une auberge et demande à se rafraîchir. Il est servi par une jeune fille de dix-huit ans environ, assez causeuse, qui, au bout de quelques instants de conversation, a confié à l'étranger qu'elle a un fiancé qui habite Londres et qui doit venir l'épouser sitôt sa fortune faite.

Sir Rowland Hill s'informe complaisamment si ce fiancé est absent depuis longtemps, et il apprend qu'il y a deux années qu'il est parti.

« Mais vous avez de ses nouvelles, au moins? ajoute-t-il.

— Je crois bien, Votre Honneur, il m'écrit toutes les semaines.

— Toutes les semaines?

— Toutes!

— Mais les lettres coûtent cher pour parvenir de Londres ici; comment faites-vous? Vous êtes donc bien riche? »

La jeune fille, en souriant, lui raconte alors qu'elle ne pourrait acquitter une aussi grosse dépense, mais qu'elle a trouvé un moyen. A l'aide de signes convenus avec son fiancé et disposés sur l'adresse d'une certaine manière, ils n'ont qu'à voir la suscription pour deviner ce que les lettres contiennent, de sorte qu'ayant reçu et expédié plus de cent lettres, ils n'ont pas encore payé un penny de port!

Sir Rowland Hill trouva que, si le procédé était ingénieux, il portait fortement préjudice à l'administration. De là, après réflexions, naquit (du moins on le dit) la fameuse réforme. Si

l'histoire est vraie, on peut dire qu'une petite cause a amené un grand effet[1].

En France la lutte fut longue et parfois très vive. Dans la séance du 24 juillet 1839, à la Chambre des députés, la question de la réforme fut posée légalement pour la première fois. Divers députés, MM. Lherbette, Cibiel, etc., appuyèrent pour l'adoption; le ministre des finances d'alors, M. Passy, se contenta de répondre cette phrase mémorable : « Il est possible, il est même probable qu'il y a des améliorations à apporter à la taxe des lettres; mais, pour la réduction demandée, je crois qu'il sera *prudent* d'attendre les résultats de l'expérience anglaise. »

Le 15 mai 1844, nouveau discours sur la réforme de la taxe par M. de la Sizeranne, qui, même après une excellente réfutation des adversaires par M. Glais-Bizoin, ne convainquit pas la Chambre.

Une autre proposition de M. de Saint-Priest, consistant en la réduction des taxes à 20 centimes, vint en discussion à la Chambre, le 7 février 1845, et obtint un meilleur résultat : 170 voix votèrent l'adoption, 170 voix se prononcèrent contre; malgré cela, le président déclara que la Chambre n'avait pas adopté.

Le 22 février 1847, M. Glais-Bizoin présente un nouveau projet : « A partir du 1[er] janvier 1848, toute lettre simple du poids de 7 grammes 1/2, circulant dans l'intérieur de la France de bureau à bureau de poste, sera soumise à une taxe uniforme de 20 centimes. »

1. Rowland Hill reçut une récompense nationale de 500,000 francs et une pension annuelle de 50,000 pour prix de son projet ; il fut en outre nommé secrétaire du Post Office. Il mourut au mois de septembre 1879, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Sa statue se dresse à Londres depuis le mois de juin 1887, dans le voisinage de la Bourse. Elle porte simplement cette inscription : **Rowland Hill.** — *Il créa le port unique d'un penny,* 1840.

L'auteur développa en termes éloquents sa proposition dans la séance du 27 février ; certaines parties de son discours sont à retenir.

« ... M. le ministre des finances viendra-t-il opposer le mot d'inopportunité? Nous le craignons : il importe donc d'y répondre d'avance. Deux mots nous suffisent.

« L'établissement de la taxe à 20 centimes n'imposera, même la première année, aucun sacrifice au trésor, si son application est confiée à des mains amies[1]; en second lieu, la Chambre peut assigner à la mise à exécution de la mesure l'époque qu'elle jugera convenable, mais son ajournement est impossible.

« ... Invoquerai-je, en finissant, l'honneur national qui nous dit qu'il y a honte à entrer les derniers dans une carrière où se sont engagés si heureusement, si glorieusement, l'Angleterre, l'Amérique, et à leur suite, quoique plus timidement, l'Autriche, la Prusse et même la Russie ?...

« ... Que cette infériorité est constante chez nous, puisqu'il est certain que la poste française ne reçoit en moyenne que trois lettres par habitant, tandis qu'en Angleterre elle en reçoit plus de douze? »

La proposition fut prise en considération, et le rapport fut déposé par Émile de Girardin le 17 avril 1847. Ce rapport, le plus complet et le plus étudié qui ait été fait sur la matière, fut développé par son auteur :

« Seule, depuis vingt ans, la taxe des lettres est restée stationnaire : hâtons-nous d'ajouter en France, car en Angleterre, en Espagne, en Russie, la taxe uniforme a été adoptée ; aux États-

1. Allusion s'adressant à l'intransigeance du directeur des Postes, M. Conte.

Unis, en Autriche, en Prusse, en Sardaigne, le port des lettres a été plus ou moins abaissé.

« Il est vrai qu'en 1673 le port de la lettre simple, qui varie aujourd'hui de 10 centimes à 1 fr. 20, n'était que de 10 à 25 centimes. Loin de faire aucun progrès dans la voie où l'Angleterre nous a devancés, nous avons donc rétrogradé de plus d'un siècle et demi. »

M. de Girardin résumait dans le tableau suivant le port moyen d'une lettre pour les divers États :

Angleterre (taxe unique)...........................	10 centimes.
Prusse (8 zones)..	26 —
Espagne (taxe unique)................................	27 —
États-Unis (3 zones)..................................	29 —
Sardaigne (7 zones)...................................	34 —
Autriche (2 zones).....................................	34 —
Russie (taxe unique)..................................	40 —
France, tarif de 1827.................................	43 —

Ainsi la France venait la dernière dans ce résumé.

Plus loin, il comparait les diverses phases de la taxe.

D'après le tarif de	1673	la lettre coûtait	» 25
—	1703	—	» 50
—	1759	—	» 70
—	1791	—	» 75
—	l'an IV	—	» 90
—	l'an V	—	» 75
—	l'an VIII	—	1 »
—	1827	—	1 20

C'est-à-dire qu'on avait toujours été en reculant. C'était passablement ridicule, ce progrès à rebours ; il eût dû toucher les

députés ; eh bien, malgré les efforts d'Émile de Girardin, malgré de piètres défenses du système en vigueur présentées par MM. Dumon, le ministre des finances ; Paul de Gasparin, de Rainneville, etc., le projet fut rejeté par 187 voix contre 162, sur 349 votants.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Le timbre-poste français.

La dernière bataille était livrée, et le 24 août 1848 le projet déposé par M. Duclerc, au nom du gouvernement provisoire, et présenté par le rapporteur, M. de Saint-Priest, fut voté sans discussion, après l'adjonction de quelques amendements. Le projet de loi fut promulgué le 30 août 1848. Le voici *in extenso* :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 1er janvier 1849, toute lettre du poids de 7 gr. 1/2 et au-dessous, circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, sera taxée à 20 centimes.

Les lettres de et pour la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe.

ARTICLE 2. — Les lettres dont le poids excédera 7 gr. 1/2 et qui ne pèseront pas plus de 15 grammes seront taxées à 40 centimes.

ARTICLE 3. — Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant 15 gr. et n'excédant pas 100 gr. seront taxées à 1 franc.

Les lettres ou paquets dont le poids dépassera 100 gr. seront taxés à 1 franc par chaque 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédant.

ARTICLE 4. — Les lettres recommandées et les lettres chargées seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres sera obligatoire.

ARTICLE 5. — L'administration des postes est autorisée à faire vendre au prix de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc, des timbres ou cachets dont l'apposition sur les lettres suffira pour en opérer l'affranchissement.

Article 6. — Il est interdit à tout fonctionnaire ou agent de l'administration d'envoyer dans un paquet administratif ou de contresigner, pour les affranchir, des lettres étrangères au service qui lui est confié.

La contravention à cet article sera punie conformément aux dispositions de la loi du 27 prairial an IX, sur le transport des lettres en fraude (art. 12).

Article 7. — Toute lettre adressée à une personne ayant la franchise et qui serait destinée à un tiers sera immédiatement envoyée au bureau de poste pour y être taxée.

Article 8. — Dans tous les cas de contravention prévus par le présent décret ou par les lois antérieures dont les dispositions restent en vigueur, les tribunaux pourront, suivant les circonstances, modérer la peine, et réduire l'amende à 16 francs.

Il est juste de dire qu'Étienne Arago, qui avait été nommé directeur des postes par le gouvernement provisoire de février 1848, fut pour une bonne part dans l'adoption de la taxe uniforme.

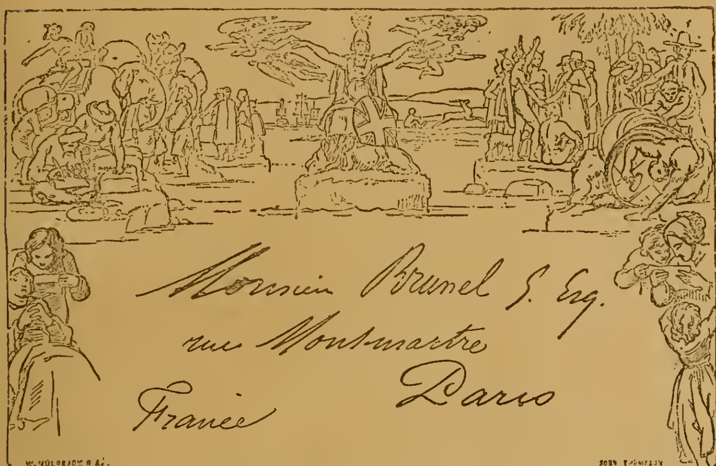
Le timbre-poste français était donc créé!

En 1840, on avait émis en Angleterre des enveloppes gravées par Mulready, qui servaient à affranchir les papiers qu'elles renfermaient. Il y en avait de deux valeurs : *two pence* (20 centimes), bleues, et *one penny* (10 centimes), noires.

C'était une vignette assez simple représentant la Grande-Bretagne avec un lion couché à ses pieds, envoyant des messagers dans toutes les parties du monde. Nous donnons un fac-similé de cette enveloppe.

Le timbre-poste proprement dit ne vint qu'après. C'était un petit rectangle avec fleurons aux angles supérieurs et lettres aux angles inférieurs ; en haut le mot *postage*, et en bas la valeur, se détachant en lettres blanches ; au milieu, l'effigie de la reine Victoria. Deux valeurs furent mises en circulation : le *one penny* noir et le *two pence* bleu.

Bientôt d'autres pays suivirent l'exemple de l'Angleterre et fabriquèrent des timbres :



Fac-similé grandeur naturelle de l'enveloppe anglaise, servant à affranchir la correspondance.

Le Brésil, en 1843 ;
Genève, en 1844 ;



Premier timbre émis.

La Finlande, en 1845 ;
Les États-Unis, 1846 ;

La Russie, en 1848 ;

La France, en 1849 ;

La Belgique, en 1849 ;

La Bavière, en 1849 ;

L'Autriche, la Prusse, la Suisse, la Saxe, en 1850, etc.

En France, par ordonnance, le public restait libre d'affranchir ou de ne pas affranchir les lettres ordinaires.

Une longue circulaire indiquait le moyen de se servir des *vignettes* :

... Représentant une tête de Liberté imprimée en rouge, bleu et noir sur un papier dont le revers est enduit de gomme. Pour affranchir une lettre, il suffira donc d'humecter le côté du timbre qui est enduit de gomme et de l'appliquer sur l'adresse de la lettre, que l'on peut jeter ensuite à la boîte en toute confiance et sans autre formalité. Si l'envoyeur place sur la lettre le timbre représentant une valeur moindre que celle que comporte le poids de la lettre, l'administration appliquera à la lettre mal affranchie un supplément de taxe qui devra être acquitté en argent par le destinataire.

... La vente des timbres aura lieu dans tous les bureaux de postes de France, de la Corse et de l'Algérie, par le moyen des agents des postes de tous grades et seulement par les agents de postes. Les facteurs chargés de la distribution des lettres devront être porteurs d'un certain nombre de timbres d'affranchissement des trois couleurs, afin que les citoyens, tant dans les villes que dans les communes rurales, puissent partout et à tout moment s'en procurer facilement et sans frais supplémentaires d'aucune sorte.

Les timbres d'affranchissement sont vendus au public, soit dans les bureaux de poste, soit par les facteurs en tournée, au prix nominal des taxes qu'ils représentent, c'est-à-dire 20 centimes, 40 centimes et 1 franc. L'État prend à sa charge tous les frais de fabrication, de transport et de distribution.

Pour la fabrication des vignettes on songea d'abord à s'adresser à l'ingénieur anglais Perkins, qui demanda trop de temps et d'argent.

M. Pelouze, président de la commission des monnaies, adopta le type *Tête de Liberté* et fit exécuter la gravure du coin, qui demanda six semaines. Les premiers timbres furent fabriqués à la Monnaie. Bientôt M. Hulot, graveur général de cet établissement, entreprend la fabrication moyennant la somme fixe de 1 fr. 50 par 1,000 timbres.

Le premier type représente une tête allégorique de Cérès, baptisée pour la circonstance *Tête de Liberté,* se détachant d'un fond



Premier type du timbre français. — Tête de Liberté.

de couleur dans un cercle perlé. Une légère bordure double entoure le timbre, de forme rectangulaire ; aux angles est une croix de Saint-André. La hauteur du timbre est de 22 millimètres. Comme légende, en haut RÉPUB. FRANC. ; en bas le mot POSTES, au milieu de la valeur en petits chiffres. Une grecque remplit les deux bordures verticales.

Trois valeurs sont décidées :

Le 20 centimes, impression noire, sur papier blanc ;

Le 40 centimes, impression orange, sur papier blanc ;

Le 1 franc, rouge foncé, sur papier blanc.

La première valeur est mise en circulation le 1er janvier 1849. Dans le même mois paraît le 1 franc, *rouge clair*.

Le 13 avril 1849 on tire le 20 cent. *bleu,* mais on ne le met pas en circulation.

Une circulaire du 1er décembre de la même année annonce « que le 1 franc est désormais tiré en *rouge foncé* et prescrit aux employés de renvoyer à l'administration le restant des timbres 1 franc rouge clair, afin d'éviter la confusion avec le 40 centimes orange qui va paraître », mais qui n'est émis en réalité que le 3 février 1850.

Le public se montra peu empressé d'affranchir ses lettres à l'aide de vignettes; aussi une ordonnance du 16 décembre 1848 avait-elle décidé que, pour favoriser l'usage des timbres-poste, il serait accordé un délai supplémentaire, variant d'un quart d'heure à une demi-heure, pour toute lettre *affranchie*, les autres étant remises au courrier suivant.

La loi du 24 août 1848, qui avait réalisé un progrès immense, ne fut pas de longue durée. Le gouvernement, étant à court d'argent, fit déposer, le 14 novembre 1849, par M. Achille Fould, ministre des finances, un projet de loi tendant à élever d'un décime les lettres et les paquets non affranchis. Le rapport fut présenté le 8 mars 1850 et vint en discussion le 17 mai; malgré les discours non seulement éloquents, mais pleins de bon sens et judicieux, de Sainte-Beuve et de Saint-Priest, la loi, défendue par le commissaire du gouvernement, M. Magne, qui ne voulait voir que l'intérêt fiscal, sans s'occuper des besoins de la population, la loi fut adoptée. En voici le texte :

Article 13. — A partir du 1er juillet 1850, la taxe établie par les articles 1 et 2 du décret du 24 août 1848, sur les correspondances circulant de bureau à bureau, sera portée à 25 centimes pour toute lettre du poids de 7 grammes 1/2 et au-dessous, et à 50 centimes pour toutes celles dont le poids excédera 7 grammes 1/2 et ne dépassera pas 15 grammes.

Le tarif établi par le décret du 24 août 1848 restera applicable aux lettres adressées aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer en activité de service.

Article 14. — A partir de la même époque, l'affranchissement des lettres recommandées cessera d'être obligatoire. La surtaxe à leur opposer pour frais de recommandation, au lieu du double port fixé par l'article 4 du décret du 24 août 1848, ne sera qu'un supplément de 25 centimes, quel que soit le poids des lettres et quelle que soit la taxe qu'elles devront supporter à raison de ce poids.

Article 15.— Les prix de 20 et 40 centimes fixés par l'article 5 du décret du 24 août pour la vente des timbres ou des cachets destinés à l'affranchissement d'une lettre seront de 25 et 50 centimes, à partir de la même date.

Et enfin un paragraphe intéressant pour nos lecteurs :

Le ministre est également autorisé à émettre et à faire circuler des timbres-poste *au-dessous de 25 centimes* pour l'affranchissement des correspondances.

Comme conséquence à cette loi, le 1er juillet 1850, le timbre-poste 20 centimes fut remplacé par le 25 centimes bleu. Le 23 du même mois paraissait le timbre de 15 centimes vert, représentant le prix du port d'une lettre simple de Paris pour Paris, et le 12 septembre 1850 le timbre 10 centimes jaune-bistre voyait le jour à son tour; il était spécialement destiné à l'affranchissement des lettres locales des bureaux autres que ceux de Paris.

A la fin de 1850 il existait donc déjà :

Le 20 centimes noir (supprimé) ;

Le 20 centimes bleu (non émis) ;

Le 10 centimes jaune-bistre ;

Le 15 centimes vert vif;

Le 25 centimes bleu ;

Le 40 centimes vermillon ;

Le 1 fr. rouge pâle (supprimé) ;

Le 1 fr. rouge foncé.

Tous ces timbres existent également *tête-bêche*. Un mot d'explication est ici nécessaire. Chaque feuille de timbres comprend 300 vignettes. La forme comprenait 50 blocs, et la feuille 6 formes, soit deux rangées de 150 timbres. Les blocs étaient formés de régule qui était coulé dans un moule portant l'empreinte de la gravure. Il s'est glissé quelquefois des erreurs dans l'imposition, et des blocs ont été accolés, l'un ayant la tête en bas. Il s'ensuit qu'on trouvait deux timbres accolés, l'un étant sens dessus dessous. Ces variétés sont rares, surtout oblitérées, parce qu'il fallait que l'affranchissement du pli eût demandé d'abord deux timbres,



Type d'un tête-bêche.

et que justement cela soit tombé au moment où l'employé était arrivé à l'endroit de la feuille qui les contenait (les timbres étaient découpés aux ciseaux). Le 20 cent. noir tête-bêche se trouvait le troisième dans la dixième rangée de gauche de la feuille. Nous en avons vu une feuille entière, c'est pourquoi nous citons cet exemple.

En 1852, Louis-Napoléon Bonaparte, étant président de la République, n'a rien de plus pressé que de faire graver son profil pour en orner les vignettes, et en août paraît le 25 centimes bleu, et le 3 décembre le 10 centimes bistre avec l'effigie de Napoléon non laurée. Le reste du dessin n'était pas changé, et les mots RÉPUB. FRANÇ. s'étalent au-dessus des cheveux du futur souverain,

bien peignés par le graveur Barre. C'est le seul modèle, du reste, qui soit signé (un B au-dessous du cou).

Le plébiscite des 21 et 22 novembre 1852 fit proclamer Louis Bonaparte empereur sous le nom de Napoléon III. Dès lors, au



Timbre-poste *dit* de la Présidence.

fur et à mesure de leur épuisement, les timbres-poste de l'ancien modèle sont remplacés par un nouveau type de l'aspect général de celui de la Présidence, mais portant en haut les mots EMPIRE FRANÇ. Dans le mois d'août 1853 paraissent les timbres de 1 fr. et de 10 centimes; dans le mois de septembre, ceux de 40 centi-



Premier type du timbre de l'Empire français.

mes, et dès le 3 novembre ceux de 25 centimes, les couleurs restant les mêmes.

Les 7-20 mai 1853 une loi réduit de 15 à 10 centimes la taxe des lettres affranchies de Paris pour Paris. Ce fut la première application de la prime à l'affranchissement. La thèse fut brillamment soutenue par M. Ansault : « De ce que la liberté du public doit être respectée, il ne s'ensuit pas que la taxe doive être la

même pour la lettre non affranchie que pour la lettre affranchie. La rétribution doit être corrélative au service rendu. Si, avant l'usage des timbres-poste, il pouvait y avoir égalité de frais d'administration dans les deux cas, le service est, aujourd'hui, plus onéreux d'un côté que de l'autre.

« La lettre affranchie ne donne lieu à aucun décompte, à aucune inscription, à aucun risque; la lettre non affranchie exige, au contraire, des dispositions spéciales au départ et à l'arrivée. Cette dernière doit donc payer plus cher. S'il en était autrement, on arriverait à faire peser sur ceux qui payent d'avance les frais d'administration spéciaux nécessités par ceux qui confèrent à la poste l'obligation de recouvrer sa rémunération après l'accomplissement du service. L'injustice serait d'autant plus criante que le public sera libre de son action, et que celui qui n'affranchit pas agit de propos délibéré; il doit donc supporter seul les frais du supplément... » Par suite, le timbre de 15 centimes est supprimé à partir du 1er juin 1853. Il n'a pas paru du reste dans la nouvelle émission.

Les 20-25 mai 1854, loi nouvelle sur la taxe des lettres, que nous nous contenterons d'analyser, pour ne pas fatiguer nos lecteurs avec le style administratif. A dater du 1er juillet 1854, la taxe des lettres *affranchies*, circulant de bureau à bureau, est réduite à 20 centimes par lettre simple, celles non affranchies sont taxées à 30 centimes. Les lettres de 7 grammes 1/2 à 15 grammes payent 40 centimes affranchies et 60 centimes si elles ne le sont pas. Les lettres et paquets jusqu'à 100 grammes sont taxés: 80 centimes affranchis, et 1 fr. 20 dans le cas contraire. Il n'est plus perçu qu'une taxe uniforme de 20 centimes en sus pour chaque lettre ou pli chargé; mais, chose essentielle, *le port est désormais obligatoire*.

Conséquemment à cette nouvelle loi, le timbre de 25 centimes se trouve à son tour supprimé et est remplacé par un timbre de 20 centimes bleu. En même temps, le timbre de 1 fr. est remplacé par un de 80 centimes carmin, et enfin on crée, le 4 novembre 1854, un timbre de 5 centimes vert pour compléter la série et faciliter les affranchissements.

A la fin de 1854, les timbres suivants étaient en cours :

5 centimes vert;

10 centimes bistre;

20 centimes bleu;

40 centimes vermillon;

80 centimes carmin,

et servaient pour les taxes suivantes :

Taxe des lettres.	Affranchies.	Non affranchies.
Jusqu'à 7 grammes 1/2	0 20	0 30
De 7 grammes 1/2 à 15 grammes	0 40	0 60
De 15 grammes à 100 grammes	0 80	1 20

Au delà de 100 gr., 80 centimes et 1 fr. 20, suivant le cas d'affranchissement ou non-affranchissement, par 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant.

Il est intéressant maintenant de voir un peu ce qu'avait produit la réforme postale.

Le 21 janvier 1850, une décision ministérielle avait bien autorisé les boîtiers et les débitants de tabac à vendre des vignettes; mais comme cette vente n'était pas rétribuée, les personnes autorisées n'avaient pas montré grand empressement. Aussi le 31 août 1853, pour stimuler le zèle des agents, une remise de 2 pour 100 fut accordée et donna de très bons résultats, comme on peut le voir dans le résumé suivant :

ANNÉES	NOMBRE DE LETTRES			TIMBRES VENDUS		PROPORTION DES LETTRES	
	Affranchies	Non affranchies	TOTAL	Nombres	Somme produite	Affranchies	Non affr.
1849	23.740.000	134.527.800	158.268.000	21.332.665	4.446.766 35	15 p. 100	85 p. 100
1850	32.000.000	127.600.000	159.600.000	21.523.175	5.021.060 74	20 —	80 —
1851	33.000.000	132.000.000	165.000.000	25.848.413	5.934.722 50	20 —	80 —
1852	39.800.000	141.200.000	181.000.000	28.589.540	6.602.765 64	22 —	78 —
1853	41.000.000	144.722.800	185.722.800	31.254.226	7.213.599 37	22 —	78 —
1854	104.069.000	108.316.350	212.385.350	83.359.350	17.098.435 43	49 —	51 —

En 1855, la proportion des lettres affranchies était déjà de 85 0/0, soit seulement 15 0/0 de lettres taxées. On voit comme le public comprenait bien la réforme et quel succès elle rencontrait.

A cette époque on détruisit tout un stock de timbres de 1849 20 cent. bleu qui ne furent pas employés. Dès l'apparition du timbre de 20 cent. noir de 1849, on avait été peu satisfait de cette nuance, qui ne permettait pas de voir clairement l'oblitération ; aussi on avait décidé qu'à partir de 1850 il serait imprimé en bleu. Un tirage fut effectué, mais resta dans les tiroirs de l'administration. Le 1er juillet de cette même année fut décidée l'augmentation dont nous avons parlé, et la taxe de 25 centimes fut substituée à celle de 20 centimes. On craignit alors que le délai de six semaines fixé par le décret ne permît pas d'exécuter la nouvelle valeur, et on transforma quelques feuilles de timbres bleus 20 cent. en 25 centimes, par la surcharge en lettres italiques en encre rouge. Les nouveaux timbres furent livrés à temps, et *aucun timbre* de 20 cent. bleu ni de 20 cent. bleu surchargé 25 cent. ne fut vendu au public. Seuls quelques exemplaires furent mis dans la collection officielle du ministère des finances. Ces timbres sont donc officiels, mais doivent être regardés comme essais, puisqu'il est prouvé qu'ils n'ont jamais servi. Toutefois, pour faire plaisir à certains collectionneurs, ils furent réimprimés en 1862. Un grand collectionneur, M. le docteur Legrand,

possède dans sa collection un de ces types authentiques, qu'il reçut d'une des personnes qui avaient participé à l'émission. C'est un des rares types connus comme officiellement véritables.

Le 15 cent. vert de 1849, qui vaut actuellement 5 fr., se vendait, en 1866, 25 centimes.

Une ordonnance du 8 août 1854 régla définitivement le service des bureaux de poste ambulants, c'est-à-dire le service fait par chemins de fer.

C'est à la Belgique que revient l'honneur d'avoir inauguré ce service. L'Angleterre imita l'exemple avant que la France se décidât à créer ces bureaux-wagons.

La première expérience eut lieu en 1844 sur la ligne Rouen-Paris, et ce ne fut qu'en 1854, le 8 août, qu'une décision ministérielle organisa définitivement le service sur les neuf lignes suivantes :

1° Ligne de Lyon (et embranchements).
2° — du Nord (Boulogne, Calais, Saint-Quentin).
3° — de l'Est (et embranchements).
4° — du Centre (Clermont et Limoges).
5° — de l'Ouest (embranchement et Rennes).
6° — du Sud-Ouest (Bordeaux et Nantes).
7° — Nord-Ouest (le Havre, Cherbourg, Dieppe).
8° — Méditerranée (et embranchements).
9° — Pyrénées (Bordeaux, Cette, Bayonne).

Le service comprit 500 agents et 60 voitures.

Le 17 août 1855, M. Stourm, directeur des postes, autorise les facteurs à distribuer, à l'occasion des étrennes, l'*Almanach des postes,* dont la forme primitive n'a guère changé depuis cette époque.

En 1859, une décision du ministre des finances autorisa la créa-

tion de timbres à 1, 2 et 4 centimes pour l'affranchissement des imprimés. Jusqu'à cette époque, le port des imprimés et des paquets était payé en numéraire au bureau : le travail qui en résultait pour le personnel était considérable, et il était urgent d'y apporter un remède. Il avait été difficile de procéder autrement, à cause des taxes différentes par zones, qu'il était malaisé de faire apprendre au public. Comme conséquence à la décision ci-dessus, le directeur du service des postes décida qu'à partir du 1[er] novembre 1860 les nouveaux timbres seraient mis en circulation et qu'en outre l'oblitération des timbres-poste mis sur les imprimés aurait lieu, comme pour les lettres, par l'application d'un timbre à date du bureau expéditeur.

Au mois d'octobre 1860, la couleur du timbre de 80 cent. rouge est transformée en couleur rose.

Le 1[er] novembre de la même année paraît le timbre de 1 centime vert-olive. Les timbres projetés de 2 et 4 centimes ne devaient pas paraître dans le type en cours.

En 1861 parut chez l'éditeur Lacroix le premier catalogue de timbres-poste ; il était dû à M. Poliquet. Il fut imité presque aussitôt en Angleterre, en Allemagne et même en France. En janvier 1862, M. Moens, de Bruxelles, faisait paraître le *Manuel du collectionneur de timbres-poste,* puis suivirent en France ceux de M. Valette (1862), M. Mahé (1863), Nicolas (1865), Berger-Levrault (1867), etc.

En 1862, il arrive une petite innovation dans l'emploi des vignettes. Jusqu'à cette époque, on a été obligé de séparer les timbres-poste à l'aide d'une paire de ciseaux ou d'un canif très tranchant[1]. Comme l'emploi se généralise de plus en plus, cette

1. En Angleterre, Archer avait trouvé depuis dix ans la manière de perforer les

façon de débiter les vignettes est lente et peu commode. Aussi différents systèmes sont proposés. D'abord celui de M. Ridoux, qui consistait à rouler une bande de timbres de plusieurs mètres sur un cylindre enfermé dans un cube; une fente ména-



Facteur rural.

gée sur l'une des faces portait une série de dents de scie et permettait la sortie des timbres; en appuyant simplement sur une surface un peu dure, les timbres étaient détachés à l'endroit voulu au moyen du côté dentelé de l'ouverture. Ensuite vint la

feuilles de timbres telles qu'elles le sont aujourd'hui. Il reçut pour son invention une récompense nationale de 100.000 francs.

roulette, dont l'usage se propagea rapidement. C'était une roue à dents fines et tranchantes très rapprochées, tournant autour d'un pivot maintenu par un manche[1]. Un peu d'habitude suffisait pour promener la roulette entre les vignettes et en détacher un grand nombre en peu de temps. Enfin un industriel bien connu, dont la maison existe encore à Paris, place de la Bourse, M. Susse, perforait les feuilles de timbres apportées par les commerçants au moyen d'une machine appropriée. Cette machine a été achetée depuis par un marchand de timbres, qui s'en sert pour perforer des timbres qu'il vend comme spécimens des authentiques, lesquels sont assez rares, surtout pour les basses et hautes valeurs.

A partir du mois d'octobre 1862, l'administration commence à livrer les feuilles toutes perforées, telles qu'elles le sont encore aujourd'hui.

Il résulte de ce qui précède qu'on trouve des timbres de l'empire non couronné avec les variétés suivantes : non dentelés, percés en scie, percés en lignes, piqués Susse, perforés par l'administration. Aussi, avant de parler du nouveau type qui parut en 1862, résumons, comme nous l'avons déjà fait, les types existants à cette époque.

Timbres du modèle de l'Empire 1853 (tête de Napoléon non couronnée).

TYPE NON DENTELÉ

10 centimes bistre clair.
10 — bistre.

1. Comme aujourd'hui sont construites les roulettes à découper les patrons des journaux de mode.

25 centimes bleu vif.
25 — bleu terne.
1 franc carmin clair.
1 — carmin foncé.
1 centime vert-bronze clair.
1 — vert-olive.
5 centimes vert pâle.
5 — vert-jaune.
5 — vert foncé.
10 — citron.
10 — bistre.
10 — bistre-jaune.
20 — bleu pâle.
20 — bleu.
20 — bleu vif.
20 — bleu foncé.
20 — bleu sur papier bleuté.
20 — bleu sur papier verdâtre.
20 — bleu sur papier rosé.
40 — vermillon pâle.
40 — vermillon vif.
40 — orange.
80 — rose.
80 — carmin foncé.

TIMBRES IMPRIMÉS TÊTE-BÊCHE

20 centimes bleu.
80 — carmin.
1 franc carmin.

TIMBRES PERCÉS EN LIGNES

1	centime	bronze.
5	centimes	vert.
10	—	bistre.
20	—	bleu.
40	—	vermillon.
80	—	rose.

PIQUÉS SUSSE (7 points).

1	centime	bronze.
5	centimes	vert.
10	—	bistre.
20	—	bleu.
40	—	vermillon.
80	—	carmin.

PIQUÉS PAR L'ADMINISTRATION (13 p. 1/2).

1	centime	bronze clair.
1	—	bronze foncé.
5	centimes	vert.
5	—	vert-jaune.
10	—	bistre-jaune.
10	—	bistre.
20	—	bleu terne.
20	—	bleu vif.
40	—	vermillon pâle.

40 centimes		vermillon vif.
80	—	rose.
80	—	carmin.

TIMBRES IMPRIMÉS TÊTE-BÊCHE

20 centimes		bleu.
80	—	rose.

On trouve aussi quelques exemplaires, très rares, découpés en scie, et aussi quelques types ayant une impression défectueuse : les lettres sont maigres, peu marquées, l'image est empâtée; nous n'avons pu avoir de renseignements sur cette émission. Nous supposons tout naturellement que ce sont des tirages dont l'encrage avait été mal réglé, ou dont les planches, mal nettoyées, absorbaient trop de colorant.

On dirait à première vue que ce sont des timbres lithographiés. De ces émissions on signale :

NON DENTELÉS

10 centimes		bistre.
20	—	bleu.

DENTELÉS

10 centimes		bistre.
20	—	bleu.
40	—	vermillon.

Dans les derniers jours de décembre 1862 on émet le 2 centimes et en même temps on inaugure un nouveau type. Le double cadre est supprimé pour les basses valeurs, et les chiffres sont



Type de l'empire couronné, pour les basses valeurs.



Type de l'empire couronné, pour les hautes valeurs.

plus gros. La tête de Napoléon est laurée, elle se détache sur fond de couleur dans un cercle de perles ; le fond du timbre est formé de lignes espacées horizontales ; les timbres sont piqués ; en haut se détache en toutes lettres EMPIRE FRANÇAIS.

En 1863 paraissent le 1 centime vert-bronze et le 4 cent. gris



Type de 5 francs de l'Empire.

dans le nouveau modèle ; enfin en 1866 on décide que la tête laurée sera substituée sur tous les timbres, et il s'ensuit ainsi la création du nouveau type, qui se rapproche beaucoup des précédents ; les inscriptions sont seulement plus visibles.

En 1866 est émis le 30 centimes brun-chocolat, et en 1869, le 1er novembre, le timbre rectangulaire de 5 francs violet pâle.

Il y a deux types de ce timbre. Cela tient à ce que la gravure du type fut exécutée sans la valeur et que celle-ci a été mise après en surcharge : on rencontre donc une surcharge 5 F de la nuance du timbre, et une autre d'un ton bleuté.

On a employé, vers la fin de l'Empire, des planches de timbres non piqués, et M. Pierre Mahé dit avoir eu entre les mains des timbres non perforés oblitérés du 12 novembre 1869 à Ferrières-en-Brie. L'explication de ce fait est obscure, et nous n'avons pu l'éclaircir.

CHAPITRE II

Les postes pendant la guerre 1870-71.

Le 19 juillet 1870, la guerre éclate entre la France et la Prusse, et le service des postes, déjà compliqué en temps de paix, va se trouver en présence de difficultés nombreuses pour assurer l'exécution des transmissions entre l'élément civil d'une part et les militaires et leurs familles d'autre part.

Le 24 juillet, la Chambre accorde la franchise aux militaires et aux marins faisant partie des armées en campagne. Les mandats de poste jusqu'à 50 francs sont exempts de droits, pour les mêmes catégories de militaires. Le timbre du vaguemestre, pour les militaires, suffit comme affranchissement.

Arrive le désastre de Sedan, la chute de l'Empire et la proclamation de la République, le 4 septembre 1870. Le gouvernement provisoire fait tirer, à Paris, avec les anciennes planches de 1849, des timbres de 10 centimes, jaune; 20 centimes, bleu; 40 centimes, vermillon.

Puis les malheurs se succèdent, Paris est investi, et le matériel devient inutile au gouvernement, qui siège à Tours. M. Steenac-

kers, député, nommé directeur des postes et télégraphes, s'adresse à la Monnaie de Bordeaux :

Monsieur,

M. de Maintenant, inspecteur général des finances, a fait connaître au ministre des finances que vous étiez en état de fabriquer, dans un bref délai, les timbres nécessaires à l'affranchissement des correspondances.

Une décision du ministre, en date du 19 octobre courant, m'autorise à m'entendre avec vous pour que, vu l'urgence, la fabrication commence le plus tôt possible.

Le directeur des postes de la Gironde devant remplir les fonctions de garde-magasin des timbres-poste, je lui écris aujourd'hui une longue lettre qu'il vous montrera et par laquelle je lui prescris de s'entendre avec vous et avec M. de Maintenant, pour arrêter les dispositions à prendre, afin d'éviter la contrefaçon des nouveaux timbres et leur emploi après qu'ils auraient servi.

J'appelle tout spécialement votre attention sur ce point important, et je ne doute pas que vous trouviez des procédés de fabrication qui enlèvent toute crainte à ce sujet.

Je vous remercie d'avance, Monsieur, de tout ce que vous voudrez bien faire pour venir en aide à l'administration dans ces moments difficiles.

Veuillez agréer, etc.

Signé : STEENACKERS.

Le 3 novembre 1870, un traité fut signé entre MM. de Maintenant, Lapouyade et Delebecque pour arrêter les conditions de fabrication :

« 1° M. Delebecque s'engage à fabriquer jusqu'à concurrence de 4,000 feuilles de 300 timbres-poste par jour, en suivant, pour chaque catégorie de 1, 2, 4, 5, 10, 20, 30, 40 et 80 centimes, les proportions qui lui seront indiquées par l'administration des postes, moyennant trente centimes la feuille de 300 timbres ou un franc par 1,000 timbres.

« 2° Le prix sera payé mensuellement sur mémoire arrêté entre MM. Delebecque et Lapouyade.

« 3° L'administration se réserve le droit de cesser ses commandes quand bon lui semblera et sans que M. Delebecque ait droit à aucune indemnité relativement aux dépenses que lui occasionnera son outillage, dont la partie essentielle devra être détruite au jour fixé par l'administration pour la cessation de ladite fabrication.

« 4° Le directeur est autorisé à fabriquer par jour jusqu'à 4,000 feuilles de 300 timbres. Le chiffre de cette fabrication pourra être élevé, sur la demande du directeur des postes, si les besoins l'exigent.

« La fabrication exigeant, pour être régulière, un minimum d'approvisionnement de 20 jours, il est accordé, à partir du jour de l'avis donné au directeur, un délai de fabrication. Ce délai est fixé à 10 jours seulement.

« Les mesures utiles seront concertées pour éviter la contrefaçon, ainsi que le lavage des timbres ayant déjà servi.

« 5° La fabrication commencera le 5 novembre 1870 et sera continuée sans interruption.

« 6° A l'appui du présent marché, il sera joint un tableau indicatif des dispositions des bureaux de fabrication et d'exploitation ainsi qu'un règlement administratif déterminant l'ensemble de toutes les opérations concertées d'un commun accord pour les travaux d'ordre, de livraison et de comptabilité, conditions auxquelles les parties contractantes prennent l'engagement réciproque de se conformer ponctuellement. »

Au moment de la guerre de 1870-71, il existait du nouveau type de l'Empire :

1 centime olive clair.

1 — olive foncé.

2	centimes	brun foncé.
2	—	brun-rouge vif.
4	—	gris-perle.
4	—	gris violacé.
10	—	bistre-jaune.
10	—	bistre pâle.
20	—	bleu terne.
20	—	bleu vif.
30	—	brun-marron pâle.
30	—	brun-marron vif.
40	—	vermillon pâle.
40	—	vermillon vif.
80	—	rose.
80	—	carmin.
5	francs	lilas pâle.
5	—	lilas pâle avec la valeur bleu pâle.

TÊTE-BÊCHE

Le 4 centimes gris-perle.

Le type adopté à Bordeaux était la tête de Cérès, copiée sur le modèle de 1849; mais comme le temps manquait pour l'exécuter en gravure, on se contenta de le faire dessiner sur pierre lithographique.

Le 20 centimes étant la valeur la plus courante, on commença par elle. Le premier type fut un dessin à la plume que l'on reporta sur pierre; il ne donna que des résultats médiocres. Aussi on en fit graver trois autres de même valeur sur pierre lithographique.

Cette valeur établie, on s'occupa des autres coupures. Les

feuilles d'impression comprenaient 300 vignettes, qui étaient ainsi formées : on reportait d'abord sur une pierre mère successivement quinze fois le type, en ayant soin de laisser un intervalle suffisant pour le découpage et en alignant le plus possible. Cela fait, on tirait un chine de ces quinze timbres, lequel était reporté sur la pierre d'impression; cette opération était répétée vingt fois : on obtenait donc les 300 vignettes nécessaires pour une feuille d'impression. Il s'ensuivit qu'avec cette manière de procéder il y eut quatre types bien différents de 20 centimes et deux types de 5 centimes. Pour les autres valeurs moins cou-



Type de l'émission de Bordeaux.

rantes, on ne grava qu'une seule figure, ce qui fait qu'on ne rencontre que des différences d'impression et de nuance.

Ci-dessous nous donnons la valeur, la teinte et le chiffre de tirage de chacune des valeurs.

1	centime	olive	tiré à	24.471.375
2	centimes	brun	—	8.882.475
4	—	gris	—	4.233.975
5	—	vert	—	6.393.825
10	—	jaune	—	17.801.075
20	—	bleu	—	52.445.175
30	—	marron	—	2.935.875
40	—	vermillon	—	3.256.025
80	—	rose	—	2.338.575

Soit environ 123 millions de figurines.

Dans cette série on trouve les variétés suivantes :

1	centime	vert-bronze pâle.
1	—	vert-bronze jaunâtre.
1	—	vert-olive.
2	centimes	brun-rouge pâle.
2	—	brun-rouge foncé.
2	—	brique.
4	—	gris-perle.
4	—	gris-jaunâtre.
5	—	vert (1er type).
5	—	vert-jaune (1er type).
5	—	vert (2e type).
10	—	bistre.
10	—	bistre terne.
10	—	jaune.
10	—	citron.
20	—	bleu terne (1er type).
20	—	bleu vif (1er type).
20	—	bleu terne (2e type).
20	—	bleu pâle (2e type).
20	—	bleu foncé (2e type).
20	—	outremer (2e type).
20	—	bleu terne (3e type).
20	—	bleu pâle (3e type).
20	—	outremer (3e type).
20	—	bleu terne (4e type).
20	—	bleu pâle (4e type).
20	—	outremer (4e type).
30	—	brun pâle.

30 centimes brun.
40 — rouge vermillon vif.
40 — vermillon terne.
40 — orange vif.
40 — orange pâle.
80 — rose pâle.
80 — rose vif.
80 — carmin.

On remarque dans cette nomenclature quatre types de 20 centimes bleu. Nous allons étudier ce qui les différencie.

1er type. — Les inscriptions du haut et du bas sont formées de lettres petites et maigres ayant la forme carrée; la tête paraît plus petite, le cou est très peu ombré ainsi que les sourcils. Enfin, signe qui peut facilement le distinguer, la ligne qui entoure le cercle de perles au milieu duquel se trouve la tête, est éloignée de un millimètre de la ligne blanche horizontale qui se trouve sous les mots RÉPUB. FRANÇ. C'est ce type qui est le plus rare.

2e type. — Les inscriptions sont de même genre que pour le type précédent, seulement le cou et les sourcils sont plus ombrés, la ligne dessinant la narine est plus longe et remonte vers l'œil; enfin la ligne autour du cercle de perles est éloignée d'un demi-millimètre de la bordure supérieure.

3e type. — Les inscriptions sont plus fortes et en caractères plus allongés, les ombres sont les mêmes, et la ligne autour du cercle de perles est presque tangente à la ligne blanche horizontale.

4e Type. — Les inscriptions, toujours en caractères allongés, sont plus grasses; les ombres sont les mêmes, la ligne autour du cercle de perles est comme le 3e type, mais l'extrémité inférieure gauche du cou est éloignée d'un millimètre du cercle de perles.

Pour les 5 centimes vert, il y a deux types.

1er type. — Les ombres au-dessous de l'œil s'étendent jusqu'à la ligne dessinant la narine ; la prunelle de l'œil est presque ronde.

2e type. — L'ombre s'arrête avant la narine, la prunelle est allongée comme pour les autres valeurs.

La fabrication commença à la Monnaie de Bordeaux le 5 novembre 1870 et cessa le 18 mars 1871. Les matrices furent détruites, et l'on ponça les pierres d'impression le 12 août suivant.

On détruisit aussi, mais beaucoup plus tard, deux ou trois ans après, tout le stock qui restait des timbres de cette émission, malgré les offres très tentantes de marchands de timbres, qui espéraient que le gouvernement prêterait la main à leur spéculation.

Pendant que l'on fabriquait les timbres à Bordeaux, le gouvernement faisait écouler le stock important des timbres de l'Empire, et le *Moniteur universel* de Tours du 21 octobre 1870 en informait le public.

CHAPITRE III

Transmission de la correspondance entre Paris et la province.

Paris était enfermé dans un cercle de fer et de feu, et nul ne pouvait franchir les lignes. Quelques hommes courageux pensèrent alors à partir en ballon pour porter à la province des nouvelles de la capitale.

Voici par ordre de date, avec les incidents qui marquèrent ces ascensions, les noms des ballons qui s'élevèrent dans les airs et passèrent par-dessus les remparts.

Le *Neptune* partit le 23 septembre 1870 de la place Saint-Pierre, à Montmartre, à 8 heures du matin; il était monté par Duruof et emportait 125 kilogrammes de dépêches. Il atterrit à Craconville, près d'Évreux.

La *Ville-de-Florence* s'éleva, le 25 septembre, du boulevard d'Italie, à 11 heures du matin; elle était conduite par l'aéronaute Mangin, accompagné d'un passager, M. Lutz; elle emportait 103 kilogrammes de dépêches et 3 pigeons voyageurs, qui rentrèrent le même soir à Paris, apportant la nouvelle que le ballon était heureusement descendu à Vernouillet (Seine-et-Oise).

Les *États-Unis,* formés de deux ballons attachés, partirent de la Villette le 29 septembre, avec MM. Louis Godard et Courtin, et tombèrent à 3 kilomètres de Mantes.



La place Saint-Pierre, à Montmartre, en 1870.

Le *Céleste,* monté par M. Gaston Tissandier seul, s'éleva de l'usine de Vaugirard, emportant plusieurs kilogrammes de lettres et de cartes postales. Après avoir essuyé le feu des Prussiens au delà de Versailles, il tomba à Dreux à 11 heures du matin.

Ces quatre ascensions réussies, encouragèrent l'administration

des postes à organiser un service de ballons. Seulement il n'y en avait plus un seul à Paris. Heureusement MM. Eugène Godard, Yon et Camille d'Artois s'engagèrent à en faire construire rapidement, et l'administration des postes leur fit la commande d'aérostats cubant deux mille mètres. Deux ateliers furent installés, l'un à la gare d'Orléans, dirigé par Eugène Godard; l'autre à la gare du Nord, sous la surveillance de MM. Yon et d'Artois.

Des marins s'employèrent pour les cordages et l'arrimage, et la construction avança rapidement.

L'*Armand-Barbès* partit avec Gambetta et Spuller, le 7 octobre, emportant les premiers pigeons voyageurs, dont nous dirons quelques mots plus loin. Le ballon essuya quelques balles, mais descendit à terre sans accident.

Le *George-Sand* s'éleva le même jour, emportant quatre personnes.

Le *Washington*, descendu à Cambrai, et le *Louis-Blanc*, dans le Hainaut, partirent le 12 octobre.

Le 14 octobre, M. de Kératry et deux voyageurs s'élevèrent dans le *Godefroy-Cavaignac*, conduit par Godard père ; le même jour, Ranc partait sur le *Jean-Bart*, conduit par Albert Tissandier.

Puis successivement s'élevèrent :

Le 16 octobre, le *Jules-Favre*, descendu à Foin-Chapelle (Belgique) ;

Le 16 octobre, le *La Fayette*, atterri à Dinant (Belgique).

Le 18 octobre, le *Victor-Hugo* emporte 400 kilos de dépêches et 6 pigeons; il finit son voyage à Bar-le-Duc.

Le 19 octobre, le *Jean-Bart* tombe dans la forêt des Ardennes, où il est mis en pièces.

Le 22 octobre, le *Garibaldi* va s'échouer en Hollande.

Le 25 octobre, le *Montgolfier* tombe dans la même contrée.

Le 27 octobre, partent le *Vauban* et la *Bretagne ;* ce dernier aérostat ouvrit la série des accidents. Il s'éleva à midi de la Villette, et, pensant qu'il montait trop vite, un des passagers, M. Cuzon, eut la malheureuse idée de tirer la soupape. Le ballon descendit rapidement, et bientôt il était au milieu d'un camp prussien, à l'ouest de Paris. Au moment où il allait toucher le sol, un autre passager, M. Wœrth, un Anglais, se dévoua et, enjambant la nacelle, se lança dans le vide. Il fut immédiatement appréhendé et fait prisonnier; mais pendant ce temps le ballon repartait et s'élevait rapidement; pas pour longtemps, car il ne tardait pas à revenir vers la surface terrestre. Cette fois deux autres aéronautes, voulant imiter M. Wœrth, sautèrent à terre, abandonnant d'une façon bien maladroite leur quatrième compagnon, M. Manceau, qui faillit périr par suffocation, par suite de l'élan prodigieux que subit l'aérostat, subitement délesté d'un poids considérable. M. Manceau tomba aux environs de Metz, se cassa la jambe dans l'atterrissement et fut recueilli par des soldats allemands, qui, malgré sa blessure, le conduisirent à coups de crosse jusqu'au poste voisin. Il put, heureusement, établir son identité de négociant français et ne fut pas fusillé !

Le 29 octobre, le *Colonel-Charras* arrive à Montigny (Haute-Marne).

Le 2 novembre, le *Fulton* finit son voyage à Angers.

Le 4 novembre partent le *Ferdinand-Flocon* et le *Galilée ;* ce dernier, monté par deux passagers, atterrit près de Chartres et est capturé par les Prussiens, qui s'emparent de l'aéronaute et des dépêches.

Le 6 novembre, la *Ville-de-Châteaudun,* montée par un amateur, essuie le feu des Prussiens et arrive à bon port près de Voives.

Le 9 novembre, la *Gironde* s'échoue à Granville (Manche).

Le 12 novembre, le *Daguerre* descendit à Ferrières, au milieu d'un camp prussien, et fut capturé.

Le *Niepce,* parti en même temps, échappa à l'ennemi.

A la suite de l'accident du *Daguerre*, l'administration avait décidé que l'on ferait partir les ballons la nuit, afin qu'ils échappassent plus facilement à l'ennemi. Si la précaution était sage, elle n'était pas sans danger, car la navigation, la nuit, est pleine de péril et d'incertitude. Le premier ballon qui partit après cette décision, le *Général-Ulrich,* à 11 h. 15 du soir, de la gare du Nord, resta dans les airs toute la nuit. L'aéronaute pensait avoir fait un chemin assez important, et quand, au petit jour, il descendit, qu'on juge de sa stupéfaction : il se trouvait à Luzarches, dans Seine-et-Oise.

Mais combien plus étrange fut l'aventure du second ballon, parti le 24 novembre ! Cela tient presque du prodige.

La *Ville-d'Orléans* s'éleva à 11 h. 45 du soir, de la gare du Nord, emportant 250 kilos de dépêches et 6 pigeons ; elle avait comme aéronaute M. Rolier, ingénieur ; comme passager, M. L. Bézien, franc-tireur.

Bientôt l'aérostat atteignit une hauteur de deux mille mètres, et, au lieu de se diriger sur Tours, comme l'espéraient les voyageurs, le ballon prit la direction du nord. Il ne tarda pas à entrer dans un épais brouillard, et dès lors les passagers ne purent savoir où la destinée les conduisait. Un moment ils crurent entendre un bruit qui ressemblait à des locomotives ; ils crurent qu'ils étaient au-dessus d'une grande cité ; ce ne fut qu'à l'aurore qu'ils s'aperçurent qu'ils planaient sur la mer ! Cependant le ballon descendait et ne tardait pas à effleurer le sommet des vagues, menaçant d'engloutir les passagers. M. Rolier, qui a fait preuve,



L'atelier des ballons de la gare d'Orléans en 1870.

dans ces dangereuses positions, d'un sang-froid et d'un courage peu ordinaires, se décida alors à abandonner une partie de ses sacs, et il coupa la corde qui retenait un sac de dépêches de 125 kilos[1]. Le ballon en dix minutes atteint une altitude de 5,200 mètres ; il se dirige vers l'est. D'épais brouillards entourent le ballon, et, durant plusieurs heures, les aéronautes sont perdus dans l'espace, transis, en proie à toutes les affres du désespoir, et de plus le ballon recommence sa descente ; impossible de savoir où l'on va. On ne voit pas à un mètre devant soi. Soudain le guide-rope ondule et tressaille : serait-on près de terre? La tête d'un sapin se montre au-dessous de la nacelle. M. Rolier tire sur la corde de la soupape et prépare son voyageur à sauter au moment donné.

Le ballon touche le sol. M. Rolier saute, tandis que M. Bézien, blessé à la main, s'embarrasse dans les cordages de l'ancre et se trouve tenu par la jambe... L'aérostat remonte. M. Rolier voit le danger et, quoique à moitié mort de fatigue, se cramponne au guide-rope, ralentit l'ascension et permet ainsi à son compagnon de se dégager. Tous deux roulent dans la neige, qui amortit leur chute, pendant que le ballon repart, emportant tout avec lui, instruments, dépêches, pigeons, vivres. Il était deux heures vingt minutes du soir.

Après avoir marché trois heures par 60 centimètres de neige, les deux naufragés de l'air découvrirent une cabane abandonnée où ils passèrent la nuit, veillant tour à tour. Vers les six heures du matin, après s'être frottés avec de la neige et avoir rempli leurs poches avec *des herbes sèches pour les mâcher afin de trom-*

1. Ce sac fut repêché par un navire qui avait aperçu la manœuvre et qui était trop éloigné pour aller au secours des naufragés de l'air. Il fut renvoyé en France par l'entremise de notre agent consulaire à Mandal.

per les ardeurs de la faim, ils se remirent en route à l'aventure! Impossible de se douter où ils étaient tombés! Ils découvrirent heureusement, au milieu de cette journée, une autre cabane où ils trouvaient les restes d'un feu, du café et des pommes de terre cuites, qu'ils dévorèrent avec avidité. Soudain deux hommes parurent, conduisant un cheval. M. Rolier les salua à la russe; ils répondirent à cette marque de politesse et bientôt se trouvèrent auprès de nos infortunés compatriotes; mais il fut impossible aux uns et aux autres de se faire comprendre. Tout ce que découvrit M. Rolier, fut le nom de *Christiania* sur une boîte d'allumettes. Ainsi les aéronautes étaient en Norvège! Ils firent entendre qu'ils désiraient se rendre dans cette capitale. Ils en étaient à 300 kilomètres!

Leur voyage fut une marche triomphale à travers cette partie de la Norvège, où les péripéties de leur voyage furent immédiatement connues. Arrivés à Christiania, ils furent traités avec tous les égards dus à leur courage par les notabilités de la ville, et eurent la joie de recevoir leur ballon et tout ce qu'il contenait. L'aérostat avait été retrouvé au mont Lid, à plus de 100 kilomètres de l'endroit où ils étaient tombés.

Ils avaient franchi l'énorme distance qui nous sépare de Christiania en quatorze heures!

Le 24 novembre, l'*Archimède,* monté par un marin et deux passagers, partait à minuit 45 de la gare d'Orléans, et sept heures après il tombait à 100 lieues de distance, à Castelré, en Hollande.

Le même jour, à dix heures du matin, W. de Fonvielle partait avec l'*Égalité,* accompagné de MM. Brunel et Rouzé et de deux autres voyageurs. Il atterrissait à Louvain (Belgique) à 2 h. 15 du soir.

Le 30 du même mois, le *Jacquard* quittait la gare d'Orléans à

11 heures du soir, emportant le malheureux marin Prince, qui disparut dans l'inconnu. Un navire anglais, au matin, vit le ballon au large de Plymouth, puis le perdit de vue. Prince est mort sans doute après une agonie atroce, seul, perdu au milieu de l'Océan. Quelle fin !

Le même jour, à 11 h. 30 du soir, de la gare du Nord partait

N° 2, *Mercredi* 26 *Octobre* 1870

PARAIT
les Mercredi et Samedi
A 10 H. DU MATIN

LETTRE-JOURNAL DE PARIS

Gazette des Absents

EN VENTE A PARIS
Rue Saint-Honoré, 338
et au bureau du Figaro
RUE ROSSINI, 3

Prix : 15 centimes. — Abonnement pour deux semaines : 75 centimes.

SAMEDI 22 *Octobre* 1870. — RAPPORTS MILITAIRES : 21 *Octobre*, 7 *h.* 45 *soir*. Une sortie a été faite aujourd'hui par le général Ducrot, dans la direction de Rueil, la Malmaison, la Jonchère et le château de Buzanval. Après une canonnade très-vive de trois heures, nos troupes se sont avancées avec le plus grand entrain sur tous les points, repoussant les tirailleurs ennemis jusque dans l'épaulement qui borde les hauteurs de la Jonchère. Dans ces positions, les obus de notre artillerie allaient les foudroyer, forçant l'ennemi à renouveler cinq fois les détachements qui les occupaient ; ce fait peut donner la mesure des pertes considérables qu'il a éprouvées. L'action pu ramener. Mais ce que je me plais surtout à reconnaître avec un sentiment de grande satisfaction, c'est l'excellente attitude de nos troupes : zouaves, gardes mobiles, infanterie de ligne, tirailleurs Dumas, francs-tireurs des Ternes, francs-tireurs de la ville de Paris, tout le monde a fait son devoir. » Le rapport accorde une mention toute particulière aux éclaireurs Franchetti, placés dans les différentes colonnes, et qui, « comme toujours, se sont montrés aussi dévoués qu'intelligents et intrépides. » — L'état général de nos pertes pour la journée du 21 consiste en : officiers, 2 tués, 15 blessés, 11 disparus ; troupe, 32 tués, 230 blessés et 153 disparus. Total : 443. — *Ordre*

Fac-similé d'une lettre par ballon monté, contenant la *Gazette des Absents*.

le *Jules-Favre*, qui échappa au sort réservé au *Jacquard*. Vers six heures du matin, les deux passagers s'aperçurent qu'ils avaient la mer devant eux. Ils étaient non loin de Belle-Ile. L'aéronaute, M. Martin, grimpa dans le filet jusqu'à la soupape et parvint à l'ouvrir en grand ; la chute fut rapide. Les deux voyageurs aériens furent grièvement blessés.

La *Bataille-de-Paris*, qui partit à 5 h. 15 du matin de la gare du Nord, fit une descente périlleuse à Grand-Champ (Bretagne).

Le 2 décembre, le *Volta* emportait M. Janssen, le célèbre

astronome, qui allait observer en Algérie une éclipse totale de soleil. Le ballon atterrit à Savenay (Loire-Inférieure).

Puis sont partis :

Le 4 décembre, le *Franklin,* qui alla jusqu'à Nantes ;

Le 5 décembre, l'*Armée-de-Bretagne,* qui tomba à Bouillet (Deux-Sèvres) ;

Le 7 décembre, le *Denis-Papin,* qui emportait les trois inventeurs des cylindres aquatiques dont nous dirons un mot plus loin, MM. Montgaillard, Delort et Robert ; l'arrivée eut lieu au Mans le 11 décembre ;

Le 11 décembre, le *Général-Renauld,* qui portait 1,000 kilogrammes de dépêches et 12 pigeons ; il tomba près de Rouen ;

Le 15 décembre, la *Ville-de-Paris,* qui tomba en Prusse, à Wertzlur ; les aéronautes subiront de mauvais traitements et faillirent être fusillés ;

Le 17 décembre, le *Parmentier* et le *Gutenberg,* qui tombèrent tous deux dans le département de la Marne ;

Le 18 décembre, le *Davy,* descendu près de Beaune (Côte-d'Or) ;

Le 20 décembre, le *Général-Chanzy,* qui atterrit à Rotemberg (Bavière) et dont l'aéronaute fut fait prisonnier.

Le 22 décembre, un officier d'état-major, M. Raoul de Boisdeffre, attaché au général Trochu, et depuis chef d'état-major général de l'armée française[1], partit avec le *Lavoisier.* Il avait une importante mission à remplir près du général Chanzy : il informait le général que le 20 janvier Paris n'aurait plus de vivres!

Les ascensions suivantes s'exécutèrent dans des conditions différentes :

Le 23 décembre, la *Délivrance* arrive à la Roche (Morbihan).

1. L'auteur de ces lignes a eu l'honneur de servir sous les ordres de M. de Boisdeffre, alors qu'il était colonel d'infanterie.

Le 24 décembre, le *Rouget-de-l'Isle* arrive à Alençon (Orne).

Le 27 décembre, le *Tourville* tombe à Eymoutiers (Haute-Vienne).

Le 29 décembre, le *Bayard* descend à la Mothe-Achard (Vendée).

Le 30 décembre, l'*Armée-de-la-Loire* arrive près du Mans, en pleine armée de la Loire !



Fac-similé de la vignette qui ornait certaines lettres par ballon monté.

Le 3 janvier 1871, le *Merlin-de-Douai* va jusqu'à Massay (Cher).

Le 4 janvier, le *Newton* atterrit à Digny (Eure-et-Loir).

Le 9 janvier, le *Duquesne,* muni d'une hélice, essaye de se diriger, mais en vain ; il tombe près de Reims ; le *Gambetta* arrive à Clamecy (Nièvre).

Le 11 janvier, le *Képler* tombe à Laval.

Le 13 janvier, le *Monge* s'échoue dans l'Indre, à Harfeuille ; le *Général-Faidherbe* emporte cinq chiens qui essayeront de rentrer dans Paris avec des dépêches. Il va jusqu'à Saint-Avit (Gironde).

Le 15 janvier, le *Vaucauson* franchit la frontière et tombe à Armentières (Belgique).

Le 16 janvier, le *Steenackers* s'échoue dans les dunes du Zuyderzée.

Le 18 janvier, la *Poste-de-Paris* tombe aussi dans les Pays-Bas, à Veuray.

Le 20 janvier, le *Général-Bourbaki* marque la soixantième ascension et tombe en pays ennemi, près de Reims. L'aéronaute brûla son ballon et put sauver ses dépêches : c'était M. Mangin jeune.

Le 22 janvier, le *Général-Daumesnil* arrive à Charleroi (Belgique).

Le 24 janvier, le *Toricelli* tombe à Fuchemont (Oise).

Le 24 janvier, le *Richard-Wallace* emporte le soldat Lacaze et se perd dans l'immensité de l'Océan. Il toucha presque terre en vue de Niort; on cria à l'aéronaute de descendre. Soit qu'il n'entendît pas ou qu'il ne comprît pas, il vida un sac de lest, passa au-dessus de la Rochelle à une grande hauteur et disparut à l'horizon pour jamais !

Enfin, le 28 janvier, le *Général-Cambronne* s'élevait de la gare de l'Est à 6 heures du matin et atterrissait à Mayenne, dans le département du même nom, à 1 heure du soir. Cet aérostat, le dernier, apportait à la province la nouvelle de l'armistice.

Il y eut pendant ce siège fameux 64 ascensions, qui comprirent : 64 aéronautes, 91 passagers, 363 pigeons voyageurs, 9.000 kilogrammes de dépêches, représentant *trois millions* de dépêches et de lettres particulières.

Cinq ballons tombèrent entre les mains de l'ennemi, et deux se perdirent en mer.

Les lettres emportées par ballon ne pouvaient dépasser 4 grammes et étaient taxées 20 centimes.

Un décret avait organisé un service de poste par ballon non monté. On devait se servir de cartes-poste en papier fort du poids de 3 grammes au maximum, mesurant 11 centimètres sur 7.

La taxe était de 20 centimes pour la France et l'Algérie ; pour l'étranger, 40 centimes. Ce moyen fut abandonné presque aussitôt décidé.

Nous devons signaler aussi deux tentatives faites par MM. Tissandier frères pour revenir sur Paris. La première fois ils partirent de Rouen le 7 novembre et atterrirent à Pose, près de



Agrandissement des dépêches transmises par pigeons voyageurs.

Romilly-sur-Andelle. Le second essai ne fut pas plus heureux. Partis de Romilly, les aéronautes descendirent en pleine Seine à Heurtranville.

Dès les premières ascensions en ballon, on avait songé à utiliser l'instinct merveilleux des pigeons voyageurs pour porter des dépêches à la capitale assiégée.

Ces dépêches, d'abord écrites à la main sur pellicules, étaient roulées dans une plume d'oiseau, laquelle était attachée à la queue du volatile. Plus tard, on inscrivit toutes les dépêches sur des cartons et on faisait une réduction du tout au moyen de la photogra-

phie. Enfin, le nombre des dépêches augmentant, on les donna à typographier, et ce fut la maison Mame et fils, à Tours, qui fut chargée de ce travail. Les dépêches étaient composées en caractères assez gros (corps 9), on formait un placard de 37 cent. sur 23, divisé en trois colonnes, et l'on réduisait aux dimensions de 3 cent. sur 4.

On réunissait dix à douze réductions, que l'on roulait ensuite pour les confier au pigeon voyageur. Ces douze pellicules contenaient environ *trente mille* dépêches ; le tube qui les renfermait était attaché avec un fil de soie.

Arrivé à destination, l'oiseau était débarrassé de son léger fardeau, les pellicules, soigneusement déroulées, étaient mises entre deux lamelles de verre, puis dans une lanterne d'agrandissement, qui projetait les dépêches sur un écran blanc. Les caractères étaient suffisamment visibles pour que les employés assis devant l'écran pussent les copier sans difficulté.

Ces dépêches étaient taxées à raison de 50 centimes le mot.

Nous ne pouvons pas nous étendre longuement sur les procédés photographiques successivement employés pour obtenir de bons résultats, n'ayant pas l'intention d'écrire l'histoire de la poste, et cette question ayant déjà été traitée longuement par plusieurs auteurs. Rendons seulement un hommage aux hommes qui se dévouèrent à ce service, MM. Barreswil, Dagron, Fernique, Blaise, Van Roosebecke.

Il est curieux, par exemple, de connaître les résultats de la poste par pigeons voyageurs. Sur 363 pigeons lancés vers Paris, 57 seulement revinrent à leur colombier, dont 4 en septembre, 18 en octobre, 17 en novembre, 12 en décembre, 3 en janvier et 3 en février. C'est relativement peu; seulement il faut songer qu'on était en hiver, qu'à cette époque les facultés des pigeons



Intérieur d'un pigeonnier.

semblent diminuer, et enfin que la saison fut des plus rigoureuses. Un grand nombre durent mourir de froid, être tués ou pris par les Prussiens.

Un décret du 10 novembre 1870 avait institué un système de dépêches-réponses par pigeon, qui ne fut pas compris par le public. Le moyen consistait en ceci :

On achetait la carte, qui était en vente dans les bureaux de poste et chez les débitants de tabac, au prix de cinq centimes, puis on

Recto.

DÉPÊCHE-RÉPONSE.

(Décret du Gouvernement de la défense nationale en date du 10 novembre 1870.)

Prix de la présente carte, **cinq centimes**, représenté par un timbre-poste qui sera placé dans le cadre ci-contre.

Les réponses doivent être exprimées par **oui** ou par **non** dans les colonnes 5 à 8. Taxe d'affranchissement des réponses, au nombre de 4 ou au-dessous, **un franc**.

(Le numéro de la réponse doit être indiqué, à Paris, par l'expéditeur. Les autres colonnes de la dépêche-réponse seront remplies par le correspondant dans les départements.)

N° d'ordre de la dépêche-réponse	NOM DU PAYS où réside LE CORRESPONDANT.	INITIALES DU PRENOM ET DU NOM du correspondant.	NOM ET DOMICILE (en toutes lettres) DU DESTINATAIRE à Paris.	RÉPONSES AUX QUATRE QUESTIONS POSÉES.			
				1re question.	2e question.	3e question.	4e question.
1	2	3	4	5	6	7	8

Fac-similé d'une carte dépêche-réponse.

écrivait dans les colonnes 2 à 4 le nom du pays où résidait la personne à qui l'on écrivait, ses initiales et enfin son adresse, puis dans une lettre on adressait alors quatre questions bien précises, par exemple :

1° Êtes-vous en bonne santé?

2° Votre fils a-t-il été amputé?

3° Avez-vous des nouvelles de Louis?

4° Croyez-vous à nos succès?

On renfermait la lettre et la dépêche-réponse sous enveloppe, et le tout était emporté de Paris par ballon. La missive arrivait

à destination, celui qui la recevait répondait par *oui* ou *non*, dans les colonnes 5 à 8, aux questions posées, et enfin cette carte était affranchie à 1 franc, puis envoyée au siège du gouvernement. Les mots contenus dans les huit colonnes étaient composés, puis faisaient partie d'un placard destiné à être photographié et réduit sur pellicule. Lorsque le pigeon arrivait à Paris, on transcrivait la dépêche, qui était envoyée enfin à l'expéditeur.

On le voit, le moyen était des plus ingénieux; il ne donna pas de grands résultats.

Il existe plusieurs modèles de ces dépêches-réponses; nous en donnons un reproduit côté recto, où l'on peut aisément lire le libellé; au verso il y avait les indications suivantes :

« La présente carte, revêtue, par le correspondant dans les départements, des réponses par *oui* ou par *non* qui doivent être portées aux colonnes 5 à 8, d'autre part, sera déposée par ce correspondant, affranchie en timbre-poste, au bureau de poste d'expédition, qui l'adressera par le premier courrier au délégué du directeur général, à Clermont-Ferrand. »

MM. de Montgalland, Delort et Robert avaient imaginé de construire des boules roulantes à ailettes, que l'on immergeait en amont de Paris, en pleine Seine. Les lettres ne devaient pas peser plus de 4 grammes, et coûtaient 1 fr. 80, taxe et affranchissement. Aucune de ces sphères, de la grosseur d'un chapeau, n'arriva à destination. Les Prussiens, qui avaient eu vent de la chose, tendirent des filets et les arrêtèrent; seulement, après l'armistice, quelques boules furent relevées à Paris.

Après la guerre, au moment de l'insurrection de Paris, la Commune avait organisé un service de poste qui fonctionnait assez mal faute d'argent et qui n'inspirait pas une grande confiance au public. Le gouvernement de M. Thiers refusait, du reste, obsti-

nément de reconnaître ce service. Aussi plusieurs particuliers créèrent des agences où, moyennant une faible redevance, ils se chargeaient de faire parvenir les lettres à destination.

Dans les provinces envahies, à mesure que les Allemands avançaient, ils confisquaient à leur profit tous les services, les postes



Boules roulantes à ailettes.

comprises. Cependant ils n'osèrent pas se servir de leurs timbres et gravèrent un modèle spécial. Voici deux documents à ce sujet :

Service des correspondances avec l'administration des Postes de Nancy.

Berlin, 6 septembre 1870.

Pour l'affranchissement des envois de la poste aux lettres, du ressort de l'administration des postes à Nancy, il sera mis en usage de nouveaux timbres-poste portant la désignation de « Postes » et le montant de la valeur en « centimes ». Des timbres seront émis à 1, 2, 4, 10 et 20 centimes, savoir :

à 1 centime	imp. en vert clair sur papier blanc.	
à 2 centimes	imp. brun foncé	—
à 4 —	imp. gris	—

à 10 centimes imp. brun clair sur papier blanc.
à 20 — imp. bleu —

Le fond de ces timbres était formé de petites lignes en réseaux, comme on peut le voir sur le spécimen que nous reproduisons ci-contre.

(Ces timbres ont été réimprimés par un marchand de Hambourg, pour des collectionneurs.)



Type de l'Alsace-Lorraine.





Timbres fiscaux de l'Alsace-Lorraine.

Ordonnance du 28 octobre 1870, concernant le service des postes dans l'administration du gouvernement général de l'Alsace et de la Lorraine allemande. — Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, etc., commandant en chef des armées allemandes, ordonnons ce qui suit :

... Les établissements de la poste doivent, par un règlement de détail de l'autorité supérieure des postes, avoir disponibles des timbres pour l'affranchissement des envois postaux et les débiter au prix de la valeur y énoncée. Outre les timbres actuellement en usage, il en sera débité à 5 et 25 centimes. Les établissements de la poste sont autorisés à s'occuper aussi du débit d'enveloppes d'affranchissement, de cartes postales et de formulaires de mandats-poste; cependant, pour les enveloppes d'affranchissement, il sera perçu, en dehors de la valeur énoncée sur le timbre, un supplément équivalent aux frais de fabrication des enveloppes.

Des timbres fiscaux furent aussi en usage. On en trouvera la description au catalogue.

CHAPITRE IV

Le timbre-poste depuis 1871 jusqu'à nos jours.

Après la fin de l'insurrection, le 23 mars 1871, M. Rampont reprit possession de l'hôtel des postes, qu'il avait été obligé de quitter et de céder à M. Thiesz, délégué de la Commune[1].

Les bureaux de poste étaient désapprovisionnés ; on tira immédiatement, avec les anciennes planches de 1849, des timbres de 10, 20 et 40 centimes, comme on l'avait fait au commencement du gouvernement provisoire. On attendit, pour graver de nouvelles valeurs, que l'Assemblée nationale eût décidé les impôts nouveaux nécessaires pour faire face aux charges écrasantes qui pesaient sur la nation, ces impôts devant toucher sans doute les taxes d'affranchissement. Comme il manquait des timbres de cinq centimes, on tira des vignettes à l'effigie de Napoléon III non couronné. Cette émission est sur papier azuré ; c'est là ce qui la distingue des autres tirages. C'est à Versailles qu'eut lieu l'impression.

1. Il est juste de dire que ce délégué défendit énergiquement son édifice contre la fureur des communards et que c'est grâce à lui que l'hôtel ne fut ni pillé ni incendié.

Le 24 août 1871, l'Assemblée votait la nouvelle taxe qui élevait de 10 à 15 centimes les lettres circulant dans un même bureau, et de 20 à 25 centimes celles de bureau à bureau, c'est-à-dire de ville à ville. Le droit de chargement fut élevé à 50 centimes.

Le nouveau tarif fut mis en vigueur le 1er septembre 1871; on imprima donc immédiatement des timbres de 15 à 25 centimes, que l'on tira toujours sur les planches de 1849.

Le 15 centimes bistre-jaune.

Le 25 — bleu.



Type de l'émission de Paris, République 1871.

Les premiers jours qui suivirent cette nouvelle taxe, certains bureaux de poste, manquant de timbres de 5 centimes, se servirent de timbres de 10 centimes que l'on coupa en deux. On trouve des lettres affranchies ayant un timbre de 20 centimes et une moitié de timbre de 10 centimes.

Au mois de novembre, le stock de vignettes à 5 centimes se trouva presque épuisé, et cela à la veille du jour de l'an, au moment où cette coupure est employée en si grande quantité, quoique le port des cartes fût de 10 centimes. En attendant que l'on gravât la valeur manquante, on prit des feuilles de 10 centimes de l'empire couronné, et on les surchargea du chiffre 10 en bleu (lettres normandes). Cette surcharge était à seule fin que ce timbre ne pût être confondu avec le 15 centimes de même couleur.

Le timbre de 5 centimes parut comme on achevait le travail de surcharge, et ces timbres ne furent pas mis en usage.

En 1872, les petites valeurs furent mises en circulation :

1 centime olive, en décembre ;

2 centimes brun-rouge, en mai ;

4 — gris, en juillet ;

5 — vert, en juin.

Dans le cours de cette même année parurent les 30 et 80 centimes avec chiffres plus gros que les autres valeurs.



Type des petites valeurs de l'émission de Paris.

30 centimes brun van Dyck.

80 — carmin.

En janvier 1873 fut émis le 10 centimes brun sur rose (petits chiffres) ; en 1874, le 15 centimes jaune-bistre est mis en circulation avec gros chiffres, et, l'année suivante, au commencement de 1875, le 10 centimes bistre sur rose subit la même transformation.

En 1874, il fut question de créer des enveloppes postales du prix de 5 centimes, spéciales pour les soldats et sous-officiers. Les vaguemestres seuls en auraient eu la vente, et cela aurait permis aux militaires de correspondre plus souvent avec leurs familles. Assurément le débit de ces enveloppes eût été considérable, et l'État n'eût pas perdu. La question, plusieurs fois sou-

levée par différents députés, est encore à l'ordre du jour, et, du train où vont les motions, elle ne paraît pas près d'être résolue dans le sens affirmatif.

En 1876, arriva une erreur d'impression, bien connue des amateurs. Un bloc de 15 centimes fut glissé par erreur dans une planche de 10 centimes et fut tiré ainsi en bistre sur rose.

Les feuilles de timbres comprennent, comme nous l'avons dit plus haut, 300 vignettes. Ce sont des blocs, clichés galvaniques obtenus d'après le coin gravé, que l'on serre les uns à côté des autres dans des formes appropriées. On mit donc un bloc de 15 centimes avec les 10 centimes, et le tout fut imprimé sans qu'on s'en aperçût.

Sitôt que l'erreur fut connue, tous les collectionneurs, et surtout les marchands, se précipitèrent dans les bureaux de poste et achetèrent tous les exemplaires qu'ils purent trouver. Lorsque l'administration eut connaissance de cette erreur, elle fit détruire tous les 15 centimes rose existant dans ses réserves. Ce timbre, qui jusqu'en 1879 valait 5 francs, vaut aujourd'hui 100 francs. On le trouve généralement accolé avec un timbre de 10 centimes.

On a essayé de fabriquer des fausses erreurs, mais avec un peu d'attention on peut reconnaître la supercherie. D'abord la teinte doit être bien franche : en effet, la teinte rose n'est pas couchée, c'est la coloration même de la teinte du papier. Et puis les deux chiffres 15 ne sont pas identiques. La boucle du 5 de gauche est plus petite et plus fermée que celle du 5 de droite.

En 1878, le 10 centimes bistre tête-bêche valait 75 centimes neuf. Il vaut 75 francs maintenant. Ce sont là de bons placements.

Le timbre de cinq francs ne fut pas émis dans cette série ; on

se servait des timbres de l'Empire, dont l'approvisionnement était considérable.

Nous résumons ci-dessous les variétés des émissions de 1871-1875 :

1	centime	vert-olive.
1	—	vert-olive-jaunâtre.
2	centimes	brun-rouge.
2	—	brique.
4	—	gris-perle.
4	—	gris-jaunâtre.
5	—	vert clair sur papier vert d'eau.
5	—	vert clair sur papier jaunâtre.
5	—	vert clair sur papier azuré.
5	—	vert vif sur papier azuré.

PETITS CHIFFRES :

10	centimes	brun clair sur rose.
10	—	brun clair sur rose vif.
15	—	bistre-jaune.
15	—	bistre foncé.
25	—	bleu vif.
25	—	bleu pâle.
25	—	bleu terne.
40	—	orange.
40	—	vermillon vif.

GROS CHIFFRES :

10	centimes	brun clair sur rose.
10	—	brun clair sur rose vif.

15 centimes bistre-jaune.
15 — bistre foncé.
15 — brun clair sur rose (erreur).
30 — brun van Dyck pâle.
30 — brun van Dyck foncé.
80 — rose pâle.
80 — carmin vif.

TIMBRES TÊTE-BÊCHE :

4 centimes gris-perle.
10 — brun clair sur rose.
25 — bleu.

En 1875, des considérations politiques assez mesquines furent la cause du changement postal. La République était subie, mais non admise, et les réactionnaires découvrirent un jour que la fameuse tête de Cérès avait un caractère trop révolutionnaire.

On prit comme prétexte que les fraudes étaient fréquentes, que la contrefaçon était trop facile, et un décret du ministre des finances du 5 juillet 1875 institua un concours public pour une vignette postale. Mais on eut soin d'avertir les concurrents que le nouveau type du timbre-poste, dans la composition duquel devaient figurer les mots « Postes » et « République française », comporterait soit une, soit plusieurs figures, soit une ou plusieurs têtes emblématiques, ces figures ou ces têtes pouvant être empruntées à la personnification de la France, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la loi, de la justice, des arts, etc., *mais ne devant pas avoir de caractère politique.*

Et le rapport qui fit adopter le modèle choisi contient les mots

que nous signalons et qui ne sont pas susceptibles de diverses interprétations.

En effet, ce jury, composé de M. Passy, président; de MM. Henriquel-Dupont, Baudry, Meissonier, Ballu, membres de l'Institut; Le Libon, directeur général des postes; Ruau, directeur de l'administration des monnaies; Chazal, contrôleur de la Banque de France; Choppin, secrétaire, remit son rapport, rédigé par M. Passy en ces termes :

« La commission, après avoir examiné les quatre cent qua-



1er prix du concours de 1875.
(Adopté.)



2e prix.

rante dessins qui lui ont été soumis, vous propose[1] de choisir comme nouveau modèle le dessin ci-joint, signé de M. Jules-Auguste Sage et représentant, suivant la notice de son auteur, le Commerce et la Paix s'unissant et régnant sur le monde. Cette composition a paru, à la *majorité des membres* de la commission, réunir à un plus haut degré que tous les autres projets les conditions *artistiques* exigées par le programme imposé aux concurrents. Elle se compose de deux figures emblématiques *sans caractère politique.* »

Le modèle primé était de M. Sage. C'est celui qui a cours encore aujourd'hui. Le modèle classé deuxième était de M. Cha-

1. Le rapport s'adressait au ministre, qui était M. Léon Say.

plain, graveur, et on l'a utilisé depuis pour les cartes pneumatiques.

Le congrès de Berne, qui s'ouvrit le 15 septembre 1874 et finit le 9 octobre suivant, aboutit à une convention qui créait l'Union postale universelle, comprenant tous les États d'Europe, les États-Unis de l'Amérique du Nord et l'Égypte. Malheureusement la France à cette époque était dans une situation financière très critique, et, tout en adhérant aux conventions, elle déclara qu'elle ne pourrait en jouir qu'à partir du 1er juillet 1876. La loi du 3 août 1875 approuva le traité de Berne et modifia en même temps le régime intérieur.

POUR LES LETTRES DE BUREAU A BUREAU

	Affranchies.	Non affranchies.
Jusqu'à 15 grammes........................	» 25	» 40
De 15 à 30 —	» 50	» 80
De 30 à 50 —	» 75	1 20
Et pour 50 — ou fraction de 50 grammes excédant..............	» 50	» 75

POUR LES LETTRES LOCALES ET DE PARIS POUR PARIS

	Affranchies.	Non affranchies.
Jusqu'à 15 grammes........................	» 15	» 25
De 15 à 30 —	» 30	» 50
De 30 à 50 —	» 45	» 75
Et pour 50 — ou fraction de 50 grammes excédant..............	» 25	» 40

Le 17 janvier 1876, la France obtint, à l'égal de la Grande-

Bretagne, l'admission de toutes ses colonies dans le régime de l'Union postale.

Le 3 août 1875, une loi des finances portait modification du tarif des échantillons, des épreuves d'imprimerie corrigées et des papiers de commerce ou d'affaires :

Échantillons de marchandises, épreuves, papiers d'affaires, 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Circulaires, prospectus, catalogues, etc., en général tous imprimés expédiés sous bande, autres que les journaux et ouvrages périodiques, 2 centimes jusqu'à 5 grammes, et 1 centime en plus jusqu'à 15 grammes. De 15 à 50 grammes 5 centimes, et 5 centimes par fraction de 50 grammes.

Le décret d'émission de la nouvelle série du timbre-poste parut le 20 juin 1876.

Le premier timbre émis fut le 15 centimes gris-fer. Bientôt d'autres valeurs virent le jour, et la série complète comprit les nuances suivantes :

1, 2, 4, 5, 10 centimes vert-émeraude.
15 — gris-fer.
20 — brun van Dyck sur papier paille.
25 — bleu outremer sur papier bleuté.
30 — bistre brun sur bistre clair.
40 — vermillon sur paille.
75 — carmin sur rose.
1 franc bronze sur paille.

En janvier 1877, on décida de changer la couleur du 15 centimes et de l'imprimer en jaune. Quelques feuilles furent tirées, mais ne furent pas mises en service. *Ce timbre n'est donc qu'un essai.*

En février 1877, le 1 centime vert fit son apparition et fut retiré

presque aussitôt pour être remplacé par le 1 centime tête de Cérès.

Dans ce même mois, il est question de changer (déjà!) la nuance des timbres. Ils doivent subir les modifications suivantes :

1	centime	noir sur papier teinté bleu.
2	centimes	brun van Dyck sur papier chamois clair.
4	—	marron sur papier gris-bleu.
5	—	émeraude sur papier vert d'eau.
10	—	noir sur papier violet.
15	—	jaune sur papier jonquille.
20	—	bleu sur papier turquoise.
25	—	noir sur papier laque rouge.
30	—	bistre sur papier bistre clair.
40	—	garance sur papier paille.
75	—	carmin sur papier rose clair.
1	franc	bronze sur papier paille.
5	francs	lilas sur papier lilas clair.

La gravure du type Sage fut exécutée par M. Mouchon; sur un bloc rectangulaire, il réserva une place pour la valeur. Dans cet espace libre on devait mettre des clichés mobiles, appelés *goujons* en terme de métier, portant le prix du timbre.

On fit de cette gravure plusieurs reproductions galvaniques; on y intercala la valeur au moyen de caractères typographiques, et on fit des clichés qui servirent aux premiers tirages.

A la trempe, le bloc d'acier se rompit dans l'angle inférieur gauche. M. Mouchon dut donc recommencer la gravure du timbre. En plus, le graveur fit quinze clichés avec la valeur gravée. Ces clichés furent multipliés par la galvanoplastie et constituent un second type.

Nous allons maintenant indiquer ce qui différencie les deux *types*.

Dans le premier, les lettres INV qui suivent le nom du graveur (dans l'angle inférieur de gauche) sont placées en dessous du B de RÉPUBLIQUE, le V se trouvant avant l'L et après le B.

De ce type il y a les valeurs suivantes :

1, 2, 4, 5, 10 centimes vert.

15	—	gris-fer.
15	—	gris-ardoise sur bleuté.
20	—	brun van Dyck sur blanc.
20	—	brun van Dyck sur bistre.
25	—	outremer.
30	—	bistre brun sur bistre.
40	—	vermillon sur paille.
75	—	carmin sur rose.
1 franc		bronze sur paille.

Dans la deuxième variété, les lettres INV sont sous l'U de RÉPUBLIQUE, le V se trouvant exactement sous la branche verticale du B.

Il y eut d'abord les valeurs suivantes :

2, 5, 10 centimes vert.

15	—	gris-fer.
15	—	gris-ardoise sur bleuté.
25	—	outremer.
30	—	bistre brun sur bistre.
40	—	vermillon sur paille.
75	—	carmin sur rose.
1 franc		bronze sur paille.

En mai 1877 parut le premier timbre de la nouvelle série adoptée, le 2 centimes brun van Dyck sur paille, puis successivement le 5 francs violet sur lilas, en même temps que le 5 francs de l'Empire était retiré de la circulation ; le 1 centime

noir sur bleu; en août 1877, le 25 centimes bleu est imprimé en nuance terne au lieu d'outremer; le 4 centimes brun paraît le 16 septembre, le 15 centimes bleu en juin 1878, le 3 centimes jaune et le 35 centimes noir sur jaune d'or en juillet 1878. En novembre 1878, le 25 centimes est tiré en noir et rouge.

Le 1er mai 1878, une nouvelle taxe fut rendue exécutoire en vertu de la loi du 6 avril 1878 : elle est encore en vigueur aujourd'hui : toutes les lettres jusqu'à 15 grammes payent 15 centimes pour la France, et 15 centimes par fraction de 15 grammes, la taxe étant le double du port en cas d'insuffisance ou de non-affranchissement. Les journaux et imprimés périodiques étaient taxés à raison de 2 centimes jusqu'à 25 grammes, et 1 centime par 25 grammes ou fraction. Les journaux publiés dans Seine et Seine-et-Oise ne payent que la moitié de ce prix. Ceux des autres départements ne bénéficient de la réduction que lorsqu'ils circulent dans le département d'origine ou dans les départements limitrophes. Leur poids peut s'élever jusqu'à 50 grammes pour 1 centime; au-dessus de ce poids, ils payent 1 centime par 25 grammes.

Les autres imprimés sous bande payent 1 centime par 5 grammes jusqu'à 20 grammes. De 20 à 50 grammes, 5 centimes, et cette même somme par fraction de 50 grammes au-dessus. Les imprimés sous enveloppe ouverte payent 5 centimes par 50 grammes ou fraction.

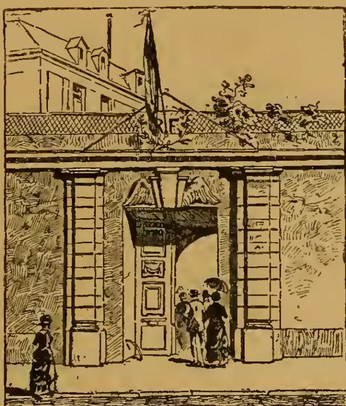
En février 1879, la couleur des valeurs suivantes est de nouveau modifiée : le 3 centimes devient gris pâle, le 20 centimes vermillon sur papier vert, le 25 centimes jaune (il y a quatre ou cinq variétés de teintes).

En octobre 1880, le 1 centime fut tiré par erreur en noir sur

bleu indigo; il fut très peu en usage; de même pour le 10 centimes tiré sur papier verdâtre en 1882.

En 1886, le 25 centimes subit une quatrième modification : il devient gris sur rose clair.

En 1887, le 35 centimes, supprimé en février, est rétabli en avril pour les seuls bureaux de Paris.



Une entrée de l'ancien hôtel des Postes.

En 1890, le 75 centimes carmin est supprimé. On crée une nouvelle valeur de 50 centimes, qui prend la teinte du 75 centimes. Un grand nombre de négociants en bijouterie réclament contre cette suppression, et le 75 centimes est rétabli en octobre 1890; il prend la couleur violet foncé sur jaune d'or, teinte du 35 centimes (définitivement supprimé par décision du 17 juillet).

Enfin, en 1892, le 15 centimes bleu est tiré sur papier quadrillé.

En résumé, le modèle adopté en 1875 et connu sous le nom de *groupe allégorique* a les variétés et les valeurs suivantes :

1er TYPE

1, 2, 4, 5, 10	centimes	vert.
15	—	gris clair.
15	—	gris-fer.
15	—	gris-fer sur papier bleuté.
20	—	brun van Dyck clair.
20	—	brun van Dyck clair sur papier jaune pâle.
25	—	bleu outremer.
30	—	bistre foncé.
40	—	vermillon sur papier paille.
75	—	carmin vif sur papier rose pâle.
1	franc	vert-bronze sur papier paille.

2me TYPE

1	centime	noir sur bleuté.
1	—	noir sur azuré.
1	—	noir sur bleu.
1	—	noir sur indigo (erreur).
2	centimes	vert.
2	—	brun rouge sur jaune.
2	—	brun vif sur jonquille.
2	—	brun sur paille.
3	—	jaune sur jaune.
3	—	jaune citron sur jaune.
3	—	gris.
3	—	gris foncé.

4	centimes	brun-rouge sur blanc.	
4	—	brun-rouge sur bleuté.	
5	—	vert sur blanc.	
5	—	vert clair sur teinté.	
5	—	vert d'eau sur teinté.	
5	—	vert-émeraude sur jaunâtre.	
5	—	vert sur vert.	
5	—	vert très vif sur vert.	
10	—	vert.	
10	—	noir sur rose pâle.	
10	—	noir sur violet.	
10	—	noir sur vert pâle (erreur).	
10	—	noir sur mauve foncé.	
15	—	gris foncé.	
15	—	gris clair sur bleuté.	
15	—	bleu pâle.	
15	—	bleu vif.	
15	—	bleu terne.	
15	—	bleu sur bleuté.	
15	—	bleu foncé sur bleuté.	
15	—	bleu-ciel sur azuré.	
15	—	bleu clair fond quadrillé.	
15	—	bleu de ciel.	—
15	—	bleu vif.	—
15	—	bleu foncé.	—
20	—	vermillon vif sur vert.	
20	—	citron sur vert.	
20	—	vermillon sur vert foncé.	
20	—	bleu sur bleuté (erreur).	
25	—	bleu outremer.	

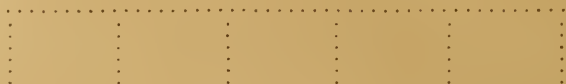
25	centimes	bleu clair.
25	—	bleu foncé sur bleuté.
25	—	bleu-ciel.
25	—	noir sur rouge.
25	—	citron sur jaune.
25	—	jaune sur jaune.
25	—	ocre jaune sur paille.
25	—	bistre-jaune sur paille.
25	—	gris sur rosé.
25	—	gris sur rose pâle.
25	—	noir sur rose pâle.
25	—	noir sur rose très vif.
30	—	brun sur brun.
30	—	bistre brun.
35	—	noir sur jaune d'or.
35	—	violet foncé sur jaune d'or.
40	—	vermillon sur paille.
40	—	vermillon terne.
50	—	rose.
50	—	carmin sur rose.
75	—	rose terne.
75	—	carmin sur rose.
75	—	noir sur jaune d'or.
75	—	violet foncé sur jaune d'or.
1	franc	bronze sur paille.
1	—	bronze-jaune sur paille.
1	—	bronze foncé sur jaune.
5	francs	lilas rosé sur teinté.
5	—	lilas sur teinté.
5	—	violet terne sur mauve clair.

Depuis 1879, les améliorations et innovations suivantes furent faites dans le service postal. En 1879, recouvrement des effets de commerce, abonnement aux journaux français et étrangers; dépôt pour la caisse nationale d'épargne et enfin création des colis postaux, qui furent étendus, le 3 novembre 1880, à presque tous les pays d'Europe, plus la Perse, l'Égypte, colonies françaises suivantes : Sénégal, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Cochinchine, les établissements de l'Inde, la Réunion.

Au moment où le nouveau modèle de 1876 fut adopté, ce fut la Banque de France qui fut chargée d'exécuter les tirages. Le traité passé expira en 1880 et ne fut pas renouvelé. L'administration acheta le matériel et l'installa dans de vastes ateliers, rue d'Hauteville, où se firent tous les tirages de France et des colonies.

En juillet 1895, le local, trop exigu, fut délaissé, et l'atelier de la fabrication a été transféré boulevard Brune, dans d'immenses constructions qui répondent tout à fait aux exigences de cette puissante administration qu'est la poste. C'est M. Gaumel qui dirige cet atelier depuis 1876 avec une réelle habileté. Il a fait faire de très grands progrès à l'outillage. Il est l'inventeur de la machine à gommer et à sécher les timbres, qui permet de faire un travail propre, suivi et rapide. Cette machine, représentée ci-contre, d'après une photographie directe, mesure 3^{m},70 de haut, 15 mètres de long et 1 mètre de large. Elle comprend treize jeux de tambours entraînant les courroies. Une feuille met 10 minutes et demie à passer. Elle sort complètement séchée, grâce aux nombreux ventilateurs qui se trouvent sur son passage. Dans une journée de dix heures il passe 7,500 feuilles, soit 2,250,000 timbres par jour. Comme il y a deux machines, cela fait 4,500,000 timbres par jour. Le chiffre de la fabrication a été, en 1894, de 1,513,000,000 de vignettes.

Pour percer les feuilles on se sert d'une machine ayant une série d'emporte-pièce montés sur une forme comme ci-dessous :



On fait avancer les feuilles au fur et à mesure. Il y a également des machines spéciales pour la fabrication des cartes-lettres.

Le papier qui sert à l'impression des vignettes est couché d'une teinte spéciale par l'administration. La composition chimique des nuances employées est telle qu'elle est en partie détruite par l'encre d'oblitération, ce qui empêche le *lavage* des timbres pour les faire resservir.

Le prix de revient est par suite descendu à une somme minime. Les timbres qui avaient été fabriqués par M. Hulot en 1850 à raison de 1.50 le mille l'étaient, en 1876, pour 60 centimes; depuis, ce prix descendit constamment.

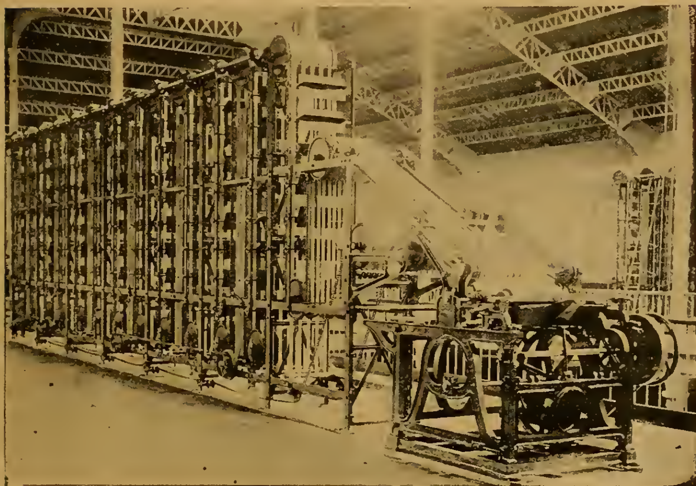
En 1876 il était de 0 fr. 587 par mille.

1877	—	0 fr. 390	—
1879	—	0 fr. 340	—
1881	—	0 fr. 277	—
1883	—	0 fr. 269	—
1894	—	0 fr. 26	—

En 1879, la situation des services postaux étant fort critique par suite du manque absolu de développement, M. Léon Say proposa de construire un édifice qui répondît mieux à la situation présente. Les pourparlers engagés pour la participation du conseil municipal aboutirent le 25 octobre de la même année. Il fut

décidé que l'on percerait le prolongement de la rue aux Ours (devenue rue Étienne-Marcel) et la rue du Louvre, afin de donner tous les dégagements possibles au nouvel hôtel, qui devait être reconstruit sur la place de l'ancien.

En attendant, on décida l'élévation, sur la place du Carrousel,



La machine à gommer et à sécher les timbres.

de constructions légères, destinées à abriter l'important service des postes.

Le nouvel hôtel des Postes a la forme d'un quadrilatère irrégulier. La plus longue façade (119 mètres) se développe le long de la rue Étienne-Marcel ; la surface totale comprend huit mille mètres carrés environ.

Le monument est d'un aspect lourd et disgracieux ; enfin, chose grave, il n'est pas clair, et l'État a longtemps hésité avant de

l'accepter ; il a fallu changer plusieurs fois les ascenseurs, qui fonctionnaient mal, et modifier l'agencement des étages.

Le sous-sol a été réservé pour les écuries, qui comprennent 125 chevaux, les machines à vapeur pour la production de l'électricité, de l'air comprimé pour le réseau pneumatique.

Le rez-de-chaussée comprend les services ouverts au public et le service du transbordement, dont nous dirons un mot plus loin.

Le premier étage est presque entièrement consacré au service de la distribution.

Le deuxième étage est affecté au transbordement, qui arrive par les monte-charges.

Le troisième étage est réservé aux services administratifs.

Le service général des postes est divisé en quatre sections principales :

1° Le transbordement. — Réception des sacs cachetés des différents bureaux et transmis immédiatement soit au service de départ, soit à celui de distribution.

2° Le départ. — Là s'effectue le *tri.* D'une part, on met les dépêches pour les bureaux ambulants, qui sont chargés de faire la répartition par ville ; d'autre part on fait le *tri* pour les villes de la banlieue, et celles trop rapprochées pour que les ambulants aient le temps de faire ce travail.

3° La distribution. — On s'occupe, dans cette section, de Paris seulement. Les lettres, distribuées par rayons par des commis, sont mises ensuite par quartier par les facteurs chargés de la distribution, qui doivent, avant de monter dans les omnibus spéciaux chargés de les mener au point central du périmètre qu'ils desservent, classer les correspondances dans leurs boîtes.

4° La caisse. — Quatre subdivisions sont organisées pour cette importante fonction postale : 1° l'affranchissement des



Vue de l'hôtel des Postes (angle des rues Jean-Jacques-Rousseau et Étienne-Marcel).

lettres, les réclamations de la poste restante; 2° l'affranchissement des journaux et imprimés payés en numéraire au moment de leur départ; 3° la caisse, ouverte au public pour les mandats et articles d'argent, caisse d'épargne, recouvrements, etc.; centralisation de la comptabilité de tous les bureaux de Paris.

En 1894, sous les mêmes raisons qui avaient fait adopter en 1875 l'idée d'un changement de timbre, on ouvrit un concours pour l'adoption d'un nouveau type, qui cette fois personnifiât bien le régime républicain.

Dès 1892, M. Mesureur entretint la commission de la nécessité de changer la vignette, et M. Roger Marx fit une brillante campagne dans ce sens. Parmi ses nombreux articles, nous signalerons les passages où il exposait ses raisons pour l'adoption d'une monnaie et d'un timbre plus en rapport avec les idées et l'esprit modernes. Dans le *Rapide* du 22 octobre 1892, il disait: « En sus d'un moyen d'affranchissement, qu'est par lui-même le timbre? Rien moins qu'une estampe officielle et nationale, qu'une estampe à laquelle on ne saurait dénier la portée esthétique, la valeur documentaire. De l'art, il relève par la composition du sujet, par la technique de la gravure; à l'histoire il appartient comme un témoin révélateur de l'époque, du pays, du régime. Aussi bien, j'imagine, est-ce pour ne point trouver définis l'époque, le pays, le régime sur l'image, que M. Mesureur supplie qu'on y veuille renoncer. Il l'a regardée, et non sans mal; qu'est-il parvenu à découvrir? Debout, aux côtés d'une mappemonde, les mains se rejoignant sur le globe, une femme demi-nue élevant un rameau d'olivier, et, pareillement dévêtu, un porteur de caducée. M. Mesureur s'est demandé en quoi une telle représentation pouvait exprimer l'idée de la France, de la troisième République, et la conviction s'est imposée à son esprit que ce

timbre n'était celui d'aucun temps, d'aucune nation; que l'État méritait un symbole autre que cette rhétorique creuse, un symbole en moins lointain rapport avec le présent, et capable de répondre aux interrogations de l'avenir. De là, selon nos présomptions du moins, la proposition et le vote du crédit permettant la mise au concours d'un modèle nouveau. »

Le 9 février 1893, M. Mesureur prononçait à la tribune de la Chambre les paroles suivantes : « La commission du budget estime que la République française a le devoir d'affirmer son existence sur toutes les manifestations publiques officielles. Elle demande donc au gouvernement d'établir, au moyen d'un concours public entre artistes français, une vignette nouvelle pour les timbres-poste, vignette ayant véritablement le caractère républicain et moderne, qui convient à notre gouvernement et à notre démocratie. »

Le ministre du commerce prenait l'engagement de s'occuper de la question, et enfin, après de nombreux pourparlers, le 4 février 1894, le *Journal officiel* promulguait le règlement suivant :

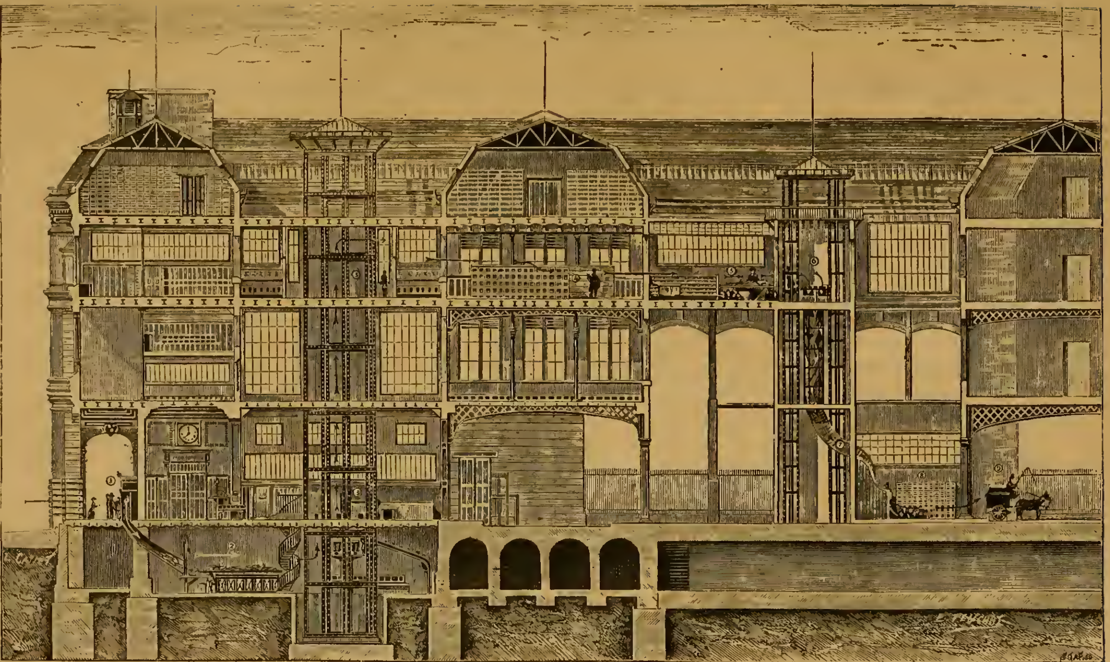
« Un concours sera ouvert le 5 février, à la direction générale des postes et télégraphes, pour la création d'un nouveau type de timbres-poste répondant, par les compositions de sa vignette, au régime politique de la France.

« Les conditions de ce concours sont les suivantes :

« Les concurrents français sont seuls admis à y prendre part.

« Le nouveau timbre-poste devra comprendre dans sa composition les mots, en toutes lettres : « Postes » et « République fran- « çaise », et l'emplacement propre à recevoir l'indication de la valeur du timbre.

« Cette indication devra ressortir d'une manière très apparente.



Voyage d'une lettre dans l'hôtel des Postes.

« Les chiffres indiquant le prix des timbres atteindront au minimum 4 millimètres de hauteur.

« Les concurrents fourniront, dans le délai de quatre-vingt-dix jours à partir de l'insertion du présent avis dans le *Journal officiel* :

« 1° Une composition ou sa reproduction ayant huit fois linéairement la dimension du timbre-poste actuel, soit 176 millimètres de hauteur sur 144 millimètres de largeur;

« 2° Une réduction photographique ou autre de ladite composition, ayant la dimension du timbre actuel, soit 22 millimètres de hauteur sur 18 millimètres de largeur.

« Aucun genre d'exécution n'est prescrit.

« Toute liberté est laissée aux concurrents pour les dispositions et l'emplacement des trois inscriptions imposées par le programme.

« Les projets seront déposés dans les délais ci-dessus, c'est-à-dire au plus tard le 5 mai 1894.

« Ce dépôt sera accompagné d'une notice portant le nom et l'adresse des auteurs des projets, ou, si ceux-ci désirent garder l'anonyme, d'une enveloppe cachetée contenant leur nom ainsi que leur adresse et portant extérieurement une légende reproduite sur le projet.

« Les enveloppes correspondant aux compositions primées seront seules ouvertes.

« Les projets présentés seront l'objet d'une exposition publique, qui aura une durée de trois jours avant le jugement du jury et deux jours après. Le concurrent dont le projet aura été désigné par la commission pour devenir le type du timbre-poste français recevra un prix de 3,000 francs.

« Deux indemnités, l'une de 1,500 francs, l'autre de 1,000 francs,

seront allouées aux auteurs des deux projets qui seront classés aux deuxième et troisième rangs.

« Les projets primés (compositions et reproductions) appartiendront à l'administration, qui pourra en faire usage pour les besoins de son service.

« Les autres projets seront remis à leurs auteurs, sur leur demande. »

L'arrêté ministériel était complété par la composition du jury :

MM. de Selves, directeur général des postes et télégraphes, président ;

Cochery, sénateur, rapporteur du budget des postes et télégraphes ;

Mesureur, député, rapporteur du budget des postes et télégraphes ;

Bonnat, membre de l'Institut, peintre, président de la Société des artistes français ;

Chaplain, membre de l'Institut, graveur en médailles ;

Dalou, sculpteur ;

Paul Dubois, membre de l'Institut, sculpteur ;

Puvis de Chavannes, peintre, président de la Société des beaux-arts ;

Roty, membre de l'Institut, graveur en médailles ;

Roger Marx, inspecteur des beaux-arts ;

Clerac, directeur-ingénieur des postes et télégraphes ;

Le Chevalier, directeur des postes et télégraphes, président du comité technique postal ;

Tougas, inspecteur-ingénieur des postes et télégraphes ;

Gaumel, chef de l'atelier de fabrication des timbres-poste ;

Peffault-Delatour, sous-chef de bureau, secrétaire ;

Claudel, commis principal, secrétaire adjoint.

Le 8 mai 1894, le ministère des postes avait reçu 684 projets, lesquels étaient transportés à l'École des beaux-arts, pour être exposés.

L'impression que donnait ce ramassis de banalités était navrante, et, dans la grande presse, ce concours fut jugé sévèrement.

La critique du concours a été faite, du reste, d'une façon magistrale par un de mes confrères, M. Justin Lucas, qui avait été avec moi chargé de faire l'article philatélique dans la *Revue Encyclopédique*[1]. Je lui cède la parole un instant :

A la vérité, l'impression fâcheuse produite par le concours venait du peu d'originalité des projets pris dans leur ensemble et de la déception causée par l'échec d'artistes réputés, qui n'avaient pas su réussir dans la tâche proposée. En somme, peu d'œuvres marquantes, nulle œuvre capable de rallier tous les suffrages. Malgré cette constatation, il serait injuste d'englober tous les envois dans un égal mépris. S'il arrive de rapprocher dans un même examen le timbre actuel des projets primés, on est obligé de reconnaître que la comparaison est toute à l'avantage des projets primés; le moins heureux d'entre eux, bien d'autres encore, l'emportent de beaucoup sur la fastidieuse et insignifiante vignette de M. Sage.

A quel point il est difficile d'échapper aux réminiscences, d'oublier un exemple qu'on a toujours sous les yeux! Quantité de dessins répétaient presque la composition même qu'il s'agissait de remplacer, ou différaient à peine des timbres étrangers les plus répandus. D'une manière générale, la donnée du programme

1. Numéro du 1er juin 1894. Le pseudonyme de Justin Lucas cache un critique d'art très disert, qui faisait partie du jury.

avait été interprétée selon deux systèmes, consistant à montrer soit une tête emblématique, soit une allégorie.

Ces têtes de la République étaient trop variées pour qu'on pût les classer. Elles différaient par l'allure, les attributs et le type. Celle-ci était sévère, soucieuse, guerrière; celle-là pacifique, riante; la plupart sans expression. Il s'en trouvait d'auréolées, de nimbées, de casquées, de coiffées du bonnet phrygien ou de la couronne murale à créneaux. Des concurrents avaient pris pour modèle une ballerine de l'Opéra ou une sociétaire de la Comédie française. Inconsciemment ou non, certains s'étaient inspirés de la Cérès antique du musée de Naples, de l'effigie d'Oudiné ou de la République de Roty. Ceux-là faisaient franchement entrer dans la composition du timbre des œuvres sculpturales, depuis le chef-d'œuvre de Rude, la *Marseillaise*, jusqu'à la *Liberté éclairant le monde* de Bartholdi, jusqu'au buste officiel de Gautherin! L'indigence d'invention était extrême. On sentait l'impuissance à parvenir à une généralisation originale, à un symbole particulier à notre temps, à notre pays, et appartenant en propre à l'artiste qui l'aurait conçu.

Il avait été si souvent proposé de faire le timbre à la glorification des hommes célèbres, — sans songer à la dépense excessive entraînée par la variété des prototypes, — que l'idée en devait être mise à profit : Gambetta, Thiers et M. Carnot surtout se sont partagé la prédilection des auteurs de cette galerie postale. L'alliance russe et Jeanne d'Arc étaient aussi appelées à fournir une interprétation du programme toute d'actualité; il est difficile de ne pas signaler l'ingéniosité malicieuse de l'artiste qui réunissait dans un même embrassement Hoche et Jehanne la Lorraine, assuré de se concilier ainsi les sympathies du clergé et de l'armée, des républicains et des patriotes.

A la vue de tant d'allégories lointaines, on se demandait si l'imagerie officielle d'aujourd'hui ne gagnerait pas à cesser d'être révolutionnaire pour devenir simplement républicaine. A quoi bon évoquer le souvenir des combats soutenus pour la fondation de la République, quand notre gouvernement libéral compte vingt-cinq années de labeur et de paix? Pourquoi habiller l'inspiration à la mode de 1789, quand nous vivons en 1895?

Malgré ce qui a été dit, écrit et répété à satiété, le crédit des représentations mythologiques n'est en rien atteint. Pégase, Mercure, Minerve, continuaient à tenir leur emploi, et à côté d'eux se retrouvait l'attirail des attributs, tout le magasin d'accessoires de l'antiquité, les caducées et les cornes d'abondance, les chars et les autels, les haches et les faisceaux; pour rajeunir l'évocation, la tour Eiffel, le Panthéon ou l'Arc de Triomphe se dressaient au loin à l'horizon. Il n'était pas rare non plus d'assister à l'union mal assortie de l'allégorie et du réalisme, de l'antique et du contemporain : que de facteurs très ruraux fraternisèrent avec de nobles dames grecques ou romaines! Les droits de la modernité étaient d'ailleurs généralement mal défendus. Nul parti heureux ne fut tiré de la locomotive et du transatlantique, de l'aérostat et du télégraphe; l'olivier de paix, le laurier glorieux, le chêne puissant, n'encadrèrent de leur feuillage aucune scène de réalité capable d'atteindre au symbole; en vain l'ouvrier et le soldat échangèrent par-dessus l'urne du suffrage universel la promesse d'un mutuel appui; en vain fit-on luire sur la mappemonde le soleil, les étoiles, flotter sur elle le drapeau tricolore; et nous ne saurions détailler une à une les images comme celles qui représentaient uniquement la carte de France ou un damier, images dénuées d'art et assimilant le timbre à une marque de fabrique.

Si la grande majorité des projets tenait peu, les légendes pro-

mettaient beaucoup. Il y en avait de rédigées à la façon d'un ordre du jour : *La France s'endort confiante dans la République.* D'autres prenaient l'ampleur de vérités émises par Joseph Prudhomme : *Le peuple fait fructifier le sol, le soldat le défend.* Parmi les devises, plusieurs n'étaient pas exemptes d'intentions malignes; sous un projet figurant un facteur aveugle conduit par une jeune fille, on lisait : *Marche encore, marche toujours.* Sous un autre, ces mots seulement : *Heureux sont les affranchis.*

Cependant, malgré le résultat défavorable, malgré la prédominance fatale des bizarreries et des non-valeurs, faut-il se plaindre d'avoir tourné l'attention des artistes vers un tel thème, de leur avoir demandé de donner, chacun, telle qu'il la concevait, l'image de la patrie et de la République?

Au point de vue esthétique, M. Roger Marx s'est prononcé de la sorte : « Du moment, dit-il, où l'on est maintenant unanime à réclamer avec nous les applications du beau à l'utile; du moment où l'on désire voir l'art relever par son prestige ce qui nous entoure, à plus forte raison faut-il réclamer la souveraine parure pour l'objet forcément vu, touché, manié toujours et par tous, l'objet d'usage constant et commun. C'est la conscience de cette nécessaire exigence qui a inspiré nos revendications, qui nous a fait demander la mise à la réforme de types monétaires vieillis et d'un timbre-poste vide de sens et de beauté. Quant à conclure du résultat du concours à l'impossibilité de posséder un timbre artistique, un timbre national, républicain et bien français, à cause du format réduit de l'image, c'est douter étrangement du présent et c'est oublier aussi toutes les charmantes vignettes officielles que Prudhon a signées et qui ont fait tenir sur un espace minuscule des conceptions si élevées, tant de rêve et tant de beauté. »

C'est avec raison que nous avons cité les noms du jury. Car nous avons trouvé sa composition étrange. Il a du reste rendu un jugement stupéfiant : il a décidé qu'aucun projet n'était susceptible de devenir le timbre national et que le concours était annulé, mais que cinq projets méritaient une récompense, et il leur a alloué à chacun une somme de cinq cents francs.

En effet, l'ensemble des projets était peu favorable ; et si les quelques modèles véritablement bien travaillés et capables d'être adoptés étaient rares, il faut dire qu'il y en avait bien une dizaine de bons à retenir, parmi lesquels on aurait choisi le type cherché.



Les cinq projets de timbres-poste primés au concours de 1894.

Si le concours, en somme, était peu brillant et qu'on ait eu raison de l'annuler, on peut avouer que, sur les cinq projets récompensés, trois au moins indiquent aussi peu de goût de la part du jury que de la main des exposants. Et, pour ne pas critiquer en vain, nous donnons ci-dessus les cinq modèles récompensés.

Sur ce nombre, trois modèles représentent une femme assise tenant à la main, d'une façon généralement ridicule, une épée, un caducée, une branche d'olivier ; un quatrième, une femme utilisant ses deux bras pour supporter aussi des emblèmes, et enfin un cinquième se rapprochant du type Cérès.

Au lieu de prendre à tort et à travers un nombre considérable

de membres de corps constitués qui sont certes des gens de talent pour l'art qu'ils professent, on eût mieux fait de s'adresser à quelques grands collectionneurs de timbres, qui, connaissant ou possédant tous les modèles en cours, depuis l'invention des timbres, eussent décidé sûrement, avec un goût plus éclairé, quels étaient véritablement ou le type à choisir, ou, dans la négative, les projets à récompenser.

Tous les efforts faits sont donc demeurés stériles, et l'administration, renonçant aux concours publics, a procédé par ordre de commande pour obtenir une vignette plus artistique que celle de Sage, espérons-le, puisque des pays perdus, en Australie, en Amérique, en Afrique, ont des timbres de toute beauté, qui font l'admiration non seulement des collectionneurs, mais aussi des personnes indifférentes à la timbrologie.

CHAPITRE V

Les chiffres-taxe, les timbres de journaux et de télégraphe.

---

§ 1er. CHIFFRES-TAXE

On sait que les *chiffres-taxe* ou *timbres-taxe* ont une signification tout opposée aux timbres-poste. Ces derniers indiquent l'affranchissement d'une lettre ; les premiers, au contraire, représentent la *taxe* fixée par la poste pour insuffisance d'affranchissement.

Primitivement, la taxe à percevoir était indiquée par un chiffre fait à la main ou par un timbre humide, par les employés de la poste.

Une décision du ministre des finances du 14 octobre 1858, rendue exécutoire le 1er janvier 1859, substitua une étiquette gommée aux procédés assez primitifs employés jusque-là.

Il fut créé un type unique de 10 centimes, qui fut lithographié. Il se composait d'un cadre noir renfermant en lettres sur fond blanc et au centre la valeur et les mots *centimes à percevoir,* en caractères ayant l'œil typographique.

Bientôt la vignette fut tirée en typographie. Elle a le même aspect. Le tirage en lithographie est assez rare. Chaque exemplaire vaut de 10 à 12 francs, suivant son état de conservation.

En 1863, par suite de l'élévation de la taxe, on crée un 15 centimes. Il y eut plusieurs impressions; les unes sont sur papier blanc, les autres sur papier jaunâtre.

En 1870, on tira à Bordeaux des 15 centimes qui furent lithographiés. Le caractère qui les différencie réside surtout dans le *foulage* de ceux typographiques et qui manque à l'impression lithographique. L'*à* de l'émission de Bordeaux est peu large, l'accent est plus coupé, et enfin le papier est blanc et légèrement azuré.

Il a été tiré 2,588,700 exemplaires de ce timbre. Après la



Premiers timbres-taxe.

guerre, en 1871, la loi du 24 août ayant taxé les lettres non affranchies à 25 centimes jusqu'à 10 grammes, 40 centimes de 10 à 20 grammes, 60 centimes de 20 à 50, 1 franc de 50 à 100, puis 40 centimes par fraction de 50 grammes au-dessus de cette limite, on imprima trois nouveaux chiffres-taxe, toujours du même modèle :

25 centimes noir.

40 — bleu.

60 — jaune.

Les 60 centimes jaune furent retirés du service le 1er février 1876, à la suite d'un nouveau tarif de taxation :

25 cent. pour les lettres non affranchies jusqu'à 15 grammes;

30 cent. pour les lettres non affranchies de 15 à 30 grammes;

75 cent. pour les lettres non affranchies de 30 à 50 grammes;
40 cent. d'augmentation au delà par fraction de 50 grammes.

Des essais officiels de 20 centimes noir et 20 centimes bleu furent faits en 1877. Ils ne furent pas mis en circulation, et les feuilles tirées furent détruites, sauf quelques-unes qui furent distraites de l'hécatombe.

En 1878, nouvelle modification de la taxe, qui est fixée à 30 centimes par 15 grammes. Le 1er mai 1878, les valeurs 25 centimes et 40 centimes sont supprimées, et les deux valeurs suivantes font leur apparition :

30 centimes noir.
60 — bleu.

Une décision du 6 août 1880 modifie le modèle, ce qui n'était



Type du timbre-taxe actuel (adopté en 1880).

pas du luxe, et le remplace par un dessin un peu plus ornementé et de plus agréable aspect. La valeur se trouve dans une banderole. Deux rinceaux remplissent les intervalles qu'il y a entre eux et la bordure, qui porte les inscriptions sur fond blanc. La grandeur est celle du timbre-poste, et ces vignettes sont perforées. Les valeurs suivantes furent émises :

1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 20, 30, 40, 60 centimes, 1 franc, 2 francs et 5 francs, tous noirs sur blanc.

En 1884, pour distinguer les hautes valeurs des petites ayant

les mêmes chiffres, les 1 franc, 2 francs et 5 francs sont tirés en bistre-rouge.

En 1891, le 50 centimes noir est émis.

Les valeurs suivantes furent supprimées : le 20 centimes en avril 1887, le 40 centimes en juin 1887, le 2 francs en juin 1888.

En 1894, la série des chiffres-taxe est réduite à sept valeurs, lesquelles sont imprimées en nuances différentes.

5 centimes bleu.
10 — bistre brun.
15 — vert.
30 — carmin vif,
50 — violet.
60 — rouge brun sur paille.
1 franc rose sur paille.

A la fin de 1894, la couleur du 30 centimes est changée ; elle est rouge vermillon.

§ 2. LES TIMBRES DE JOURNAUX

Le 28 mai 1867, un projet de loi fut présenté dans ces termes au Corps législatif :

« Dans l'état actuel de la législation, les papiers destinés au tirage des journaux et autres écrits périodiques sujets au timbre doivent être timbrés à l'extraordinaire avant l'impression, et cette formalité n'est donnée qu'au chef-lieu de chaque département. Il en résulte que les éditeurs de publications imprimées hors de ces chefs-lieux ont à supporter des frais de transport et quelquefois des pertes. A raison de ces inconvénients, diverses pétitions

avaient demandé que l'application du timbre extraordinaire fût faite aux journaux dans les chefs-lieux d'arrondissement. Ces vœux ont dû être écartés, à cause des frais considérables et des conditions onéreuses de surveillance que leur accomplissement eût imposés à l'État. Il a paru au gouvernement que le but souhaité pouvait être atteint par l'emploi facultatif de timbres mobiles qui seraient vendus, par les préposés de l'enregistrement, aux imprimeurs de journaux et autres écrits périodiques, et que ceux-ci apposeraient eux-mêmes sous des conditions combinées



Type du timbre pour journaux.

de manière à prévenir les abus. Cette proposition a été accueillie avec empressement par le comité de la presse des départements. Elle forme l'objet de l'article additionnel que nous avons l'honneur de vous présenter. »

Cet article de la loi, qui porte le numéro 29, fut voté par la Chambre, et un règlement d'administration publique, en date du 19 décembre 1868, en fixa le modèle.

Le timbre est oblong ; il se compose d'un cartouche octogonal irrégulier inscrit dans un rectangle. Au centre se trouvent les armes de l'Empire ; en haut, les mots TIMBRE IMPÉRIAL ; en bas, JOURNAUX, et au-dessus, de chaque côté, dans les espaces blancs,

le chiffre indiquant la valeur. Le format mesure 35 millimètres sur 24 millimètres. Ces timbres furent gravés et imprimés en couleur sur papier blanc.

Ils étaient oblitérés par l'impression même du journal ou du périodique ; il était nécessaire qu'ils fussent annulés par deux lignes au moins de composition.

Les timbres furent à la fois fiscaux et postaux; deux valeurs furent créées, en vertu des droits fixés par la loi du 11 mai 1868, sur la presse :

5 centimes pour les journaux publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ;

2 centimes pour les journaux publiés dans les autres départements.

Chacun de ces timbres fut émis en trois couleurs ; chaque nuance représentait le droit fiscal et les droits de poste.

Chaque série parut d'abord non piquée, puis ensuite perforée.

2 cent. violet clair (droit de timbre seul).

2 — bleu (droit de timbre + 2 cent. pour droit de poste).

2 — rose (droit de timbre + 4 cent. pour droit de poste).

5 — violet clair (droit de timbre seul).

5 — bleu (droit de timbre + 2 cent. pour droit de poste).

5 — rose (droit de timbre + 4 cent. pour droit de poste).

Les deux dernières valeurs ne furent pas mises en circulation. Il existe aussi un 2 centimes noir, dentelé et non piqué. Ce modèle n'était qu'un essai fait par l'administration pour essayer les différents modes de collage, gomme, gélatine. Quelques-uns seuls furent mis sur des affiches qui furent placardées dans la cour du ministère des finances. Ils portent le mot *épreuves* en lettres rouges mises à la main au moyen d'une griffe.

Ce timbre, qui du reste n'a rien d'officiel et ne doit être

regardé que comme un essai, est introuvable. Le 2 centimes rose non dentelé vaut actuellement une centaine de francs.

Le 5 septembre 1870, le timbre de journaux ayant été supprimé, les types ci-dessus cessèrent d'avoir cours.

Mais plusieurs imprimeurs crurent pouvoir acquitter les droits de poste en collant simplement sur leurs feuilles, des timbres-poste, qui se trouvaient annulés par l'impression.

Ce procédé était irrégulier et n'a jamais été admis par l'administration. Il n'a donc été employé que rarement. On trouve, ayant servi à cet usage, toutes les basses valeurs de timbres.

De l'Empire, dentelé, non couronné :

Le 1 centime vert-olive.

De l'Empire couronné :

1 centime vert-olive.

2 centimes brun.

4 — gris.

De la République, émission de Bordeaux :

1 centime vert-bronze.

2 centimes brun.

4 — gris.

De la République, émission de Paris :

1 centime vert-bronze.

2 centimes brun.

4 — gris.

De la République, émission de 1876 : 1er type :

1 centime vert.

2 centimes vert.

4 — vert.

De la République, émission 1877-1880, 2e type :

1 centime noir sur azur.

2	centimes	vert.
2	—	brun-marron.
3	—	jaune.
3	—	gris.
4	—	brun sur azur.
5	—	vert.

§ 3. TIMBRE-TÉLÉGRAPHE. — TICKETS TÉLÉPHONIQUES

Les timbres-télégraphe, destinés à affranchir les dépêches, sans être obligé de passer par le guichet, furent créés le 13 juin 1866, et un décret du 1er janvier 1868 en rendit l'usage obligatoire dans les bureaux desservis par les agents de l'État.



Timbre-télégraphe.

Quatre valeurs furent émises. La première émission ne fut pas perforée, les suivantes le furent :

25	centimes	rose.
50	—	vert.
1	franc	jaune.
2	—	violet.

Le sujet est bien simple. Il représente un aigle, tenant des foudres dans ses serres, au milieu d'un ovale portant l'inscription

suivante en lettres blanches sur fond de couleur : EMPIRE FRANÇAIS — TÉLÉGRAPHES ; aux deux angles supérieurs sont deux abeilles ; en bas, dans chaque angle, se trouve indiquée la valeur d'une façon très apparente. C'est le 25 centimes rose qui est le plus rare de la série.

En 1885, un nouveau moyen de communication rapide fut ouvert au public : le téléphone. On créa une série de tickets, correspondant aux diverses destinations.



Ticket téléphonique.

La première émission porte les mots : *Ministère des postes et des télégraphes.*

25 centimes bleu sur fond chamois.
50 — carmin — rose.
1 franc carmin — azuré.
3 — noir — vert.

En 1888, le ministère des postes étant supprimé, les émissions portent simplement : *Postes et télégraphes.*

Les valeurs sont les mêmes.

En 1891, on crée une valeur de 30 centimes, noir sur lilas, pour le service téléphonique de nuit.

CHAPITRE VI

Les cartes postales, cartes pneumatiques, cartes-lettres, bandes pour imprimés, enveloppes.

---

§ 1. CARTES POSTALES ET CARTES-LETTRES

En 1869, l'Autriche inaugurait un nouveau moyen de correspondance qui devait prendre dans la suite une énorme extension, la *carte postale*. Le premier mois on en vendit, paraît-il, 500,000!

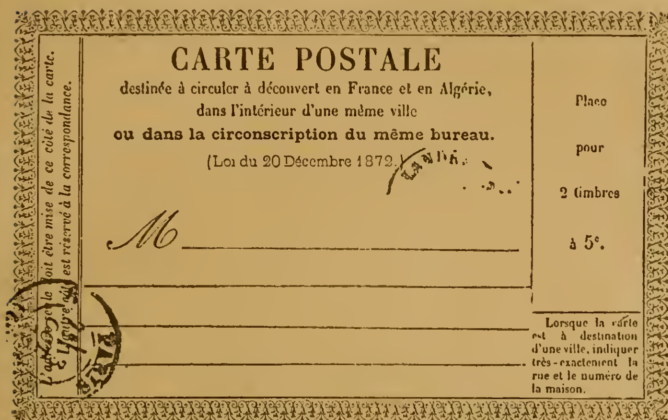
En 1871, cette carte était en usage dans toute l'Europe et l'Amérique, sauf... la France et la Turquie. M. Wolowski, un député français qui avait déjà proposé l'adoption en France de la carte dès 1871, mais sans succès, revint à la charge en 1872 et fut, cette fois, plus heureux, malgré la très vive opposition que lui fit le ministre des finances.

Deux taxes étaient instituées : 10 centimes pour les postes locales, 15 centimes pour la correspondance de bureau à bureau.

La carte postale fut créée le 20 décembre 1872, et dès le mois de janvier 1873 l'administration mettait en vente les premières cartes.

Elles ne portaient aucun signe d'affranchissement. Elles étaient composées typographiquement : d'un cadre fleuronné (modèle A);

à droite, il y avait un cadre avec les mots : *Place pour deux timbres à 5 centimes;* à gauche, en travers, les indications suivantes : *L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte; l'autre côté est réservé à la correspondance.*



L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

CARTE POSTALE
destinée à circuler à découvert en France et en Algérie,
dans l'intérieur d'une même ville
ou dans la circonscription du même bureau.
(Loi du 20 Décembre 1872.)

M

Place pour 2 timbres à 5c.

Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison.

Type de la première carte postale.

Comme légende : CARTE POSTALE *destinée à circuler à découvert en France et en Algérie, dans l'intérieur d'une même ville* **ou dans la circonscription du même bureau** (loi du 20 décembre 1872), suivie de quatre lignes pour l'adresse. Nous donnons ci-dessus la reproduction de cette première carte postale, qui était blanche.

Ce modèle fut bientôt suivi d'une émission de même genre, seulement l'inscription du cadre destiné aux timbres était supprimée.

Puis sont mis en circulation différents modèles, se rapprochant du premier type comme aspect général :

Modèle C), avec le cadre à droite sans inscription.

Modèle D), même genre.

Modèle A), avec la valeur indiquée en dessous du titre. La couleur de la carte est chamois. Une nouvelle indication figure en travers, au-dessous de la place réservée pour *un seul timbre : Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très exactement la rue et le numéro de la maison.* Enfin la légende est augmentée de la désignation du prix : 10 centimes.



Différents encadrements de cartes postales.

Modèle B), même genre que la précédente, mais la valeur n'est plus indiquée, et la carte est blanche à nouveau. Dans le cadre à droite il y a : *Place du timbre à 15 centimes,* et, dessous, l'inscription s'est accrue de trois lignes : *Quand elle est destinée pour une commune rurale, indiquer le nom du bureau de poste qui la dessert.*

Modèle B) ; cette fois la carte porte *15 centimes* dans la légende et crée ainsi un nouveau type.

Modèle E), même légende sur 5 lignes pour la carte à 15 centimes.

Modèle G), même légende sur 6 lignes pour la carte de 10 centimes.

En 1874, émission de deux nouveaux cadres :

Modèle H), même genre sur carte chamois (10 centimes).

Modèle F), même genre sur carte chamois (15 centimes).

En 1875, les cartes portent en bas des dates de fabrication modèle A) sur couleur chamois : D. 75 — F. 75 — 7-75 — 10-75.

Modèle B) sur blanc : 7-75 — 10-75.

Au commencement de 1876, la légende est changée :

Prix pour la France et l'Algérie : 10 centimes pour la même ville ou les circonscriptions du même bureau ; 15 centimes de bureau à bureau. Prix pour les pays étrangers avec lesquels l'échange des cartes postales est autorisé : 15 ou 20 centimes suivant la destination.

La carte blanche porte à l'angle inférieur droit : novembre 1885 ; la carte chamois, au même endroit, décembre 1875 ; toutes les deux ont le cadre modèle B.

Cette légende devient définitive. Les cartes suivantes sont tirées sur carton blanc et portent la date de création, avec un numéro d'ordre. Nous les passons sous silence.

Un arrêté ministériel, en 1875, autorisa l'industrie privée à confectionner des cartes postales. Les conditions suivantes sont seules imposées : les cartes doivent avoir 12 centimètres de long sur 8 centimètres de large, et le poids doit osciller entre 2 et 5 grammes.

En 1878 il y a changement radical. La carte postale, de simple imprimé, devient une valeur fiduciaire. Désormais la vignette des timbres, modèle 1876, est imprimée, et toutes les indications qui

surchargeaient le reste ont disparu. La légende se borne à ces simples mots : CARTE POSTALE, *ce côté est exclusivement réservé à l'adresse.* Il y a deux lignes seulement pour l'adresse. Le reste est libre, l'impression typographique est noire sur couleur, le verso est blanc.

Il y a deux valeurs émises :

10 centimes noir sur lilas;

10 — noir sur violet;

15 — noir sur bleu.

Les suivantes portent trois lignes pour adresse, et il y a toujours les deux valeurs ci-dessus.

En 1881, la carte 10 centimes a quatre lignes pour l'adresse.

En août 1890, la nuance est changée, et ce n'était pas un mal, car la teinte lilas était affreuse. La carte est brune ou chamois; enfin, en 1892 elle devient vert pâle, mais elle est d'une pâte spongieuse qui offre les plus grandes difficultés à l'écriture. L'administration se décide bientôt à les faire satiner avant de les remettre au public.

En 1889, il y eut une carte faite pour l'Exposition. Le recto était semblable au modèle en cours, mais ne portait pas de timbre. Le verso représentait la vue de la tour Eiffel, dans un cadre historié tiré en chromolithographie.

En 1879, on émit des cartes postales avec réponse payée. C'est en somme deux cartes se tenant par un côté. On écrit sur une, l'autre reste blanche. Le tout est transporté par la poste, et le correspondant n'a plus qu'à remplir la réponse. Par une chinoiserie bien digne des administrations, les cartes-réponses ont cours dans toute l'Union postale, alors que les timbres-poste n'ont pas de valeur dans un pays autre que celui où ils ont été émis. C'est-à-dire qu'une carte-réponse venant d'Australie ou d'Autriche en

France peut être utilisée et mise dans un bureau français, tandis que si votre correspondant vous joint dans une lettre un timbre pour réponse, vous ne pouvez l'utiliser! On répond à cela qu'il y a une question de comptabilité, d'ordre public, que sais-je; il y a, en vérité, tout simplement une façon de contrarier les gens, sans profit pour personne.

Il y eut les valeurs suivantes, ayant trois lignes pour l'adresse :

10×10 noir sur bleu pâle;

15×15 noir sur vert (supprimées en 1881, par suite de l'extension à la deuxième zone de l'Union postale, des conditions jusqu'ici réservées à la première) et

10 × 10 noir sur bleu pâle avec quatre lignes pour l'adresse.

En 1870, le comité de Nancy de la Société internationale de secours aux blessés, avait fait imprimer une carte de franchise privée. Elle était ainsi composée : en haut une croix de Genève rouge, entourée d'un trait noir; et au-dessous : Société internationale, etc.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SECOURS AUX BLESSÉS

COMITÉ DE NANCY

et à M

à

L'impression était noire et rouge sur carte blanche, sans valeur indiquée.

Le 7 juin 1886 parurent les premières cartes-lettres vendues par l'administration des postes. Elles étaient de 15 centimes, impression bleu sur chamois, pour l'intérieur ; et de 25 centimes, noir sur rose, pour l'extérieur.

Au mois de novembre suivant, la couleur chamois de la carte à 15 centimes est remplacée par une teinte gris bleuté assez laide, qui a subsisté jusqu'ici.

Les premières cartes émises ne portaient aucun avis pour l'usage. Les suivantes portèrent la mention : *Pour ouvrir la carte, déchirer en suivant le pointillé.* Ce pointillé subit aussi des modifications : d'abord il descendit jusqu'au bas de la carte, croisant celui horizontal ; puis, dans les émissions successives, il s'arrête à cette ligne horizontale ; enfin, en 1886, les deux piquages font un angle droit et s'arrêtent à l'endroit où ils se coupent. L'administration vend aussi des cartes qui ne sont pas gommées sur les bords, afin que les commerçants puissent les passer au copie de lettres.



1er TYPE



2e TYPE



3e TYPE

Les trois types de piquage des cartes-lettres.

En 1894, en octobre, en vertu d'un arrêté du 17 avril, l'admi-

nistration a mis en vente des cartes-lettres-réponses au prix de 30 centimes. Elles sont formées de deux cartes se tenant par un côté, la réponse étant de dimension plus petite et pouvant être repliée dans la lettre d'envoi.

Le pointillé de chaque carte est identique.

Le prix de ces cartes étant celui des lettres ordinaires, il est permis d'insérer dans ces cartes une ou plusieurs feuilles de papier, ainsi que tout objet dont l'insertion est autorisée pour les lettres, mais l'envoi ne doit pas dépasser 15 grammes. Au delà de ce poids, il est taxé, sauf dans le cas où l'expéditeur aurait complété l'affranchissement en timbres-poste.

Les timbres-poste découpés dans les cartes-lettres ou les cartes postales ne peuvent servir à affranchir d'autres correspondances.

§ 2. CARTES ET ENVELOPPES PNEUMATIQUES

Un décret du 25 mars 1879 créait, à partir du 1er mai suivant, une taxe spéciale pour les dépêches télégraphiques circulant à Paris, dans les limites de l'ancien octroi. Ces dépêches, au lieu d'être transmises par les appareils télégraphiques, sont véhiculées dans des tubes au moyen de l'air comprimé, d'où le nom de pneumatiques qui leur a été appliqué.

Le 1er mai 1879, il fut émis :

1° Une carte ouverte de 50 centimes carmin sur chamois portant à droite le timbre en cours (groupe allégorique) et les formules suivantes : *Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse. Service télégraphique.* CARTE-TÉLÉGRAMME. *Ne pouvant circuler que dans les limites de l'ancien octroi de Paris ;* deux lignes pour l'adresse, puis à droite le mot PARIS, et à gauche : *Le port est gratuit, le nombre des mots n'est pas limité.* Enfin à gauche, en

travers de la carte, l'inscription suivante sur cinq lignes : *Les limites de l'ancien octroi de Paris sont : Le Trocadéro, les avenues du Roi-de-Rome et de Wagram, et toute la ligne des anciens boulevards extérieurs, depuis le boulevard de Courcelles jusqu'au bou-*



1er Type du timbre des cartes pneumatiques.

levard de Grenelle, en passant par la place du Trône et le pont de Bercy.

2° Une carte ouverte portant même formule, mais avec le timbre de Chaplin (déesse assise, n° 2 du concours de 1876), impression carmin sur chamois.



2e Type du timbre des cartes pneumatiques.

3° Une carte fermée, impression noire sur papier bleu. Timbre groupe allégorique 75 centimes.

Il ne pouvait rien être inséré dans les cartes fermées.

4° Une carte fermée même teinte, mêmes formules, avec le timbre déesse assise.

Un an après, la taxe fut réduite de 50 à 30 centimes et de 75 à 50 centimes. En attendant que de nouvelles cartes fussent

imprimées, on surchargea celles en cours des mots : TAXE RÉDUITE, imprimés en rouge.

Il y eut d'émis le 1er juin 1880 :

5° Avec TAXE RÉDUITE 30 C. rouge, la carte ouverte portant le timbre groupe déesse de 50 centimes.

6° Avec TAXE RÉDUITE 30 C., la carte ouverte portant le timbre groupe allégorique de 50 centimes.

7° Avec TAXE RÉDUITE 50 C. la carte fermée avec le timbre groupe allégorique de 75 centimes.

Type de la carte pneumatique de 75 centimes surchargée.

8° Avec TAXE RÉDUITE 50 C., la carte fermée avec le timbre déesse de 75 centimes.

En 1880 on émet peu après les surcharges, les cartes rectifiées au type déesse.

9° Carte ouverte de 30 centimes carmin sur chamois.

10° Carte fermée de 50 centimes noire sur bleu.

En 1882, le 1er février, les cartes sont imprimées en noir et portent le plan de Paris. L'espace compris entre les fortifications et l'enceinte de l'arrière-octroi est rouge, de la porte de Versailles à la porte des Ternes. L'autre partie est ombrée à l'aide de hachures bleues. L'inscription à gauche est ainsi modifiée : *La partie rouge foncé est ouverte au service depuis le 1er février 1882; les parties ombrées ne le seront qu'alternativement.*

11° Carte ouverte de 30 centimes noire sur chamois.

12° Carte fermée de 50 centimes noire sur bleu.

Le 1er avril 1883, le service s'étend jusqu'à la porte Chaumont; la teinte rouge sur le plan a été aussi en s'agrandissant, et la formule porte les mots :

Depuis le 1er avril 1883;

le reste restant en état.

13° Carte fermée de 30 centimes noire sur chamois.

14° Carte fermée de 50 centimes noire sur bleu.

Le 1er février 1884 la partie rose disparaît; il ne reste plus qu'une partie ombrée s'étendant de la porte de Versailles à la Seine du côté de Bercy. La formule est changée :

Depuis le 1er février 1884, tous les quartiers de Paris sont ouverts au service des cartes pneumatiques, à l'exception des parties ombrées.

15° Une carte ouverte de 30 centimes noire sur chamois.

16° Carte fermée de 50 centimes noire sur bleu.

Le 1er décembre 1884, le réseau pneumatique s'étend à tout Paris dans l'enceinte des fortifications; et comme il reste encore des cartes en stock, on les surcharge en rouge à l'aide de la formule en gros caractères : *valable pour tout Paris,* mise en travers de la carte.

17° Carte ouverte de 30 centimes noire sur chamois.

18° Carte fermée de 50 centimes noire sur bleu.

Enfin en 1885, le 1er avril, les cartes paraissent sans plan et sans surcharge; la formule de gauche est réduite à cette simple indication :

Ce télégramme peut circuler à Paris dans les limites de l'enceinte fortifiée.

19° Carte ouverte de 30 centimes noire sur chamois.

20° Carte fermée de 50 centimes noire sur bleu.

Elles n'ont pas changé depuis, et elles sont actuellement en cours.

En 1885, il fut créé des enveloppes-télégrammes, dans lesquelles il peut être mis une feuille de papier, à condition que le poids total n'excède pas 7 grammes.

Toutes furent au type déesse.

21° Une enveloppe de 75 centimes carmin sur violet.

En 1887 :

22° La même avec la surcharge noire : TAXE RÉDUITE 60 C., le chiffre 75 étant biffé de cinq ou de six traits horizontaux.

En 1889 :

23° La même carte avec les timbres portant 60 centimes, mêmes nuances. Elle est en usage actuellement.

En 1880, presque en même temps qu'on inaugurait le service des tubes pneumatiques, on créait des cartes avec réponse payée, à l'exemple des cartes postales.



Surcharge des cartes pneumatiques.

Il y eut, à cause des surcharges, les différents types suivants :

24° 50 + 50 centimes carte ouverte pareille à celle simple émise en 1879 (1°).

25° La même avec la surcharge noire, taxe réduite à 30 centimes.

26° En 1886, la même portant en surcharge les mots : *valable pour tout Paris.*

27° Enfin en 1887 la carte sans surcharge 30 + 30 centimes noire sur chamois.

Le 15 décembre 1884, il fut mis en vente des cartes fermées, contenant à l'intérieur un coupon pour la réponse; il y eut un seul type.

28° 1 franc impression noire sur papier rose.

Pour faciliter les remboursements de caisse d'épargne, l'ad-

ministration a créé, le 15 décembre 1884, une carte double fermée, contenant des tracés et des cadres spéciaux aux opérations à faire, et diverses inscriptions.

La carte d'envoi porte les mots :

Direction générale des Postes et télégraphes.

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

(REMBOURSEMENT)

Rue Saint-Romain, 6,

PARIS.

29° Émission de 1884 :

30 + 30, impression noire sur chamois.

30° Émission de 1890 :

30 + 30, impression noire sur papier jaune paille.

31° Pendant l'épidémie du choléra qui sévit en 1884-85, l'administration fit imprimer des formules qu'on n'avait qu'à remplir et à jeter dans les boîtes, afin que l'administration des pompes funèbres fût prévenue immédiatement.

CARTE DU CHOLÉRA.

Porte au recto les mots :

Carte-télégramme :

Monsieur le Directeur des pompes funèbres,

Avenue du Maine, 141, Paris.

A gauche, sur trois lignes verticales :

Préfecture de la Seine, ville de Paris, service de la vérification des décès.

Au recto, des indications et des formules à remplir par le médecin de l'état civil, indiquant le nom des décédés, le numéro, la rue et l'étage, l'heure du décès et les dimensions pour le cercueil.

En 1884, la carte chamois était sans timbre et sans valeur indiquée, ayant un coupon à gauche; les inscriptions, sur cinq lignes, étaient noires.

Les frais d'envoi étaient supportés par la préfecture de la Seine. L'administration des postes détachait les coupons, en faisait un état trimestriel et l'envoyait à la préfecture.

32° En 1885, il y eut une seconde édition de cette carte. Cette fois, le timbre déesse était mis à droite, comme pour les autres cartes pneumatiques; la valeur indiquée était 30 centimes.

§ 3. BANDES POUR IMPRIMÉS; ENVELOPPES

Le 1er octobre 1882, à la demande d'un grand nombre de négociants et d'industriels, le service des postes se décidait enfin à mettre en vente des bandes et enveloppes timbrées pour imprimés.

Le timbre est mis à droite (groupe allégorique).

1 centime noir sur papier bulle.

2 centimes brun.

Le 19 mars 1883, le 3 centimes rouge fut mis en vente.

Pour les enveloppes émises en même temps que les bandes de 1882 :

Le 15 centimes bleu sur azur est en trois formats;

Le 5 centimes vert sur vert d'eau en un seul format (pour cartes de visite).

Enfin en 1889 il parut le 5 centimes vert sur papier bulle (format commercial).

De plus, les négociants ont le droit de porter au timbre les enveloppes qui leur sont propres.

Peu ont usé de cette latitude; nous ne connaissons que la Compagnie générale des omnibus qui en ait fait timbrer.

TROISIÈME PARTIE

TIMBRES FISCAUX

Il ne rentre pas dans le cadre de cette étude de nous étendre complètement sur les timbres fiscaux qui ont été émis et forment une masse imposante de modèles différents.

Il nous faut néanmoins en dire quelques mots. Au catalogue on trouvera la nomenclature complète de tous les types émis.

CHAPITRE PREMIER

Timbres proportionnels pour effets de commerce.

L'article 19 de la loi du 11 juin 1859 dispose que le droit de timbre sur les effets de commerce venant de l'étranger pourra être acquitté par l'apposition d'un timbre mobile que l'administration de l'enregistrement est autorisée à vendre. La première émission parut le 18 janvier 1860; nous en donnons le type ci-contre, ce qui nous dispensera, comme pour les autres modèles, d'en donner une longue description. Le timbre était typographié en gris sur papier blanc mince ; en bas, le timbre impérial était imprimé à sec.

L'émission comprit 25 valeurs :

0,05 pour les effets de 100 et au-dessous.

0,10 pour les effets au-dessus	de	100 jusqu'à		200 fr.
0,15	—	200	—	300
0,20	—	300	—	400
0,25	—	400	—	500
0,50	—	500	—	1,000
1,00	—	1,000	—	2,000

1,50	pour les effets au-dessus de	2,000	jusqu'à	3,000 fr.
2,00	—	3,000	—	4,000
2,50	—	4,000	—	5,000
3,00	—	5,000	—	6,000
3,50	—	6,000	—	7,000
4,00	—	7,000	—	8,000
4,50	—	8,000	—	9,000



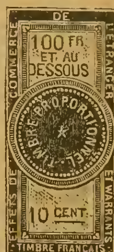
1er type des proportionnels pour effets de commerce.

5,00	pour les effets au-dessus de	9,000	jusqu'à	10,000 fr.
5,50	—	10,000	—	11,000
6,00	—	11,000	—	12,000
6,50	—	12,000	—	13,000
7,00	—	13,000	—	14,000
7,50	—	14,000	—	15,000
8,00	—	15,000	—	16,000
8,50	—	16,000	—	17,000
9,00	—	17,000	—	18,000
9,50	—	18,000	—	19,000
10,00	—	19,000	—	20,000

a) Le 23 janvier 1864, l'effigie de Napoléon III fut substituée à la déesse allégorique, et les dimensions du timbre furent réduites. Ces timbres furent gravés et imprimés en mauve pâle. Les valeurs sont typographiées en surcharge rouge. La série est identique à la précédente.

b) Le 25 août 1871, le tarif de l'impôt étant doublé, on retire la même vignette avec le double droit, c'est-à-dire 10 centimes pour 100 francs et au-dessous, et 20 centimes pour 100 à 200 francs,





2e type. 3e type.
Timbres proportionnels.

soit aussi 25 valeurs, la dernière étant de 20 francs pour les effets de 19,000 à 20,000.

c) En 1872, l'effigie de Napoléon est remplacée par une étoile à 5 branches, et le centre porte en exergue : TIMBRE PROPORTIONNEL ; en bas les mots TIMBRE FRANÇAIS remplacent TIMBRE IMPÉRIAL. La série est la même que la précédente. Cette série n'était que provisoire.

d) Le 19 février 1874, le nouveau modèle paraît ; il est du type ci-contre. Le fond des timbres est tiré en gris sur papier blanc, les inscriptions et les vignettes sont tirées en couleurs, lesquelles varient suivant les sommes. Le droit est enfermé dans un cartouche ovale. Il y a 15 valeurs, qui portent toutes en sur-

charge carmin, en petites lettres antiques à droite : DEMI-DROIT EN SUS : de 10 centimes à 50 centimes pour les effets jusqu'à 500 francs, impression bleue; de 1 franc à 5 francs pour les valeurs de 500 à 5,000, impression violette; de 6 à 10 francs pour les valeurs de 5,000 à 10,000, impression carmin. On trouve le 50 centimes sans surcharge qui continue à être employé avec les émissions futures.

c) Le 1er juillet 1874, nouvelle émission; le modèle est con-



4e type des proportionnels.

servé, mais les droits et les valeurs sont changés. Le cartouche du bas est supprimé. Il y a 13 valeurs :

De 45 c. à 75 c. pour les effets de 200 à 500, impression bleue;

De 1 fr. 50 à 7 fr. 50 pour les effets de 900 à 5,000, impression violette;

De 9 à 15 francs pour les effets de 5,000 à 10,000, impression carmin.

Cette série est provisoire.

f) En août 1874 paraît la série définitivement adoptée; le droit est triple; le cartouche est rétabli; les chiffres sont plus gros que dans l'émission *d)*.

Il y a 19 valeurs :

De 15 centimes à 1 fr. 35 pour les effets au-dessous de 100 francs jusqu'à 900, impression bleue ;

De 1 fr. 50 à 7,50 pour les effets de 900 à 5,000, impression violette ;

De 9 à 15 francs pour les effets de 5,000 à 10,000, impression carmin.

En septembre 1877, des hautes valeurs de la même valeur sont émises.



5e type des proportionnels.

De 16 fr. 50 à 22 fr. 50 pour les effets de 10,000 à 15,000 francs, impression verte.

De 24 à 30 francs pour les effets de 15,000 à 20,000 francs, impression grise.

g) En mai 1879, le simple droit étant rétabli, les valeurs changent encore une fois, et ce ne sera pas la dernière. Le cartouche renfermant la valeur est supprimé.

De 5 à 45 centimes pour les effets de 100 et au-dessous jusqu'à 900, impression bleue.

De 50 centimes à 2 fr. 50 pour les effets de 900 à 5,000 francs, impression violette.

De 3 à 5 francs pour les effets de 5,000 à 10,000 francs, impression carmin.

De 6 francs à 7 fr. 50 pour les effets de 10,000 à 15,000 francs, impression verte.

De 8 à 10 francs pour les effets de 15,000 à 20,000 francs, impression grise.

h) En 1880 on réimprima le même modèle avec les valeurs et



6e type des proportionnels.

les couleurs identiques. Le seul changement à noter, c'est que le cartouche du bas figure à nouveau, et les chiffres sont plus gros.

Mêmes valeurs et mêmes nuances que ci-dessus.

i) Pendant le mois de février 1881, l'administration éprouve encore le besoin de changer l'aspect de ces timbres, et maintenant tout le timbre est en gris, sauf les valeurs, qui sont en couleurs.

Mêmes valeurs et mêmes nuances que l'émission *g)*.

k) En 1885 on émet les quatre hautes valeurs suivantes :

De 15 à 30 francs pour les effets de 20 à 60,000 francs.

l) En 1892, le modèle se trouve transformé et réduit. Le groupe est remplacé par une tête de Liberté coiffée d'un bonnet phrygien, et le timbre est en longueur au lieu d'être en hauteur. L'impression générale est toujours grise sur blanc. Les chiffres

indiquant le droit sont énormes; ils semblent être faits pour des myopes. Ils sont tirés en couleurs.

De 5 à 45 centimes pour les effets au-dessous de 100 jusqu'à 900 francs, impression grise.

De 50 centimes à 3 francs pour les effets de 900 à 6,000 francs, impression bleue.

De 3 fr. 50 à 6 francs pour les effets de 6,000 à 12,000 francs, impression verte.

De 6 fr. 50 à 9 francs pour les effets de 12,000 à 18,000 francs, impression carmin.

De 9 fr. 50 à 30 francs pour les effets de 18,000 à 60,000 francs, impression vermillon.

Nous n'avons pas mentionné dans cette énumération les surcharges et les erreurs; disons que le nombre des timbres émis depuis le 23 janvier 1864 jusqu'à nos jours comprend environ 500 types et valeurs différents! Il faut dire qu'à partir du 19 février 1874 ces timbres ont été applicables à tous les effets créés en France.

CHAPITRE II

Timbres de dimensions.

Les timbres de dimensions ont été destinés à remplacer les feuilles de papier timbré d'avance. On peut donc écrire des actes judiciaires et officiels sur papier libre et apposer ensuite la valeur en timbres correspondant à ces actes. En thèse, ces timbres doivent être annulés par les receveurs de l'enregistrement ou les fonctionnaires chargés de les suppléer.

La première émission, en vertu de la loi du 2 juillet 1862, article 24, fut émise le 29 octobre de cette même année. Le dessin est très simple ; il représente l'aigle impériale dans un ovale ; une abeille figure à chaque angle. Il y eut cinq valeurs, toutes tirées en bleu sur papier blanc, du 50 centimes au 3 francs.

Les 21 juillet 1865 et 1er janvier 1866, une modification profonde fut apportée dans le régime fiscal au point de vue des timbres mobiles ; les vignettes des timbres de dimensions première émission, celles des reconnaissances des valeurs cotées, celles de récépissés de chemins de fer, étaient supprimées et remplacées par la nouvelle émission, à la suite de la loi des finances du 8 juillet

1865 (article 4), qui réduisait à 20 centimes le droit à percevoir sur les quittances de toute nature délivrées par les comptables publics.

Il y eut six valeurs, ayant chacune une nuance propre. Le nouveau modèle représenté ci-dessous se compose du manteau impérial déployé. Au centre est un écusson portant l'aigle. Le fond est formé d'arabesques.



1er type.



2e type.

Timbres de dimensions.

20	centimes	violet pâle ou foncé.
50	—	bistre brun ou jaune.
1	franc	vert.
1	fr. 50	vermillon.
2	francs	bleu.
3	—	carmin.

En 1871, par suite du vote de l'article 2 de la loi du 27 août, on surchargea tous les timbres des mots 2 décimes. Les surcharges varièrent et formèrent ainsi autant de types différents. Enfin beaucoup d'officiers ministériels se contentèrent d'ajouter la surcharge à la main et de la parapher.

Le 20 centimes violet avec 5 centimes en sus.

Le 50 — brun avec deux 10ces en sus ou 2/10 en sus.

Le 1 franc vert avec deux 10ces en sus.

Le 1 fr. 50 vermillon avec deux 10^{cs} en sus.

Le 2 francs bleu —

Le 3 — carmin —

Le 25 juin 1872, le gouvernement républicain décide de refaire tous les timbres fiscaux afin de faire disparaître les emblèmes impériaux. Il est donc procédé à une troisième émission de timbres de dimensions. Le modèle, plus grand que le précédent, représente un cartouche octogonal à pans coupés, renfermant le mot FRANCE et la valeur. En haut et en bas, sur fond ligné, sont les



3e type du timbre de dimensions.

indications : TIMBRE DE DIMENSION. L'impression est de couleur sur blanc, le cadre en bleu, le centre de couleur différente pour chaque valeur. Enfin le fond du timbre est formé par un réseau appelé burelage, de nuance bleu pâle. Six valeurs sont créées :

25 centimes cadre bleu, centre noir.

50 — et 2/10 en sus, cadre bleu, centre mauve.

1 franc — centre brun.

1 fr. 50 — centre orange.

2 francs — centre vert.

3 — — centre vermillon.

Cette émission était provisoire, tous les timbres étaient tirés

sur des feuilles qui avaient été préparées pour le 25 centimes seulement, qui se trouve être commun à la série suivante.

La quatrième émission comprit également 6 valeurs; le modèle est semblable, les nuances varient.

25 centimes,	cadre bleu,	centre noir.
50 centimes et 2/10,	cadre bistre,	—
1 franc —	cadre vert,	—
1 f. 50 —	cadre violet,	—
2 francs —	cadre carmin,	—
3 — —	cadre carmin-violet,	—



4e type du timbre de dimensions.

Tous ces timbres sont burelés bleu clair ou bleu foncé, sauf le 3 f., dont le burelage est jaune pâle.

En 1881, changement de modèle pour tous les fiscaux. Le dessin représente une tête de femme dans un cercle. Il y a cinq valeurs d'émises.

50 centimes et 2/10		brun.
1 franc	—	vert.
1 fr. 50	—	violet.
2 francs	—	vermillon.
3 —	—	carmin.

Quelque temps après, la même série paraît perforée.

En 1891, modèle refait, se rapprochant de l'ancien; la tête est plus petite, la valeur est d'une couleur différente au timbre ; ils sont piqués.



5e type du timbre de dimensions.

50 centimes et 2/10		brun,	valeur	brune.
1 fr. 50	—	violet,	—	violette.
2 francs	—	vert,	—	bistre.
3 —	—	carmin,	—	bleue.

CHAPITRE III

Copies d'exploits.

L'article 2 de la loi du 29 décembre 1873, sur le budget de 1874, portait : « Le droit de timbres des copies des exploits, des notifications d'avoué à avoué et des significations de tous jugements, actes ou pièces, sera acquitté au moyen de timbres mobiles, apposés sur l'original de l'exploit. »

En conséquence, l'administration fit paraître une première émission au type en cours pour les timbres de dimensions avec le mot COPIES ajouté. Il y eut quatre valeurs.

50 centimes et 2/10 cadre noir, valeur brune sur papier blanc.
1 franc — cadre noir, valeur verte sur papier blanc.
5 francs — cadre noir, valeur carmin sur papier saumon.
10 — — cadre bleu, valeur violet foncé sur papier saumon.

En 1881, le modèle étant changé, les mêmes valeurs paraissent, toujours non piquées.

50 centimes et 2/10 bleu foncé sur papier outremer.
1 franc — bleu sur papier vert foncé.
5 francs — bleu sur papier saumon.

10 francs et 2/10 bleu sur papier rose.

Les deux premières valeurs sont parues aussi sur papier blanc.

En 1886, toute la série paraît, cette fois, piquée.

50 centimes et 2/10 bleu sur papier bleuté.
50 — — bleu sur papier bleu.
1 franc — vert sur papier vert d'eau.
1 — — vert sur papier vert.



1er type des timbres de copies.

5 francs et 2/10 bleu sur papier chamois.
10 — — bleu sur papier saumon.

En 1892, nouvelle émission, au modèle adopté pour les timbres de dimension; seulement le timbre est en long au lieu d'être en hauteur, couleur sur papier blanc.

50 centimes et 2/10 timbre bleu, valeur en noir.
1 franc — violet, valeur en vert.
5 francs — vert, valeur en bistre.
10 — — rose, valeur en bleu.

CHAPITRE IV

Reconnaissances des valeurs cotées et récépissés de chemins de fer.

La loi du 8 juin 1864, édictant que les receveurs des postes devaient apposer un timbre sur les valeurs cotées et les quittances de sommes supérieures à 10 fr., on émet, le 25 novembre 1864, une vignette représentant le timbre impérial.



Timbre de reconnaissance des valeurs cotées.



1er type du timbre de récépissés.

Il y eut une valeur tirée en 2 nuances :

20 centimes bleu foncé sur vert d'eau clair.

20 — bleu foncé sur jaunâtre.

Ce timbre fut supprimé le 1er janvier 1866 et remplacé par celui de dimensions de même valeur.

L'article 10 de la loi du 13 mars 1863 ayant décidé qu'il serait apposé un timbre de 10 centimes sur les récépissés accompagnant les envois venant des pays étrangers ou expédiés par chemin de fer, l'administration fit imprimer une vignette spéciale. Elle est semblable à celles de reconnaissances pour le dessin; le texte seul diffère.



2e type de timbres pour récépissés.

Une seule valeur pour le 20 centimes bleu sur blanc, remplacée, le 1er janvier 1866, par le timbre de dimension de même valeur.

En 1871, on s'est servi de timbres fixes de 20 centimes, coupés et collés sur les récépissés.

En 1894 on a créé 2 types au modèle tête de Liberté, piqués.

35 centimes vert, valeur en bleu.

70 — gris, valeur en vert.

CHAPITRE V

Quittances et décharges.

L'article 18 de la loi du 13 août 1871 assujettit à un droit fixe de 10 centimes toutes les quittances et acquits donnés sur les mémoires et factures dépassant 10 francs, toutes les décharges de sommes, valeurs ou objets.

Le règlement du 27 novembre 1871 adopta le modèle des timbres de dimension. Une seule valeur fut émise, mais elle comporte de nombreuses variétés.

10 centimes bleu vif ou bleu terne ayant de larges bandes croisées à l'encre grasse. Le papier est burelé très légèrement en bleu clair.

10 centimes bleu vif ou bleu terne sur papier blanc, burelage très vigoureux, ayant deux bandes étroites verticales à l'encre grasse.

10 centimes bleu vif ou bleu terne sur papier burelé sans bandes.

En 1876, 10 centimes bleu vif ou bleu terne, bandes à l'encre grasse verticales. Les timbres sont piquées.

En 1880, changement de type : tête de la République dans un

cercle, piqué, 10 centimes, gris sur papier blanc, impression d'encre grasse sur toute la surface, sauf la tête.

10 centimes gris sur papier blanc, sans encre grasse.
10 — noir sur papier blanc.
25 — bleu outremer (non piqué) sur papier blanc.
25 — bleu outremer sur papier blanc.
50 — noir sur papier outremer.



1er type.



2e type.



3e type.

Timbres de quittances.

1 franc noir sur papier brun.
2 francs noir sur papier rouge carmin.

En 1891, émission du type au bonnet phrygien, impression sur papier blanc, piqué.

10 centimes gris.
25 — bleu terne.
50 — vert, valeur en brun.
1 franc violet, valeur en brun.
2 francs rose, valeur en brun.

CHAPITRE VI

Affiches.

L'article 6 de la loi du 27 juillet 1870 décida que les papiers destinés à l'impression pourront être timbrés au moyen de vignettes mobiles. Les droits de timbres fixés par la loi du 18 juillet 1866 étaient fixés à 5, 10, 15, 20 et 40 centimes, suivant la dimension du papier. Trois valeurs furent émises. Le modèle est celui du troisième type de dimension, octogone avec valeur et inscription au centre, impression sur papier blanc.

5 centimes et 2/10			cadre carmin, valeur en violet.
10	—	—	cadre carmin, valeur en vert.
20	—	—	cadre carmin, valeur en orange.

Pendant la guerre de 1870, on se servit en province d'un timbre humide hexagonal imprimé en bleu. Il avait une valeur de 20 centimes et était oblitéré par une griffe portant ces mots : *bon pour récépissé.*

En 1876, on se servit en Normandie de timbres de 5 centimes ayant le centre bleu, au lieu de violet.

En 1881, les timbres affiches sont émis dans le modèle adopté,

tête de Liberté dans un cercle; ils sont imprimés sur papier teinté.

5 centimes et 2/10 bistre.
10 — — vert.
20 — — carmin.



3e type du timbre d'affiches.

En 1883 les mêmes paraissent perforés.

Enfin, en 1891 ils subissent encore un changement : la tête avec bonnet phrygien figure en haut d'un losange, l'impression est de couleur, et la valeur est en noir. Il y a quatre valeurs :

5 centimes et 2/10 bleu et noir.
10 — — vert et noir.
15 — — lilas et noir.
20 — — carmin et noir.

CHAPITRE VII

Connaissements. — Petit cabotage et rôles d'équipage.

Les articles 3, 4 et 5 de la loi du 30 mars 1872 et l'article 4 de celle du 25 mai 1872 assujettirent aussi au droit de timbre : 1° les connaissements qui accompagnent tout transport en mer et qui sont dressés en quatre originaux (pour les chargeurs, les destinataires, le capitaine et l'armateur); 2° les originaux supplémentaires qui sont nécessaires dans certain cas en sus des quatre ci-dessus énumérés; 3° les connaissements créés à l'étranger dont on veut faire usage en France. Les timbres, du modèle de ceux de dimensions, furent émis les 30 avril et 25 juillet 1893; ils comprirent un timbre portant l'indication de la valeur accolé à trois timbres portant le mot *estampille de contrôle*. Aux termes de la loi, ces timbres doivent être oblitérés soit au moyen d'une griffe, soit à la main, immédiatement apposés.

Il y eut trois valeurs sur papier blanc avec burelage clair ou foncé :

50 centimes cadre bistre, valeur en noir; estampille cadre noir, centre bistre;

1 franc et 2/10 cadre vert, valeur noire; estampille cadre noir, centre vert;

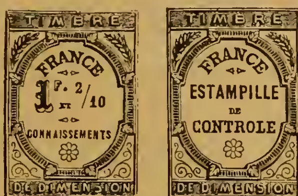
2 francs et 2/10 cadre carmin, valeur noire; estampille cadre noir, centre carmin.

En 1883, type des dimensions de 1881, impression noire sur couleur :

50 centimes et 2/10 vert, estampille verte;

1 franc et 2/10 bleu, estampille bleue;

2 francs et 2/10 blanc, estampille blanche.



Timbres de connaissements.

En 1884, même modèle, mais changement de teinte; les timbres sont piqués, impression noire sur couleur :

50 centimes et 2/10 vert, estampille verte;

1 franc et 2/10 bistre, estampille bistre ;

2 francs et 2/10 jaune d'or, estampille jaune d'or.

En 1892, changement de type : tête de Liberté avec bonnet phrygien dans un cadre rectangulaire. Type du récépissé des chemins de fer de 1891, couleur sur papier blanc piqué :

50 centimes et 2/10 et estampille bleue ;

1 franc et 2/10 et estampille verte;

1 fr. 50 et 2/10 et estampille violette;

2 francs et 2/10 et estampille rose.

Pour le petit cabotage il a été créé une seule valeur en 1875, même type que les connaissements :

1 franc et 2/10 cadre violet, centre noir, estampille cadre noir, centre violet.

Et en 1883, tête de la République dans un cercle :

1 franc et 2/10 et estampille impression noire sur violet.



Timbre pour rôles d'équipages.

Enfin, pour les rôles d'équipages, il fut émis, le 3 avril 1884, un timbre unique, encore en usage actuellement. C'est le modèle des dimensions de 1881 ; la tête est remplacée par une trirème dont la voile porte les mots R. F. La valeur est de 3 fr. 60, couleur violet rosé sur papier blanc piqué ; il sert à taxer les feuilles de rôles d'équipage des bâtiments du commerce.

CHAPITRE VIII

Timbres municipaux et privés.

Avant de terminer la série des timbres fiscaux, il nous faut mentionner les villes et les établissements suivants qui font ou qui firent usage de certains timbres pour leurs besoins personnels. On en trouvera le détail au catalogue.

La ville de Cannes a émis en 1891 et 1893 cinq timbres de taxe d'octroi. La ville d'Épinal, en 1871 et en 1878, a émis deux timbres d'octroi.

La ville du Mans, par arrêté du maire en date du 15 février 1884, se sert de timbres spéciaux pour les droits à l'affichage. Voici, à titre de curiosité, cet arrêté.

« Article premier. — L'arrêté en date du 19 mai 1881 donnant au sieur Drouin le monopole de l'affichage sur les bâtiments communaux est rapporté.

« Article 2. — Tout citoyen est autorisé à apposer des affiches sur les bâtiments communaux, en se conformant aux lois et arrêtés en vigueur et en acquittant une taxe ainsi fixée.

« Deux centimes et demi par affiches de 120 centimètres carrés 1/2 et au-dessus; ci...... 0 fr. 02 c. 1/2

« Cinq centimes par affiches de 12 décimètres 1/2 carrés jusqu'à 25 décimètres carrés; ci. 0 fr. 05

« Sept centimes et demi par affiches de 25 centimètres carrés jusqu'à 50 centimètres carrés; ci. 0 fr. 07 c. 1/2

« Dix centimes par affiches au delà de cette dimension; ci............................ 0 fr. 10



Timbre d'affiche de la ville de Nantes.

« A cet effet, il sera créé des timbres mobiles à 2 cent. 1/2, 5 et 10 centimes, conformes au modèle annexé au présent arrêté.

« Provisoirement, les droits de 7 cent. 1/2 seront acquittés par l'apposition de deux timbres mobiles.

« Article 3. — Les timbres mobiles seront collés par les soins des imprimeurs, de manière à ce qu'ils soient oblitérés par l'impression de deux lignes au moins de l'affiche.

« Dans le cas où l'oblitération ne pourrait avoir lieu ainsi qu'il est prescrit à l'article précédent, il y sera suppléé par une griffe apposée à l'encre grasse en travers du timbre et faisant connaître le nom de l'afficheur ainsi que la date de l'oblitération, etc. »

Les timbres furent fabriqués chez M. Lebrault, imprimeur de la mairie, par feuilles de 20 timbres; ceux formant la bordure ne sont pas piqués.

Ils représentent les armes de la ville du Mans dans un cercle ; en haut la légende *Affichage sur les bâtiments communaux,* sur trois lignes ; en bas, *timbre de* et la valeur, dans un cartouche sur fond blanc. Le fond du timbre est ligné.

Impression noire sur couleur pique 11 1/2;

2 centimes 1/2 noir sur chamois;

5 — noir sur bistre ;

10 — noir sur vert.

Les répartitions et l'entretien des Bourses de commerce étant supportées par les patentables, les associés de ces établissements doivent contribuer aux frais d'entretien. Le montant de ces dépenses est arrêté chaque année par le préfet de chaque département dans lequel est une Bourse de commerce. Ces timbres sont la marque représentative de cette taxe réglée chaque année.

En 1869, les agents de change de Nantes émirent le 25 centimes rouge et le 50 centimes bleu. En 1878, le 1, 2 et 3 francs noirs.

A Bordeaux, dès 1864, les agents de change se servaient aussi de timbres spéciaux. Dans les deux cas c'était un gros chiffre dans un cadre. Ces timbres furent supprimés en 1877.

La Compagnie internationale des wagons-lits se servit pendant assez longtemps d'une petite vignette, que nous représentons ci-contre et qui était apposée sur les coupons de supplément délivrés aux voyageurs, pour justifier la perception du montant de la taxe, qui ne figurait pas dans le prix de la place. La première émission date de 1877. En avril 1892, la réduction de l'impôt

voté sur la grande vitesse nécessita l'émission de nouvelles valeurs, et toutes les feuilles restant en stock furent livrées au pilori par la Compagnie elle-même. Ces timbres sont rares, d'autant qu'ils ont échappé à la spéculation.



Timbre d'impôt de la Compagnie internationale des wagons-lits.

Les caisses d'épargne scolaires firent usage un moment, vers 1880, de timbres de 5 centimes qui étaient donnés en récompense aux enfants, qui les collaient au fur et à mesure sur une feuille de papier. Lorsqu'ils en avaient vingt, ils pouvaient se présenter à la poste, où sur des livrets de la caisse d'épargne on inscrivait à leur avoir la somme de un franc. Cet encouragement à l'épargne, qui était excellent, est tombé en désuétude. Il y eut plusieurs types émis par les municipalités, aucun n'est officiel; ils sont difficiles à trouver aujourd'hui.



Timbre des caisses d'épargne scolaires.

Ils furent d'abord en usage à la mairie de IXe arrondissement,

puis, en juillet 1881, la mairie du XIIe arrondissement en fit imprimer à son tour.

En 1890, l'administration des postes autorisa un concessionnaire à exploiter, sous sa surveillance, un service de colis postaux qui, il faut le dire, a réussi. Déjà la tentative avait plusieurs fois échoné, et il faut savoir gré à l'administration de ne pas s'être



1er type des timbres des colis postaux parisiens.

découragée par les insuccès précédents. Le concessionnaire a fait paraître, pour justifier la taxe payée et en même temps pour fournir des récépissés aux expéditeurs, des petites vignettes imprimées par l'industrie privée. Il y a eu déjà plusieurs modèles.

Le premier a une vignette représentant une grande roue avec caducée. Les deuxième et troisième sont des étiquettes rectangulaires, et enfin, pour la banlieue et la province, les chemins de fer ont créé un petit timbre, qui se colle sur les feuilles d'expé-

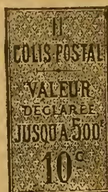
dition, dans un cadre réservé à cet effet. Nous donnons la reproduction de ces vignettes, qui n'offrent qu'un intérêt tout à fait secondaire pour les collectionneurs.



Autre type.



Autre type.



Étiquette-timbre pour feuille de colis postal.

QUATRIÈME PARTIE

LES COLONIES FRANÇAISES

CHAPITRE PREMIER

Colonies en général.

Les colonies françaises n'ont commencé officiellement à avoir des timbres-poste spéciaux qu'en 1860. Nous verrons un peu plus loin qu'une colonie, la Réunion, avait émis en 1852 deux timbres-poste ; mais c'était là une exception.

En 1860, on fit paraître une vignette destinée à l'affranchissement des correspondances et papiers d'affaires, valable pour toutes les colonies françaises. Cette vignette, très simple, représente l'aigle impériale dans un cercle. En exergue sont gravés les mots suivants : *Colonies de l'Empire français; postes.*

Six valeurs furent émises :

1 centime vert-bronze.
5 centimes vert.
10 — bistre.
20 — bleu.
40 — vermillon.
80 — carmin.

Ces timbres furent en usage jusqu'en 1872. A cette époque, on envoya aux colonies tout un stock de timbres à l'effigie de Napoléon III (*non perforés*) ;

Le 5 centimes vert de l'émission de 1853-60 (non lauré) ;

Le 1 centime vert-bronze (lauré) ;

Le 30 centimes brun (lauré) ;

Le 80 — carmin (lauré).

Le seul rare de ces timbres est le 5 centimes vert, car il n'y a que l'oblitération qui puisse indiquer que ce timbre vient des colonies.



1er type du timbre des colonies françaises.

Quelques mois après l'envoi ci-dessus, on fit partir des vignettes à l'effigie de la Liberté, modèle de 1872, à 1875, au fur et à mesure qu'elles étaient mises en circulation dans la métropole. Ces timbres furent envoyés également non perforés. C'est là ce qui permet de reconnaître qu'ils ont servi aux colonies. Toute la série fut mise en circulation.

1 centime vert-bronze.

2 centimes brun.

4 — gris.

5 — vert.

10 — bistre-jaune.

15 — lithographié (gros chiffres).

15 — bistre-jaune (gros chiffres).

15 — bistre-jaune (petits chiffres).

20 centimes bleu.
25 — bleu.
30 — brun.
40 — vermillon.
80 — carmin.

Deux valeurs sont rares : les 2 et 4 centimes, qui furent très peu employés.

En 1877, le nouveau modèle de Sage, le groupe allégorique, *la Paix et Mercure s'unissant pour régner sur le monde,* adopté depuis l'année précédente pour la France, est envoyé aux colonies ; les feuilles ne sont pas perforées.

1, 2, 4, 5, 10 centimes vert.
15 — gris (rare).
20 — brun.
25 — bleu terne.
25 — outremer.
30 — brun.
40 — vermillon.
75 — carmin.
1 franc bronze.

De 1878 à 1880 les nuances nouvelles sont mises en circulation.

1 centime noir sur bleuté.
2 centimes brun rouge
4 — violet sur bleuté.
5 — vert sur vert.
10 — noir sur mauve.
15 — bleu sur bleuté.
20 — bistre sur vert.
25 — noir sur rouge (rare).
25 — jaune.

35 centimes noir sur orange (envoyé aux colonies en avril 1880 et très peu en usage).

En 1877, toutes les colonies se servaient d'une carte postale uniforme. Les dimensions étaient les mêmes que celles de la carte française. Sous la légende CARTE POSTALE le filet était plus long. La légende était la suivante : Prix pour la FRANCE, l'ALGÉRIE et les COLONIES FRANÇAISES et les PAYS ÉTRANGERS avec lesquels l'échange des cartes est autorisé — 20 CENTIMES.

En dessous l'encadrement, à l'angle inférieur gauche, *Marine, 1876* (*696*); l'impression était noire sur carte blanche.



2e type du timbre des colonies françaises.

Les colonies asiatiques se servaient d'une carte bleu clair dont l'encadrement était formé de petites fleurs à quatre pétales. Comme légende : en haut CARTE POSTALE, avec la désignation du pays où cette carte pouvait servir (Cochinchine, Cambodge, Hué, Tonkin, Annam).

En 1881, le gouvernement adopte un modèle spécial de timbre-poste représentant une femme assise, appuyant sa main droite sur une ancre et tenant dans la main gauche la hampe d'un drapeau tricolore déployé; dans le fond, on aperçoit un vaisseau; en haut à droite on lit : COLONIES, POSTES. Dans le bas, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. La valeur, en gros chiffres, est contenue dans un cartouche carré. Une innovation se fait pour cette série : les timbres sont enfin piqués, comme ceux de la mère patrie.

Les nuances et les valeurs furent les mêmes que pour ceux en cours en France. Il y a lieu seulement de signaler le 25 centimes, qui parut d'abord en jaune, puis fut remplacé peu après par le 25 centimes noir sur rose.

En 1884, les chiffres-taxe furent envoyés aux colonies; les feuilles ne furent pas perforées; les valeurs furent les mêmes que pour la France, sauf les 1, 2 et 5 francs noirs, qui ne furent jamais mis en vente; seuls les 1, 2 et 5 francs bistres ont été employés.

En 1885 on fabriqua des cartes postales pour toutes les colonies :

10 centimes noir sur lilas;

10 + 10 centimes noir sur vert d'eau (avec réponse).

En janvier 1892, on émet des bandes pour imprimés; les couleurs sont celles de la métropole, le timbre est le type déesse.

1 centime noir sur papier bulle.

2 centimes brun —

3 — orange —

Puis une enveloppe 5 centimes vert sur blanc, et enfin en mars une carte postale 10 centimes noir sur chamois.

A la demande des administrations étrangères, il a été réimprimé en 1887 un millier de séries des timbres-poste coloniaux suivants :

1859-65 (AIGLE) : 1, 5, 10, 20, 40 et 80 centimes.

1871-77 (NAPOLÉON) : 1, 5, 10, 20, 40 et 80 centimes.

1871-1877 (RÉPUBLIQUE) : 10, 20 et 25 centimes.

1877 (GROUPE ALLÉGORIQUE) : 1, 2, 4, 5, 10 (verts), 15 (gris), 20 (brun), 25 (bleu), 30, 40, 75 centimes (carmin), 1 franc.

1879 : 1, 2, 3 (jaune), 3 (gris), 4, 10 (noir sur lilas), 15 (jaune), 15 (bleu), 20 (bleu), 20 (brun sur vert), 25 (noir sur rouge), 25 (jaune), 35, 40 centimes, 5 francs violet.

On remarque dans cette série la réimpression des 3 ocre et

gris, du 20 centimes bleu (erreur) et 5 francs violet, non dentelé, bien que ces timbres n'aient jamais eu cours aux colonies.

Enfin, on rencontre des timbres de la métropole, avec une ancre dans l'oblitération. Ce sont des timbres pris par des paquebots et oblitérés. Nous avons eu entre les mains différentes valeurs de l'empire couronné ou non et de la République de 1872.

Les bureaux coloniaux, imitant ceux d'Angleterre, se livrèrent, de 1885 à 1894, c'est-à-dire pendant douze années, à des débauches de surcharges dont on n'a pas idée et que nous indiquerons, en passant rapidement sur les particularités relatives à chaque colonie. La plupart de ces surcharges n'avaient aucune raison d'être; elles étaient créées dans un but de spéculation, et deux ou trois marchands en furent les instigateurs. Certaines de ces surcharges atteignent des prix que nous pouvons taxer de fabuleux, vu leur peu d'intérêt et surtout leur caractère tout à fait fantaisiste.

Le ministre avait beau envoyer des circulaires aux directeurs coloniaux, cela ne faisait rien, les surcharges continuaient quand même; le prétexte était si plausible : manque de timbres d'une ou plusieurs valeurs! Vite on prenait les feuilles d'une valeur en excédent et l'on barbouillait de caractères typographiques toutes les vignettes pour obtenir de jolies choses, comme celles que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs pour leur donner une idée du soin apporté à ces surcharges.

Nous donnons ici le conseil, déjà suivi par un grand nombre de collectionneurs, de rejeter toutes les surcharges, quelles qu'elles soient, sauf celles des bureaux du Levant, qui sont officielles et qui, elles, du moins, ont une raison d'être, comme nous le verrons. La valeur que les marchands attribuent à certaines surcharges tombera rapidement. On ne doit les mettre dans une

collection que comme *curiosité* si on y tient, mais pas à un autre titre.

En 1892, pour remédier à tous les abus signalés de toute part par les collectionneurs et les marchands sérieux, le gouvernement décida la création d'un nouveau type portant le nom de chaque colonie.

La gravure fut confiée à M. Mouchon. Le sujet, sans style bien défini, quoiqu'on l'ait qualifié un peu pompeusement de Renaissance, représente (toujours l'allégorie!) *la Navigation et le Commerce faisant flotter sur les mers les couleurs françaises*. Était-il possible d'imaginer un sujet aussi plat et aussi peu moderne que



3e type du timbre des colonies françaises.

celui-là? Dans un siècle où l'on a appliqué la vapeur et l'électricité, en être réduit à emprunter de semblables métaphores, c'est bien malheureux, pour ne pas dire plus.

Si l'on examine (à la loupe) la vignette, on peut se rendre compte à peu près que les deux figures allégoriques sont assises sur la proue d'une barque; la *Navigation* tient de la main gauche la hampe du drapeau tricolore, et de la main droite un gouvernail; le *Commerce* tient aussi la hampe, et la main gauche supporte *une corne d'abondance;* les mots RÉPVBLIQUE FRANÇAISE, COLONIES, POSTES, dominent le sujet.

La valeur est mise dans un cartouche pris sur la proue, et enfin le nom du pays est mis dans un petit cartouche rectangulaire situé en dessous.

Dix-sept colonies furent d'abord servies :

Sultanat d'Anjouan ;

Golfe de Bénin ;

Congo français ;

Côte d'Ivoire ;

Diégo-Suarez et dépendances ;

Guyane ;

Guinée ;

Établissements de l'Inde ;

Indo-Chine ;

Martinique ;

Mayotte ;

Nouvelle-Calédonie et dépendances ;

Obock ;

Établissements de l'Océanie ;

Réunion ;

Saint-Pierre et Miquelon.

Puis, de 1893 à 1895, successivement viennent s'ajouter les colonies suivantes et quelques-unes modifiées :

Diégo-Suarez ;

Sénégal et dépendances ;

Soudan français ;

Sainte-Marie de Madagascar ;

Bénin ;

Nossi-bé ;

Dahomey et dépendances.

Soit en tout 23 séries, comprenant 13 valeurs, 2 cartes postales, 2 cartes-lettres et 3 enveloppes dont voici la nomenclature :

1 centime	noir sur bleuté ;	nom de la colonie en	rouge.
2 centimes	brun sur paille ;	—	bleu.

4	centimes	brun sur bleuté;	nom de la colonie en	bleu.
5	—	vert sur vert clair;	—	rouge.
10	—	noir sur mauve;	—	bleu.
15	—	bleu (quadrillé);	—	rouge.
20	—	brun sur vert;	—	bleu.
25	—	noir sur rose;	—	rouge.
30	—	brun sur bistre;	—	bleu.
40	—	vermillon sur paille;	—	bleu.
50	—	carmin sur rose;	—	bleu.
75	—	violet foncé sur jonquille;	—	rouge.
1	franc	vert sur paille;	—	rouge.

Cartes postales :

10 centimes	noir sur vert d'eau;	nom de la colonie en	bleu.
10 + 10	—	—	bleu.

Cartes-lettres :

15 centimes	bleu sur gris;	nom de la colonie en	rouge.
25 —	noir sur rose.	—	rouge.

Enveloppes :

5 centimes	vert sur verdâtre;	nom de la colonie en	rouge.
15 —	bleu sur bleuté;	—	rouge.
25 —	noir sur rose;	—	rouge.

En résumé, cette émission mit donc dans la circulation 460 timbres nouveaux; cela fit le bonheur des marchands, et surtout du gouvernement. En deux mois, on en vendit, à ce qu'il paraît, pour douze cent mille francs, et il arriva ce fait, qui peut paraître invraisemblable, c'est que des séries entières se trouvèrent épuisées avant d'avoir été aux colonies!

Nous allons terminer maintenant cette partie en parcourant les divers pays qui ont eu recours aux timbres surchargés.

CHAPITRE II

Bureaux du Levant.

Les bureaux français établis en Turquie, au Maroc, en Chine et à Zanzibar, et qu'on désigne sous la rubrique générale de *Bureaux du Levant,* font usage des timbres suivants, surchargés en monnaie du pays.

Ces timbres sont surchargés à Paris et envoyés ensuite aux receveurs.

Pour la Turquie, ce fut en 1885, le 16 août, que ce système fut inauguré : on appliqua sur le type en cours (modèle de 1876) la valeur en monnaie turque.

25 centimes	jaune	surchargé	1	piastre	en noir.
75 —	rose	—	3	—	en noir.
1 franc	vert sur bronze	—	4	—	en noir.

En décembre 1886, le 25 centimes noir sur rose suchargé 1 piastre en carmin.

En décembre 1889, le 5 francs violet surchargé 20 piastres en noir.

En 1890, le 50 centimes carmin sur rose surchargé 2 piastres noir.

En 1893, les bureaux de *Cavalle, Dédéagh, Port-Lagos;* en 1894 celui de *Vathy,* eurent des timbres spéciaux ; sur tous le nom de la ville est imprimé en surcharge en caractères maigres, et pour certains la valeur est changée en piastres. C'est toujours sur le timbre français en cours :

5 centimes vert (le nom en rouge) ;
10 — noir sur mauve (le nom en bleu) ;
15 — bleu (le nom en rouge) ;
25 — noir sur rose (en bleu) surchargé 1 piastre en bleu ;
50 — carmin sur rose (bleu) — 2 — bleu ;
1 franc bronze (le nom en rouge) surchargé 4 piastres en rouge).

Ces timbres servent à l'usage exclusif des correspondances mises à la poste dans les bureaux français, à l'exclusion des bureaux de France, d'Algérie, de Tunisie et ceux établis en Égypte, à Tripoli, Barbarie, Tanger et Shang-haï. Les lettres trouvées dans les bureaux de ces derniers pays seraient taxées. Il résulte de cette disposition que l'on peut envoyer en Turquie un timbre de 25 centimes venant de France pour réponse. Ce timbre pourra être utilisé, malgré son défaut de surcharge, par votre correspondant, tandis que lui n'aura aucun moyen de vous faire parvenir un timbre pour réponse, puisque ceux surchargés ne peuvent servir que pour le pays.

C'est beau tout de même, l'ad-mi-nis-tra-tion ! Je sais bien qu'on objecte que, pour la Chine par exemple, la piastre ou 5 francs ne vaut que 3 fr. 50 ; mais on aurait pu trouver un autre moyen sans recourir à ces surcharges.

En 1894, le bureau français de *Shang-haï* (Chine) reçoit tous ses timbres surchargés du mot *Chine* en caractères allongés : 5, 10, 15, 20, 30, 40, 50 et 75 centimes, 1 et 5 francs. La sur-

charge est bleue pour les 10, 30 et 50 centimes, rouge pour les 5, 15 et 25 centimes et 1 franc; noire pour les 20, 40, 75 centimes et 5 francs.

La même année, à *Zanzibar* (Afrique) les timbres suivants portent la nouvelle valeur :

5 centimes vert suchargé 1/2 anna en rouge;
10 — noir sur mauve surchargé 1 anna bleu;
25 — noir sur rose surchargé 2 1/2 annas bleu;
50 — carmin sur rose surchargé 5 annas bleu;
1 franc bronze surchargé 10 annas rouge.

Peu après, certaines valeurs ayant manqué, les timbres suivants ont été modifiés, savoir :

1/2 anna (5 centimes) sur 1 centime noir sur bleu;
1 anna (10 centimes) sur 3 centimes gris;
2 1/2 annas (25 centimes) sur 4 centimes violet;
5 annas (50 centimes) sur 20 centimes bistre sur vert;
10 annas (1 franc) sur 40 centimes vermillon.

Ces timbres ayant été émis en petit nombre, la série des 5 timbres vaut cent francs chez les marchands.

A Tanger (Maroc), les surcharges sont en cours à partir de 1891; les nouvelles valeurs sont exprimées en monnaie espagnole.

Ce sont toujours les timbres du modèle français en cours :

5 centimes vert, surcharge 5 centimos en rouge;
10 — noir sur mauve, surcharge 10 centimos rouge;
20 — bistre sur vert, surcharge 20 centimos en noir;
25 — noir sur rose, surcharge 25 centimos en rouge;
50 — carmin sur rose, surcharge 50 centimos en rouge.
1 franc bronze, surcharge 1 peseta en noir.

En septembre 1893 les valeurs de timbres-taxe de 5 et 10 centimes noir ont reçu la surcharge rouge : *timbres-poste*.

En 1893, la carte postale française de 10 centimes a été transformée en *10 centimos,* surcharge rouge.

En Tunisie, depuis le protectorat, on a gravé à Paris des timbres spéciaux pour cette régence ; il y a eu en 1888 deux émissions successives, différant bien peu l'une de l'autre. Le sujet représente un faisceau de drapeaux, dans un encadrement formant porte mauresque ; en haut le mot POSTES, en bas la valeur dans un petit cartouche, et de chaque côté RÉGENCE DE TUNIS. Dans la première émission, qui date de juillet 1888, le faisceau est sur fond noir uni, et les chiffres indiquant la valeur sont plus maigres que dans l'émission suivante, parue quelques mois plus tard, qui a le fond ligné.

Première émission : 1, 2, 5, 15, 25, 40, 75 centimes et 5 francs (mêmes couleurs que ceux des timbres français correspondants).

La deuxième émission comprend ces valeurs plus le 1 franc, le 15 centimes bleu, le 75 centimes noir sur jaune, le 10 centimes noir sur mauve, ces trois derniers émis en 1893. Comme timbres-taxe on se sert des timbres perforés d'un grand T à l'emporte-pièce. Les deux séries ont été utilisées à cet usage.

Il y a aussi, comme pour les colonies dont nous avons parlé plus haut, deux cartes postales (10 centimes et 10+10), deux cartes-lettres (15 et 25 centimes), deux enveloppes (5 et 10 centimes).

CHAPITRE III

Les surcharges des bureaux coloniaux.

Comme nous l'avons dit, la plupart des surcharges furent abusives et faites sans raison ; nous allons les passer en revue, en négligeant les *variétés,* nombreuses à l'excès, dont on trouvera la liste fort longue au catalogue. En effet, non seulement une valeur était transformée en une autre au moyen d'une surcharge typographique faite au composteur ou à la presse, mais pour chaque valeur on *variait* la grosseur des caractères, les ornements, les chiffres, les filets, on *renversait* les inscriptions, on les *penchait* à droite, à gauche, etc., multipliant ainsi à l'infini le nombre des types, les uns ne variant des autres souvent que par l'épaisseur d'un *point.* Cela peut paraître énorme, et c'est pourtant la vérité ; on peut en croire l'auteur de ces lignes, qui, par sa position, a suivi le mouvement avec attention et qui a recueilli patiemment tous les éléments de cette étude historique.

Nous allons procéder par ordre alphabétique, pour suivre une méthode quelconque.

ANNAM ET TONKIN

(Ces deux contrées asiatiques sont situées au-dessus du Cambodge et du royaume de Siam. L'*Annam* a 265,000 kilomètres carrés et 5 millions d'habitants. La capitale est *Hué,* ayant 50,000 habitants. Le *Tonkin,* au nord du précédent pays, a 105,000 kilomètres carrés et 10 millions d'habitants. La capitale est Hanoï, grande ville de 100,000 habitants.)

En 1888, les 2 et 4 centimes (déesse) ont été transformés en 1 centime au moyen d'un gros chiffre mal fait surmonté des lettres AT séparées soit par un trait, soit au moyen d'un &; le 10 centimes est devenu 5 centimes par le même moyen.

En 187... (date incertaine) la régie des Cannelles a émis un timbre fiscal de 2 centimes brun jaune. C'est un long rectangle ayant des caractères annamites au centre sur fond ligné et portant en haut : PROTECTORAT DE L'ANNAM, et en bas : RÉGIE DES CANNELLES. La valeur est indiquée en français et en annamite.

GOLFE DE BÉNIN

(Afrique, contrée peu connue; la capitale *Benin* a environ 15,000 habitants.)

En 1892-93, les valeurs suivantes (déesse), 5, 10, 15 et 25 centimes, ont reçu le mot BENIN en noir (surcharge droite). Les 1, 2, 4, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 75 centimes et 1 franc, le même mot en *oblique;* les 4, 5, 10, 15, 25, 35, 75 centimes, le même mot en *oblique en rouge.* Le 5 centimes vert est devenu 1 centime; le 15 centimes bleu, 40 centimes; et le 15 bleu, 75 centimes, surcharge noire;

Les timbres-taxe 5, 10, 20 et 30 centimes noir, le même mot en noir.

COCHINCHINE

(Asie, au-dessous du Cambodge; a 60,000 kilomètres carrés et 2 millions d'habitants. La capitale est *Saïgon*, qui, sur 50,000 habitants, ne compte pas 1,000 Européens, la plupart Français.)

En 1886-87, quelques timides surcharges sur déesse : 5 centimes sur 20 centimes, et 5 centimes sur 2 brun; 5 centimes sur 25 noir sur rose, et 15 centimes sur 30 bistre.

Les premiers par un gros chiffre **5** en dessous duquel les lettres C. CH; le dernier par les chiffres **15** placés aux angles supérieurs et inférieurs.

En 1893, des timbres-taxe reçurent la surcharge COCHINCHINE en noir. Il y eut environ 100 séries seulement modifiées, et ces timbres sont rares. Ils furent en usage notamment à Saïgon, à Cholon et à Mytho.

CONGO FRANÇAIS

(Afrique, dans le golfe de Guinée; les limites en sont peu fixées; a environ 120,000 kilomètres carrés et 5 millions d'habitants.)

En 1891-92, le type déesse sert pour des 5 centimes. Le timbre porte les mots *Congo français* en romain et **5** c. en gros chiffre. Les valeurs suivantes ont été transformées :

1, 15, 20 et 25, en 5 centimes; 25 et 40, en 10 centimes.

Le 25 centimes noir sur rose, en 5, 10 et 15 centimes surcharge droite en oblique avec CO de Congo en lettres majuscules.

Le 2 centimes brun surchargé 5 centimes n'a été mis en vente que pendant six semaines, du 1er janvier au 6 février.

On a surchargé aussi des timbres-taxe et des timbres d'effets

de commerce pour l'usage des droits de greffes ; il y a eu dix types différents.

Il y a encore de nombreuses variétés, que nous laisserons de côté, comme nous le ferons du reste pour les autres colonies.

DIÉGO-SUAREZ

(MADAGASCAR)

(Afrique. Extême pointe nord de l'île de Madagascar, dans la baie de ce nom.)

Ce petit port de mer, naguère peu connu, doit en partie sa célébrité au nombre intensif de ses variétés de surcharges.

En 1890, le type déesse a reçu le chiffre **15** en gros caractères sur les valeurs suivantes : 1, 5, 10, 20 et 25 centimes. La même année, en septembre, un dessinateur de l'endroit a composé, pour l'admiration de l'Europe, les quatre timbres que nous représentons au catalogue. On verra si on est fier d'être Français quand on regarde de semblables merveilles. Eh bien, on ne me croira pas, les timbres-taxe émis en même temps sont encore plus laids.

Il y a eu 4,000 vignettes de 1 centime.
6,000 — 5 centimes.
15,000 — 15 —
15,000 — 25 —

En 1892, tous les timbres déesse ont reçu la mention DIÉGO-SUAREZ en capitales antiques, posées transversalement. Ces timbres-taxe n'ont pas été épargnés, et toutes les valeurs, sauf les 2 et 5 francs brun, ont reçu le même nom.

DJIBOUTI

(CÔTE DES SOMALIS)

(Petit village situé en face d'Obock [Afrique].)

Connaissez-vous ce pays? Nullement, n'est-ce pas? C'est un village situé non loin d'Obock et qui a éprouvé le besoin de se faire connaître. Ce sont d'abord les timbres d'Obock qui ont fait les frais. Il y a eu de l'émission de 1893 le 5 centimes vert, surcharge DJ en énormes caractères avec le mot Obock effacé par un trait. Puis le 2 centimes brun surchargé DJIBOUTI en bleu et la valeur 25 en noir mise sur le mot Obock; le 1 centime surcharge DJIBOUTI en rouge et **50** en gros caractères posés en travers du timbre. Enfin le 5 francs triangulaire d'Obock, dont nous verrons à ce pays la description, a été transformé : 1° en 1 franc au moyen d'un bâton sur le chiffre 5; 2° 5 francs, le texte portant le mot DJIBOUTI en bleu.

En 1894, on a fait paraître la série spéciale : c'est un grand timbre rectangulaire, dans le genre de la série d'Obock (voir plus loin). Le centre représente la vue d'un village somâlis; en dessous, dans une banderole, sont les mots : Protectorat de la côte des Somâlis; en dessous de la vue, dans un ovale, en lettres blanches sur fond de couleur : *Djibouti, 1893-94;* et à gauche et à droite, dans deux cercles, des caractères indiens. Deux guerriers armés de lances encadrent de chaque côté la vue du village. La valeur est exprimée en monnaie française et se trouve répétée dans deux cercles blancs à droite et à gauche de la partie supérieure du timbre. Toute la série est sur papier quadrillé, comme le 15 centimes bleu de nos timbres-poste.

Il y a de ce modèle :

1	centime	cadre noir,	centre rouge;
2	centimes	cadre rouge,	centre noir;
4	—	cadre bleu,	centre brun;
5	—	cadre rouge,	centre vert-bleu;
10	—	cadre vert,	centre brun;
50	—	cadre carmin,	centre bleu.

Pour les valeurs suivantes, le paysage est changé; c'est une vue plus solitaire.

15	centimes	cadre violet,	centre vert;
25	—	cadre rose,	centre bleu;
30	—	cadre vert,	centre rose;
75	—	cadre violet,	centre orange;
1	franc	cadre olive,	centre noir;
2	francs	cadre bistre,	centre rose.

Le timbre de 5 francs est de forme triangulaire; il est rose avec centre bleu. Le paysage est remplacé par un bateau (?).

Enfin de forme losange sont les deux plus hautes valeurs, et, chose bizarre, les deux indigènes, sans doute fatigués d'être debout depuis le 1 centime, cette fois sont accroupis; le paysage du centre est encore changé : il représente des méharis au milieu d'une plaine montagneuse.

25 francs, cadre rose, centre bleu;
50 — cadre bleu, centre rose.

GABON

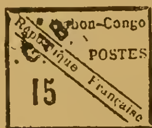
(Afrique. — Situé dans le Congo français.)

Le 31 décembre 1886, le gouvernement prend un arrêté qui autorise la transformation de

300	timbres de	15	centimes en	75	centimes.
300	—	15	—	50	—
10,500	—	20	—	25	—
900	—	20	—	10	—
900	—	20	—	5	—

(Il ne restait en approvisionnement que des timbres de 15 et 20 centimes.)

Surcharges de haute fantaisie : le mot Gab entouré de points, avec la valeur exprimée en gros chiffres romains. Le 20 centimes bistre sur vert (déesse) a été transformé en 5, 10 et 25; le 15 cen-



Vignette tirée au Gabon.

times bleu, en 50 et 75 centimes. D'autres valeurs ont été modifiées par l'application de chiffres seulement : 5 centimes vert, devenu 25 ; 1 franc, 15 centimes ; 75 centimes rose, 25 centimes; 10 centimes violet, 15 et 25 centimes.

L'envoi de timbres faits en 1889 s'étant, paraît-il, perdu en mer, le gouverneur a autorisé des surcharges pour les correspondances intérieures.

Ces timbres n'étaient pas vendus au public ; il fallait affranchir les lettres au guichet ; ces surcharges sont donc rares.

Pour l'intérieur on se servait des lettres P. D. (port payé jusqu'à destination), qui étaient apposées sur chaque lettre par les employés des postes.

Les timbres-taxe ont été mis aussi à contribution, et, les tim-

bres de 15 centimes ayant manqué dans la colonie, les taxes de 30 et 5 centimes ont été surchargées GABON TIMBRE avec la valeur. Également, le 20 centimes est devenu le 25 centimes. Ces surcharges écoulées, on a fait une composition typographique spéciale : il y a eu deux valeurs : 15 centimes rose et 25 centimes vert. Disons que toutes ces variétés se vendent 10, 20, 30 et 60 francs pièce ; pour les collectionner il faut une fortune.

GUADELOUPE

(Amérique-Antilles. — Ile double ayant 1,860 kilomètres carrés et une population de 183,000 habitants, dont 15,000 Européens à peine. La ville la plus importante est la Pointe-à-Pitre, 25,000 habitants.)

Dès 1884, le groupe allégorique de 1876 a servi aux surcharges nombreuses dans ce pays. Qu'on en juge : en avril :

Le 30 centimes brun est devenu 20 centimes. — Le 35 centimes jaune est devenu 25 centimes. Par feuille de 50 timbres, il existe 2 timbres avec un gros **2** pour le 20, trois timbres avec un gros **5** pour le 25.

Par arrêté du gouverneur daté du 31 décembre 1888, l'approvisionnement des 20 centimes étant en excès et les valeurs 3, 15 et 25 centimes manquant, on a autorisé les surcharges suivantes :

Le 20 centimes bistre sur vert est devenu, soit 3, 15 et 25 centimes.

Le 1 centime noir sur bleuté est devenu 5 centimes.

Le 40 centimes vermillon est devenu 10 centimes.

Le 20 — bistre est devenu 15 centimes.

Le 30 — brun est devenu 25 centimes.

Toutes ces surcharges se composent d'un cadre de la grandeur du timbre, contenant en haut les lettres GPE pour les deux pre-

mières valeurs, et le mot GUADELOUPE en entier pour les suivantes, plus la valeur.

En 1890, le 1 franc et le 10 centimes sont transformés en 5 centimes. En 1891, tous les timbres existant dans les bureaux ont reçu le mot GUADELOUPE en surcharge horizontale.



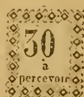
Type d'une surcharge de la Guadeloupe.

Il y a eu :

Tête de Liberté (1872), 30 et 80 centimes;

Type déesse (1891), toute la série.

Maintenant, pour corser la sauce, on a laissé subsister des erreurs typographiques. Ainsi on trouve le mot GUADELOUPE





Vignettes tirées à la Guadeloupe.

écrit GUADBLOUPE ou GUADELONPE ou GNADELOUPE ou GUADELOUEP.

Comme la moindre de ces erreurs (?) se vend 5 francs, on voit le beau bénéfice que retirent les marchands.

Les timbres-taxe ont été faits de toutes pièces. En 1877, ce furent de petits cadres typographiques contenant la valeur à percevoir :

2 valeurs furen témises : 25 centimes et 40 centimes, impression noir sur blanc. Les deux valent *100 francs!*

En 1879, réédition desdits :

15 centimes noir sur bleu vif,

et 30 centimes noir sur blanc.

Ceux-là n'ont pas de valeur. Enfin, en 1884 nouveau modèle considérablement agrandi (le triple comme surface du précédent). Il y a eu : 5 centimes blanc, 10 centimes bleu, 15 centimes violet, 20 centimes rose, 30 centimes jaune, 35 centimes gris, 50 centimes vert. De nombreux timbres fiscaux de la métropole ont servi à la Guadeloupe : affiches, copies, effets de commerce.

GUYANE

(Au nord de l'Amérique du Sud ; 121,000 kilomètres carrés et 26,000 habitants. *Cayenne,* le chef-lieu, compte 13,000 hab., y compris la colonie pénitentiaire.)

Pour ce pays nous renonçons à décrire toutes les variétés, chaque valeur transformée constituant un type spécial. C'est en 1886 que le système a commencé. Les types de 1872, 1876 et 1881 ont tous reçu la distribution de plaquages typographiques. En 1892, le mot GUYANE a été mis en diagonale sur tous les timbres suivants :

Type de 1872 :

30 centimes brun ;

Type de 1876 :

2 centimes vert;

35 — noir sur jaune;

40 — vermillon ;

75 — rose ;

1 franc bronze.

Type 1881 (déesse), toute la série.

Des timbres fiscaux spéciaux ont été fabriqués dans ce pays ; il y a des *dimensions* 50 centimes, 1 franc, 1 fr. 50 bleu ; *Douanes* 5, 25 et 75 centimes verts ; *Trésor* 30 centimes vermillon. Pour le premier et le deuxième, le fond est formé de lignes ; pour le troisième, le fond est composé de petits casiers, le tout en lithographie, couleur sur blanc.

INDO-CHINE

(Asie. Sous ce nom on comprend les pays suivants : Cambodge, Cochinchine, Annam et Tonkin.)

Dans ce pays, le 35 centimes noir sur jaune, type déesse, a presque seul été mis à contribution : il a été ramené à 5 centimes par la surcharge INDO-CHINE 5 R. D. en noir ou en rouge.

Le 10 centimes noir sur mauve a été transformé : INDO-CHINE TIMBRE, COLIS POSTAUX en surcharge rouge. Sous les peines les plus sévères la vente de ce timbre était interdite au public. On se demande pourquoi.

MADAGASCAR (SAINTE-MARIE DE)

(Ile de l'Afrique, située à l'ouest de Madagascar; a 60 kilomètres de long sur 4 de large, et 7,000 habitants à peu près.)

De 1881 à 1891. — Au moyen de gros chiffres en antiques, les valeurs suivantes ont été modifiées; toutes du type 1881 :

10 centimes en 5 centimes.

40 — en 25 —

25 — en 5 —

25	centimes	en 15	centimes.
40	—	en 5	—
25	—	en 5	—

En 1892, tous les timbres ayant fait défaut, l'administration a fait composer en caractères typographiques un cadre renfermant les mots : *Postes françaises, Madagascar,* et la valeur en gros chiffres antiques au milieu :

5 centimes	noir	sur papier	vert.
10 —	noir	—	bleu.
15 —	bleu	—	bleu.
25. —	brun	—	jaune.
1 franc	noir	—	jaune.
5 francs	noir	—	violet.



Vignette tirée à Madagascar.

MADAGASCAR (ILE DE)

En 1895 on a préparé une série pour l'île de Madagascar conforme au nouveau modèle des colonies, mais en attendant on a surchargé les timbres de la métropole des mots : POSTE FRANÇAISE, MADAGASCAR, sur trois lignes en caractères maigres, dans le genre de Port-Lagos et Dédéagh. Il y a eu les valeurs 5, 10, 15, 25, 40, 50 et 75 centimes, et 1 et 5 francs. Les cartes postales ont reçu la même surcharge.

Par décret du 15 février 1895, la franchise postale a été accordée au corps expéditionnaire. Un anonyme a eu l'heureuse inspiration de faire imprimer 50,000 cartes qui ont été distribuées à tous les militaires. Ces cartes, approuvées par l'administration des postes, du même format que les cartes postales ordinaires, sont sur carte chamois. Elles portent à droite, à la place du timbre, une effigie de la République rappelant la tête du type n° 33 du catalogue (timbre de dimension de 1892), avec le millésime 1895. C'est la copie, du reste exacte, du verso de la médaille de l'Exposition universelle de 1878.

La carte simple porte la légende : CARTE POSTALE, CORPS EXPÉDITIONNAIRE DE MADAGASCAR.

Sur le côté : FRANCHISE POSTALE.

Au verso, réglé, elle porte en bas cet avis : « Les lettres simples, c'est-à-dire ne dépassant pas le poids de 15 grammes, provenant des militaires ou marins faisant partie du corps expéditionnaire de Madagascar *ou adressées à ceux-ci,* sont admises en franchise. »

MARTINIQUE

(Amérique, dans les Antilles. A 990 kilomètres carrés et 175,000 habitants : La ville la plus peuplée est Saint-Pierre, 30,000 habitants.)

Dès 1886, le 20 centimes bistre sur vert, modèle 1881, a été transformé en 1, 5 et 15 centimes à l'aide de gros chiffres romains surmontés du mot MARTINIQUE.

En 1891 les surcharges continuent avec le même dispositif :

Le 2 centimes devient 1 centime.

Le 10 — 5 centimes.

Le 20 — 5 —

Le 30 centimes devient 5 centimes.

Le 35	—	5	—
Le 40	—	5	—
Le 75	—	15	—
Le 20	—	15	—
Le 25	—	15	—

Les timbres-taxe suivants ont été transformés en timbres-poste :

Le 10	centimes	en 5	centimes surcharge	rouge.
Le 15	—	en 5	—	rouge.
Le 15	—	en 5	—	noire.
Le 20	—	en 5	—	rouge.
Le 20	—	en 15	—	noire.
Le 30	—	en 15	—	noire.

Il y a un grand nombre de variétés de ces timbres, occasionnées par les fameuses erreurs typographiques.

NOSSI-BÉ

(Afrique, île au nord-ouest de Madagascar; a 32 kilomètres de tour; elle est habitée par 15,000 Sakalaves et par quelques Européens.)

Heureux petit pays où, de 1889 à 1892, les surcharges faites valent de 25 à 125 francs pièce! Il y a eu environ de 16 à 18 surcharges, toutes différant par la disposition typographique.

Pour les chiffres-taxe, l'abus est encore plus exorbitant; il y a 23 surcharges dont certaines valent 60 à 75 francs L'énumération de ces fantaisies nous demanderait trop de place ; nous renonçons à les décrire ici.

NOUVELLE-CALÉDONIE

(Océanie, grande île de 21,000 kilomètres carrés avec ses dépendances. 40,000 habitants dont 1,800 blancs, et 10,000 transportés. Le chef-lieu est *Nouméa*, 4,600 habitants.)

En 1860, un sergent d'infanterie de marine, nommé Triquera, a dessiné un timbre de 10 centimes à l'effigie de Napoléon III qui a eu cours légal. La feuille était composée de 50 types tous différents, se rapprochant du modèle en cours à cette époque (type de Napoléon non couronné). L'impression est grise sur blanc. Ce timbre vaut une cinquantaine de francs actuellement; il fut remplacé par l'émission de l'*aigle*.



Type d'une surcharge de la Nouvelle-Calédonie.

En 1881, les surcharges ont commencé dans la colonie, et les premiers timbres furent transformés à l'aide d'une composition typographique. Entre deux barres épaisses sont les lettres **N C E** en capitales égyptiennes surmontant la valeur.

Il y a eu du type de 1876 :

40	centimes	rouge	transformé en	5	centimes.
35	—	jaune	—	25	—
75	—	carmin	—	25	—
75	—	carmin	—	5	—

La moitié des timbres ont la surcharge renversée; l'explication de ce fait est simple : le manque de caractères typographiques

n'avait permis que de composer pour 25 vignettes; on imprimait d'abord le côté droit (surcharge droite), puis on retournait la feuille et on tirait le côté gauche (surcharge renversée). La plupart des surcharges renversées ont la même cause. Puis le 1 franc type déesse a été ramené à 5 centimes, les lettres N C E étant ou ornées ou simples.

En 1892, un cadre ornementé est mis autour des surcharges:

10 centimes sur 40 et 30 centimes type déesse (81).

10 — sur 40 centimes [(type groupe) (1876)].

Cette même année, les 20 et 75 centimes, le 1 franc type de 1881, sont surchargés de 5 et 10 centimes, et les lettres N C E sont dans une banderole avec ornements; enfin les 5, 10, 15, 20, 25 (jaune et 25 noir sur rose), 30, 35, 40, 75 centimes et 1 franc reçoivent sans changement de valeur le nom de la colonie en diagonale : NLLE CALÉDONIE. — En 1892 et 93, l'administration a émis des timbres militaires; c'est une petite vignette lithographiée, représentant un drapeau; comme légende : *Nlle Calédonie. Correspondance militaire;* il y en a sans valeur et d'autres marquées 10 centimes. Il y a trois variétés en tout.

Les effets proportionnels pour les effets de commerce (émission de 1874) en usage en France ont été mis en circulation dans la colonie ; ils portent la surcharge 2/3 en moins. — 15, 30, 45, 60, 75, 90 centimes, -- 1 fr. 50 et 3 fr. bleu et noir.

OBOCK

(Afrique, dans le golfe d'Aden. Le territoire d'influence française a 120 kilomètres de long sur 20 à 25 kilomètres de profondeur, soit à peu près 6,000 kilomètres carrés. Il y a 20,000 habitants, dont presque pas d'Européens.)

Ce dépôt de charbon situé sur le golfe d'Aden a fait, depuis

1892, une consommation d'autant plus extraordinaire de timbres et de surcharges, qu'il n'y a pas 20 Européens habitant le village de ce nom. Les timbres des modèles de 81 ont d'abord tous été frappés du mot Obock en *cintré* pour les suivants : 1, 2, 4, 5, 10, 15, 25, 35, 40, 75 centimes et 1 franc.

En *horizontal,* les suivants : 4, 5, 10, 15, 20, 25, 40, 75 centimes et 1 franc.



Différents timbres d'Obock.

Les valeurs suivantes ont été modifiées :

10 centimes est devenu 2, 20 ou 30 centimes.

15 — est devenu 2 centimes.

25 — est devenu 1, 5 ou 35 centimes.

Le 1 franc est devenu 75 centimes et 5 francs.

En 1893-94 il y a eu, outre la série de 1892, commune à toutes les colonies, une émission spéciale, dont nous représentons les types :

Forme rectangulaire : 1, 2, 4, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50, 75 centimes et 1 franc.

Forme triangulaire, 2, 5, 10, 25 et 50 francs.

Toutes ces séries sont imprimées en deux couleurs, les timbres ne sont pas piqués. Ils portent le millésime de 1893-94, ce qui indique assez clairement que chaque année verra une nouvelle émission; c'est bien réjouissant pour les collectionneurs déjà encombrés; enfin!

Les timbres-taxe suivants ont reçu la surcharge OBOCK : *cintrée,* 5, 10, 30 et 60 centimes noir; *droite horizontale,* les 1, 2, 3, 4, 5, 10, 15, 20, 30, 40, 60 centimes noir, les 1, 2 et 5 francs brun rouge.

Les cartes postales 10 mauve et 10 + 10, les cartes-lettres 15 et 25 centimes, au type déesse, ont reçu également le mot OBOCK en surcharge horizontale.

RÉUNION

(Dans l'océan Indien; a 2,500 kilomètres carrés et 17,000 habitants. Le chef-lieu est Saint-Denis.)

Pays des plus intéressants au point de vue timbrologique : c'est la première de nos colonies qui ait émis des timbres. Ils furent créés par l'autorité propre du gouverneur en 1852. Il y eut deux valeurs typographiées en noir sur papier bleuté, non gommé.

Nous sommes heureux de pouvoir donner le décret du gouverneur qui créait les deux timbres fameux dans l'histoire du timbre.

Arrêté concernant l'affranchissement des lettres au moyen de timbres-poste.

Saint-Denis, le 10 décembre 1851.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Au nom du peuple français.

Nous, gouverneur de l'île de la Réunion;

Vu l'article 2 de la loi du 14 avril 33 sur le régime législatif des colonies;

Vu les dépêches ministérielles du 13 juin et 14 août derniers, n° 230-330, concernant l'affranchissement facultatif des lettres à destination de la France et de l'étranger et l'usage des timbres-poste,

Sur le rapport au directeur de l'intérieur,

Le conseil privé entendu,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — A compter du 1er janvier prochain, l'affranchissement des lettres pour la France et les pays étrangers auxquels la France sert d'intermédiaire pourra avoir lieu au moyen de l'usage des timbres-poste, conformément aux tarifs A et C annexés au présent arrêté; soit que les lettres soient acheminées par la voie des navires de commerce se rendant en France, ou transmises par la voie britannique.

ARTICLE 2. — Toute lettre expédiée de la colonie pour la France, par les bâtiments de commerce, doit, savoir :

1° La taxe applicable en France des lettres circulant à l'intérieur du bureau et dont le tarif est fixé ainsi qu'il suit :

Pour les lettres pesant :

7 1/2 grammes et au-dessous 0,25
7 1/2 grammes à 15 grammes 0,50
15 grammes à 100 grammes .... 1 »
100 grammes à 200 grammes .... 2 »

et ainsi de suite en ajoutant 1 franc en sus pour chaque poids ou fraction de poids de 100 grammes;

2° Un droit fixe de 10 centimes pour port de mer depuis le lieu d'embarquement jusqu'au port de débarquement en France.

ARTICLE 3. — Les lettres de la colonie pour la France, transportées par les paquebots britanniques, sont passibles du droit suivant :

1 franc si la lettre pèse 7 1/2 grammes;

2 francs si la lettre pèse 7 1/2 grammes à 15 grammes;

3 — si la lettre pèse de 15 grammes à 22 1/2 grammes;

et ainsi de suite en ajoutant une taxe simple de 1 franc en sus de 7 1/2 grammes à 7 1/2 grammes.

Cette taxe représente tous les frais de port dus à l'Angleterre et à la France depuis Alexandrie jusqu'à destination.

Les lettres expédiées de la colonie pour les pays auxquels la France sert d'intermédiaire pourront être affranchies en timbres-poste aux conditions énoncées aux tableaux A et C ci-joint, savoir :

1° Celles expédiées par la voie des bâtiments du commerce aux conditions énoncées au tableau A, plus le droit fixe de voie de mer de 10 centimes par lettre;

2° Celles expédiées par la voie de Suez aux conditions énoncées au tableau C.

ARTICLE 4. — La taxe de 10 centimes pour la voie de mer n'est pas applicable aux lettres adressées en France par les sous-officiers et soldats, militaires et marins, lorsque ces lettres ne sont point acheminées par une voie étrangère.

ARTICLE 5. — L'affranchissement pour les lettres parcourant la colonie peut également avoir lieu au moyen de timbres-poste de 30 centimes pour les lettres simples de 7 1/2 grammes et au-dessous.

Les lettres pesant plus de 7 1/2 grammes payeront proportionnellement à leur poids à raison de 30 centimes par 7 1/2 grammes en sus sans fraction de poids.

ARTICLE 6. — Si l'affranchissement était reconnu insuffisant, le surplus de la taxe serait dû par le destinataire.

ARTICLE 7. — La taxe locale, relative à l'affranchissement des lettres pour l'extérieur, reste fixée à 25 centimes quel que soit le poids de la lettre.

L'affranchissement pourra aussi avoir lieu au moyen de timbres-poste qui seront fournis par l'administration à quiconque voudra en faire usage, moyennant payement préalable de 15 centimes pour chaque timbre.

ARTICLE 8. — Les timbres-poste seront délivrés dans tous les bureaux de distribution des lettres contre leur valeur en argent. Il y aura des timbres de 10 centimes, 25 centimes et 1 franc pour les lettres destinées à la France ou à l'étranger, et des timbres de 15 centimes et 80 centimes pour le service de la colonie.

Article 9. — Quiconque aura fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi sera puni des peines de simple police.

Article 10. — Les taxes ci-dessus, pour l'extérieur, sont indépendantes de celles dues aux postes anglaises, pour les lettres expédiées par la voie d'Égypte jusqu'à Alexandrie.

Article 11. — Le directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, enregistré et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Saint-Denis, le 10 décembre 1851.

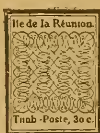
Signé : DORET.

Par le gouverneur,
Le directeur de l'intérieur,

Signé : E. MANÈS.

Nota. — Toute lettre qui parviendra en France revêtue de timbres-poste français, quelles que soient d'ailleurs sa destination et la voie par laquelle elle aura été acheminée, sera considérée comme affranchie et traitée en conséquence si ces timbres représentent une somme au moins égale à celle





Les deux premiers timbres de la Réunion.

qu'aura à payer le destinataire de la lettre en cas de non-enregistrement. Si les timbres-poste ne couvraient qu'une partie de cette somme et que la lettre fût à la destination de la France, de l'Algérie ou des bureaux français du Levant, l'administration ferait payer au destinataire la différence existant entre la valeur des timbres et la somme due pour la taxe d'affranchissement jusqu'à destination. Mais, dans le cas où la lettre devrait être livrée à un office étranger, elle serait considérée comme non affranchie, conformément à ce que prescrit l'arrêté du président de la république du 4 juillet 1849, relativement aux lettres de la France pour l'étranger insuffisamment affranchies en timbres-poste.

(*Bulletin officiel de l'île de la Réunion de décembre 1851.*)

A cette époque on n'avait pas l'habitude d'affranchir les lettres. Aussi de 1852 au 31 décembre 1859, jour où les deux timbres cessèrent d'avoir cours, il ne s'en était vendu que pour six francs dans toute la colonie. Leur rareté est donc évidente; ils valent aujourd'hui, lorsqu'ils sont en bon état, de 1,200 à 1,500 francs pièce. Ce sont ceux qui atteignent la plus haute valeur après les premiers timbres de Maurice et de la Guyane anglaise. Les deux timbres ont été réimprimés en 1866 pour J.-B. Moens, de Bruxelles, et on les trouve facilement pour 5 ou 6 francs pièce. Pendant les années 1885 et 1886, les types suivants ont été surchargés de la lettre R et d'une nouvelle valeur :



Type d'une surcharge de la Réunion.

Sur le type *aigle*.

5 et 25 centimes sur le 40 vermillon.

Sur le type *Napoléon lauré* :

5 centimes sur le 30 brun.

Sur le type *Liberté* :

5 sur le 40 orange.

Sur le type *groupe allégorique* :

5 et 10 centimes sur le 40 vermillon et 20 centimes sur le 30 brun.

En 1891, tous les timbres suivants ont reçu l'estampille de la colonie et portent le mot Réunion (avec ou sans accent).

Type *Liberté* : les 40 et 80 centimes.

Type *groupe* : les 30, 40 et 75 centimes et 1 franc.

Type *déesse :* les 1, 2, 4, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 75 centimes et 1 franc.

Il y a eu des *erreurs typographiques :* on a mis pour Réunion : Reunion. — Runion. — Ruenion. — Reunin. — Reuinon. — Réunoin. — ꟼunion. — Eunion. — Ruénion. — Réunior.

Ces variétés sont rares et se vendent naturellement cher. En 1891, 200,000 timbres de 20 centimes brique sur vert (déesse) ont reçu les surcharges 15 et 2 centimes, les chiffres étant différents pour un grand nombre. En 1894, 300,000 de ces timbres ont été transformés en 2 centimes. Il y a quatre variétés de **2**. — En 1889 on a fabriqué des vignettes pour les timbres-taxe qui manquaient ; y a eu quatre valeurs : 5, 10, 20 et 30 centimes, impression noire sur blanc. — En 1892, nouvelle émission sur papier jaunâtre. Le 20 a été remplacé par le 15 centimes.

La colonie comprend aussi des timbres d'engagement et de rengagement qui, comme l'indiquent leur nom, servent à représenter la taxe mise sur les engagements et rengagements des naturels, pour les travaux faits par les colons : il y a eu six séries, qui comprennent 30 timbres.

SAINT-PIERRE ET MIQEULON

(Dans les Antilles; se compose de trois îlots ayant ensemble une population de 6,000 habitants sur une superficie de 200 kilomètres carrés. Le chef-lieu est Saint-Pierre, avec 5,500 habitants.)

La caractéristique des surcharges de cette colonie est ceci : les lettres S.-P. M., en capitales ou en gothiques, avec la valeur en dessus ou en dessous, séparées par un trait.

Les timbres transformés en 1885 sont les plus rares; ils valent de 30 à 50 francs pièce; il y a eu trois valeurs : 5 centimes sur

2 et 4 (déesse), et 25 centimes sur 1 franc (groupe allégorique). En novembre 1885, on surchargea 600 timbres de 40 centimes en 10 centimes et 600 timbres de 40 centimes en 15 centimes (groupe).

Il y a de nombreuses variétés.

En 1886, la valeur 5 centimes ayant été épuisée, les types (groupe allégorique) suivants ont reçu cette valeur : 35, 75 centimes et 1 franc (déesse), 25.

En avril 1891, ce sont les 15 centimes qui manquent; on en fait avec les 30, 35 et 40 centimes du type déesse. Il y a eu 50 timbres de 35 centimes en petite surcharge 15 centimes qui sont rares.

En 1892, toute la série déesse est marquée du nom de la colonie en surcharge transversale noire sur rouge : S^{T} PIERRE M^{ON}.

En 1892, les petites valeurs étant épuisées, on fait un grand nombre de surcharges, toutes sur le type déesse.

Les voici, par ordre d'apparition :

1 centime	sur les	5, 10 et 25	centimes.
2 centimes	—	10, 15, 25	—
4 —	—	20, 25, 30 et 40	—

Au moyen d'un chiffre énorme évidé mis par-dessus le nom de la colonie, 1, 2 et 4 centimes sur le 5 centimes vert. Au moyen du même chiffre, mais plein, disposé de la même façon, 1, 2 et 4 centimes sur le 25 centimes noir sur rose.

Enfin, les timbres eux-mêmes s'épuisant, on prend les chiffres-taxe, qu'on surcharge des lettres T. P.

10, 20, 30, 40, 60 centimes noir, 1, 2 et 5 francs rouge-brun.

SÉNÉGAL

(Vaste région sur la côte ouest d'Afrique, ayant 1,500,000 kilomètres carrés et une population évaluée à 5 millions d'habitants, dont peu d'Européens. La capitale est Saint-Louis, ville de 20,000 habitants.)

Peu de surcharges, mais de nombreuses variétés dans chaque valeur.

Type déesse en 1877 :

5 centimes sur 20 brique (4 types);
5 — sur 30 brun (3 types);
10 — sur 20 brique (6 types);
10 — sur 4 violet (4 types);
15 — sur 20 brique (6 types).

En 1892, avec le mot Sénégal :

75 centimes sur le 15 centimes bleu.
1 centime sur le 5 — vert.
(Surcharge rouge ou noire.)

SOUDAN FRANÇAIS

(Est confondu administrativement avec le Sénégal, voir ci-dessus.)

En 1894, deux surcharges seulement : 15 centimes sur 75 centimes, et 25 centimes sur le 1 franc. Ces deux timbres sont rares, car ils n'étaient pas vendus au bureau. Les employés de la poste affranchissaient eux-mêmes les lettres.

TAHITI

(Ile de l'Océanie, archipel des îles de la Sonde. A 1,000 kilomètres carrés et compte 9,000 indigènes et seulement 1,200 Européens.)

Pour finir, une petite débauche de surcharges, pour un pays pourtant bien désert et bien insignifiant.

En 1882, le 35 centimes type groupe allégorique devient 25 centimes au moyen de ce nombre en surcharge entre deux lignes (valeur 50 francs). — En 1884, on ajoute le mot **TAHITI** en caractères antiques :

Le 20 bistre-vert (déesse) devient 5 et 10 centimes (valeurs 50 francs chaque); le 1 franc bronze (groupe) devient 25 centimes (valeur 80 francs).

En 1893, le mot TAHITI en grosses capitales est mis en diagonale sur les timbres suivants :

1, 4, 5, 10, 15, 20, 25, 75 centimes et 1 franc type déesse.

Un peu plus tard, le mot TAHITI est mis en petits caractères surmontés de la date 1893, sur les :

5, 10, 15, 20, 25, 75 centimes, 1 franc (type déesse).

En 1894, on crée deux bandes au moyen d'un tampon à main 5 et 10 centimes noir (valeur 50 francs chaque). Enfin les chiffres taxés ont subi aussi les surcharges précédentes, ce qui permet à certains marchands de vendre la série 26 types la modique somme de 500 fr. C'est pour rien! Les 1, 2, 3, 4, 5, 10, 20, 25, 30, 40, 60 centimes noirs, 1 et 2 francs rouge brun, ont été surchargés du mot TAHITI en diagonale, et la même série du mot TAHITI en horizontale, surmonté du millésime 1893.

CHAPITRE IV

Quelques conseils aux collectionneurs.

Nous ne voulons pas terminer cet ouvrage sans donner quelques bons conseils aux collectionneurs de timbres.

Le soin, la propreté et la patience sont les qualités essentielles pour devenir un bon *timbrophile*. Ces facultés, du reste, s'acquièrent assez rapidement, quand on a le feu sacré.

La première chose à faire, lorsqu'on vient d'acquérir ou d'*hériter* de quelques timbres, c'est d'abord de les débarrasser de tous les fragments de papier qui y sont adhérents. On les trempe dans de l'eau froide ou tiède, et au bout de quelques minutes l'humidité qui résulte de ce bain permet d'ôter les papiers très facilement. On fait sécher entre des feuilles de papier buvard blanc, après avoir essoré les vignettes à l'aide d'un linge propre.

Pour coller les timbres, on se sert de petites charnières de papier gommé, qu'on prépare soi-même. On peut utiliser les *blancs* des feuilles de timbres, dont le gommage est très propice à cette besogne.

Le classement des timbres nécessite un catalogue ou album.

Un bon album dispense au besoin d'un catalogue. Ne traitant que de la France ici, nous ne nous occuperons pas des recueils consacrés aux autres pays. Nous ne connaissons que deux albums véritablement pratiques : le premier, celui de M. Girard, à feuillets mobiles, très bien typographié et contenant les places pour toutes les variétés ; le second, de MM. Yvert et Tellier, lithographié, qui a paru il y a quelques années. Pour les catalogues, un seul est bien complet : c'est celui que publie mensuellement M. Roussin dans son journal fort bien fait, l'*Ami des timbres*. Malheureusement il ne donne pas les prix des raretés. C'est pour cette raison que nous avons joint à cet ouvrage un catalogue complet, avec les prix, aussi approximativement qu'on peut les donner, de toutes les variétés de timbres français et des colonies.

Il s'est élevé dernièrement un *grave* débat, dans le monde des collectionneurs, pour savoir si on devait dire *philatèle* ou *timbrophile*. Quoique ce dernier terme soit un mot hybride, nous le préférons à celui de *philatèle*, dérivant de *philatélie* (du grec *philos*, ami, et *ateleia*, exemption de tribut). Du reste, la majorité des académiciens qui ont été interviewés par des collectionneurs ont répondu dans le sens de *timbrologie* ou *timbrophilie*. Voici, à titre de document, et pour finir, quelques-unes des opinions sur ce terme tant discuté :

Parlant incidemment à M. Victorien Sardou, de l'Académie française, de ces nombreux néologismes, nés de commerces nouveaux, il a bien voulu répondre textuellement ceci :

OPINION DE M. VICTORIEN SARDOU

« Timbrophilie » est un mot hybride, moitié français, moitié grec, qui est par conséquent mal fait. Mais il a un grand mérite, c'est que tout le monde

sait ce qu'il veut dire; tandis que « philatélie », qui est peut-être régulier, est absolument incompréhensible pour le public. Je vous conseille donc « timbrophilie. »

De son côté, l'*Intermédiaire de la timbrologie* interrogeait plusieurs de nos Immortels, et voici les satisfaisantes réponses qu'il a pu recevoir de quatre académiciens, et non des moins illustres.

OPINION DE M. FRANÇOIS COPPÉE

Monsieur,

Vous me demandez quel serait, à mon avis, le meilleur nom à donner aux étude set à la passion des collectionneurs de timbres-poste.

Veuillez m'excuser et me permettre de me récuser. Je ne suis pas grand clerc en terminologie. Le mot « timbrologie », que vous employez, me semble avoir le mérite de dire bien ce qu'il veut dire.

Croyez, Monsieur, à mes meilleurs sentiments.

OPINION DE M. JULES CLARETIE

Monsieur,

Je trouve bon le mot « timbrologie ». Il est plus simple que son rival. J'eusse préféré « timbrophilie ». Mais c'est à vous de choisir.

Recevez, je vous prie, mes plus sincères salutations et mes compliments.

OPINION DE M. A. MÉZIÈRES

L'éminent académicien, auteur des remarquables études sur Shakespeare, adresse son opinion en ces termes :

Je vous avoue que « timbrophilie » et « timbrologie » me séduisent peu. Ce sont des termes bien incorrects. Comme mon ami M. Alexandre Dumas,

je me contenterais du mot « timbre-poste ». En aucun cas je n'accepterais « philatélie », qui ne sera compris que des initiés.

Veuillez agréer, etc. A. Mézières.

OPINION DE M. PASTEUR

M. R. Vallery-Radot, secrétaire de M. Pasteur, écrivit la lettre suivante :

20 mai 1894.

Monsieur,

M. Pasteur me charge de vous dire qu'il se range à l'avis exprimé par MM. Jules Simon, Alex. Dumas, Sardou, Coppée et Claretie, et que le néologisme « timbrophilie » est préférable à tout autre.

Veuillez agréer, etc. R. Vallery-Radot.

OPINION DE M. ALEXANDRE DUMAS

Monsieur,

Si le mot « timbre » n'était jamais pris que dans l'acception de marque d'affranchissement postal, « timbrologie » serait suffisant, quoique le mot soit un peu bâtard, dérivant de deux langues différentes ; mais « timbre » a une foule d'autres significations. Il vous faudra entrer dans des explications pour faire comprendre au lecteur dans quel sens spécial vous réduisez ce néologisme. « Philatélie » aura encore plus besoin d'être expliqué et paraîtra bien prétentieux. A votre place, j'intitulerais tout bonnement « le timbre-poste », puisqu'il ne s'agit que de ce cachet particulier.

Tout le monde saura de suite à quoi s'en tenir.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A. Dumas f.

OPINION DE M. JULES SIMON

Vous n'avez nul besoin d'un nom scientifique que personne ne comprendrait. « Timbrologie » est clair et dit bien ce qu'il veut dire. Je vous conseille de vous y tenir. Jules Simon.

OPINION DE M. C. DE FREYCINET

M. C. DE FREYCINET

MEMBRE DE L'INSTITUT
SÉNATEUR

ne voit aucun inconvénient à l'introduction du mot « timbrophilie » pour désigner le goût particulier des collectionneurs de timbres-poste.

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

TIMBRES FRANÇAIS

CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

TIMBRES FRANÇAIS

(POSTES, TÉLÉGRAPHES, FISCAUX, CARTES ET ENVELOPPES)

ÉMIS EN FRANCE ET DANS LES COLONIES DEPUIS LA CRÉATION DU TIMBRE JUSQU'A NOS JOURS

Y compris toutes les variétés, erreurs, surcharges, réimpressions.

AVEC LA VALEUR APPROXIMATIVE DE CHAQUE TYPE AU POINT DE VUE PHILATÉLIQUE

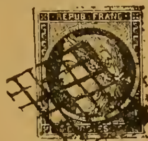
ABRÉVIATIONS :

Non piq.	Signifie.	Non piqué.
Piq.	—	Perforés (piqués à la machine).
Per. lig.	—	Percés en ligne (à la roulette).
Coul. s. bl.	—	Couleur sur papier blanc.
Coul. s. t.	—	Couleur sur papier teinté.
Coul. s. coul.	—	Couleur sur papier de couleur.
Noir s. coul.	—	Noir sur papier de couleur.
Non off.	—	Non officiel.

* La valeur étant donnée pour des types ayant été utilisés, c'est-à-dire oblitérés, les timbres neufs sont marqués d'un astérisque.

RÉPUBLIQUE

1849. *Tête de Cérès, dans un cercle perlé, gravé, coul. s. bl. non piq. Type n°* **1.**



Type n° 1.

	Valeur :
20 cent. noir sur blanc........	» 10
20 — — jaunâtre......	» 20
1 fr. vermillon............	150 »
1 fr. carmin clair............	4 »
1 — carmin foncé..........	4 »

1850. *Même type.*

10 cent. bistre................	3 »
10 — bistre-jaune.....	3 »
15 — vert..................	5 »
20 — bleu foncé...........	100 »
25 sur 20 cent. bleu surch. rouge.	100 »

Nota. Le 20 bleu et le 25 sur 20 bleu n'ont pas été mis en usage.

25 cent. bleu pâle............	» 05
25 — bleu foncé...........	» 05
40 — vermillon.............	3 »
40 — orange...............	2 50

Même type tête-bêche.

10 et 10 cent.	bistre	100 »
15 et 15 —	vert	100 »
20 et 20 —	bleu	500 »
20 et 20 —	noir	100 »
25 et 25 —	bleu	100 »
40 et 40 —	vermillon	150 »
1 fr. et 1 fr.	carmin	400 »
1 — et 1 —	vermillon	1000 »

PRÉSIDENCE

1852. *Effigie de Louis-Napoléon coul. s. t. non piq. Type n°* **2.**



Type n° 2.

10 cent.	bistre-jaune	4 »
10 —	bistre	4 »
25 —	bleu	» 10
25 —	bleu foncé	» 25

EMPIRE

1853. *Effigie de Louis-Napoléon, non laurée, non piq. coul. s. t. Type n°* **3.**



Type n° 3.

10 cent.	bistre	» 05
10 —	bistre-jaune	» 10
25 —	bleu terne	2 50
25 —	bleu vif	2 50
1 fr.	carmin	10 »
1 —	carmin foncé	10 »

1854-1860. *Même type.*

1 cent.	bronze clair	» 10
1 cent.	bronze foncé	» 10
5 —	vert pâle	» 10
5 —	vert pâle sur bleuté	» 10
5 —	vert foncé	» 10
10 —	jaune	» 25
10 —	citron	1 »
20 —	bleu terne	» 05
20 —	bleu marine	» 05
20 —	bleu vif	» 05
20 —	bleu foncé	» 10
20 —	bleu sur bleuté	» 75
20 —	bleu sur verdâtre	2 »
20 —	bleu sur rose	5 »
40 —	orange	» 10
40 —	vermillon	» 10
40 —	rouge vermillon	» 15
80 —	rose	» 25
80 —	carmin foncé	» 25

Tête-bêche.

20 cent.	bleu	25 »
80 —	carmin	50 »
1 fr.	carmin	100 »

1861. *Piq. Susse.*

1 cent.	bronze	2 »
5 —	vert	2 »
10 —	bistre	2 »
20 —	bleu	1 »
40 —	vermillon	2 »
80 —	carmin	4 »

Même type per. lig. (non off.).

1 cent.	bronze	3 »
5 —	vert	1 50
10 —	bistre	1 50
20 —	bleu	3 »
40 —	vermillon	5 »
80 —	carmin	5 »

Même type percé en scie.

1 cent.	bronze	25 »
5 —	vert	25 »
10 —	bistre	20 »
20 —	bleu	10 »
40 —	vermillon	25 »
80 —	carmin	50 »

1862. *Même type piqué 13 1/2.*

1 cent.	bronze clair	» 05
1 —	bronze foncé	» 10
5 —	vert	» 05
5 —	vert jaune	» 05
10 —	bistre	» 05
10 —	bistre jaune	» 05
20 —	bleu	» 05
20 —	bleu vif	» 05
40 —	vermillon pâle	» 05
40 —	vermillon vif	» 05
80 —	rose	» 10
80 —	carmin vif	» 10

Même type. Impression défectueuse.

10 cent.	bistre	» 25
20 —	bleu	» 25

Tête-bêche.

20 cent.	bleu	20 »
80 —	rose	25 »

1863-1870. *Effigie laurée de Napoléon piq. gros chiffres. Type n°* **4.**



Type n° 4.

1 cent.	vert-olive clair	» 05
1 —	vert-olive foncé	» 05
2 —	brun rouge terne	» 05
2 —	brun	» 05
2 —	brun rouge vif	» 05
4 —	gris-perle	» 10
4 —	gris-jaune	» 10

Tête-bêche.

4 cent.	gris	60 »

Petits chiffres. Type n° **5.**

10 cent.	bistre-brun	» 05
10 —	bistre-jaune	» 05
20 —	bleu pâle	» 05
20 cent.	bleu vif	» 05
30 —	brun pâle	» 05
30 —	marron	» 05
40 —	vermillon pâle	» 05



Type n° 5.

40 cent.	vermillon	» 05
80 —	rose	» 10
80 —	carmin	» 10

Nota. On trouve de ces timbres non dentelés, oblitérés, ayant servi en France (rares).

1869. *Cadre oblong. Type n°* **6.**



Type n° 6.

5 fr.	lilas	1 50
5 —	lilas (chiffre bleu)	3 »

RÉIMPRESSION

1862. *Cérès de 1849. Type n°* **1.**

10 cent.	bistre-jaune clair	2 »
15 —	vert vif	2 »
20 —	noir	2 »
20 —	bleu-ciel	2 »
25 —	bleu-ciel	2 »
40 —	vermillon terne	2 »
1 fr.	carmin terne	2 »

Présidence. Type n° **2.**

10 cent.	bistre-jaune clair	2 »
25 —	bleu de ciel	2 »

*Napoléon non lauré. Type n° **3**.*

25 cent.	bleu de ciel	2	»
1 fr.	carmin terne	5	»

RÉPUBLIQUE

SIÈGE DE PARIS

1870. *Tête de Cérès gravée piq. petits chiffres. Type n° **7**.*



Type n° 7.

10 cent.	bistre	»	20
20 —	bleu terne	»	05
20 —	bleu	»	05
40 —	vermillon pâle	»	05

ÉMISSION DE BORDEAUX

*Lithographiée non piq. coul sur t. gros chiffres. Type n° **8**.*



Type n° 8.

1 cent.	vert-bronze	»	15
1 —	olive	»	15
2 —	brun rouge	»	50
2 —	brique rouge	»	50
4 —	gris	»	75
4 —	gris-jaunâtre	»	75
5 —	vert	»	15
5 —	vert-jaune	»	15

*Type du siège de Paris lithographié non piq. petits chiffres. Type n° **7**.*

10 cent.	bistre	»	10
10 cent.	citron	»	10
10 —	orange	»	75
20 —	bleu pâle 1er type	2	»
20 —	bleu vif —	5	»
20 —	bleu terne 2e type	»	10
20 —	bleu vif —	»	10
20 —	outremer —	3	»
20 —	bleu terne 3e type	»	10
20 —	bleu vif —	»	25
20 —	outremer —	3	»
20 —	bleu terne 4e type	»	25
20 —	bleu vif —	»	25
20 —	outremer —	»	50
30 —	brun	»	50
30 —	brun foncé	»	50
40 —	rouge	»	75
40 —	orange	»	75
40 —	vermillon	»	40
80 —	rose	»	60
80 —	carmin	»	40

ÉMISSION DE BORDEAUX

Piq. (non off.).

1 cent.	bronze	2	»
2 —	brun	2	»
4 —	gris	5	»
5 —	vert	1	»
10 —	bistre	2	»
20 —	bleu (2e ou 3e type)	2	»
30 —	marron	5	»
40 —	vermillon	3	»
80 —	carmin	10	»

Même type per. lig. (non off.).

1 cent.	bronze	1	»
2 —	brun rouge	1	»
4 —	gris	2	»
5 —	vert	»	50
10 —	bistre	1	»
20 —	bleu	»	50
30 —	brun marron	3	»
40 —	vermillon	2	50
80 —	carmin	4	»

1871. *Empire de 1862, fiscaux ayant servi à la poste, piq.*

20 cent.	violet (type n° **30**)	20	»

*Type de l'empire non couronné, piq. Type n° **3**.*

5 cent. vert sur azuré	»	50

Type de l'empire lauré surchargé en bleu des chiffres gras 10. *Type n°* **5.**

10 sur 10 cent. bistre surch. bleu	2	»

RÉPUBLIQUE

1871-1872. *Type n°* **9.** *Couleur sur teinté. Piq. grands chiffres.*



Type n° 9.

1 cent.	olive	»	05
1 —	olive foncé	»	05
2 —	brique	»	05
2 —	brun rouge	»	05
4 —	gris-perle	»	10
4 —	gris-jaune	»	10
5 —	vert pâle sur bleuté	»	05
5 —	vert-jaune	»	05
5 —	vert sur azuré	»	25
5 —	vert foncé sur vert d'eau	»	50

Type n° **7.** *Piq. petits chiffres.*

15 cent.	bistre	»	05
15 —	bistre foncé	»	05
15 —	jaune	»	10
25 —	bleu terne	»	05
25 —	bleu pâle	»	05
25 —	bleu vif	»	10
30 —	marron clair	»	05
30 —	marron foncé	»	05
40 —	orange	»	40
40 —	vermillon	»	05
80 —	rosé	»	05
80 —	carmin	»	10

1873. *Même type.*

10 cent.	bistre sur rose pâle	»	10
10 —	bistre sur rose vif	»	5

1874-75. *Même type. Gros chiffres.*

10 cent.	bistre sur rose pâle	»	05
10 —	bistre sur rose vif	»	10
15 —	bistre	»	05
15 —	bistre-jaune	»	05
15 —	bistre sur rose (erreur)	75	»

Tête-bêche.

10 cent.	bistre	15	»
25 —	bleu	20	»
10 —	bistre sur rose	100	»
15 —	bistre	75	»
4 —	gris	200	»

1876-77. *Groupe allégorique. Mercure et la Paix, coul. sur teinte, piq. émission, dite à tort, du Havre,* INV *dessous le B de République. Type n°* **10.**



Type n° 10.

1 cent.	vert sur blanc teinté	»	10
2 —	—	1	»
4 —	—	»	25
5 —	—	3	»
10 —	—	»	50
15 —	gris-fer	»	25
15 —	gris sur blanc	»	20
15 —	gris sur azuré	»	20
20 —	brun clair	»	15
20 —	brun-rouge	»	15
25 —	outremer	»	50
30 —	brun	»	30
40 —	vermillon	10	»
75 —	carmin	1	»
1 fr.	vert-bronze	1	»

1877. *Deuxième émission dite de Paris, même type,* INV *dessous l'U de République.*

2 cent.	vert sur blanc	»	10
5 —	—	»	50
10 —	—	»	25

15	cent.	gris sur blanc	» 05
15	—	gris sur bleuté	» 05
25	—	outremer	» 10
25	—	bleu pâle	» 05
25	—	bleu vif	» 05
25	—	bleu sur bleuté	» 25
30	—	brun	» 05
40	—	vermillon	» 05
75	—	carmin	» 50
75	—	rose vif	» 50
1	fr.	vert-bronze	» 05
1	fr.	bronze-jaune	» 05

1877. *Même type.*

5	fr.	lilas	» 50
5	—	violet vif	» 50
5	—	mauve sur lilas	» 50

1877-1893. *Même type.*

1	cent.	noir sur bleuté	» 05
1	—	noir sur azuré	» 05
1	—	noir sur bleu	» 05
1	—	noir sur indigo	4 »
1	—	noir sur jaunâtre	4 »
2	—	brun rouge clair	» 05
2	—	brun rouge sur paille	» 05
2	—	brun foncé sur jaune	» 05
3	—	jaune sur jaune	» 05
3	—	citron sur jaune	» 05
4	—	rouge brun	» 10
4	—	brun violet sur azuré	» 05
5	—	vert d'eau sur teinté	» 25
5	—	vert sur teinté	» 05
5	—	vert-émeraude	» 05
5	—	vert foncé sur vert	» 05
10	—	noir sur mauve foncé	1 »
10	—	noir sur mauve	» 50
10	—	noir sur lilas	» 05
10	—	noir sur bleu pâle	10 »
15	—	bleu	» 05
15	—	bleu foncé	» 05
15	—	bleu sur bleu	» 75
20	—	bleu (non émis)	20 »
25	—	noir sur rouge	» 25
25	—	noir sur rouge foncé	» 25
25	—	jaune sur jaune	» 05
25	—	ocre sur jaune	» 05
25	—	orange sur jaune	» 05
25	cent.	citron sur paille	» 50
25	—	bistre sur paille	» 25
35	—	noir sur jaune	1 »
35	—	violet sur jonquille	1 »
3	—	gris-perle	» 05
3	—	gris-jaune	» 05

1884. *Même type.*

20	cent.	citron sur vert	5
20	—	rouge clair sur vert	» 05
20	—	rouge brun sur vert	» 05
20	—	brun sur vert foncé	» 50

1886. *Même type.*

25	cent.	noir sur rose vif	» 10
25	—	noir sur teinté rose	» 05

1890. *Même type.*

50	cent.	rose sur rose	» 10
50	—	carmin sur rose	» 10
75	—	violet sur jaune d'or	» 30
75	—	gris sur jaune-paille	» 50

1892. *Même type. Fond quadrillé s. blanc.*

15	cent.	bleu pâle	» 05
15	—	bleu-ciel	» 05
15	—	bleu outremer	» 50
15	—	bleu vif	» 05
15	—	bleu de France	» 05
15	—	bleu foncé	» 05
15	—	bleu très foncé	» 05

JOURNAUX

EMPIRE

1868. *Aigle dans un écusson, non piq. coul. sur bl. Type n°* **11**.



Type n° 11.

2 cent. violet	4	»
2 — bleu	8	»
2 — rose	100	»

1868. *Même type piq.*

2 cent. violet	1	»
2 — bleu	2	»
2 — rose	5	»
5 — lilas	25	»

TIMBRES-POSTE AYANT SERVI COMME TIMBRES DE JOURNAUX.

1862. *Type n°* **3.**

1 cent. bronze-olive	»	50
5 — vert	1	»

1863-70. *Type n°* **5.**

1 cent. bronze	1	»
2 — brun-rouge	1	50
4 — gris	2	»

1870. *Type n°* **8.** *Ém. de Bordeaux.*

1 cent. bronze	1	50
2 — brun-rouge	2	»
4 — gris	4	»

1872-73. *Type n°* **7,** *piq.*

1 cent. bronze	1	»
2 — brun-rouge	»	25
4 — gris	2	»

1876-80. *Type n°* **10.** *1re émission.*

1 cent. vert	1	25
2 — —	1	25
4 — —	2	»

2e *émission.*

2 cent. vert	1	25
1 — noir sur azuré	»	75
2 — brun-rouge	1	»
3 — gris	»	75
3 — jaune	»	75
4 — brun-violet	2	»
5 — vert	2	»

TÉLÉGRAPHE

1868. *Aigle dans un ovale, non piq.* *Type n°* **12.**

25 cent. carmin	4	50
50 cent. vert	»	50
1 fr. orange	2	»
2 — violet	1	25



Type n° 12.

1869. *Même type piq.*

25 cent. rose	1	50
25 — carmin	1	50
50 — vert	»	25
50 — vert foncé	»	20
1 fr. jaune	»	20
1 — orange	»	25
2 — violet pâle	»	10
2 — lilas très vif	»	10

CHIFFRES-TAXE

1859. *Chiffres dans un carré lithographié non piq. Type n°* **14.**



Type n° 13.

10 cent. noir	12	»

1859-63. *Même type typographié non piq. Type n°* **13.**



Type n° 14.

10 cent. noir sur blanc	»	10
10 — noir sur jaunâtre	»	10

15 cent. noir sur blanc	» 20
15 — noir sur jaunâtre	» 20

Même type per. lig. (non off.).

15 cent. noir	» 50

1870. *Type lithographié. Type n°* **14.**

15 cent. noir	» 50
15 — noir sur azuré	» 50

Même type per. lig. (non off.).

15 cent. noir	1 »

1871. *Type n°* **13.**

25 cent. noir	» 75
40 — bleu	10 »
60 — jaune	10 »

Même type per. lig. (non off.).

25 cent. noir	1 50
40 — bleu	20 »
60 — jaune	20 »

1878. *Type n°* **13.**

30 cent. noir	» 25
60 — bleu	1 25

Même type per. lig. (non off.).

30 cent. noir	1 25
60 — bleu	2 »

1881. *Chiffres dans une banderole et ornements piq. Type n°* **15.**

30 cent. noir	» 05

1882. *Même type.*



Type n° 15.

1 cent. noir	» 10
2 — —	» 10
3 — —	» 10
4 — —	» 10
5 cent. noir	» 10
10 — —	» 10
15 — —	» 20
20 — —	» 25
40 — —	» 20
60 — —	» 20
1 fr. —	2 »
2 — —	3 »
5 — —	10 »

1884. *Même type.*

1 franc brun-rouge	» 40
2 — —	1 50
5 — —	2 50

1892. *Même type.*

50 cent. noir	1 »

1894. *Même type.*

5 cent. bleu sur blanc	» 05
10 — brun —	» 05
15 — vert —	» 05
30 — carmin —	1 »
30 — vermillon —	» 05
50 — violet —	» 10
60 — rouge sur paille	» 20
1 fr. rose sur paille	» 20

CARTES POSTALES

1873. *Cadre fleuronné, inscriptions diverses sans valeur indiquée. Type n°* **16.** *Place pour 2 timbres à 5 centimes.*

Noir sur blanc	» 25

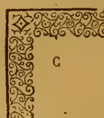
Même type sans inscription dans le cadre à droite.

Noir sur blanc	» 25

Type n° **18.**



Type n° 17.



Type n° 18.

Noir sur blanc	2 50

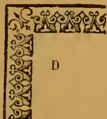
Type n° **19.**

Noir sur blanc.................. » 25

Valeur indiquée. Type n° **17.**

10 cent. noir sur chamois....... » 30

Sans valeur indiquée. Type n° **20.**



Type n° 19.

Noir sur blanc................. » 25

1875. *Types n*os **17** *et* **20** *avec la date de fabrication à l'angle inférieur droit.*



Type n° 20.

10 cent. noir sur chamois...... » 25

Avec les variétés suivantes: D75 — F75 — 7.75 — 10.75.

15 cent. noir sur blanc......... » 25

Avec les dates 7.75 — 10.75.

CARTE POSTALE

destinée à circuler à découvert en France et en Algérie, dans l'intérieur d'une même ville ou dans la circonscription du même bureau.

(Loi du 20 Décembre 1872.)

M

Place pour 2 timbres à 5c.

Lorsque la carte est à destination d'une ville, indiquer très-exactement la rue et le numéro de la maison.

L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte. L'autre côté est réservé à la correspondance.

Type n° 16.

Avec valeur indiquée.

15 cent. noir sur blanc-lilas..... » 25

*Types n*os **21** *et* **22.**

10 cent. noir sur blanc......... » 25
15 — — — .... » 25

*Types n*os **22** *et* **23.**

10 cent. noir sur chamois....... » 20
15 — — sur blanc......... » 25

1876. *Type n°* **20.**



Type n° 21.



Type n° 22.

10 cent. noir sur blanc rosé, novembre 1875 .... » 75
15 cent. noir sur chamois, décembre 1875 .... » 75
Sur carte blanche.



Type n° 23.

On trouve les variétés suivantes de dates : Janvier 1876; mars 1876; avril 1876; 739 avril 187—961 mai 1876; 981 mai 1866; 1433 juillet 1876; 144 juillet 1876; 1443 juillet 1876; 2242 septembre 1876; 2242 septembre 87; 2713 novembre 1876; 2714 décembre 1876, etc. Ces variétés, absolument insignifiantes, vont jusqu'au 850 août 1878.

1878. *Formule sans cadre :* CE CÔTÉ EST RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT A L'ADRESSE, *timbre type n°* **10** *à droite, impression noire sur lie-de-vin, deux lignes pour l'adresse, revers blanc.*

10 cent. lie-de-vin .... » 30

Même type avec trois lignes pour l'adresse.

10 cent. lilas .... » 50

1881. *Même type avec* CE CÔTÉ EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ A L'ADRESSE.

10 cent. noir sur lilas .... » 50

1883. *Même type avec quatre lignes pour l'adresse.*

10 cent. lilas .... » 05

1890. *Même type.*

10 cent. noir sur chamois ...... » 05

Septembre 1892. *Même type.*

10 cent. noir sur bleuté .... » 05
10 — — sur vert d'eau ...... » 05

1893. *Même type sur carte satinée.*

10 cent. noir sur vert d'eau ..... » 05
10 — — sur vert azuré ..... » 05

1889. *Carte de l'Exposition universelle. Sommet de la tour Eiffel, timbre collé à droite.*

10 cent. noir sur lilas .... 1 »

CARTE DÉPÊCHE-RÉPONSE

1870. *Formules typographiées sur carte blanche. Type n°* **24.**

Noir sur blanc .... 1 »

Recto.

DÉPÊCHE-RÉPONSE.

(Décret du Gouvernement de la défense nationale en date du 10 novembre 1870.)

Prix de la présente carte, **cinq centimes**, représenté par un timbre-poste qui sera placé dans le cadre ci-contre.

Les réponses doivent être exprimées par **oui** ou par **non** dans les colonnes 5 à 8. Taxe d'affranchissement des réponses, au nombre de 4 ou au-dessous, **un franc.**

(Le numéro de la réponse doit être indiqué, à Paris, par l'expéditeur. Les autres colonnes de la dépêche-réponse seront remplies par le correspondant dans les départements.)

N° d'ordre de la dépêche-réponse	NOM DU PAYS où réside LE CORRESPONDANT.	INITIALES DU PRÉNOM ET DU NOM du correspondant.	NOM ET DOMICILE (en toutes lettres) DU DESTINATAIRE à Paris.	RÉPONSES AUX QUATRE QUESTIONS POSÉES.			
				1re question.	2e question.	3e question.	4e question.
1	2	3	4	5	6	7	8

Type n° 24.

CARTES AVEC RÉPONSE

1879. *Même type que la carte postale de même date avec carte pour la réponse.*

10 + 10 cent. noir sur bleu...... 1 »
15 + 15 — noir sur vert...... 1 50

1887. *Même type que la carte de* 1881, *avec carte pour la réponse.*

10 + 10 cent. noir sur bleu..... » 30

CARTES-LETTRES

1886. *Formule sur carte, timbre à droite, quatre lignes pour l'adresse, piquage descendant jusqu'en bas. Type n°* **10.**

15 cent. bleu sur paille......... » 75
25 — noir sur rose.......... 1 »

Même type avec avis en dessous du pointillé : Pour ouvrir la carte déchirer en suivant...

15 cent. bleu sur paille......... » 60

Même type avec piquage s'arrêtant horizontalement.

15 cent. bleu sur paille........ 2 »

Même type sans avis en bas.

25 cent. noir sur rose........... » 50

Même type, piquage s'arrêtant à angle droit.

15 cent. bleu sur gris bleuté.... » 05

BANDES POUR IMPRIMÉS

1882. *Timbre type n°* **10** *à droite sur papier bulle.*

1 cent. noir................... » 05
2 — brun.................. » 05
3 — orange................. » 05

Même type timbre renversé.

1 cent. noir................... 5 »

CARTES-TÉLÉGRAMME

1879. *Inscriptions diverses. Timbre type n°* **25,** *couleur sur chamois.*

50 cent. carmin.............. 4 »



Type n° 25.

1879. *Même inscription type n°* **26,** *couleur sur chamois.*

50 cent. carmin.............. 4 »



Type n° 26.

1880. *Valeur modifiée par surch. taxe réduite, couleur sur chamois. Type n°* **27.**

30 cent. carmin. Type n° **25**.... 5 »
30 — — Type n° **26**.... 4 »

1880. *Type n°* **26.**

30 cent. carmin............... 2 »

1882. *Même type avec plan de Paris teinté en rouge, rose et bleu.*

30 cent. noir sur chamois....... 1 »

1883. *Même type avec inscriptions à gauche : Depuis le* 1er *avril* 1882.

30 cent. noir.................. » 50

1884. *Même type; le plan de Paris n'est plus teinté qu'en bleu à la partie inférieure; à gauche : Depuis le* 1er *février.*



Type n° 27.

30 cent. noir.................. » 50

1885. *Même type avec la surcharge: Valable pour tout Paris.*

30 cent. noir.................. 1 »

1885. *Même type sans surcharge et sans plan; à gauche : Peut circuler dans Paris.*

30 cent. noir.................. » 05

CARTES-TÉLÉGRAMME AVEC RÉPONSE

1881. *Type de carte de même date. Type n°* **26.**

50 + 50 cent. carmin.......... » 30

1880. *Même type avec surcharge noire : Taxe réduite 30 cent.*

30 + 30 cent. carmin......... 50 »

1882. *Même type sans surcharge.*

30 + 30 cent. carmin......... 3 »

1886. *Même type avec surcharge oblique noire : Valable pour tout Paris.*

30 + 30 cent. carmin.......... 5 »

1887. *Type de la carte 1885, type n°* **26.**

30 + 30 cent. noir............. » 50

CARTES-TÉLÉGRAMME DE REMBOURSEMENT

1884. *Formule, timbre n°* **26**, *à droite inscription, recto et verso.*

30 + 30 cent. noire sur chamois. 5 »

LETTRES-TÉLÉGRAMMES

1881. *Même type de remboursement.*

30 + 30 cent. noir sur jaune paille. 2 »

LETTRES-TÉLÉGRAMMES

1879. *Formule sur feuille double, type n°* **25.**

75 cent. noir sur bleu.......... 20 »

1880. *Même type avec surcharge rouge: Taxe réduite.*

50 cent. noir sur bleu.......... 20 »

1881. *Même formule, timbre type n°* **26.**

50 cent. noir sur bleu.......... 3 »

1882. *Même type avec plan de Paris teinte en rose et bleu à gauche.*

50 cent. noir sur bleu.......... 5 »

1883. *Même type, teinte violette du plan étendue en haut; à gauche : Depuis le 1er avril 1883.*

50 cent. noir sur bleu.......... 3 »

1884. *Même type sans teinte; plan à gauche : Depuis le 1er février 1884.*

50 cent. noir sur bleu.......... 2 »

1884. *Même type avec coupon intérieur: bon de réponse.*

1 fr. noir et rouge............. 2 »

1885. *Même type avec plan non teinté et : Valable pour tout Paris, en surcharge rouge..*

50 cent. noir sur bleu.......... 2 »

1885. *Même type sans plan et sans surcharge.*

50 cent. noir sur bleu.......... 1 »

1890. *Même type, le piquage formant cadre.*

50 cent. noir sur bleu........... » 75

ENVELOPPES-TÉLÉGRAMMES

1885. *Inscription avec timbre, type n°* **26.**

75 cent. carmin sur lilas....... 5 »

1887. *Même type avec surcharge : Taxe réduite 60 cent., chiffre 75 biffé de 6 traits, type n°* **27.**

60 cent. carmin sur lilas (surcharge noire)...................... 6 »

1888. *Même type, chiffre 75 biffé de 5 traits.*

60 cent. Carmin sur lilas....... 3 »

1889. *Sans surcharge.*

60 cent. rose sur violet......... 1 »

TÉLÉPHONE
BULLETIN DE CONVERSATION

1888. *Type n° 28, formule et timbre n° 26 à droite.*

50 cent.	rose carmin sur rose....	»	50
25 —	bleu sur jaune.........	»	25
1 fr.	carmin sur bleuté.....	1	»
3 —	noir sur vert..........	1	»

1888. *Même type. « Direction des postes et télégraphes », au lieu de « ministère ».*

25 cent.	bleu sur jaune.........	»	10
50 —	carmin sur lilas.......	»	10
1 fr.	rouge sur azuré.......	»	25
3 —	noir sur verdâtre......	»	40

1891. *Même type. Service télégraphique de nuit.*

30 cent.	violet sur lilas.........	»	30



Type n° 28.

TIMBRES FISCAUX
DIMENSION

1862. *Aigle dans un ovale. Couleur s. bl. non piq. Type n°* 29.



Type n° 29.

50 cent.	bleu.................	»	10
1 fr. »	—	»	50
1 — 50	—	2	»
2 — »	—	1	25
3 — »	—	2	»

Même type per. lig. (non off.).

50 cent.	bleu.................	»	50
1 fr. »	—	»	50
1 — 50	—	2	»
2 — »	—	3	»
3 — »	—	3	»

1865-66. *Manteau impérial coul. sur bl. non piq. Type n°* 30.



Type n° 30.

20 cent.	gris-perle.............	»	50
20 —	lie-de-vin.............	»	05
20 —	mauve.................	»	05
20 —	lilas..................	»	05
20 —	violet vif.............	»	05
50 —	bistre................	»	10
50 —	bistre-brun...........	»	10
50 —	brun-rouge...........	»	50
1 fr. »	vert.................	»	50
1 — 50	vermillon pâle........	1	»
1 — 50	vermillon............	1	»
2 — »	bleu pâle............	1	»
2 — »	bleu vif.............	2	»
3 — »	carmin...............	2	»

Même type per. lig. (non off.).

20 cent. lie-de-vin.............. » 20
20 — mauve............... » 20
50 — bistre............... » 20
1 fr. » vert.................. 1 »
1 — 50 vermillon........... 2 »
2 — » bleu.................. 2 »
3 — » carmin.............. 5 »

1871 (août). *Même type surch. au composteur :* 5 c. EN SUS, *surch. noire.*

20 cent. violet.................. » 20
20 — mauve................ » 20
20 — violet (sus retourné).... 5 »

Même type surch. noire : DEUX 10^c EN SUS.

50 cent. et 2/10 bistre.......... 1 50
1 fr. » — vert............ 1 »
1 — 50 — rouge........... 2 »
2 — » — bleu............ 3 »
3 — » — carmin.......... 5 »

Même type surcharge bleue.

20 c., 5 c. sus, mauve......... 1 50
50 cent. et 2/10 bistre.......... 1 »
1 fr. » — vert........... 2 »
1 — 50 — rouge.......... 2 »
2 — » — bleu........... 3 »
3 — » — carmin......... 5 »

Même type surch. rouge.

50 cent. et 2/10 brun........... 3 »
3 fr. — carmin........ 10 »

Avec 2 DÉCIMES EN SUS *(en noir).*

50 cent. et 2 décimes brun...... 1 »
1 fr. 50 — vermillon.. 3 »

Avec 2/10 EN SUS.

50 cent. et 2/10 brun........... 1 »

Avec 1/5 EN SUS.

20 cent. et 1/5 en sus violet..... 1 »

Avec gros chiffre 25 aux angles inférieurs.

25 sur 20 violet................ 5 »

1871. *Même type avec* 2 DÉCIMES EN SUS *millésime* 1871 ; *entre branches de laurier.*

1 fr. et 2/10 vert................ 5 »

Surcharges manuscrites diverses.

20 cent. et 5 centimes......... 1 »
50 — et 2 décimés......... 1 50
50 — et 2 dixièmes......... 1 50
1 fr. » — .... 3 »
1 — 50 — .... 3 »
2 — » — .... 3 »
3 — » .... 10 »

Avec chiffres 25 manuscrits.

25 sur 20 cent. lie-de-vin......... 3 »

1872. *Cartouche, valeur au centre en couleur, type n°* **31**. *Cadre bleu burelé de coul. claire, non piq.*



Type n° 31.

25 cent.	bleu et noir....	»	05
50 cent. et 2/10	bleu et mauve...	»	20
1 fr. —	bleu et brun....	»	20
1 — 50 —	bleu et orange...	»	50
2 fr. » —	bleu et vert.....	»	75
3 — » —	bleu et vermillon.	1	»

Les mêmes per. lig.

25 cent.	bleu et noir.....	»	50
50 cent. et 2/10	bleu et mauve...	»	50
1 fr. —	bleu et brun....	1	»
1 — 50 —	bleu et orange...	1	»
2 — » —	bleu et vert....	2	»
3 — » —	bleu et vermillon.	2	50

Même type valeur en noir. Encadrement de coul. non piq. burelé de coul. claire.

25 cent. bleu et noir........... » 05

50 cent.	et 2/10	brun et noir....	»	10
1 fr.	—	vert et noir.....	»	25
1 — 50	—	violet et noir...	»	50
2 — »	—	carmin et noir...	»	50
3 — »	—	carmin et violet.	1	»

Même type, burelage foncé.

25 cent.		bleu et noir	»	05
50 —	et 2/10	brun et noir....	»	10
1 fr.	—	vert et noir.....	»	25
1 — 50	—	violet et noir...	»	50
2 — »	—	carmin et noir..	»	50
2 — »	—	carmin et violet.	1	»

Les mêmes per. lig. (non off.).

50 cent.	et 2/10	brun et noir....	»	50
1 fr.	—	vert et noir.....	1	»
1 — 50	—	violet et noir...	1	»
2 — »	—	carmin et noir..	1	50
3 — »	—	— et violet.	2	»

1881. *Tête de la Rép. dans un cercle, type n° **32**, couleur sur blanc, non piq.*



Type n° 32.

50 cent.	et 2/10	brun...........	»	20
1 fr.	—	vert...........	»	20
1 — 50	—	violet..........	»	50
2 — »	—	orange.........	»	50
3 — »	—	carmin	1	»

Même type per. lig. (non off.).

50 cent.	et 2/10	brun...........	»	25
1 fr.	—	vert............	»	30
1 — 50	—	violet..........	»	75
2 — »	—	orange.........	1	»
3 — »	—	carmin.........	1	50

1882. *Même type piq.*

50 cent.	et 2/10	brun...........	»	10
1 fr.	et 2/10	vert	»	20
1 — 50	—	violet..........	»	30
2 — »	—	orange..........	»	50
3 — »	—	carmin..........	1	»

1892. *Nouveau modèle. République coiffée du bonnet phrygien, type n° **33**, coul. s. blanc, piq.*



Type n° 33.

50 cent.	et 2/10	brun...........	»	10
1 fr. »	—	vert...	»	25
1 — 50	—	violet	»	50
2 — »	—	orange	»	75
3 — »	—	carmin	1	»

COPIES

1871. *Inscription dans un octogone, coul. s. bl. non. piq. Cadre et valeur en couleurs différentes. Type n° **34**.*



Type n° 34.

50 cent.	et 2/10	brun et noir....	»	15
1 fr.	—	vert	»	25
5 —	—	carmin sur saumon.........	»	50
10 —	—	bistre, cadre bleu sur saumon..	1	»

Les mêmes per. lig. (non off.).

50 cent. et 2/10 en noir......... 1 »
1 fr. — vert et noir..... 2 »

1881. *Tête de la République, coul. s. blanc non piq. Type n°* **32.**

50 cent. et 2/10 bleu........... » 20
1 fr. — bleu clair...... » 50
5 — — rose........... 3 »
10 — — outremer....... 5 »

Tête de la République coul. s. teinté, non piq.

50 cent. et 2/10 bleu sur outremer........ » 20
1 fr. — bleu sur vert... » 30
5 — — bleu sur rose-saumon..... 1 »
10 — — outremer sur bistre foncé.. 1 50

Les mêmes per. lig. (non off.).

50 cent. et 2/10 bleu sur outremer......... » 50
50 — — bleu s. bleuté... » 50
1 fr. — bleu clair..... 1 50
1 — — bleu sur vert... 2 »

1886. *Les mêmes piq.*

50 cent. et 2/10 bleu sur teinté pâle.......... » 25
50 — — bleu s. bleuté... » 15
1 fr. — bleu sur teinté vert......... » 30
1 — — bleu sur vert... » 50
5 — — bleu sur rose... » 70
5 — — bleu sur saumon. » 75
10 — — outremer sur rose......... 2 »
10 — — outremer sur bistre foncé.... 3 »

1893. *Tête de la République dans un cadre oblong. Type n°* **35,** *val. en coul. cadres diff. piq.*

50 cent. et 2/10 outremer et noir. » 25
1 fr. — violet et vert..... » 50
5 — — vert et bistre.... 1 50
10 fr. et 2/10 rose et bleu...... 2



Type n° 35.

AFFICHES

1872. *Cartouche octogonal avec valeur en couleur. Cadre rouge. Type n°* **31,** *coul. s. bl. non piq.*

5 cent. et 2/10 rouge et violet.. » 10
10 — — — et vert.... » 10
20 — — — et vermillon...... » 30

Les mêmes per. lig. (non off.).

5 cent. et 2/10 rouge et violet.. » 30
10 — — — et vert... » 40
20 — — — et orange 1 »

Les mêmes piq. (non off.).

5 cent. et 2/10 rouge et violet. » 20
10 — — — et vert... » 50
20 — — — et orange. » 90

1881. *Tête de la République. Type n°* **32.** *Coul. s. bl. non piq.*

5 cent. et 2/10 rouge.......... » 10
10 — — vert............ » 15
20 — — carmin......... » 25

Les mêmes piq. (non off.).

5 cent. et 2/10 rouge.......... » 25
10 — — vert............ » 50
20 — — carmin......... » 75

Même type s. papier teinté non piq.

5 cent. et 2/10 rouge........... » 10
10 — — vert............ » 25
20 — — carmin vif...... » 40

1883. *Même type piq.*

5 cent. et 2/10 rouge.......... » 05
10 — — vert............ » 10
20 — — carmin vif....... » 20

1892. *Tête de la République en haut d'un cadre allongé. Type n°* **36**. *Coul. s. bl. piq. valeur en noir.*



Type n° 36.

5 cent. et 2/10 bleu clair et noir.	» 05
10 — — vert et noir......	» 05
15 — — mauve..........	» 10
20 — — carmin..........	» 10

QUITTANCES ET DÉCHARGES

1871. *Valeur dans un octogone coul. s. bl. burelé bleu, larges bandes à l'encre grasse formant filig. Type n°* **37**.



Type n° 37.

10 cent. bleu pâle..............	» 20
10 — bleu foncé............	» 20

Même type avec deux bandes étroites verticales à l'encre grasse.

10 cent. bleu vif................	» 50
10 — bleu outremer.........	» 50

Même type papier uni.

10 cent. bleu pâle..............	» 05
10 — bleu vif...............	» 05
10 — outremer.............	» 05

Même type per. lig. (non off.).

10 cent. bleu (bandes)..........	» 10
10 — outremer (papier uni)..	» 10

1876. *Avec bandes à l'encre grasse, papier uni piq.*

10 cent. bleu..................	» 05
10 — bleu..................	» 05

1880. *Tête de la République coul. s. bl. Type n°* **38**, *piq. Impression d'encre grasse sur toute la surf. sauf la tête.*



Type n° 38.

10 cent. gris..................	2 50

Sans encre grasse.

10 cent. gris...................	» 05
10 — noir..................	» 05

Même type non piqué.

25 cent. bleu outremer.........	» 40

Le même per. lig. (non off.).

25 cent. bleu outremer.........	» 75

1886. *Même type piq.*

25 cent. bleu vif................	» 20
25 — outremer..............	» 20
50 — noir sur bleu...........	» 25
1 fr. noir sur brun..........	» 50
2 — noir sur carmin........	» 75

1891. *Nouveau modèle type n° 39, coul. s. bl. piq.*



Type n° 39.

10 cent. gris.................... » 05
25 — bleu clair.............. » 15

1893. *Même type, valeur en couleur brune.*

50 cent. vert et brun........... » 25
1 fr. violet — .... » 40
2 — rose — .... » 75

CONNAISSEMENTS

1872. *Timbre quadruple, l'un renfermant la valeur, les autres l'estampille de contrôle. Types n°s* **40** *et* **41**, *coul. s. blanc non piq., buretage clair.*





Types n° 40 et 41.

50 cent. bistre................. » 15
Estampille noire et bistre.... » 15
1 fr. et 2/10 cadre vert, valeur noire........... » 15
Estampille noire et verte..... » 15
2 fr. et 2/10 cadre rose, val. noire. » 15
Estampille noire et rose..... » 15

Même type, burelage foncé.

50 cent. cadre bistre, valeur noire. » 15
Estampille noire et bistre.... » 15
1 fr. et 2/10 cadre vert, valeur noire........... » 15
Estampille noire et verte..... » 15
2 fr. et 2/10 cadre carmin, val. noire........... » 15
Estampille noire et carmin... » 15

1883. *Tête de la République noire sur coul. non piq. Type n°* **32**.

50 cent et 2/10 vert............ » 15
Estampille noire sur vert..... » 15
1 fr. et 2/10 noir sur bleu..... » 15
Estampille noire sur bleu.... » 15
2 fr. et 2/10 noir sur blanc.... » 15
Estampille noire sur blanc... » 15

1884. *Même type piq.*

50 cent. et 2/10 noir sur vert.... » 10
Estampille noire sur vert.... » 10
1 fr. et 2/10 noir sur brun..... » 10
Estampille noire sur brun... » 10
2 fr. et 2/10 noir sur jaune vif. » 10
Estampille noire sur jaune vif. » 10

1892. *Tête de Liberté dans un cadre rectangulaire; à droite les mots : « Estampille de contrôle. » Type genre n°* **44**, *piq.*

50 c. et 2/10 bleu............... » 10
Estampille bleue............ » 10
1 et 2/10 vert.................. » 10
Estampille verte........... » 10
1 50 et 2/10 violet............. » 10
Estampille violette.......... » 10
2 fr. et 2/10 rose.............. » 10
Estampille rose............ » 10

PETIT CABOTAGE

1875. *Même type que les connaissements coul. sur blanc. Types n°s* **40** *et* **41**, *burelés non piq.*

1 fr. et 2/10 violet centre noir... » 20
Estampille noire, centre violet. » 10

1883. *Type genre n°* **32** *noir sur teinté non piq.*

1 fr. 2/10 sur bleu.............. » 20
Estampille même nuance.... » 10

ROLES D'ÉQUIPAGE

1885. *Vaisseau dans un cercle et valeur, le tout dans un cadre en hauteur. Type n°* **42** *coul. sur bl. piq.*



Type n° 42.

3 fr. 60 cent. violet rosé........ 1 »

RÉCÉPISSÉS DE CHEMINS DE FER

1864. *Aigle dans un carré, coul. sur bl. Type n°* **43**, *non piq.*



Type n° 43.

20 cent. bleu.................. » 25

1871. *Déesse de la Justice dans un hexagone (provisoire).*

20 cent. bleu.................. 1 »

Avec surcharge + 5 centimes.

20 cent. + 5 cent. bleu........ 1 »

Même type dans un cercle.

50 cent. centre bleu........... 1 »

1891. *Tête de la République dans un rectangle en longueur à droite. Type n°* **44**, *piq. coul. sur bl.*



Type n° 44.

35 cent. vert sur blanc......... » 15
70 — gris s. blanc surch. verte. » 20

RECONNAISSANCES DES VALEURS COTÉES

1864. *Aigle dans un carré, couleur sur t. Type n°* **45**, *non piq.*



Type n° 45.

20 cent. bleu sur jaune......... » 50
20 — bleu sur vert d'eau..... » 50

TIMBRES D'ÉPARGNE

1872. *Attributs scolaires divers et emblèmes. Type n°* **46**, *coul. sur bl. piq.*



Type n° 46.

5 cent. bleu.................. » 25
5 — violet (IX° arrond^{t}.)...... » 25
5 — vermillon (Paris)....... » 25

TYPES	MONTANT de LA VALEUR	DATES DES ÉMISSION		
		1860 Type n° 47.	1864 Type n° 48.	1871 Type n° 48. (Double droit.)
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
	100 fr. et au-dessous.	» 05 gris.	» 05 lilas pâle.	» 10 lilas pâl
	100 à 200	» 10 —	» 10 —	» 20 —
	200 à 300	» 15 —	» 15 —	» 30 —
	300 à 400	» 20 —	» 20 —	» 40 —
	400 à 500	» 25 —	» 25 —	» 50 —
	500 à 600			
	600 à 700			
	700 à 800	» 50 —	» 50 —	1 » —
	800 à 900			
	900 à 1.000			
Type n° 47.	1.000 à 2.000	1 » —	1 » —	2 » —
	2.000 à 3.000	1 50 —	1 50 —	3 » —
	3.000 à 4.000	2 » —	2 » —	4 » —
	4.000 à 5.000	2 50 —	2 50 —	5 » —
	5.000 à 6.000	3 » —	3 » —	6 » —
	6.000 à 7.000	3 50 —	3 50 —	7 » —
	7.000 à 8.000	4 » —	4 » —	8 » —
	8.000 à 9.000	4 50 —	4 50 —	9 » —
	9.000 à 10.000	5 » —	5 » —	10 » —
	10.000 à 11.000	5 50 —	5 50 —	11 » —
	11.000 à 12.000	6 » —	6 » —	12 » —
	12.000 à 13.000	6 50 —	6 50 —	13 » —
Type n° 48.	13.000 à 14.000	7 » —	7 » —	14 » —
	14.000 à 15.000	7 50 —	7 50 —	15 » —
	15.000 à 16.000	8 » —	8 » —	16 » —
	16.000 à 17.000	8 50 —	8 50 —	17 » —
	17.000 à 18.000	9 » —	9 » —	18 » —
	18.000 à 19.000	9 50 —	9 50 —	19 » —
	19.000 à 20.000	10 » —	10 » —	20 » —
Type n° 49.				

Nota. — Il existe des timbres percés en lignes (non officiels) des séries de 1864, 1872.

EFFETS DE COMMERCE

T DROITS PROPORTIONNELS

1872 Type nº 49.	1874 Type nº 17. Avec double droit en surcharge noire ou bleue.	1874 Type nº 17. Avec demi-droit en sus en surcharge rouge.	1874 Type nº 49. Avec demi-droit en sus en surcharge rouge.	1874 Type nº 49. Avec demi-droit en sus en surcharge noire ou bleue.	VALEUR MOYENNE — Oblitérés.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
» 10 lilas pâle.	» 05 gris.	» 05 gris.	» 10 lilas pâle.	» 10 lilas pâle.	» 05
» 20 —	» 10 —	» 10 —	» 20 —	» 20 —	» 05
» 30 —	» 15 —	» 15 —	» 30 —	» 30 —	» 10
» 40 —	» 20 —	» 20 —	» 40 —	» 40 —	» 10
» 50 —	» 25 —	» 25 —	» 50 —	» 50 —	» 10
1 » —	» 50 —	» 50 —	1 » —	1 » —	» 10
2 » —	1 » —	1 » —	2 » —	2 » —	» 15
3 » —	1 50 —	1 50 —	3 » —	3 » —	» 20
4 » —	2 » —	2 » —	4 » —	4 » —	» 20
5 » —	2 50 —	2 50 —	5 » —	5 » —	» 35
6 » —	3 » —	3 » —	6 » —	6 » —	» 40
7 » —	3 50 —	3 50 —	7 » —	7 » —	» 75
8 » —	4 » —	4 » —	8 » —	8 » —	» 75
9 » —	4 50 —	4 50 —	9 » —	9 » —	1 »
10 » —	5 » —	5 » —	10 » —	10 » —	» 60
11 » —	5 50 —	5 50 —	11 » —	11 » —	» 75
12 » —	6 » —	6 » —	12 » —	12 » —	1 »
13 » —	6 50 —	6 50 —	13 » —	13 » —	1 25
14 » —	7 » —	7 » —	14 » —	14 » —	1 50
15 » —	7 50 —	7 50 —	15 » —	15 » —	2 »
16 » —	8 » —	8 » —	16 » —	16 » —	1 50
17 » —	8 50 —	8 50 —	17 » —	17 » —	1 50
18 » —	9 » —	9 » —	18 » —	18 » —	1 75
19 » —	9 50 —	9 50 —	19 » —	19 » —	2 »
20 » —	10 » —	10 » —	20 » —	20 » —	1 »

ET DROITS PROPORTIONNELS

TYPES	MONTANT de LA VALEUR	DATES DES ÉMISSIONS 1860 Type nº 47.	1864 Type nº 48.	1871 Type nº 18. (Double droit.)	1872 Type nº 49.	1874 Type nº 47. Avec double droit en surcharge noire ou bleue.	1874 Type nº 47. Avec demi-droit en sus en surcharge rouge.	1874 Type nº 49. Avec demi-droit en sus en surcharge rouge.	1874 Type nº 49. Avec demi-droit en sus en surcharge noire ou bleue.	VALEUR MOYENNE oblitérés.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	100 fr. et au-dessous.	» 05 gris.	» 05 lilas pâle.	» 10 lilas pâle.	» 10 lilas pâle.	» 05 gris.	» 05 gris.	» 10 lilas pâle.	» 10 lilas pâle.	» 05
	100 à 200	» 10 —	» 10 —	» 20 —	» 20 —	» 10 —	» 10 —	» 20 —	» 20 -	» 05
	200 à 300	» 15 —	» 15 —	» 30 —	» 30 —	» 15 —	» 15 —	» 30 —	» 30	» 10
	300 à 400	» 20 —	» 20 —	» 40 —	» 40 —	» 20 —	» 20 —	» 40 —	» 40	» 10
	400 à 500	» 25	» 25 —	» 50 —	» 50 —	» 25 —	» 25 —	» 50 —	» 50 -	» 10
	500 à 600									
	600 à 700									
	700 à 800	» 50 —	» 50 —	1 » —	1 » —	» 50 —	» 50 —	1 » —	1 » —	» 10
	800 à 900									
	900 à 1.000									
Type nº 17.	1.000 à 2.000	1 » —	1 » —	2 » —	2 » —	1 » —	1 » —	2 » —	2 » —	» 15
	2.000 à 3.000	1 50 —	1 50 —	3 » —	3 » —	1 50 —	1 50 —	3 » —	3 »	» 20
	3.000 à 4.000	2 » —	2 » —	4 » —	4 » —	2 » —	2 » —	4 » —	4 »	» 20
	4.000 à 5.000	2 50	2 50 —	5 » —	5 » —	2 50 —	2 50 —	5 » —	5 »	» 35
	5.000 à 6.000	3 »	3 » —	6 » —	6 » —	3 » —	3 » —	6 » —	6 »	» 40
	6.000 à 7.000	3 50 —	3 50 —	7 » —	7 » —	3 50 —	3 50 —	7 » —	7 » —	» 75
	7.000 à 8.000	4 » —	4 » —	8 » —	8 » —	4 » —	4 » —	8 » —	8 »	» 75
	8.000 à 9.000	4 50 —	4 50 —	9 » —	9 » —	4 50 -	4 50 —	9 » —	9 »	1 »
	9.000 à 10.000	5 » —	5 » —	10 » —	10 » —	5 » —	5 » —	10 » —	10 » —	» 60
	10.000 à 11.000	5 50 —	5 50 —	11 » —	11 »	5 50	5 50	11 » —	11 » —	» 75
	11.000 à 12.000	6 » —	6 » —	12 » —	12 » —	6 » —	6 » —	12 » —	12 » —	1 »
	12.000 à 13.000	6 50 —	6 50 —	13 » —	13 » —	6 50 —	6 50 —	13 » —	13 » —	1 25
Type nº 18.	13.000 à 14.000	7 » —	7 » —	14 » —	14 » —	7 » —	7 » —	14 » —	14 » —	1 50
	14.000 à 15.000	7 50 —	7 50 —	15 » —	15 » —	7 50 —	7 50 —	15 » —	15 » —	2 »
	15.000 à 16.000	8 » —	8 » —	16 » —	16 » —	8 » -	8 » —	16 » —	16 » —	1 50
	16.000 à 17.000	8 50 —	8 50 —	17 » —	17 » —	8 50 —	8 50 —	17 » —	17 » -	1 50
	17.000 à 18.000	9 » —	9 » —	18 » —	18 » —	9 » —	9 » —	18 » —	18 » —	1 75
	18.000 à 19.000	9 50 —	9 50 —	19 » —	19 » —	9 50 —	9 50 —	19 » —	19 » —	2 »
	19.000 à 20.000	10 » —	10 » —	20 » —	20 » —	10 » —	10 » —	20 » —	20 » —	1 »
Type nº 19.										

Nota. — Il existe des timbres percés en lignes (non officiels) des séries de 1864, 1872.

TYPES	MONTANT de LA VALEUR	DATES DES ÉMISSIONS E… 1874 Type n° 50. Demi-droit en sus en surcharge rouge. Impression de couleur sur fond gris.	Juillet 1874 Type n° 50. Sans surcharge et sans cartouche renfermant la valeur. Impression de couleur sur fond gris.	Août 1874-18… Type n° 51.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
	100 fr. et au-dessous.	» 10 bleu.		» 15 bleu
	100 à 200	» 20 —		» 30 —
	200 à 300	» 30 —	» 45 bleu.	» 45 —
	300 à 400	» 40 —	» 60 —	» 60 —
	400 à 500	» 50* —	» 75 —	» 75 —
	500 à 600			» 90 —
	600 à 700			1 05 —
	700 à 800	1 » lilas.		1 20 —
	800 à 900			1 35 —
	900 à 1.000		1 50 lilas.	1 50 lilas
	1.000 à 2.000	2 » —	3 » —	3 » —
Type n° 50.	2.000 à 3.000	3 » —	4 50 —	4 50 —
	3.000 à 4.000	4 » —	6 » —	6 » —
	4.000 à 5.000	5 » —	7 50 —	7 50 —
	5.000 à 6.000	6 » carmin.	9 » carmin.	9 » carmi
	6.000 à 7.000	7 » —	10 50	10 50 —
	7.000 à 8.000	8 » —	12 » —	12 » —
	8.000 à 9.000	9 » —	13 50	13 50 —
	9.000 à 10.000	10 » —	15 »	15 » —
	10.000 à 11.000			16 50 vert.
	11.000 à 12.000			18 » —
	12.000 à 13.000			19 50 —
	13.000 à 14.000			21 » —
	14.000 à 15.000			22 50 —
Type n° 51.	15.000 à 16.000			24 » gris.
	16.000 à 17.000			25 50 —
	17.000 à 18.000			27 » —
	18.000 à 19.000			28 50 —
	19.000 à 20.000			30 » —
	20.000 à 30.000			
	30.000 à 40.000			
	40.000 à 50.000			
Type n° 52.	50.000 à 60.000			

Nota. — Il existe des timbres proportionnels percés en ligne (non officiels) des séries d

* Le même existe sans surcharge : 50 c. bleu.

DROITS PROPORTIONNELS

Mai 1879 Type n° 51. Sans cartouche en bas. Impression de couleur sur fond gris.	1880 Type n° 51.	Février 1881 Type n° 51. Impression grise, valeur en couleur.	Sept. 1881-1885 Type n° 51. Piqués. Impression grise, valeur en couleur.	1892 Type n° 52. Piqués. Impression grise, valeur en couleur.	VALEUR MOYENNE — Oblitérés.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
» 05 bleu.	» 05 bleu.	» 05 bleu.	» 05 bleu.	» 05 noir.	» 05
» 10 —	» 10 —	» 10 —	» 10 —	» 10 —	» 05
» 15 —	» 15 —	» 15 —	» 15 —	» 15 —	» 10
» 20 —	» 20 —	» 20 —	» 20 —	» 20 —	» 10
» 25 —	» 25 —	» 25 —	» 25 —	» 25 —	» 10
» 30 —	» 30 —	» 30 —	» 30 —	» 30 —	» 15
» 35 —	» 35 —	» 35 —	» 35 —	» 35 —	» 40
» 40 —	» 40 —	» 40 —	» 40 —	» 40 —	» 15
» 45 —	» 45 —	» 45 —	» 45 —	» 45 —	» 30
» 50 lilas.	» 50 lilas.	» 50 mauve.	» 50 mauve.	» 50 bleu.	» 15
1 » —	1 » —	1 » —	1 » —	1 » —	» 20
1 50 —	1 50 —	1 50 —	1 50 —	1 50 —	» 25
2 » —	2 » —	2 » —	2 » —	2 » —	» 30
2 50 —	2 50 —	2 50 —	2 50 —	2 50 —	» 40
3 » carmin.	3 » carmin.	3 » carmin.	3 » carmin.	3 » —	» 50
3 50 —	3 50 —	3 50 —	3 50 —	3 50 vert.	» 60
4 » —	4 » —	4 » —	4 » —	4 » —	» 60
4 50 —	4 50 —	4 50 —	4 50 —	4 50 —	» 75
5 » —	5 » —	5 » —	5 » —	5 » —	» 75
5 50 —	5 50 —	5 50 —	5 50 —	5 50 —	» 90
6 » vert.	6 » vert.	6 » vert.	6 » vert.	6 » —	1 »
6 50 —	6 50 —	6 50 —	6 50 —	6 50 carmin.	1 25
7 » —	7 » —	7 » —	7 » —	7 » —	1 50
7 50 —	7 50 —	7 50 —	7 50 —	7 50 —	2 »
8 » gris.	8 » gris.	8 » gris.	8 » gris.	8 » —	1 50
8 50 —	8 50 —	8 50 —	8 50 —	8 50 —	1 50
9 » —	9 » —	9 » —	9 » —	9 » —	1 75
9 50 —	9 50 —	9 50 —	9 50 —	9 50 vermillon.	2 »
10 » —	10 » —	10 » —	10 » —	10 » —	1 »
			15 » —	15 » —	1 50
			20 » —	20 » —	1 50
			25 » —	25 » —	1 50
			30 » —	30 » —	1 50

1874 (type n° 50), juillet 1874 et août 1874.

PROPORTIONNELS POUR EFFETS DE COMMERCE ET DROITS PROPORTIONNELS

TYPES	MONTANT DE LA VALEUR	DATES DES ÉMISSIONS 1860 Type n° 47.	1864 Type n° 48.	1871 Type n° 48. (Double droit.)	1872 Type n° 49.	1874 Type n° 47. Avec double droit en surcharge noire ou bleue.	1874 Type n° 47. Avec demi-droit en sus en surcharge rouge.	1874 Type n° 49. Avec demi-droit en sus en surcharge rouge.	1874 Type n° 49. Avec demi-droit en sus en surcharge noire ou bleue.	VALEUR MOYENNE — Oblitérés.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	100 fr. et au-dessous.	» 05 gris.	» 05 lilas pâle.	» 10 lilas pâle.	» 10 lilas pâle.	» 05 gris.	» 05 gris.	» 10 lilas pâle.	» 10 lilas pâle.	» 05
	100 à 200	» 10 —	» 10 —	» 20 —	» 20 —	» 10 —	» 10 —	» 20 —	» 20 —	» 05
	200 à 300	» 15 —	» 15 —	» 30 —	» 30 —	» 15 —	» 15 —	» 30 —	» 30 —	» 10
	300 à 400	» 20 —	» 20 —	» 40 —	» 40 —	» 20 —	» 20 —	» 40 —	» 40 —	» 10
	400 à 500	» 25 —	» 25 —	» 50 —	» 50 —	» 25 —	» 25 —	» 50 —	» 50 —	» 10
	500 à 600									
	600 à 700									
	700 à 800	» 50 —	» 50 —	1 » —	1 » —	» 50 —	» 50 —	1 » —	1 » —	» 10
	800 à 900									
	900 à 1.000									
Type n° 47.	1.000 à 2.000	1 » —	1 » —	2 » —	2 » —	1 » —	1 » —	2 » —	2 » —	» 15
	2.000 à 3.000	1 50 —	1 50 —	3 » —	3 » —	1 50 —	1 50 —	3 » —	3 » —	» 20
	3.000 à 4.000	2 » —	2 » —	4 » —	4 » —	2 » —	2 » —	4 » —	4 » —	» 20
	4.000 à 5.000	2 50 —	2 50 —	5 » —	5 » —	2 50 —	2 50 —	5 » —	5 » —	» 35
	5.000 à 6.000	3 » —	3 » —	6 » —	6 » —	3 » —	3 » —	6 » —	6 » —	» 40
	6.000 à 7.000	3 50 —	3 50 —	7 » —	7 » —	3 50 —	3 50 —	7 » —	7 » —	» 75
	7.000 à 8.000	4 » —	4 » —	8 » —	8 » —	4 » —	4 » —	8 » —	8 » —	» 75
	8.000 à 9.000	4 50 —	4 50 —	9 » —	9 » —	4 50 —	4 50 —	9 » —	9 » —	1 »
	9.000 à 10.000	5 » —	5 » —	10 » —	10 » —	5 » —	5 » —	10 » —	10 » —	» 60
	10.000 à 11.000	5 50 —	5 50 —	11 » —	11 »	5 50 —	5 50	11 » —	11 »	» 75
	11.000 à 12.000	6 » —	6 » —	12 » —	12 » —	6 » —	6 » —	12 » —	12 »	1 »
	12.000 à 13.000	6 50 —	6 50 —	13 » —	13 » —	6 50 —	6 50 —	13 » —	13 »	1 25
Type n° 48.	13.000 à 14.000	7 » —	7 » —	14 » —	14 » —	7 » —	7 » —	14 » —	14 »	1 50
	14.000 à 15.000	7 50 —	7 50 —	15 » —	15 » —	7 50 —	7 50 —	15 » —	15 »	2 »
	15.000 à 16.000	8 » —	8 » —	16 » —	16 » —	8 » —	8 » —	16 » —	16 »	1 50
	16.000 à 17.000	8 50 —	8 50 —	17 » —	17 » —	8 50 —	8 50 —	17 » —	17 »	1 50
	17.000 à 18.000	9 » —	9 » —	18 » —	18 » —	9 » —	9 » —	18 » —	18 » —	1 75
	18.000 à 19.000	9 50 —	9 50 —	19 » —	19 » —	9 50 —	9 50 —	19 » —	19 » —	2 »
	19.000 à 20.000	10 »	10 »	20 » —	20 » —	10 » —	10 » —	20 » —	20 » —	1 »
Type n° 49.										

NOTA. — Il existe des timbres percés en lignes (non officiels) des séries de 1864, 1872.

TIMBRES FISCAUX MUNICIPAUX

VILLE DE CANNES

TAXE D'OCTROI

1890. *Ecusson de la ville portant le chiffre; en haut le nom de la ville et le mot* TIMBRE-TAXE, et en exergue autour de l'écusson : SERVICES ACCESSOIRES DE L'OCTROI, *piq., impression de coul. sur bl.*

1 franc rouge .... » 50

1893. *Même genre.*

1 fr. jaune .... » 50
1 — 50 vert .... » 60
3 — » rouge .... » 75
10 — » violet .... 3 »

VILLE D'ÉPINAL

OCTROI

1872. *Rectangle en hauteur de la grandeur du type n°* **39**, *fond d'ornements typographiques, avec les mots* OCTROI — *5 centimes* — D'ÉPINAL, *sur trois lignes, noir sur coul.*

5 cent. jaune .... » 50

1878. *Type plus petit, chiffres dans un ovale, fond ornementé; en haut et en bas les mots* LIMONADE *et* EAUX GAZEUSES.

5 cent. bleu .... » 20

VILLE DU MANS

AFFICHAGE SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

1884. *Grand rectangle, avec armes au centre, avec les inscriptions* AFFICHAGE, *etc., fond ligné. Les chiffres exprimant la valeur sont ombrés, type n°* **53**, *noir sur coul. piq.*

2 1/2 cent. rouge-brique .... » 10
5 — bistre .... » 15
10 — vert .... » 30

1893. *Même type, lignes plus espacées; les chiffres indiquant la valeur ne sont pas ombrés, noir sur coul. piq.*



Type n° 53.

2 1/2 cent. saumon .... » 10
5 — bistre clair .... » 15
10 — vert .... » 30

TIMBRES FISCAUX PRIVÉS

AGENTS DE CHANGE

VILLE DE NANTES

1869. *Grands chiffres dans un carré, sans ornements, impression typographique coul. sur bl.*

25 cent. rouge .... » 25
50 — bleu .... » 40

1878. *Même genre, noir s. bl.*

1 fr. noir .... » 40
2 — — .... » 75
3 — — .... 1 »

VILLE DE BORDEAUX

1864. *Armes à gauche, avec inscriptions à droite, impression bleue sur rose.*

50 cent.	10	act. ou	300	fr. 3%	» 25
75 —	15	—	450	—	» 25
1 fr. »	20	—	600	—	» 25
1 — 25	25	—	750	—	» 25
1 — 50	30	—	900	—	» 50
2 — »	40	—	1200	—	» 50
2 — 50	50	—	1500	—	» 75
5 — »	100	—	3000	—	1 »

Cie INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS

TAXE SUR LES WAGONS

1877. *Chiffre dans un cartouche. Type n° 54, coul. s. bl. piq.*



Type n° 54.

1 fr. 14	bleu	*4	»
1 — 73	jaune	*4	»
1 — 86	vert	*4	»
1 — 15	bleu	*4	»
1 — 75	jaune	*4	»
1 — 90	vert	*4	»

Même type non piqué.

1 fr. 75 cent.	jaune	*4	»

1878. *Même type piq.*

1 fr. 05	brun	*4	»
1 — 75	bleu	*4	»
1 — 80	bleu	*4	»
2 — 25	outremer	*4	»
2 — 35	outremer	*4	»
2 — 50	noir	*4	»
2 — 75	orange	*4	»
2 — 90	gris	*4	»
3 — »	gris foncé	*5	»
3 — 50	vermillon	*5	»
3 — 60	orange	*5	»
4 — »	gris foncé	*5	»
4 — »	vermillon	*5	»
4 — 20	lilas	*5	»
4 — 65	vert	*5	»

1878. *Même type impôt avec J.*

65 cent.	bleu	*1	»
85 —	vermillon	*1	»
1 fr. 05	brun	*2	»
1 fr. 70	bleu clair	*2	»
1 — 75	bleu vif	*2	»
1 — 80	bleu vif	*2	»
1 — 90	vermillon	*4	»
2 — 25	bleu	*4	»
2 — 35	bleu	*4	»
2 — 50	noir	*4	»
2 — 75	vermillon	*4	»
2 — 90	gris	*4	»
3 — »	noir	*4	»
3 — 50	bleu	*4	»
4 — »	vermillon	*4	»
4 — 20	violet	*4	»
4 — 65	vert	*4	»
5 — »	orange	*4	»

Même type avec le mot DAZIO *au lieu de* IMPÔT.

5 cent.	violet	*4	»
10 —	noir	*4	»

1881. *Même type avec* IMPÔT.

5 cent.	vert pâle	*1	»
15 —	bleu pâle	*1	»
20 —	brun	*1	»
40 —	bleu marine	*1	»
50 —	violet vif	*1	»
85 —	bistre-brun	*1	»
1 fr. 40	citron	*2	»
1 — 45	gris	*2	»
2 — 15	bleu paon	*2	»
4 — »	gris verdâtre	*2	»

TIMBRES DE FACTAGE

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TRANSPORTS PARISIENS

1878. *Grand rectangle, au centre un omnibus, au-dessus la valeur dans un cartouche ornementé; en bas des mots* PAQUET OMNIBUS.

25 cent.	brun	»	50
50 —	bleu	»	50
75 —	vert	1	»
1 fr.	rose	1	»

MESSAGERIES PARISIENNES

1879. *Chiffre dans un cercle coul. sur vert, burelé bistre brun.*

10 cent. noir	» 25
25 — rouge	» 40
30 — bleu	» 40
35 — noir	» 50

EXPRESS PACKET

1883. *Cheval et voiture dans un rectangle. En surcharge noire le poids, le contrôle et un n° d'ordre, coul. sur bl. piq.*

25 cent. ou	3 K	rouge	*1 »
30 —	5	—	*1 25
40 —	10	—	*1 50
45 —	15	—	*1 75
50 —	20	—	*2 »
55 —	30	—	*2 25
60 —	40	—	*2 50
65 —	50	—	*3 »
75 —	60	—	*3 25
85 cent. ou	70	rouge	*3 50
90 —	80	—	*4 »
1 fr. 05	90	—	*4 50
1 — 15	100	—	*5 »

COMPAGNIE DU JURA INDUSTRIEL

1875. *Rectangle, chemin de fer sortant d'un tunnel, valeur au centre d'un petit cartouche rectangulaire, coul. sur bl. piq.*

1 cent. brun-rouge	» 50
2 — bistre	» 50
10 — bleu	» 50
15 — rouge	» 50

COLIS POSTAUX PARISIENS

1890. *Roue avec caducée, type n°* **55**, *noir sur bl. piq.*

25 cent. noir .... » 50



Type n° 55.

1891. *Caducée dans un triangle renversé, sur blanc piq. type n°* **56**.

25 cent. noir .... » 50

1891. *Étiquettes perforées, attachées par trois, dont une reste au livre de souche, une est mise sur le paquet, et l'autre remise comme récépissé; types n^os^* **56** *et* **57**, *fond quadrillé de couleur, imp. noir sur bl. piq.*

25 cent. noir fond bistre-rose.... » 25

60 cent. noir fond bleu.........	» 30
85 — — vert.........	» 50



Type nº 56.

1893. *Même genre; le récépissé ne porte plus de caducée.*

25 cent. noir fond bistre........	» 10
60 — — bleu.........	» 25

1894. *Même genre, inscriptions différentes; la valeur est mise dans l'écusson au-dessus du vaisseau type nº* **57**.



Type nº 57.

25 cent. noir et fond vert.........	» 10

1894. *Même genre, l'étiquette collée sur le paquet est changée; voiture portant la valeur sur la caisse, inscription en exergue.*

25 cent. noir fond bistre.......	» 10
60 — — bleu........	» 25

1895. *Même genre, les armes de Paris remplacent la voiture coul. sur bl. papier uni.*

25 cent. vert..................	» 10
60 — bleu.................	» 25

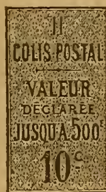
1892. *Service de la banlieue, type nº* **57** *avec une étiquette collée au centre portant différentes inscriptions, d'impression noire sur rouge vif, piq. avec le mot* BANLIEUE.

50 cent. rouge................	» 25
85 — —	» 30
1 fr. 05 —	» 40
1 — 10 —	» 50
1 — 30 —	» 50

Avec l'indication des kilos.

85 plus 0 60 3 kilos gare....	» 50
1 05 + 0 80 5 —	1 »
1 10 + 0 85 3 — domicile.	» 50
1 30 + 1 05 5 — —	1 »

1892. *Rectangle type nº* **58** *piq. impres. de coul. sur bl.*



Type nº 58.

10 cent. rouge (valeur déclarée).	» 50
25 — vert (livraison par express).	» 75
25 — bistre sur jaune (apport. à la gare)...........	» 75

DÉPARTEMENTS ENVAHIS

ALSACE-LORRAINE

1870. *Type nº* **59** *coul. sur bl. piq. (les pointes du burelage sont en l'air).*

1 cent. vert-bronze.............	1 50
2 — brun..................	2 50
4 — gris..................	3 »
5 — vert..................	» 50

10 cent.	bistre	» 15
20 —	bleu	» 40
25 —	brun	1 25



Type n° 59.

Même type burelage renversé (les pointes sont en bas).

1 cent.	vert-bronze	10 »
2 —	brun	10 »
4 —	gris	5 »
5 —	vert	10 »
10 —	bistre	1 50
20 —	bleu	10 »
25 —	brun	10 »

1885. *Les mêmes réimprimés.*

1 cent.	vert-bronze	* » 50
2 —	brun	* » 50
4 —	gris	* » 50
5 —	vert	* » 50
10 —	bistre	* » 50
20 —	bleu	* » 50
25 —	brun	* » 50

CARTES POSTALES

1870. *Formule sans timbre.*

Noir sur chamois	20 »

TIMBRES FISCAUX

DIMENSIONS

1870. *Timbre français de dimension, type n°* **30** *surchargé d'un cachet rond portant les mots :* DEUTSCH-LOTHRINGEN-DIRECTUR, *en noir ou en bleu.*

20 cent.	violet	» 20
50 —	brun	1 50
2 fr.	bleu	5 »
3 —	rouge	10 »

Aigle allemande remplaçant le manteau impérial type n° **60**, *valeur en français, piq.*





Types n° 60 et 61.

20 cent.	lilas	» 30
50 —	brun	» 20
1 fr. »	vert	» 50
1 — 50	vermillon	1 50
2 — »	bleu	1 »
3 — »	carmin	5 »

1878. *Même genre, valeur en allemand, piq., type n°* **61**.

16 pfennig	lilas	» 15
40 —	brun	» 40
80 —	vert	» 50
1 marc 20	brun	» 75
1 — 60	bleu	1 »
2 — 40	carmin	4 »

PROPORTIONNELS POUR EFFETS DE COMMERCE

1870. *Type des timbres français de 1864, aigle de Prusse au centre. Type n°* **49**.

5 cent.	lilas	» 25
10 —	—	» 25
15 —	—	» 30
20 —	—	» 35
25 —	—	» 20
50 —	—	» 25
1 fr. »	—	» 25
1 — 50	—	» 50
2 — »	—	» 60
2 — 50	—	» 75
3 — »	—	» 50
3 — 50	—	1 »
4 — »	—	1 »
4 — 50	—	3 »
5 — »	—	1 »

5 fr. 50 lilas	3	»
6 — » —	2	»
6 — 50 —	4	»
7 — » —	4	»
7 — 50 —	5	»
8 — » —	5	»
8 — 50 —	5	»
9 — » —	5	»
9 — 50 —	5	»
10 — » —	5	»

LEVANT

BUREAUX DE POSTE FRANÇAIS

TURQUIE

1885. *Timbre français type n° **62** piq., valeur en piastres, surcharge noire.*



Type n° 62.

1 piastre sur 25 cent. jaune	»	30
3 piastres sur 75 — rose	»	50
4 — sur 1 fr. vert-bronze	»	25

1886-1893. *Même type surcharge noire.*

2 piastres sur 50 cent. carmin.	»	20
20 — sur 5 francs violet	3	50

Surcharge vermillon.

1 piastre sur 25 c. noir sur rose.	»	50

Surcharge carmin.

1 piastre sur 25 c. noir sur rose.	»	05

CAVALLE

1893. *Timbre français type n° **63** piq., nom du pays en surcharge.*

5 cent. vert, surch. rouge	»	5
10 — noir s. violet, surch. bleue.	»	10
15 — bleu, surch. rouge	»	15

Même type, valeur en plus.

1 piastre sur 25 cent. noir sur rose, surch. bleue	»	10
2 piastres sur 50 cent. carmin, surch. bleue	»	40
4 piastres sur 1 franc bronze, surch. rouge	»	75

DÉDÉAGH

1893. *Timbre français type n° **63** piq., nom du pays en surcharge.*

5 cent. vert, surch. rouge	»	5
10 — noir s. violet, surch. bleue.	»	10
15 — bleu, surch. rouge	»	15

Même type, valeur en plus.

1 piastre sur 25 cent. noir sur rose, surch. bleue	»	10
2 piastres sur 50 cent. carmin, surch. bleue	»	40
4 piastres sur 1 franc bronze, surch. rouge	»	75

PORT-LAGOS

1893. *Timbre français type n° **63** piq., nom du pays en surcharge.*



Type n° 63.

5 cent. vert, surch. rouge	»	05
10 — noir sur violet, surch. bleue	»	10
15 — bleu, surch. rouge	»	15

Même type, valeur en plus.

1 piastre sur 25 noir sur rose, surch. bleu	»	10
2 piastres sur 50 carmin, surch. bleue	»	40
4 piastres sur 1 franc bronze, surch. rouge	»	75

VATHY (île de Samos).

1893. *Timbre français type n°* **63** *piq., nom du pays en surcharge.*

5 cent. vert, surch. rouge...... » 05
10 — noir s. violet, surch. bleue. » 10
15 — bleu, surch. rouge..... » 15

Même type, valeur en plus.

1 piastre sur 25 noir sur rose, surch. bleue............... » 10
2 piastres sur 50 carmin, surch. bleue..................... » 40
4 piastres sur 1 fr. bronze, surch. rouge.................... » 75

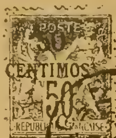
CHINE

1894. *Timbre français type n°* **63** *piq., nom du pays en surcharge.*

5 cent. vert, surch. rouge...... » 05
10 — noir sur violet, surch. bleue............... » 10
15 — bleu, surch. rouge..... » 15
20 — bistre s. vert, surch. rouge. » 10
25 — noir sur rose, surch. bleue............... » 10
30 — brun, surch. rouge..... » 20
40 — vermillon, surch. bleue. » 30
50 — carmin, surch. bleue... » 40
75 — noir sur jaune, surch. rouge............... » 50
1 fr. bronze, surch. rouge.... » 50
5 — lilas, surch. bleue...... 5 »

TANGER (Maroc).

1891-1893. *Timbre français typ. n°* **64** *piq., valeur en surcharge.*



Type n° 64.

5 centimos sur 5 cent. vert, surch. rouge.................... » 05
10 centimos sur 10 cent. noir sur mauve, surch. rouge....... » 10
20 centimos sur 20 cent. bistre sur vert, surch. noire......... » 20
25 centimos sur 25 cent. noir sur rose, surch. rouge........ » 10
50 centimos sur 50 cent. carmin, surch. noire.............. » 40
1 peseta sur 1 fr. bronze, surch. noire.................... » 75

1892. *Timbre-taxe français type n°* **15** *non piq., surchargé* TIMBRE-POSTE *en noir.*

5 cent. noir.................. 8 »
10 — — .... 8 »

CARTE POSTALE

1893. *Type français surchargé en rouge.*

10 centimos sur 10 cent. vert d'eau. » 10

MAROC

SERVICE DE COURRIERS

DE MAZAGRAN A MAROC

1892. *Chiffre dans un ovale coul. s. bl. piq.*

25 cent. vermillon...... .... » 75

Le même avec surcharge noire.

10 cent. sur 25 cent. vermillon.. » 30

Le même avec surcharge bleue.

10 cent. sur 25 cent. vermillon.. 3 »

DE MOGADOR A MAROC

1892. *Même type.*

20 cent. rouge vermillon........ » 75

DE MAZAGRAN A MARAKECH

1893. *Soleil couchant, aloès et palmier dans un portique, coul. s. bl. piq. Type genre n°* **65**.

5 centimos vert............... » 10
10 — bleu.............. » 10
25 — carmin........... » 15

30 centimos	violet	» 75
1 peseta	jaune	1 50



Type n° 65.

1894. *Le même surchargé en noir.*

20 centimos sur 5 cent. vert	» 40

DE MOGADOR A MARAKECH

1895. *Genre n°* **65** *plus grand, portique contenant une vue de minaret, au-dessus un soleil couchant; chiffres dans le cadre en bas, à droite et à gauche inscriptions arabes et françaises, c. sur bl. piq.*

5 centimos	vert	» 05
10 —	carmin	» 05
15 —	bleu	» 10
50 —	brun	» 25
1 peseta	rouge	1 25

TANGER-FEZ

1892. *Palmier dans un portique, coul. sur bl. lithogr. piq. Type n°* **65**.

5 cent.	vert	» 10
10 —	noir sur violet	» 10
15 —	bleu	» 15
25 —	noir sur rose	» 10
50 —	carmin	» 40
1 fr.	bronze	1 »
5 —	violet	7 50

FEZ A SEFRO

1894. *Tour dans un ovale, coul. s. bl. lithogr.; millésime 18 94 en deux parties, inscriptions françaises, piq.*

5 centimos	carmin	» 10
10 —	violet	» 10
25 —	vert	» 10
50 —	orange	» 50
1 peseta	brun	1 »

ZANZIBAR (Afrique).

1894. *Timbre français type n°* **10** *piq., surcharges en annas.*

1/2 anna sur 5 cent. vert, surch. rouge	» 10
1 anna sur 10 cent. noir sur mauve, surch. bleue	» 20
2 1/2 annas sur 25 cent. noir sur rose, surch. bleue	» 10
5 annas sur 50 cent. carmin, surch. bleue	» 75
10 annas sur 1 franc bronze	» 75

Même type, nouvelle valeur en annas et centimes.

1/2 anna 5 cent. sur 1 cent. noir sur bleu, surch. rouge	20 »
1 anna 10 cent. sur 3 cent. gris surch. rouge	20 »
2 1/2 annas 25 cent. sur 4 cent. violet, surch. noire	20 »
5 annas 50 cent. sur 20 cent. bistre sur vert, surch. noire	20 »
10 annas 1 fr. sur 40 cent. vermillon, surch. noire	20 »

TUNISIE

Protectorat français.

1888. *Trophée sur fond uni dans un portique, chiffre maigre, coul. s. bl. piq. Type n°* **66**.



Type n° 66.

1 cent.	noir sur bleuté	» 15
2 —	brun	» 15
5 —	vert	» 10
15 —	bleu	» 30
40 —	vermillon	» 75
75 —	carmin	1 25
5 fr.	violet	6 »

Même type regravé, fond pointillé, chiffres plus gros, coul. s. bl. piq.

1 cent.	noir sur bleuté	» 05
2 —	brun	» 05
5 —	vert	» 05
15 —	bleu	» 05
25 —	noir sur rose	» 05
40 —	vermillon	» 15
75 —	carmin	1 »
1 fr.	bronze	» 75
5 —	violet	4 »

1889-1894. — *Même type.*

10 cent.	noir sur mauve	» 05
15 —	bleu (fond quadrillé)	» 05
75 —	noir sur jaune	1 »

TIMBRES-TAXE

1888. *Timbres de la 1re émission perforés à l'emporte-pièce d'un T plus ou moins grand.*

1 cent.	noir sur bleuté	» 20
2 —	brun	» 20
5 —	vert	» 20
15 —	bleu	» 50
40 —	vermillon	1 »
75 —	carmin	1 50
5 fr.	violet	10 »

1889-1894. *Même type, 2e émission.*

1 cent.	noir sur bleuté	» 05
2 —	brun	» 05
5 —	vert	» 10
10 —	noir sur mauve	» 10
15 —	bleu	» 10
15 —	bleu (fond quadrillé)	» 05
25 —	noir sur rose	» 10
40 —	vermillon	» 50
75 —	carmin	1 »
75 —	noir sur jaune	» 75
1 fr.	bronze	» 75
5 —	violet	8 »

CARTES POSTALES

1888. *Type français, timbre de la 1re émission, nº* **66.**

10 cent.	noir sur jaune paille	» 25
10 cent.	noir sur vert d'eau (avec réponse) avec timbre de la 2e émission	» 50
10 cent.	noir sur jaune pâle	» 10
10 + 10 cent.	sur vert-bleu (avec réponse)	» 25

CARTES-LETTRES

1888. *Type français, timbre de la 1re émission, nº* **66.**

15 cent.	bleu sur bleuté	» 50
25 —	noir sur rose	1 »

Avec timbre de la 2e émission.

15 cent.	bleu sur bleuté	» 10
25 —	noir sur rose	» 15

ENVELOPPES

1888. *Type français. Timbre de la 1re émission.*

5 cent.	vert sur blanc	» 25
15 —	bleu sur bleu	» 50

Avec timbre de la 2e émission.

5 cent.	vert sur blanc	» 5
15 —	bleu sur bleu	» 15

COLONIES FRANÇAISES

TIMBRES SERVANT A TOUTES LES COLONIES

1860-65. *Aigle dans un cercle. Timbre carré, coul. s. bl. non piq. Type nº* **67.**



Type nº 67.

1 cent.	vert-bronze	» 20
5 —	vert	» 15
10 —	bistre	» 05
10 —	bistre foncé	» 05
20 —	bleu	» 10
40 —	vermillon	» 10
40 —	orange	» 10
80 —	carmin	» 50

Nota. On trouve ces timbres percés en lignes et piqués, non officiels.

Même type tête-bêche.

10 + 10 cent. bistre .... 5 »

1871. *Type n° 3, Napoléon non lauré, non piq.*

5 cent. vert .... 7 »

Napoléon lauré, non piq. Types n°s 4 et 5.

1 cent.	vert-bronze	»	25
30 —	brun	»	50
80 —	carmin	2	»

Tête de Cérès, non piq. Type n° 7.

10 cent.	bistre	1	»
20 —	bleu	1	»
40 —	vermillon	»	25

1872-1876. *Mêmes types (n°s 7 et 9).*

1 cent.	bronze	»	10
2 —	brun	10	»
4 —	gris	30	»
5 —	vert vif	»	10
5 —	vert jaunâtre	»	10
10 —	bistre sur rose terne (gros chiffres)	»	10
10 —	bistre sur rose vif (gros chiffres)	»	10
15 —	bistre-jaune (petits chiffres)	»	10
15 —	bistre-jaune (petits chiffres impression défectueuse)	»	50
15 —	bistre-jaune (gros chiffres)	»	50
15 —	bistre-jaune (gros chiffres, impression défectueuse)	1	»
25 —	bleu terne	»	10
25 —	bleu vif	»	10
30 —	brun	»	50
40 —	orange	»	25
80 —	carmin	»	75

1876. *Groupe allégorique. Type n°* 10, *coul. sur t. non piq. 1re émission.* INV sous B

1 cent.	vert	1	»
2 —	—	1	»
4 —	—	»	50
5 —	—	1	»
10 —	—	1	»
15 —	gris-fer	20	»
20 —	brun-rouge	4	»
25 —	bleu outremer	3	»
30 —	brun	2	»
40 —	vermillon	»	50
75 —	carmin	2	»
75 —	groseille	2	»
1 —	bronze	»	75

1877. *Même type, 2e émission.* INV sous U.

2 cent.	vert	»	25
5 —	vert	»	10
5 —	vert sur vert	»	10
10 —	—	»	25
15 —	gris-fer	2	50
20 —	brun-rouge	»	10
25 —	bleu	»	10
30 —	brun	1	»
40 —	vermillon	»	50
75 —	carmin	1	50
1 —	vert-bronze	»	75

1878-1880. *Même type.*

1 cent.	noir sur bleuté	»	10
2 —	brun	»	60
4 —	violet sur bleuté	1	»
10 —	noir sur violet	»	20
15 —	bleu sur bleuté	»	10
20 —	bistre sur vert	»	10
25 —	noir sur rouge	25	»
25 —	jaune	1	50
35 —	noir sur jaune	2	»

1881-1893. *Déesse assise. Type n°* 68, *couleur sur t. piq.*

1 cent.	noir sur bleu	»	05
1 —	noir sur azuré	»	05
2 —	brun rouge sur paille	»	05
2 —	brun sur jaune	»	05
4 —	violet sur blanc	»	10

4 cent.	brun sur azuré	» 10
5 —	vert sur teinté	» 05
5 —	vert sur vert	» 05
10 —	noir sur mauve	» 05
10	noir sur violet	» 05
15 —	bleu terne	» 05
15 —	bleu vif	» 05
20 —	brique sur vert	» 05
20 —	bistre sur vert	» 05
25 —	jaune	» 10
25 —	ocre sur jaune	» 10



Type n° 68.

25 cent.	noir sur rose pâle	» 05
25 —	noir sur rose vif	» 05
30 —	brun	» 50
30 —	brun-jaune	» 50
35 —	noir sur jaune	1 »
35 —	noir sur jonquille	1 »
40 —	orange	» 25
40 —	vermillon	» 25
75 —	rose	1 »
75 —	carmin	1 »
1 fr.	bronze-vert	» 50
1 —	bronze-jaune	» 50

TIMBRES-TAXE

Type de France non piq. Type n° **15.**

1 cent.	noir	» 15
2 —	—	» 15
3 —	—	» 15
4 —	—	» 15
5 —	—	» 10
10 —	—	» 10
15 —	—	» 15
20 —	—	» 25
30 —	—	» 20
40 —	—	» 75
60 —	—	1 25
1 fr.	brun-rouge	2 »
2 —	—	4 »
5 —	—	8 »

1894. *Même type non piq.*

5 cent.	bleu clair	» 05
10 —	brun-gris	» 10
15 —	vert clair	» 15
30 —	rose	» 20
50 —	violet	» 40
60 —	violet sur jaune	» 50
1 fr.	rose sur jaune	» 75

CARTES POSTALES

1876. *Inscription dans un cadre fleuronné, timbre collé à droite,* MARINE 1876 *à l'angle inférieur droit (pris pour la France, l'Algérie, etc.)*

10 cent.	noir sur blanc	1 »
15 —	noir sur blanc	1 »

1885. *Type de France, timbre à droite, type n°* **10.**

10 cent.	noir sur lilas	» 25
10 + 10	noir sur bleu (avec réponse)	» 50

1891. *Même type sur chamois.*

10 cent.	noir	» 30

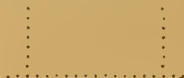
CARTES-LETTRES

1887. *Type de France, timbre type n°* **10,** *avec pointillé s'arrêtant horizontalement (1er type).*


1er TYPE

15 cent.	bleu sur bleuté	» 50
25 —	noir sur rose	» 75

1889. *Même type pointillé allant jusqu'en bas 2e type).*


2e TYPE

15 cent.	bleu sur bleuté	» 30
25 —	noir sur rose	» 50

1890. *Même type, pointillé s'arrêtant à angle droit (3e type).*



3e TYPE

15 cent. bleu sur bleuté .... » 30
25 — noir sur rose .... » 50

ENVELOPPES

1888. *Type de France, timbre type n°* **10.**

5 cent. vert sur blanc........ » 10
15 — bleu sur azuré........ » 25
(Il y a 3 formats de cette dernière.)

BANDES POUR IMPRIMÉS

1889. *Type de France. Timbre type n°* **10.**

1 cent. noir sur bulle .... » 10
2 — brun — .... » 10
3 — orange — .... » 10
4 — violet — .... » 10
5 — vert — .... » 10

1893. *Type n°* **69.** *Même modèle pour toutes les colonies, sauf le nom du cartouche mis en surcharge pour chaque contrée; coul. s. t. piq.*



Type n° 69.

1 cent. noir sur azuré, nom en rouge................ » 05
2 — brun, nom en bleu...... » 05
4 — violet sur azuré, nom en bleu................ » 05
5 — vert, nom en rouge...... » 05
10 cent. noir sur mauve, nom en bleu................ » 05
15 cent. bleu (quadrillé), nom en rouge................ » 05
20 — brique sur vert, nom en bleu........ .... » 05
25 — noir sur rose, nom en rouge................ » 05
30 — brun, nom en bleu...... » 10
40 — vermillon, nom en bleu.. » 10
50 — carmin, nom en bleu.... » 25
75 — noir sur jaune, nom en rouge................ » 50
1 fr. bronze, nom en rouge.... » 40

CARTES POSTALES

1893. *Type de France. Timbre type n°* **69.**

10 cent. noir sur bleu pâle.. » 10
10 + 10 — noir sur bleu pâle (réponse)........ » 25

CARTES-LETTRES

1893. *Type de France. Timbre type n°* **69,** *piquage (3e type).*

15 cent. bleu sur bleuté .... » 15
25 — noir sur rose.......... » 10

ENVELOPPES

1893. *Type de France. Timbre type n°* **69.**

5 cent. vert sur blanc.......... » 05
15 — bleu sur bleuté........ » 05
(Il y a trois formats de cette dernière.)

LES COLONIES SUIVANTES SE SERVENT DE CES TIMBRES, TOUS IMPRIMÉS A LEUR NOM.

Anjouan (Sultanat d').
Benin.
Congo français.
Côte d'Ivoire.
Diégo-Suarez.
Dahomey et dépendances.
Guyane.
Guinée.
Établissements de l'Inde.
Indo-Chine.

Martinique.
Mayotte.
Nouvelle-Calédonie et dépendances.
Nossi-bé.
Obock.
Établissements de l'Océanie.
Réunion.
Sainte-Marie de Madagascar.
Saint-Pierre et Miquelon.
Sénégal et dépendances.
Soudan français.

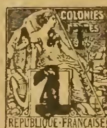
Les timbres avec les noms suivants ont eu cours seulement en 1893 et 1894 :

Golfe de Benin.
Diégo-Suarez et dépendances.

COLONIES AYANT FAIT USAGE DES SURCHARGES

ANNAM ET TONKIN

1888. *Timbres type n°* **70** *surcharge* A & T, *avec nouvelle valeur par un gros chiffre* **1**



Type n° 70.

1 cent. sur 2 cent. brun sur jaune (4 types)........	» 50
1 — sur 4 cent. brun sur azur (4 types).............	» 50
5 — sur 10 cent. noir sur mauve (5 types).......	» 25

(*Les lettres* A & T *sont barrées de différentes façons.*)

Même type avec A — T.

1 cent. s. 2 cent. brun..........	2 »
1 — 4 — brun..........	2 »
5 — 10 — noir sur mauve.	1 50

TIMBRE FISCAL

187?. *Rectangle en hauteur renfermant un carré, avec caractères annamites. Inscriptions et valeur en français et en annamite. piq.*

2 cent. brun jaune.............	» 50

BENIN (Golfe de) (Afrique).

1892. *Surcharge noire droite* **BENIN** *sur le type n°* **68**.

5 cent. vert..................	» 75
10 — noir sur mauve........	2 »
15 — bleu..................	3 »
25 — noir sur rose..........	4 »

Même type, surcharge oblique noire.

1 cent. noir sur azuré.........	20 »
2 — brun..................	20 »
4 — brun sur azuré........	20 »
5 — vert..................	20 »
15 — bleu..................	20 »
20 — bistre sur vert.........	30 »
25 — noir sur rose..........	20 »
30 — brun..................	30 »
35 — noir sur jaune.........	50 »
40 — vermillon.............	20 »
75 — carmin................	30 »
1 fr. bronze................	20 »

Même type, surcharge oblique rouge.

4 cent. brun sur azuré.........	20 »
5 — vert..................	20 »
10 — noir sur mauve........	20 »
15 — bleu..................	20 »
25 — noir sur rose..........	20 »
35 — noir sur jaune.........	50 »
75 — carmin................	40 »

Même type avec nouvelle valeur en surcharge noire.

1 cent. sur 5 cent. vert.	5 »
40 — sur 15 — bleu	5 »
75 — sur 15 — bleu	15 »

Même type surcharge noire.

15 cent. sur 15 cent. bleu......	20 »

TIMBRES-TAXE

1894. *Chiffre-taxe type n°* **15** *des colonies surchargé* BENIN *en noir.*

5 cent. noir	5	»
10 — —	5	»
20 — —	5	»
30 — —	5	»

COCHINCHINE (Asie).

1886. *Type n°* **68** *surchargé* **5** *en noir.*

5 cent. sur 25 cent. jaune....... 3 50

Même type avec C. CH sous le chiffre.

5 cent. sur 25 cent. jaune	»	50
5 — sur 2 — brun-rouge	»	40

Même type avec C. CH au-dessus du chiffre.

5 cent. sur 25 cent. jaune...... 3 »

Même type avec le mot COCHINCHINE *surchargé au composteur en rouge.*

5 cent. sur 2 cent. brun....... 10 »

1887. *Même type avec plus gros chiffre* **5** *seul.*

5 cent. sur 25 noir sur rose..... » 60

1888. *Même type avec* 15 *aux angles supérieur gauche et inférieur droit, séparés par une ligne diagonale allant aux angles opposés. Type n°* **71.**



Type n° 71.

15/15 sur 30 cent. brun......... 1 »

TIMBRES-TAXE

1893. *Type n°* **15** *des colonies, avec le mot Cochinchine en lettres serrées et droites, en surcharge diagonale noire de bas en haut.*

5 cent. noir	1	»
10 — —	2	»
15 — —	1	»
20 — —	3	»
30 — —	3	»
40 — —	3	»
60 — —	5	»
1 fr. brun-rouge	5	»
2 — —	8	»
5 — —	10	»

CARTES POSTALES

1877. *Cadre fleuronné (petites rosaces); légende:* Carte, *etc.*, destinée à circuler à découvert en Cochinchine, au Cambodge, *etc.*

10 cent. noir sur carte bleue.... 2 »

TIMBRES FISCAUX

Droits de greffe.

1886. *Chiffre-taxe des colonies type n°* **15**, *avec gros chiffres en surch. noire* **20** CENTS.

1er type, petites lettres, gros chiffres.

20 cent. sur 5 cent noir	5	»
20 — — 10 —	5	»
20 — — 15 —	5	»

2e type, grosses lettres, petits chiffres.

20 cent. sur 30 cent. noir...... 10 »

3e type, gros chiffres et lettres capitales.

1 fr. sur 20 noir	10	»
1 — — 30 —	10	»
1 — — 40 —	10	»
1 — — 60 —	10	»

1888. *Timbre proportionnel de France, type n°* **51**, *avec surcharge* **25** CENTS COCHINCHINE DROIT DE GREFFE, *valeur primitive effacée.*

25 cent. sur 1 fr. vert et noir... 1 »

Même type transformé.

25 cent. vert et noir.......... 1 »

CONGO FRANÇAIS (Afrique.)

1891. *Type n°* **68** *surchargé* Congo français *avec nouvelle valeur avec gros chiffres* **(5 c.)**

5 cent. sur 15 cent. bleu (surch. noire) .... 10 »
5 — sur 1 cent. noir sur bleuté (surch. rouge). 2 »
5 — sur 1 cent. noir sur bleuté (surch. noire). *50 »
5 — sur 25 cent. noir sur rose (surch. noire).. 3 »
5 — sur 20 cent. bistre sur vert (surch. noire) .. 3 »
10 — sur 25 cent. noir sur rose (surch. noire).. 3 »

Le même, surcharge renversée.

10 cent. sur 25 cent. noir sur rose (surch. noire)... 5 »

1892. *Même type avec* Congo français *surcharge droite, noire.*

5 cent. sur 25 cent. noir sur rose. 4 »
10 — sur 25 — — 2 50
15 — sur 25 — — 4 »

Les mêmes avec surcharge renversée.

5 cent. sur 25 cent. noir sur rose. 4 »
10 — sur 25 — — 3 »
15 — sur 25 — — 4 »

Les mêmes avec surcharge allant de haut en bas.

5 cent. sur 25 cent. noir sur rose 3 »
10 — sur 25 — — 3 »
15 — sur 25 — — 3 »

Les mêmes avec surcharge allant de bas en haut.

5 cent. sur 25 cent. noir sur rose. 3 »
10 cent. sur 25 cent. noir sur rose. 3 »
15 — sur 25 — — 3 »

Même type, surcharge droite.

5 cent. sur 20 cent. brique sur vert .... 3 »
10 — sur 40 cent. vermillon.. 4 »

TIMBRES-TAXE

1892. *Chiffre-taxe type n°* **15** *des colonies, surchargé Congo français, timbres-poste, et la valeur en gros chiffre :* **10 c.** *surcharge verticale noire allant de bas en haut.*

10 cent. sur 1 franc brun rouge . 6 »

Le même, surcharge de haut en bas.

10 cent. sur 1 franc brun rouge. 6 »

Même type surchargé **5 c.** *en rouge allant de bas en haut.*

5 cent. sur 5 cent. noir........ 3 »
5 — sur 20 — .... 3 »
5 — sur 30 — .... 3 »

Les mêmes, surcharge allant de haut en bas.

5 cent. sur 5 cent. noir........ 3 »
5 — sur 20 — .... 3 »
5 — sur 30 — .... 3 »

COLIS POSTAUX

1891. *Composition typographique de la grandeur du type n°* **32,** *cadre orné rectangulaire. En largeur légende: Congo français.* COLIS POSTAUX, 10 *centimes noir s. coul.*

10 cent. bleu pâle.............. 5 »

1892. *Timbres de quittance français type n°* **32** *surchargé* CONGO FRANÇAIS, COLIS POSTAUX *en noir.*

10 cent. gris.................. 1 25

Timbre-poste type n° 68 surchargé en rouge CONGO FRANÇAIS, COLIS POSTAUX.

10 cent. sur 25 cent. noir sur rose. 2 »

DIEGO-SUAREZ (Madagascar).

1890. *Type n° 68 surchargé au composteur avec un timbre en caoutchouc, en violet.*

15 cent. s. 1 cent. noir s. bleuté. 3 »
15 — 5 — vert.......... 3 »
15 cent. s. 10 cent. noir s. mauve. 3 »
15 — 20 — bronze s. vert. 3 »
15 — 25 — noir sur rose. 3 »

(Les mêmes existent de différentes façons.)

Types lithographiés n°s 72 à 75 noirs. bl. non piq.

1 cent. noir.................. 1 50
5 — — 1 50
15 — — 1 50
25 — — 1 50









Types n° 72 à 75.

1891. *Figurine informe dans un double cadre rectangulaire, avec millésime noir s. bl. non piq. lithographié.*

5 cent. noir.................... 3 »

1891. *Type n° 68 surchargé*

1891

DIEGO SUAREZ

5 c.

5 cent. s. 10 cent. noir s. mauve. 4 »
5 — 20 — brique sur vert. 3 »

(Ce dernier diffère légèrement comme caractères.)

1892. *Type n° 68 portant le mot* **DIEGO-SUAREZ** *en surcharge transversale de haut en bas et de gauche à droite.*

1 cent. noir sur bleuté.. ..... » 60
2 — brun.................. 1 »
4 — brun sur bleuté........ 1 »
5 cent. vert.................. 1 40
10 — noir sur mauve....... » 50
15 — bleu................. » 50
20 — brique sur vert....... » 60
25 — noir sur rose......... » 75
30 — brun................. 25 »
35 — noir sur jaune........ 25 »
75 — carmin............... 4 »
1 fr. bronze.............. 3 »

Les mêmes surcharges renversées.

5 cent. vert.................. 3 »
25 — noir sur rose........... 3 »

TIMBRES-TAXE.

1891. *Chiffres dans un fond ornementé, composition laide, lithographiée coul. s. bl. noir piq.*

5 cent. violet................ 4 »
50 — noir.................. 4 »

1892. *Chiffres-taxe des colonies, type n° 15 avec* **DIEGO-SUAREZ** *en sur-*

charge transversale noire, comme pour les timbres-poste.

1 cent. noir	8	»
2 — —	2	»
3 — —	2	»
4 — —	4	»
5 — —	3	»
10 — —	3	»
15 — —	3	»
20 — —	4	»
30 — —	5	»
60 — —	6	»
1 fr. brun rouge	6	»

Même type, surcharge renversée.

10 cent. noir	10	»
30 — —	15	»

DJIBOUTI (côte d'Afrique, en face d'Obock).

1894. *Type n°* **69** *surchargé* DJ *en grandes capitales, type n°* **76**.



Types 76 et 77.

5 cent. vert	10	»

Le même avec le mot OBOCK *rayé.*

5 cent. vert	1	»

Type n° **77** *surchargé* DJIBOUTI *en travers et nouvelle valeur.*



Type n° 78.

25 cent. sur 2 cent. brun (petits chiffres), surcharge bleue et rouge	2	»
50 cent. sur 1 cent. noir sur bleuté (gros chiffr.), surcharge rouge et bleue	3	»

Timbre triangulaire d'Obock. Type n° **78** *surchargé* 1 *fr. et* DJIBOUTI *en bleu.*

1 fr. sur 5 francs rouge	10	»

Le même avec DJIBOUTI *en bleu.*

5 fr. rouge	20	»

Grand rectangle, vue de la côte au centre. Type n° **79** *coul. s. bl. quadrillé, non piq.*



Type n° 79.

1 cent.	cadre noir	centre rouge	.	»	05
2 —	—	rouge —	noir	»	05
4 —	—	bleu —	brun	»	05
5 —	—	rouge —	vert d'eau	»	10
10 —	—	vert —	brun	»	10
50 —	—	carmin —	bleu	»	50

Même genre, dessin du centre représentant une autre vue.

15 cent.	cadre violet	centre vert		»	15
25 —	—	rose —	bleu	»	10
30 —	—	vert —	rose	»	50
75 —	—	violet —	orange	»	75
1 fr.	—	olive —	noir	1	25
2 —	—	bistre —	rose	2	50

Type d'Obock triangulaire n° **78**, *vue représentant un bateau.*

5 fr. cadre rose centre bleu	6	»

Type losange, autre vue.

25 fr. cadre rose centre bleu.	30	»	
50 — — bleu — rose.	60	»	

GABON (Afrique).

1886. *Type n° **68** avec valeur et le mot* **GAB** *entouré de points, en surcharge noire.*

5 cent. s. 20 cent. bistre sur vert.	*10	»
10 — 20 — —	*10	»
25 — 20 — —	2	»
50 — 15 — bleu.........	*40	»
75 — 15 — —	*50	»

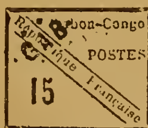
1889. *Même type sans le mot* **GAB**.

25 sur 5 cent. vert	*5	»
25 — 10 — noir sur mauve.	*25	»
25 — 75 — carmin	*10	»
15 — 10 — noir sur mauve.	*30	»
15 — 1 fr. bronze.........	*10	»

Chiffres-taxe type n° **15** *avec la surcharge GABON TIMBRE et gros chiffre* (15).

15 cent. sur 15 cent. noir......	10	»
15 — 30 —	50	»
25 — 20 —	4	»

1889. *Composition typographique en largeur type n°* **80**, *cadre plein, double trait transversal contenant les mots République Française; en haut, Gabon-Congo; en dessous,* POSTES, *et en bas à gauche la valeur en gros chiffres antiques. Le mot* **GAB** *entouré de points surcharge le timbre, noir sur coul.*



Type n° 80.

15 cent. noir sur rose	15	»
25 — — sur vert.........	5	»

GUADELOUPE (Antilles).

1884. *Type n°* **10** *surchargé en noir* G.P.E. *et la valeur dans un cadre typographique, simple trait en dessous des lettres.*

5 sur 4 cent. brun sur bleuté.	5	»
20 sur 30 — brun...........	1	»
25 sur 35 — jaune	1	»

Les mêmes avec gros chiffre **2.**

20 sur 30 cent. brun..........	10	»
25 sur 35 — jaune.........	10	»

Même type avec gros chiffre **5.**

25 sur 35 cent. jaune..........	15	»

1889. *Type n°* **81** *cadre simple* GUADELOUPE *et valeur en petits chiffres en surcharge noire.*



Type n° 81.

3 cent. s. 20 cent. brique sur vert.	»	20
15 — 20 — —	»	20
25 — 20 — —	»	40

Même type avec cadre fleuronné, type n° **81.** *Les angles du cadre se terminent par trois boules.*

5 cent. s. 1 cent. noir sur bleuté.	»	20
10 — 40 — vermillon......	»	30
15 — 20 — brique sur vert.	»	50
25 — 30 — brun..........	»	60

Même type, les angles du cadre se terminent en fleur de lis.

5 cent. s. 1 cent. noir sur bleuté.	»	20
10 — 40 — vermillon.....	»	30
15 — 20 — brique sur vert	»	50
25 — 30 — brun	»	60

Même type, deux angles en boules et deux angles en lis (erreurs).

10 cent. s. 40 cent. vermillon .... 5 »
15 — 20 - brique sur vert 5 »
25 — 30 — brun .... 5 »

1890. *Type n°* 82, *surcharge noire; le point après* C *est* ovale.



Type n° 82.

5 cent. s. 10 cent. noir sur mauve. » 25
5 — 1 franc bronze .... » 25

Même type; le point après C *est* rond.

5 cent. s. 10 cent. noir sur mauve. » 25
5 — 1 franc bronze .... » 25

1891. *Type n°* 7 *des colonies, surchargé horizontalement du mot* **GUADELOUPE** *en noir.*

30 cent. brun .... *5 »
80 — carmin.............. *10 »

Même type avec erreur : GNADELOUPE.

30 cent. brun................. *25 »
80 — carmin .... *25 »

Avec erreur : GUADELONPE.

30 cent. brun .... *20 »

Avec erreur : GUADBLOUPE.

30 cent. brun................. *40 »

Avec erreur : GUADELOUEP.

30 cent. brun................. *50 »

1891. *Type n°* 68 *surchargé horizontalement* **GUADELOUPE** *en noir.*

1 cent. noir sur bleuté .... » 10
2 — brun .... » 10
4 — brun sur bleuté......... » 25
5 cent. vert .... » 05
10 — noir sur mauve .... » 05
15 — bleu .... » 05
20 — brique sur vert .... » 50
25 — noir sur rose .... » 10
30 — brun .... » 75
35 — noir sur jaune .... » 75
40 — vermillon .... » 50
75 — carmin .... 1 »
1 fr. bronze................ 1 50

Même type avec surcharge renversée.

5 cent. vert............... .. *5 »
25 — noir sur rose .... *5 »

Même type avec erreur: GNADELOUPE.

1 cent. noir sur bleuté........ *2 »
2 — brun................. *2 »
4 — brun sur bleuté....... *4 »
5 — vert................. *2 »
10 — noir sur mauve....... *4 »
15 — bleu .... *4 »
25 — noir sur rose......... *4 »
40 — vermillon .... *10 »
75 — carmin............... *10 »
1 fr. bronze............... *10 »

Avec erreur : GUADELONPE.

1 cent. noir sur bleuté........ *2 »
2 — brun................. *2 »
4 — brun sur bleuté....... *4 »
5 — vert................. *2 »
10 — noir sur mauve....... *4 »
15 — bleu .... *4 »
20 — brique sur vert....... *4 »
25 — noir sur rose......... *4 »
30 — brun................. *10 »
35 — noir sur jaune........ *10 »
40 — vermillon .... *10 »
75 — carmin............... *10 »
1 fr. bronze............... *10 »

Avec erreur : GUADBLOUPE

1 cent. noir sur bleuté......... *2 »
2 — brun.................. *2 »
4 — brun ou bleuté......... *4 »
5 — vert.................. *2 »

10 cent.	noir sur mauve	*4	»
15 —	bleu	*4	»
20 —	brique sur vert	*4	»
25 —	noir sur rose	*4	»
30 —	brun	*10	»
35 —	noir sur jaune	*10	»
40 —	vermillon	*10	»
75 —	carmin	*10	»
1 fr.	bronze	*10	»

Avec erreur : GUADELOUEP.

1 cent.	noir sur bleuté	*5	»
2 —	brun	*5	»
4 —	brun sur bleuté	*5	»
5 —	vert	*5	»
10 —	noir sur mauve	*5	»
15 —	bleu	*4	»
20 —	brique sur vert	*10	»
30 —	brun	*10	»
40 —	vermillon	*10	»
75 —	carmin	*25	»
1 fr.	bronze	*15	»

TIMBRES-TAXE

1877. *Composition typographique. Type n° **83**, noir sur bl. non piq.*



Type n° 83.

25 cent.	noir sur blanc	*25	»
40 —	— blanc	*40	»
40 —	— bleu	*40	»

1879. *Même type.*

15 cent.	bleu pâle	1	50
15 —	bleu vif	1	50
30 —	blanc	1	50

Avec erreur, sans e après 30.

30 cent.	blanc	5	»

1884. *Composition typographique plus grande. Type n° **84**, noir sur coul. non piq.*

5 cent.	blanc	1	»
10 cent.	bleu	»	50
15 —	violet	»	75
20 —	rose	1	25



Type n° 84.

30 cent.	jaune	1	25
35 —	gris	2	»
50 —	vert-jaune	2	»
50 —	vert franc	2	»

Même type avec erreur : chiffre 2 *italique.*

20 cent.	rose	*8	»

Avec UADELOUPE.

35 cent.	gris	*5	»

Même type, avec variétés dans les angles du cadre (3 boules ou fleurs de lis renversées).

5 cent.	blanc	*5	»
10 —	bleu	*5	»
15 —	violet	*5	»
20 —	rose	*5	»
30 —	jaune	*5	»
50 —	vert	*5	»

GUYANE (Amérique du Sud).

1886. *Type n°* **10** *avec* déc 1886. GUY. FRANÇ.

0 fr. 25 sur 2 cent.	vert	*8	»
0 — 05 — 2 —	vert (sans *f*).	*15	»

Type n° **68** *avec même surcharge.*

0 fr. 25 sur 2 cent.	brun	*8	»
0 — 25 — 2 —	— (sans *f*).	*15	»

1887. *Surcharge :* avril 1887 GUY. FRANÇ. *sur le type n°* **7** *(des colonies), non piq.*

0 fr. 25 sur 30 cent.	brun	2	»

Sur le type n° **10** *(des colonies).*

0 fr. 05 sur 2 cent. vert......	*5	»
0 — 20 — 35 — jaune clair.	*5	»
0 — 20 — 35 — — foncé.	*5	»

Type n° **7** *avec* décembre.

5 sur 30 cent. brun............	*2	50

Même type avec surcharge renversée.

5 sur 30 cent. brun............	*20	»

Type n° **10** *avec même surcharge.*

5 sur 30 cent. brun...........	*40	»

1888. *Type n°* **7** *avec* février 1888 *et* GUY. FRANÇ.

5 sur 30 cent. brun............	3	»

Même type surcharge renversée.

5 sur 30 cent. brun............	*20	»

Type n° **10**, *même surcharge.*

10 sur 75 cent. carmin.........	*5	»

1892. *Type n°* **7** *avec surcharge transversale noire* GUYANE.

30 cent. brun..................	2	»

Même surcharge sur le type n° **10**.

2 cent. vert..................	*20	»
35 — noir sur jaune........	*20	»
40 — vermillon............	2	»
75 — carmin...............	3	»
1 fr. bronze..............	2	50

Même type surcharge renversée.

75 cent. carmin...............	*20	»
1 fr. bronze..............	*20	»

Même surcharge sur le type n° **68**.

1 cent. noir sur bleuté........	»	10
2 — brun.................	»	10
4 — brun sur bleuté.......	»	25
5 — vert..................	»	10
10 — noir sur mauve........	»	10
15 — bleu.................	»	25
20 — brique en vert........	»	50
25 — noir sur rose.........	»	30
30 cent. brun................	»	75
35 — noir sur jaune........	1	»
40 — vermillon............	1	50
75 — carmin...............	1	50
1 fr. bronze..............	2	»

Même type surcharge renversée.

10 cent. noir sur mauve.......	*10	»
40 — vermillon............	*20	»

1892. *Même type avec* déc. 92 *et* 0,05 *en surcharge noire. Type n°* **85**.



Type n° 85.

5 sur 15 cent. bleu...........	3	»

TIMBRES FISCAUX

Dimension.

1872. *Type n°* **86**, *fond de lignes diagonales coul. sur bl. non piq. lithogr.*

50 cent. bleu.................	1	»
1 fr. » —	1	50
1 fr. 50 —	2	50

Quittances et Reçus.

1872. *Type n°* **86**.

10 cent. rouge vermillon.......	»	50



Type n° 86.

Quittances de trésor.

1872. *Type n°* **86**.

20 cent. vermillon............	»	50

1886. *Type refait, impression plus soignée.*

20 cent. vermillon	»	50

Type des quittances de France (type n° **32**) *oblitéré par un cachet* GUYANE *avec date.*

10 cent. gris	1	50

Douane.

1872. *Type n°* **86**, *fond ligné horizontalement.*

5 cent. vert	»	50
25 — vert foncé	»	50
75 — vert foncé	1	»

Connaissements.

1872. *Type n°* **86**, *fond de lignes diagonales.*

2 fr. bleu	1	»

INDE (ÉTABLISSEMENTS DE L')

TIMBRES FISCAUX

Timbre fiscal en caractères typographiques, forme rectangulaire en hauteur :



1 fanon noir sur jaunâtre	2	»

1893. *Timbres proportionnels au type n°* **51** *portant en noir les mots* Étab. franc. de l'Inde *et la valeur, pour les effets créés dans la colonie.*

5 cent.	bleu et gris		»	50
10 cent.	bleu et gris		»	50
15 —		—	»	50
20 —		—	»	50
25 —		—	»	50
30 —		—	»	50
35 —		—	»	50
40 —		—	»	50
45 —		—	»	50
50 —		—	»	75
1 fr.	»	—	»	75
1 fr.	50	—	1	75
2 —	»	—	2	»
2 —	50	—	2	»
3 —	»	—	2	»
3 —	50	—	2	»
4 —	»	—	3	»
4 —	50	—	3	»
5 —	»	—	3	»
10 —	»	—	5	»
15 —	»	—	5	»
25 —	»	—	4	»

Effets créés à l'étranger et payables dans la colonie.

12 1/2 cent.	gris et carmin		»	50
25	—	—	»	50
50	—	—	1	»
62 1/2	—	—	1	»
75	—	—	2	»
87 1/2	—	—	3	»
1 fr.		—	3	»
1 — 12 1/2		—	4	»
1 — 85 1/2		—	5	»

INDO-CHINE (Asie).

1889. *Type n°* **68** *surchargé en noir :*

INDO-CHINE 89

5

R D

5 sur 35 cent. noir sur jaune clair	»	50
5 — 35 — noir sur jaune foncé	»	50

Même type sans millésime.

5 sur 35 cent. noir sur jaune foncé....... *5 »

Même type avec INDO-CHINE *plus gros et le millésime 1889 en chiffres maigres au dessous, surcharge rouge.*

5 sur 35 cent. noir sur jaune clair........ 2 »
5 — 35 — noir sur jaune foncé....... 2 »

Même type avec le millésime **1889** *en chiffres gras.*

5 sur 35 cent. noir sur jaune clair. 3 »
5 — 35 — — — foncé. 3 »

Même type, surcharge renversée.

5 sur 35 cent. noir sur jaune (chiffr. maigre)......... 10 »
5 — 35 — noir sur jaune (chiffr. gras)......... 10 »

COLIS POSTAUX

1891. *Type n°* **68** *avec la surch. en rouge* INDO CHINE TIMBRE **COLIS POSTAUX**

10 cent. noir sur mauve........ 1 »

MADAGASCAR (Afrique).

1889. *Type n°* **68**, *surcharge droite ou oblique de la valeur, en chiffres antiques gras.*

05 sur 10 cent. noir sur mauve.. 3 »
05 — 25 — noir sur rose.... 3 »
25 — 40 — vermillon....... 3 »

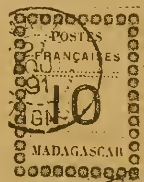
Même type, surcharge renversée.

25 sur 40 cent. vermillon....... 5 »
05 — 25 — noir sur rose.... 5 »

1891. *Même type, chiffres plus gros, surcharge noire droite ou oblique.*

05 sur 40 cent. vermillon....... 2 »
15 sur 25 — noir sur rose.... 2 »
5 sur 10 — noir sur mauve. 4 »
5 sur 25 — noir sur rose.... 2 »

1891. *Composition typographique, type n°* **87**, *coul. sur coul. non piq.*



Type n° 87.

5 cent. noir sur vert........... » 30
10 — noir sur bleu.......... » 60
15 — bleu sur bleu.......... » 75
25 — brun sur jaune........ 1 »
1 fr. noir s. jaune burelé rouge 3 »
5 — noir s. lilas burelé rouge. 10 »

1895. *Type n°* **63** *surchargé sur trois lignes* POSTE FRANÇAISE MADAGASCAR.

5 cent. vert, surch. vermillon... » 05
10 — noir sur lilas, surch. vermillon.............. » 10
15 — bleu, surch. vermillon.. » 15
25 — noir sur rose, surch. vermillon.............. » 30
40 — vermillon, surch. noire. » 50
50 — carmin — » 60
75 — violet sur jaune, surch. vermillon........... 1 »
1 fr. bronze, surch. noire... 1 25
5 — lilas, — .... 6 »

CARTES POSTALES, *même surcharge.*

10 cent. surch. vermillon....... » 15
10 + 10 — .... » 30

Cartes de franchise privée (non off.).

Carte simple.................. » 10
Carte double.................. » 25

MARTINIQUE (Antilles).

1886. *Type n°* **68** surchargé **MARTINIQUE** *avec chiffre genre de type n°* **88**.

5 cent. sur 20 cent. brique sur vert petit 5..... 1 »

5 cent. sur 20 cent. brique sur vert gros 5..... » 50
05 — 20 — brique sur vert gros 05..... 1 25



Type n° 88.

Même type avec MQE *avec valeur en petits chiffres.*

15 cent. s. 20 cent. brique s. vert. 1 25

Même type, surcharge renversée.

15 cent. s. 20 cent. brique s. vert. 2 »

Même type avec MQE *plus petit.*

15 cent. s. 20 cent. brique s. vert. 5 »

1887-88. *Même genre avec* **MARTINIQUE**. *Type n°* 88.

015 sur 20 cent. brique sur vert. » 50

La même surcharge renversée.

015 sur 20 cent. brique sur vert. 2 »

Même type.

015 sur 20 cent. brique sur vert. 1 »
01 — 20 — — — » 50

Même type, surcharge renversée.

01 sur 20 cent. brique sur vert.. 2 »

Même type, valeur suivie d'un c.

01 c. sur 2 cent. brun.......... » 20
01 c. — 4 — brun s. azuré. » 50
05 c. — 4 — — » 50
15 c. — 20 — brique sur vert. » 50
15 c. — 4 — brun sur azuré. » 75

Même type valeur en haut et **MARTINIQUE** *en bas.*

15 c. sur 20 cent. brique sur vert. 1 »

Même type avec la valeur seule en haut.

15 c. sur 20 cent. brique sur vert. 2 »

1891. *Type n°* 88.

05 c. s. 10 cent. noir s. mauve.. » 30
05 c. s. 20 — brique sur vert. » 20
05 c. s. 30 — brun.......... » 50
05 c. s. 35 — jaune clair.... » 50
05 c. s. 35 — jaune foncé.... » 50
05 c. s. 40 — vermillon....... » 50
15 c. s. 20 — brique sur vert. » 50
15 c. s. 25 — noir sur rose... 3 50
15 c. s. 75 — carmin........ 3 »

Variétés : 5 penché à droite.

05 c. sur 10 cent. noir sur mauve. 3 »
05 c. — 20 — brique sur vert. 3 »
05 c. — 30 — brun......... 3 »
05 c. — 35 — jaune......... 5 »
05 c. — 40 — vermillon..... 3 »
15 c. — 20 — brique sur vert. 3 »
15 c. — 25 — noir sur rose.. 3 »
15 c. — 75 — carmin....... 10 »

Les mêmes, surcharge renversée.

05 c. sur 20 cent. brique sur vert. 3 »
05 c. — 35 — jaune........ 3 »
15 c. — 25 — noir sur rose.. 3 »

Même type avec TIMBRE-POSTE *en plus, valeur au milieu.*

01 c. sur 2 cent. brun......... » 50

1892. *Même type avec millésime en haut* 1892 *et la valeur en bas,* **MARTINIQUE** *au milieu.*

05 c. sur 25 cent. noir sur rose.. » 25
15 c. — 25 — — — » 40

Variétés : 5 penché à droite.

05 c. sur 25 cent. noir sur rose. 3 »
15 c. — 25 — — — 2 »

Même type avec **MARTINIQUE** *en bas.*

5 c. sur 25 cent. noir sur rose.. » 25
15 c. — 25 cent. — — — » 50

Variétés : 5 penché à droite.

5 c. sur 25 cent. noir sur rose.. 4 »
15 c. — 25 — — — 3 »

Les mêmes avec erreur : **95** *au lieu de* **05.**

95 c. — 25 cent. noir sur rose.	*10	»

1882 *pour 1892.*

05 c. sur 25 cent. noir sur rose..	*10	»
15 c. — 25 — — —	*10	»

1891. *Chiffres-taxe des colonies type n°* **89** *surchargés en noir.*



Type n° 89.

05 cent. sur 5 cent. noir.......	10	»
05 — — 15 —	»	50
15 — — 20 —	»	50
15 — — 30 —	»	90

Même type surcharge rouge.

05 cent. sur 10 cent. noir	»	75
05 — — 15 —	2	50
15 — — 20 —	1	25

Les mêmes, chiffre 5 penché à droite, surcharge noire.

05 cent. sur 15 cent. noir.......	2	»
05 — — 15 —	3	»
15 — — 30 —	4	»

Les mêmes, surcharge renversée.

15 cent. sur 20 cent. noir.......	10	»
15 — — 30 —	10	»

Variété avec **MARTINIQUE** *en haut et* TIMBRE POSTE *en bas.*

15 cent. sur 15 cent. noir.......	5	»

Avec erreurs typographiques :

TIMBRE POSTR.

05 cent. sur 15 cent. noir........	10	»

TIMBBE-POSTE

15 cent. sur 20 cent. noir.......	10	»

TIMBRE-POSUE

15 cent. sur 20 cent. noir.......	10	»

TIMBRE-PCSTE

05 cent. sur 5 cent. noir........	5	»

TIMBRES-TAXE.

1887. *Chiffres-taxe des colonies type n°* **15** *surchargé en rouge* MARTINIQUE *en diagonale de haut en bas et de gauche à droite.*

1 cent. noir................	»	50
2 — —	»	50
3 — —	»	50
4 — —	»	50
5 — —	»	50
10 — —	»	50
15 — —	»	50
20 — —	1	»
30 — —	1	»
40 — —	1	»
60 — —	2	»
1 fr. brun rouge..........	3	»
2 — —	5	»
5 —	10	»

CARTES POSTALES

1882. *Inscriptions sans cadre :* MARTINIQUE. CARTE POSTALE, *deux lignes pour l'adresse.*

Sans valeur, rose (revers blanc).	4	»

1884. *Cadre formé de grecques, à droite espace réservé pour le timbre, 4 lignes pour l'adresse : légende sur 6 lignes :* MARTINIQUE CARTE POSTALE *prix pour l'intérieur de la colonie 10 centimes.*

Prix pour tous les pays compris dans l'Union postale universelle ou pays assimilés, 10 c.

Sans valeur, noir sur vert, revers blanc......................	3	»
Sans valeur, noir sur vert, revers jaune......................	3	»

1885. *La même ; les mots suivants sont supprimés : prix pour l'intérieur de la colonie.*

Sans valeur, noir sur rose, revers blanc......................	1	»

La même, avec prix pour l'intérieur de la colonie 10 c., *sans avis à droite.*

Sans valeur, noir sur vert, revers blanc .... 1 »

TIMBRES FISCAUX. — QUITTANCES.

1884. *Composition typographique grandeur du type n°* **33**, *cadre renfermant un autre cadre ovale, contenant les inscriptions* MARTINIQUE 10 *centimes,* QUITTANCE *coul. sur bl. non piq.*

10 cent. bleu .... 1 »

NOSSI-BÉ (Afrique).

1889. *Type n°* **10** *non piq., surcharge en chiffres bleus.*

25 cent. sur 40 vermillon (petits chiffr.) .... 120 »
25 — sur 40 vermillon (gros chiffr.) .... 30 »

Type n° **68**, *surcharge bleue, petits chiffres.*

5 cent. s. 10 cent. noir mauve... 50 »
5 — s. 20 cent. brique s. vert.. 50 »

Même type, gros chiffres.

5 cent. sur 10 cent. noir sur mauve .... 30 »
5 — sur 20 cent. brique sur vert .... 40 »
15 — sur 20 cent. brique sur vert .... 30 »
25 — sur 30 cent. brun ...... 30 »
25 — — 40 — vermillon.. 30 »

1890. *Type n°* **68** *avec* NSB / 25 c. *en surcharge noire.*

25 cent. sur 20 cent. brique sur vert .... 25 »
25 — sur 75 cent. carmin. .. 25 »
25 — sur 1 franc bronze...... 25 »

Même type avec surcharge modifiée.

N S B
0 25

25 cent. sur 20 cent. brique sur vert .... 25 »
25 — sur 75 cent. carmin .... 25 »
25 — — 1 franc bronze..... 25 »

Même type avec surcharge encadrée d'un double filet NSB. / 25

25 cent. sur 20 cent. brique sur vert .... 25 »
25 — sur 75 carmin .... 25 »
25 — — 1 franc bronze .... 25 »

Variétés du même.

25 cent. sur 20 cent. brique sur vert avec lettres et chiffres gras .... 50 »
25 — sur 1 franc bronze avec lettres grasses et petits chiffres .... 75 »

NOTA. Il existe plusieurs variétés de cadres pour chaque valeur.

1893. *Type n°* **68** *avec* NOSSI BE / 25

25 c. sur 20 cent. brique sur vert. 2 »
50 c. — 10 — noir sur mauve. 2 »
75 c. — 15 — bleu.......... 7 »
1 fr. — 5 — vert .... 8 »

Les mêmes, surcharge renversée.

50 cent. sur 10 cent. noir sur mauve..................... *10 »
1 franc sur 5 cent. vert........ *15 »

Même type, surcharge en diagonale avec nossi-be *en minuscules.*

10 cent. noir sur mauve, surch. vermillon 1 50
15 — noir sur mauve, surch. carmin 1 50
15 — bleu, surch. noire ..... 2 »
20 — brique sur vert, surch. bleue.............. 2 »

Même type avec lettres majuscules.

20 cent. brique sur vert, surch. bleue............... 5 »

TIMBRES-TAXE

1891. *Type n°* **68** *surchargé en noir :*

NOSSI-BÉ

CHIFFRE-TAXE

0.20

A PERCEVOIR

0,20 sur 1 cent.	noir sur bleuté.	15	»
0,30 — 2 —	brun.........	15	»
0,35 — 4 —	brun sur azur.	15	»
0,35 — 20 —	brique sur vert.	15	»
0,50 — 30 —	brun..........	10	»
1 fr. — 35 —	noir sur jaune.	10	»

Les mêmes, surcharge renversée.

0,20 sur 1 cent.	noir sur mauve.	*50	»
0,30 — 2 —	brun.........	*50	»
0,35 — 4 —	brun sur azur.	*50	»
0,35 — 20 —	brique sur vert.	*50	»
0,50 — 30 —	brun.........	*50	»
1 fr. — 35 —	noir sur jaune..	*50	»

Même type sans le mot chiffre-taxe, *la valeur suivie d'un* c *en lettres allongées.*

5 c. sur 20 cent.	brique sur vert.	10	»
10 c. — 15 —	bleu...........	10	»
15 c. — 10 —	noir sur mauve.	8	»
25 c. — 5 —	vert...........	5	»

Les mêmes, surcharge renversée.

5 c. sur 20 cent.	brique sur vert.	*10	»
10 c. — 15 —	bleu..........	*10	»
15 c. — 10 —	noir sur mauve.	*10	»
25 c. — 5 —	vert...........	*10	»

Même type, lettres grasses.

5 c. sur 20 cent.	brique sur vert..	6	»
10 c. 15 —	bleu...........	6	»
15 c. — 10 —	noir sur mauve..	6	»
25 c. — 5 —	vert...........	6	»

Les mêmes, surcharge renversée.

5 c. sur 20 cent.	brique sur vert.	*10	»
10 c. — 15 —	bleu.........	*10	»
15 c. — 10 —	noir sur mauve.	*10	»
25 c. — 5 —	vert..........	*10	»

Même type, les chiffres sont précédés d'un 0.

0,10 sur 5 cent.	vert...........	3	»
0,15 — 20 —	brique sur vert.	4	»
0,25 — 75 —	carmin	10	»
0,25 — 20 —	brique sur vert (erreur).......	50	»

Même type, surcharge renversée.

0,25 sur 75 cent. carmin...... 20 »

TIMBRES FISCAUX PROPORTIONNELS POUR EFFETS DE COMMERCE

1894. *Type n°* **52** *portant en dessous la date :* COLONIE DE NOSSI-BÉ *sur deux lignes. La valeur est en chiffres plus petits que pour les timbres de la métropole, couleur sur blanc, non piqués.*

10 cent.	gris, valeur carmin....	»	10
20 —	— — —	»	10
30 —	— — —	»	10
40 —	— — —	»	20
50 —	— — —	»	20
60 —	— — —	»	25
70 —	— — —	»	25
80 —	— — —	»	50
90 —	— — —	»	25
1 fr.	— — violet foncé.	»	25
2 —	— — — .	»	25
3 —	— — — .	»	50
4 —	— — — .	»	25
5 —	— — — .	»	25
6 —	— — — .	»	60
7 —	— — — .	»	75
8 —	— — — .	»	75
9 —	— — — .	1	50
10 —	— — — .	»	50

NOUVELLE-CALÉDONIE
(Océanie).

1860. *Effigie de Napoléon III, lithographiée genre du type n°* **3**.

10 cent. gris sur blanc .... 40 »

1881. *Type n°* **10**, *lettres* NCE *serrées, genre du type n°* **90**.

25 sur 35 cent.	noir sur jaune.	10	»
5 — 40	— vermillon......	6	»
25 — 75	— carmin........	15	»



Type n° 90.

Les mêmes, surcharge renversée.

25 sur 35 cent.	noir sur jaune..	10	»
5 — 40	— vermillon......	10	»
25 — 75	— carmin........	15	»

Même type avec 05 *au lieu de* 5.

05 sur 40 cent. vermillon...... 1 »

1883-84. *Même type, lettres* N C E *écartées, type n°* **90** (*exact*).

5 cent. sur 75 cent.	groseille....	2	»
5 — sur 75 —	carmin.....	1	»
5 — sur 40 —	vermillon...	1	»

Les mêmes, surcharge renversée.

5 sur 75 cent.	groseille.........	2	»
5 — 75 —	carmin..........	1	»
5 — 40 —	vermillon........	1	»

1886. *Type n°* **68** N C E *en lettres doubles, gros* **5** c.

5 c. sur 1 fr. bronze............ » 75

Le même, surcharge renversée.

5 c. sur 1 fr. bronze............ 1 »

Même type N C E en lettres antiques.

5 c. sur 1 fr. bronze........... » 50

Le même, surcharge renversée.

5 c. sur 1 fr. bronze........... 5 »

Même type, chiffres gras.

5 c. sur 1 fr. bronze............ 2 50

1891. *Type n°* **91**, *mais petits chiffres, sur le type n°* **10**.



Type n° 91.

10 c. sur 40 cent. vermillon..... 1 50

Le même, surcharge renversée.

10 c. sur 40 cent. vermillon..... 1 50

Même surcharge sur le type n° **68**.

10 c. sur 40 cent. vermillon..... » 50

Le même, surcharge renversée.

10 c. sur 40 cent. vermillon..... » 50

Chiffres plus gros, type n° **91** (exact).

10 c. sur 30 cent. brun......... » 40

Le même, surcharge renversée.

10 c. sur 30 cent. brun......... » 40

1892. *Type n°* **92**, *surcharge noire.*

5 sur 20 cent.	brique sur vert..	»	50
5 — 75 —	carmin.........	»	50
10 — 1 fr.	bronze..........	»	50



Type n° 92.

Les mêmes, surcharge renversée.

5 sur 20 cent.	brique sur vert...	»	50
5 — 75 —	carmin..........	»	50
10 — 1 fr.	bronze..........	»	50

Même type, surcharge bleue.

5 sur 75 cent.	carmin..........	»	50
10 — 1 fr.	bronze.........	»	50

Les mêmes, surcharge renversée.

5 sur 75 cent. carmin.......... » 50
10 — 1 fr. bronze............. » 50

Type n° **10,** *avec surcharge noire* N^{ELLE} CALÉDONIE *en diagonale, comme sur le type n°* **93.**


Type n° 93.

20 cent. brique sur vert....... 6 »
35 — noir sur jaune........ 2 »
40 — vermillon............ 10 »
1 fr. vert-bronze........... 2 »

Même surcharge, type n° **93.**

5 cent. vert.................. » 60
10 — noir sur mauve........ » 75
15 — bleu.................. 1 25
20 — brique sur vert......... 1 »
25 — noir sur rose.......... » 50
25 — jaune................. 1 50
30 — brun.................. 1 25
35 — noir sur jaune........ 2 50
40 — rouge................ 15 »
75 — rose................. 2 50
1 fr. olive.............. .. 3 »

TIMBRES MILITAIRES

1893. *Composition lithographique. Drapeau déployé dans un rectangle, en haut N^lle Calédonie, en bas Correspondance militaire.*

Sans valeur, bleu, rouge et noir.. 5 »
— — — — et doré . 5 »
10 cent. — — et noir . 5 »

Même genre, faisceau de 2 drapeaux, la valeur dans une petite pyramide.

25 cent. gris bronzé (il y a 4 variétés)...................... 4 »

TIMBRES FISCAUX

1881. *Timbres proportionnels de France de 1874, type n°* **51** *surchargés* 2/3 *en moins.*

» 15 et 2/3 en moins bleu et noir.. » 50
» 30 — — .. » 50
» 45 — — .. » 50
» 60 — — .. » 75
» 75 — — .. » 75
» 90 — — .. » 75
1 50 — — .. 1 »
3 » — — .. 1 »

OBOCK (Afrique, golfe d'Aden).

1892. *Type n°* **68** **OBOCK** *surcharge* cintrée *noire.*

1 cent. noir sur bleuté......... » 50
2 — brun................... » 50
4 — brun sur bleuté....... 3 »
5 — vert.................. » 25
10 — noir sur mauve........ » 50
15 — bleu................. » 50
25 — noir sur rose.......... » 25
35 — noir sur jaune......... 1 25
40 — vermillon............ 2 50
75 — carmin................ 4 »
1 fr. bronze................ 5 »

Type n° **94** *avec* **OBOCK** *seul en surcharge droite noire.*

4 cent. brun sur bleuté........ 1 »
5 — vert.................. » 30
10 — noir sur mauve........ » 30
15 — bleu................. » 50
20 — brique sur vert......... » 75
25 — noir sur rose.......... » 25
40 vermillon............ 1 »
75 — carmin................ 2 »
1 fr. bronze................ 2 »

Type n° **94** *avec valeur en coul. et* **OBOCK** *en noir, valeur en surcharge rouge.*


Type n° 94.

1 sur 25 cent. noir sur rose....	»	25
2 — 10 — noir sur mauve..	1	50
2 — 15 — bleu...........	»	50
5 — 25 — noir sur rose....	»	50
20 — 10 — noir sur mauve..	4	»
30 — 10 — noir sur mauve..	4	»
35 — 25 — noir sur rose....	4	»
75 — 1 fr. bronze.........	5	»

Valeur surcharge noire.

4 sur 15 cent. bleu.............	»	50
4 — 25 — noir sur rose.....	1	»

Valeur surcharge violette.

5 fr. sur 1 fr. bronze...........	20	»

1893. *Timbres spéciaux triangulaires. Types nos* **95** *et* **96**.



Type n° 95.

2 fr. vert-bronze...........	5	»
5 — vermillon............	15	»



Type n° 96.

1894. *Timbres rectangulaires type n°* **97**.

1 cent. noir inscript. rouge....	»	05
2 — lilas — verte.....	»	05
4 — mauve — orange...	»	05
5 — vert — brune.....	»	05
10 — noir — verte......	»	05
15 — bleu — vermillon.	»	15
20 cent. orange inscript. brune..	»	20
25 — noir — bleue..	»	05



Type n° 97.

30 — bistre inscript. verte....	»	25
40 cent. vermillon — bleu vert.	»	30
50 — carmin — bleu vif..	»	25
75 — lilas — orange...	»	50
1 fr. vert-olive — violet....	1	»

Types triangulaires n° **98**.



Type n° 98.

2 fr. violet centre orange....	*2	»
5 — bleu — carmin....	*5	»
10 — rouge — lilas......	*10	»
25 — brun — bleu.....	*25	»
50 — lilas — vert......	*50	»

1893. *Type n°* **97**, ENVELOPPES.

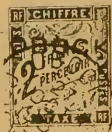
5 cent. vert et brun...........	»	10
15 — bleu et carmin........	»	20
25 — noir et bleu...........	»	30

TIMBRES-TAXE

1892. *Chiffres-taxe des colonies, type n°* **15**, *surcharge* **OBOCK** *cintrée noire.*

5 cent. noir...............	*100	»
10 — —	4	»
30 — —	4	»
60 — —	4	»

*Même type, surcharge droite type n° **99**.*



Type n° 99.

1 cent. noir	3	»
2 — —	3	»
3 — —	3	»
4 — —	3	»
5 — —	»	50
10 — —	»	50
15 — —	»	50
20 — —	»	75
30 — —	1	»
40 —	1	50
60 — —	2	»
1 fr. brun rouge	5	»
2 — —	10	»
5 — —	20	»

Les mêmes avec surch. violette.

5 cent. noir	»	50
10 — —	»	75
15 — —	»	75
1 fr. brun rouge	5	»

CARTES POSTALES

Surcharge droite **OBOCK** *noire.*

10 cent. noir sur mauve	5	»
10 + 10 cent. noir sur vert d'eau.	5	»

RÉUNION (Ile de) (Afrique).

1852. *Composition typographique, types nos **100** et **101**.*





Types n° 100 et 101.

15 cent. noir sur azuré	1200	»
30 — —	1200	»

1886. *Les mêmes réimprimés.*

15 cent. noir sur bleuté	5	»
30 — — —	5	»

1885-86. *Type n° **102**.*



Type n° 102.

5 cent. sur 40 vermillon	5	»
25 — — 40 —	1	»

*Même genre de surcharge sur le type n° **5** (colonies) non piq.*

5 cent. sur 30 cent. brun pâle	»	50
5 — — 30 cent. brun foncé	»	50

*Même genre de surcharge sur le type n° **7** (colonies) non piq.*

5 cent. sur 40 vermillon	1	»
5 — — 40 orange	1	50

*Type n° **103** non piq.*

5 cent. sur 40 vermillon	1	50
10 — — 40 —	»	50
5 — — 30 brun	»	50
20 — — 30 —	»	75



Type n° 103.

Les mêmes surcharges renversées.

25 cent. sur 40 vermillon (aigle).	50	»
5 — — 40 vermillon (aigle).	30	»
5 — — 30 brun (Napoléon).	30	»
5 — — 40 vermillon (Cérès).	30	»
5 — — 40 — (groupe).	50	»
20 — — 30 brun (groupe)	25	»

Erreur 52 au lieu de 25.

52 c. sur 40 c. (aigle) vermillon. 50 »

1891. *Surcharge* REUNION (*sans accent*). *Type n°* **104.**



Type n° 104.

40 cent. vermillon .... 5 »
80 — carmin .... 3 »

Sur le type n° **10.**

30 cent. brun .... 1 »
40 — vermillon .... 1 »
75 — carmin .... 8 »
1 fr. bronze................ 2 »

Sur le type n° **68.**

1 cent. noir sur azuré .... » 10
2 — brun.................. » 10
4 — brun sur azuré .... » 15
5 — vert .... » 05
10 — noir sur mauve........ » 05
15 — bleu .... » 05
20 — brique sur vert .... » 50
25 — noir sur rose.......... » 05
35 — noir sur jaune clair.... 1 »
35 — noir sur jaune foncé... 1 »
40 — vermillon .... 1 »
75 — carmin .... 5 »
1 fr. bronze................ 5 »

Les mêmes, surcharge renversée.

1 cent. noir sur bleuté .... 1 »
2 — brun.................. 1 »
10 — noir sur mauve .... 1 »
15 — bleu.................. 1 »
25 — noir sur rose........... 1 50
40 — vermillon.............. 1 50

Avec surcharge RÉUNION (*avec accent*), *type n°* **104.**

40 cent. orange................ 5 »
80 — carmin .... 2 »

Sur le type n° **10.**

40 cent. vermillon .... 5 »

Sur le type n° **68.**

1 cent. noir sur bleuté........ 1 »
2 — brun .... » 25
5 — vert .... 3 »
10 — noir sur mauve........ 3 »
15 — bleu.................. 2 50
25 — noir sur rose.......... 4 »

Avec erreurs typographiques : ƎUNIO, *type n°* **104.**

80 cent. carmin .... 20 »

ÉUNION, *type n°* **104.**

40 cent. vermillon .... 20 »
80 — carmin .... 20 »

REUNION *sur le type n°* **10.**

30 cent. brun................. 50 »

Sur le type n° **68.**

4 cent. brun sur bleuté....... 20 »

RUNION *sur le type n°* **68.**

1 cent. noir sur bleuté........ 10 »
2 — brun................. 10 »
4 — brun sur bleuté....... 10 »
5 — vert .... 10 »
10 — noir sur mauve....... 10 »
15 — bleu................. 10 »
20 — brique sur vert....... 10 »
25 — noir sur rose......... 5 »
35 — noir sur jaune........ 20 »
40 — vermillon............ 20 »
75 — carmin............... 20 »
1 fr. bronze............... 10 »

RLUNION *sur le type n°* **68.**

1 cent. noir sur bleuté........ 5 »
2 — brun................. 5 »
4 — brun sur bleuté....... 5 »
5 — vert................. 2 »
10 — noir sur mauve....... 2 »
15 — bleu................. 1 50
20 — brique sur vert.. ..... 3 »
25 — noir sur rose......... 1 »

35 cent. noir sur jaune........	5	»
40 — vermillon...........	4	»
75 — carmin..............	10	»

REUINON *sur le type n°* **68.**

2 cent. brun rouge...........	10	»

REUNIN *sur le type n°* **68.**

2 cent. brun rouge...........	10	»

REUNOIN *sur le type n°* **68.**

5 cent. vert.................	10	»

RUENION *sur le type n°* **68.**

5 cent. vert.................	10	»

RÉUNIOU *sur le type n°* **68.**

1 cent. noir sur bleu..........	10	»

REUN ON *sur le type n°* **68.**

2 cent. brun.................	5	»
4 — brun sur bleuté.......	5	»
5 — vert.................	5	»
25 — noir sur rose.........	5	»
35 — noir sur jaune........	10	»

1891. *Surcharges diverses avec nouvelles valeurs sur le 20 cent. brique sur vert type n°* **68.**

Avec REUNION *petits chiffres.*

02 c. sur 20 cent.............	»	10
15 c. — 20 —	»	20

Variété sans c *après les chiffres.*

02 sur 20 cent................	1	»
15 — 20 —	1	50

Avec RUNION.

02 c. sur 20 cent.............	10	»
15 c. — 20 —	5	»

Avec PEUNION.

02 c. sur 20 cent.............	10	»
15 c. — 20 —	10	»

Avec REUNION *(surcharge renversée).*

02 c. sur 20 cent.............	10	»
15 c. — 20 —.............	10	»

Avec RLUNION.

02 c. sur 20 cent.............	2	»
15 c. — 20 —	3	»

Avec RIUNION.

2 c. sur 20 cent.............	10	»
15 c. — 20 —	10	»

Avec RÉUNION *et gros chiffre.*

2 1er type. **2** 2e type. **2** 3e type.

2 sur 20 cent. 1er type.........	»	20
2 — 20 — 2e —	»	20
2 — 20 — 3e —	»	20

Avec REUNION.

2 sur 20 cent. 2e type.........	1	»
2 — 20 — 3e —	2	»

Avec RÉUNOIN.

2 sur 20 cent. 1er type.........	2	»

Avec RUÉNION.

2 sur 20 cent. 1er type.........	2	»
2 — 20 — 2e —	2	»

1893. *Type n°* **68** *surcharge 2 cent. en trois types différents sur le 20 cent. brique sur vert.*

2 c. sur 20 cent. 1er type.......	»	50
2 c. — 20 — 2e —	»	10
2 c. — 20 — 3e —	»	50

TIMBRES-TAXE

1889. *Composition typographique, type n°* **105** *noir sur bl. non piq.*



Type n° 105.

5 cent. noir.................	1	50
10 — —	1	50

20 cent. noir 1 50
30 — — 1 50

1892. *Même type sur papier jaunâtre.*

5 cent. noir................. 1 50
10 — — 1 50
15 — — 1 50
30 — — 1 50

COLIS POSTAUX

1890. *Type n°* **106** *noir sur coul. non piq.*



Type n° 106.

10 cent. noir sur jaune........ » 30

CARTES POSTALES

1874. *Cadre formé par un filet, espace pour le timbre à droite; légende :* île de la Réunion, CARTE POSTALE *destinée à circuler à découvert dans la circonscription du même bureau. Prix 5 centimes.*

Sans valeur noir sur blanc..... 3 »

Cadre fleuronné, genre du type n° **17**, *même aspect et même légende que la carte française de 1874.*

Sans valeur noir sur blanc..... 2 »

Autre cadre, même genre, avec les mots île de la Réunion *et quatre lignes pour l'adresse.*

Sans valeur noir sur blanc..... 2 »

1876. *Cadre fleuronné, genre du type n°* **20.**

Sans valeur noir sur blanc..... » 75

1882. *Ornements des angles modifiés.*

Sans valeur noir sur blanc..... » 30

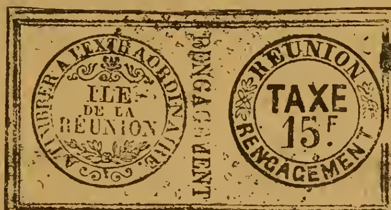
TAXE D'ENGAGEMENT. — TIMBRES FISCAUX.

1872. *Genre du type n°* **107,** *impression typographique coul. sur coul. A droite Justice imprimée en noir, à gauche timbre sec impérial. En travers le mot* TAXE D'ENGAGEMENT.

2 fr. rouge sur jaune .... » 20
4 — — .... » 20
6 — — .... » 25
8 — — .... » 30
10 — — .... » 50

1889. *Même genre; à droite cachet noir* île de la Réunion, *à gauche cachet noir renfermant la valeur et la durée, entre les deux cercles les mots* ENGAGEMENT *en bleu ainsi que le cadre. Type n°* **107.**

4 fr. 1 an sur jaune......... » 50
8 — 2 — — .... » 50
12 — 3 — — .... 1 »
16 — 4 — — .... 2 »
20 — 5 — — .... 2 »



Type n° 107.

TAXE DE RENGAGEMENT

1878. *Type n° **107**, les cachets imprimés en noir, l'inscription et le cadre en bleu sur jaune.*

3 fr. sur jaune	»	25
6 — —	»	50
9 — —	»	75
12 — —	1	»
15 — —	1	50

1879. *Taxe nouvelle ajoutée à la main, même type, même impression.*

3 fr. surcharge 5.25 sur jaune.	»	50
6 — — 10.50 —	»	75
9 — — 15.75 —	1	»
12 — — 21 —	1	50
15 — — 26.25 —	3	»

1881. *Type n° **107** avec la valeur nouvelle en un cachet rouge, mis dessus le mot* RENGAGEMENT.

3 fr. surcharge 5.25 sur jaune.	»	30
6 — — 10.50 —	»	50
9 — — 15.75 —	»	75
12 — — 21 » —	1	50
15 — — 26.25 —	2	50

1882. *Type n° **107** taxe nouvelle, impression noire et bleue sur jaune.*

5 25 sur jaune	»	25
10 50 —	»	60
15 75 —	1	»
21 » —	1	25
26 25 —	1	75

SAINT-PIERRE ET MIQUELON
(Amérique du Nord).

1885. *Type n° **68**, surchargé en gros chiffre* **5** *et lettres* SPM.

5 sur 2 cent. brun	30	»
5 — 4 — brun sur bleuté...	10	»

Les mêmes, surcharge renversée.

5 sur 2 cent. brun	50	»
4 — 4 — brun sur bleuté...	50	»

*Type n° **10** surcharge 25, même disposition.*

25 sur 1 fr. olive	25	»

Le même, surcharge renversée.

25 sur 1 fr. olive	50	»

1885. *Type n° **10** avec valeur et* S P M *en caractères gothiques.*

05 sur 40 cent. vermillon	1	»
10 — 40 — —	1	»
15 — 40 — —	1	»

Les mêmes, surcharge renversée.

10 sur 40 cent vermillon	3	»
15 — 40 — —	3	»

*Type n° **10**, 05 et* SPM *en surcharge noire.*

05 sur 35 cent. jaune clair	1	25
05 — 35 — jaune foncé	1	50
05 — 75 — carmin	5	»
05 — 1 franc bronze	1	»

Même surcharge sur le type n° **68**.

05 sur 20 cent. brique sur vert.	1	»

1886. *Composition rudimentaire sur papier blanc* PD *et valeur en noir.*

5 cent. blanc	*20	»
10 — —	*20	»
15 — —	*20	»

1891. *Type n°* **108** *grands chiffres.*


Type n° 108.

15 sur 30 cent. brun	1	»
15 — 35 — noir sur jaune..	8	»
15 — 40 — vermillon	»	75

Même type, petits chiffres.

15 sur 35 cent. noir sur jaune..	*50	»

Les mêmes, surcharge renversée, grands chiffres.

15 sur 30 cent. brun .... 5 »
15 — 35 — noir sur jaune... 5 »
15 — 40 — vermillon........ 5 »

Variétés : grands chiffres avec C large.

15 sur 30 cent. brun 2 50
15 — 35 — noir sur jaune... 2 50
15 — 40 — vermillon....... 2 50

1891. *Type n°* **68** *surchargé en noir, en diagonale* St PIERRE Mon, *de bas en haut et de gauche à droite, comme le type n°* **109**.

1 cent. noir sur bleuté .... » 10
2 — brun.................. » 10
4 — brun sur bleuté........ » 50
5 — vert.................. » 10
10 — noir sur mauve........ » 10
15 — bleu.................. » 10
20 — brique sur vert........ » 15
25 — noir sur rose .... » 05
30 — brun.................. 1 »
35 — noir sur jaune......... 5 »
40 — vermillon............. 2 »
75 — carmin .... 3 »
1 fr. bronze................ 3 »

Les mêmes, surcharge renversée.

1 cent. noir sur bleuté......... » 50
2 — brun.................. » 50
4 — brun sur bleuté........ 2 »
10 — noir sur mauve........ 1 »
35 — noir sur jaune......... 15 »
75 — carmin .... 10 »
1 fr. bronze................ 5 »

Les mêmes, surcharge rouge.

1 cent. noir sur bleuté......... » 10
2 — brun.................. » 20
4 — brun sur bleuté........ » 50
10 — noir sur mauve........ » 30

Les mêmes, surcharge renversée.

1 cent. noir sur bleuté.......... » 50
2 — brun .... » 50
4 cent. brun sur bleuté........ 2 »
10 — noir sur mauve........ 1 »

1892. *Type n°* **109**.


Type n° 109.

1 cent. s. 5 cent. vert......... » 20
2 — 10 — noir s. mauve. » 20
4 — 20 — brique sur vert. » 20

Même type.

1 cent. sur 10 cent. noir sur mauve. » 20
2 — — 15 — bleu...... » 20
4 — — 30 — brun...... » 50
4 — — 40 — vermillon . » 50

Même type.

1 cent. sur 25 cent. noir sur rose.. » 20
2 — — 25 — — » 20
4 — — 25 — — » 50

Type n° **110**, *chiffre clair.*



Type n° 110.

1 cent. sur 5 cent. vert......... » 20
2 — — 5 — — .... » 20
4 — — 5 — — .... » 30

Même type, chiffre plein.

1 cent. sur 25 cent. noir sur rose.. » 20
2 — — 25 — — » 20
4 — — 25 — — » 30

1892. *Chiffres-taxe type n°* **15** *colonies, surcharge en diagonale en rouge* St PIERRE Mon et T P (*le nom se trouvant entre les deux lettres*).

10 cent. noir.................. » 50

20 cent. noir	»	50
30 — —	»	50
40 — —	»	75
60 — —	1	»

Avec surcharge noire.

1 fr. brun rouge	3	»
2 — —	4	»
3 — —	10	»

TIMBRES-TAXE

1892. *Type n°* **15** (*des colonies*) *surchargé* St PIERRE Mon *en diagonale, surcharge rouge.*

5 cent. noir	»	50
10 — —	»	50
15 — —	»	50
20 — —	»	50
30 — —	»	50
40 — —	»	75
60 — —	1	»

Surcharge noire.

1 fr. brun rouge	3	»
2 — —	4	»

SÉNÉGAL (Afrique).

1887. *Type n°* **68** *avec nouvelle valeur, gros chiffres gras, nombreuses variétés surch. noire.*

5 sur 20 cent. brique sur vert (5 types)	2	»
10 — 20 — brique sur vert (8 types)	3	»
15 — 20 — brique sur vert (10 types)	1	50
5 — 30 — brun (3 types)	2	»
10 — 4 — brun sur bleuté (6 types)	2	»

1892. *Même type avec le mot* SÉNÉGAL *en diagonale, en surcharge noire.*

75 cent. sur 15 cent. bleu	5	»
1 fr. sur 5 cent. vert	5	»

Surcharge rouge.

1 fr. sur 5 cent. vert	25	»

SOUDAN FRANÇAIS (Afrique).

1894. *Type n°* **68** *avec* SOUDAN FRANÇAIS *en caractères allongés et nouvelle valeur en surcharge noire.*

015 sur 75 cent. carmin	20	»
025 sur 1 franc bronze	20	»

TAHITI (Océanie).

1882. *Type n°* **10** *surchargé* 25 *cent. en chiffres gros et difformes entre deux barres.*

25 c. sur 35 cent. noir sur jaune	50	»

Même surcharge sur le type n° **68**.

25 c. sur 35 cent. noir sur jaune	50	»

1884. *Type n°* **68** *avec la surcharge suivante droite ou transversale :*

TAHITI
5c

5 c. sur 20 cent. brique sur vert	50	»
10 c. — 20 cent. —	50	»
25 c. — 1 franc bronze	75	»

Les mêmes, surcharges renversées.

5 c. sur 20 cent. brique sur vert	100	»
10 c. — 20 — —	100	»
15 c. — 1 franc bronze	100	»

1893. *Type n°* **68** *avec* TAHITI *en noir en diagonale allant de bas en haut.*

1 cent. noir sur bleuté	10	»
4 — brun sur bleuté	10	»
5 — vert	1	»
10 — noir sur mauve	1	50
15 — bleu	1	»
20 — brique sur vert	1	»
25 — noir sur rose	1	»
35 — noir sur jaune	5	»

75 cent. carmin.............. 5 »
1 fr. bronze.............. 8 »

Même type, surcharge allant de haut en bas.

5 cent. vert................ 15 »
75 — carmin.............. 15 »
1 fr. bronze.............. 15 »

Type n° **111** *avec* 1893 TAHITI.



Type n° 111.

15 cent. bleu................ 2 »
20 — brique sur vert....... 2 »
25 — noir sur rose......... 4 »
75 — carmin.............. 5 »
1 fr. bronze.............. 8 »

BANDES

1884. *Impression au composteur de la surcharge de* 1884.

5 cent. noir................ 30 »
10 — noir................ 30 »

TIMBRES-TAXE

1893. *Chiffres-taxe type n°* **15** (*colonies*) *avec la surcharge* TAHITI *en noir.*

1 cent. noir................ 5 »
2 — — .... 5 »
3 — — .... 5 »
4 — — .... 5 »
5 — — .... 5 »
10 — — .... 5 »
15 — — .... 5 »
20 — — .... 2 »
30 — — .... 3 »
40 — — .... 5 »
60 — — .... 10 »
1 fr. brun rouge............ 25 »
2 — — .... 25 »

Même type avec 1893 *et* TAHITI (*genre du type n°* **111**).

1 cent. noir................ 5 »
2 — — .... 5 »
3 — — .... 5 »
4 — — .... 5 »
5 — — .... 5 »
10 — — .... 5 »
15 — — .... 5 »
20 — — .... 5 »
30 — — .... 3 »
40 — — .... 5 »
60 — — .... 10 »
1 fr. brun rouge............ 25 »
2 — — .... 25 »

FIN DU CATALOGUE

TABLEAU INDIQUANT LE MOUVEMENT DES OBJETS

ANNÉES	SERVICE INTÉRIEUR					
	LETTRES	OBJETS Recommandés	JOURNAUX	ÉCHANTILLONS et Papiers d'affaires.	IMPRIMÉS	TOTAL
1840	»	»	»	»	»	»
1850	148.463.000	293.500	58.147.000	?	30.135.000	237.038.500
1860	237.816.000	1.680.000	91.195.000	5.234.000	69.337.000	405.262.000
1870	243.203.000	3.591.000	229.411.000	3.113.000	95.193.000	574.512.000
1880	466.146.000[1]	8.126.000	290.329.000	28.256.000	297.525.000	1.090.382.000
1889	614.956.000[2]	18.761.000	390.985.000	40.782.000	408.338.000	1.473.822.000

1. Dont 27.572.000 cartes postales.
2. Dont 41.497.000 —

PARCOURS EN KILOMÈTRES DES AGENTS DES POSTES

ANNÉES	CHEMIN DE FER			VOITURE OU CHEVAL			A PIED		
	NOMBRE	JOURNALIER	ANNUEL	AGENTS	JOURNALIER	ANNUEL	AGENTS	JOURNALIER	ANNUEL
1860	136	18.456	6.006.440	2.157	126.070	46.016.280	1.031	22.872	8.348.180
1870	536	85.018	31.031.570	2.101	103.450	37.760.340	2.594	32.617	11.905.200
1880	1.000	146.063	53.303.480	2.098	94.282	34.413.570	3.524	39.718	14.497.070
1890	2.305	228.749	83.493.385	2.440	102.342	35.164.840	4.742	51.506	18.799.690

TRANSPORTÉS PAR LA DIRECTION DES POSTES

SERVICE EXTÉRIEUR ET TRANSIT				TOTAL GÉNÉRAL	AUGMENTATION	MONTANT des RECETTES ANNUELLES
LETTRES	OBJETS Recommandés	JOURNAUX et Imprimés	TOTAL			
»	»	»	»	»	»	46.094.700
11.037.500	22.700	6.340.500	17.400.700	254.439.200	»	43.541.500
25.685.000	170.800	13.372.000	39.227.800	444.489.800	190.050.600	63.416.800
38.149.000	311.000	20.242.000	58.702.000	633.214.000	198.724.200	72.500.000
85.444.000[3]	1.702.500	53.141.000	140.287.500	1.230.669.500	597.455.500	112.687.492
145.006.500[4]	3.590.000	117.098.000	265.694.500	1.730.516.500	499.847.000	156.256.500

3. Dont 2.444.000 cartes postales.
4. Dont 5.027.000 —

PRODUIT DES POSTES AVANT 1850

(La statistique par objets fait défaut.)

ANNÉES	TAXE des CORRESPONDANCES	ARTICLES D'ARGENT	TRANSIT	RECETTES DIVERSES[1]	TOTAL
1820	20.799.720	481.165	478.581	1.397.314	23.156.780
1830	30.134.800	659.870	610.620	2.322.360	33.727.650
1840	40.617.500	1.037.600	1.293.290	3.126.310	46.094.700

1. Produit des places dans les diligences, les paquebots et divers.

BIBLIOGRAPHIE

Bosquet. — *Dictionnaire raisonné des domaines.* (1775.)

Belloc. — *Les Postes françaises, recherches historiques; collection de lois, décrets et règlements.* (Paris, 1886.)

Bossakiewicz. — *Manuel du collectionneur de timbres-poste.* (Paris, 1879.)

Brunel (G.). — *Revue encyclopédique.* (Paris, 1894.)

Challamel (A.). — *La Poste ancienne et moderne : récits d'autrefois.* (Paris, 1884.)

Chardon (E.). — *Essai historique sur les origines de l'impôt du timbre en France.* (Tours, 1885.)

Comptes rendus par le ministre des postes et télégraphes. (1878 à 1890.)

Crole. — *Geschichte der deutschen Post von ihren aufängen bis zur Gegenwart.* (Eisenach, 1889.)

Hudemann (E.). — *Geschichte des römischen Postwesen während der Kaiserzit.* (Berlin, 1878.)

Hugonnet (P.). — *La Poste des califes et la Poste du schah.* (Paris, 1884.)

Leroy (Louis). — *Histoire du timbre-poste français.* (Bruxelles, s. d.)

Lequien de la Neufville. — *Origine des postes chez les anciens et chez les modernes.* (Paris, 1708.)

Moens. — *Le Timbre-Poste*, journal. (Bruxelles, 1860 à 1892.)

Paulian (L.). — *La Poste aux lettres.* (Paris, 1887.)

Ph. de B. — *Monographie des timbres fiscaux mobiles de la France.* (Paris, 1874.)

Rapport présenté par M. de Selves à M. le ministre du commerce. (Paris, 1890.)

Rolier. — *De Paris en Norvège en ballon.* (*Sur terre et sur mer.*) (Paris, 1875.)

Rothschild (A. de). — *Histoire de la poste aux lettres.* (Paris, 1879.)

Roussin. — *L'Ami des timbres*, journal. (Paris, 1874 à 1896.)

Rübsam (J.). — *Johann Baptista von Taxis... aus der Urzeit der Taxis shen Posten*, 1505-1520. (Fribourg, 1889.)

Salefranque (L.). — *Étude historique et anecdotique sur le timbre à travers l'histoire*. (Rouen, 1890.)

Serre (E.). — *Géographie historique et commerciale, suivie de l'histoire des postes et télégraphes.* (Montpellier, 1881.)

Statistique générale du service postal dans les pays de l'Union postale universelle. (Berne, 1882.)

Steenackers (F.). — Les *Télégraphes et les Postes pendant la guerre de 1870-71.* (Paris 1883.)

Le *Timbrophile*, journal. (Paris, 1864 à 1871.)

Tissandier (G.). Les *Ballons pendant le siège de Paris.* (Paris, 1872.)

TABLE DES MATIÈRES

CATALOGUE GÉNÉRAL DES TIMBRES FRANÇAIS

(POSTES, TÉLÉGRAPHES, FISCAUX, CARTES ET ENVELOPPES)

SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE
Jules Bardoux, Directeur.

SUPPLÉMENT

TIMBRES-POSTE

1896. — On a supprimé, comme étant d'un emploi très restreint, les valeurs suivantes des vignettes en cours :

Le timbre de 75 cent.;
L'enveloppe grand format de 5 cent.;
L'enveloppe petit format à 15 cent.;
La bande de 3 cent.;
Les chiffres-taxe de 60 cent. et 5 fr.

1898. — On a retiré des feuilles sur le premier type 1876-79 (nº 10) :

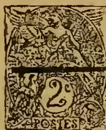
5 cent. vert-jaune.
10 — noir sur mauve.
50 — carmin sur rose.

1899. — Même type :

2 fr. brun sur azuré.

Ce timbre est appelé à devenir assez rare. Il en a été tiré 500 000, mais il a été remplacé par la série nouvelle de 1900.

1900. — Émission d'une nouvelle série se composant de trois types. Le premier type (nº 10 A), le plus réussi, est dû à M. J. Blanc pour le dessin et à M. E. Thomas pour la gravure. Il représente une déesse ailée tenant la balance de la justice, au-dessous de laquelle deux anges joufflus s'embrassent. La valeur est contenue dans une couronne de lauriers, en bas du timbre. Ce type sert pour les petites valeurs. Impression de couleur sur papier blanc.



Type nº 10 A.



Type nº 10 B.

1 cent. gris clair.
2 — marron.
3 — vermillon.
4 — brun.
5 — vert.

Le deuxième type (nº 10 B) est affreux, et l'on est étonné de lire la signature de Mouchon sur une semblable vignette. Une femme assise tient les tables des Droits de l'homme; la valeur est en haut à droite dans un cartouche. Le dessin, trop finement gravé, est impossible à reproduire d'une façon satisfaisante, typographiquement. Impression de couleur sur papier blanc.

10 cent. carmin.
15 — orange.
20 — marron.

25 cent. bleu.
30 — violet.

Le troisième type (n° 10 C) est oblong, comme l'ancien type à 5 francs de l'empire (n° 6). Il est assez bien dessiné par Luc-Olivier Merson, et suffisamment gravé par M. A. Thévenin. Le sujet représente la Paix, cuirassée, l'épée au repos, semblant contempler le travail des champs; un olivier étend ses branches sur tout le dessin. Cette vignette, assez élégante, est destinée aux hautes valeurs. L'impression est en deux couleurs, c'est-à-dire qu'au centre on remarque une petite tache colorée.



Type n° 10 C.

40 cent.	rouge	centre	bleu.
50 —	marron	—	lilas.
1 fr.	rouge foncé	—	vert-olive.
2 —	violet	—	jaune.
5 —	bleu	—	chamois.

En général l'impression des vignettes Mouchon laisse beaucoup à désirer. La cause en est que la gravure a été faite sur *buis* au lieu de l'être sur acier; aussi le *flou* du fond et du dessin pour le deuxième type est-il très accentué, à tel point qu'à la Chambre des députés il y eut deux interpellations !

Voici la première, qui a eu lieu en novembre 1900, au moment de la discussion du budget des postes et télégraphes.

M. Bouctot. — Je n'ai qu'un simple mot à dire au sujet des nouveaux timbres-poste.

L'opinion publique a été assez émue de ces nouvelles émissions postales; elle a trouvé que c'était une véritable déception, que les vignettes nouvelles ne répondaient pas le moins du monde ce qu'on en attendait. (*Très bien! très bien!*)

N'y aurait-il pas lieu de remettre à l'étude une nouvelle vignette, ou de revenir aux anciennes?

A droite. — Les anciennes étaient mieux faites.

M. le comte de Lanjuinais. — Il vaudrait mieux y revenir.

M. Bouctot. — Il est parfaitement évident que les compositions qui avaient été celles de M. Sage et, auparavant, celles qui étaient la reproduction d'une médaille syracusaine étaient infiniment supérieures. Ces tirages antérieurs avaient cet avantage qu'on y voyait mieux les chiffres. Dans les timbres de dix et quinze centimes, œuvre de M. Mouchon, il me semble que la gaucherie de l'exécution n'a d'égale que la pauvreté de l'invention; enfin, pour la série des dix centimes, confiée à M. Blanc, il n'est personne qui n'ait remarqué le manque d'originalité des figures et la confusion dans les lignes qui la caractérisent.

M. Sucheteт. — La couleur rouge-brique fait une confusion avec l'ancien timbre de 40 centimes. Pourquoi avoir changé la couleur bleue, en usage depuis 1848 [1]?

M. Bouctot. — Il y aurait là, suivant moi, une occasion de remettre à l'étude une proposition qui avait déjà fait l'objet d'un examen de la Chambre de 1892 et de 1895, celle du « timbre unique », et puisque je vois à son banc M. le ministre des finances, j'appelle particulièrement son attention sur ce sujet : ne pourrait-on pas avoir un « timbre unique », qui servirait en même temps pour la poste, pour les affiches, pour les effets de commerce, et enfin pour les timbres-quittances? Cette question a déjà

1. Ce député ignorait la convention internationale postale qui a décidé des couleurs pour les valeurs suivantes : 5 cent., vert; 10, rouge; 25, bleu. (V. plus loin.)

été posée en 1895 et n'a pas reçu de solution.

Enfin, ce qui me frappe dans le budget, c'est ceci : M. le rapporteur indique que du fait de la franchise postale, la poste perd une recette considérable, évaluée à 65 millions. N'y aurait-il pas moyen, là aussi, d'introduire une réforme? Les poursuites judiciaires sont impossibles, ou du moins très difficiles, puisqu'il y a des arrêts de 1849 et de 1850 qui soumettent ces poursuites à l'autorisation préalable du ministère des finances. Et, à ce sujet, puisqu'on a créé des timbres gratuits pour les militaires, ne pourrait-on pas enrayer les abus et introduire pour la franchise postale un timbre spécial? C'est encore une question qui a été étudiée et qui a reçu une solution dans différents pays, au grand avantage du Trésor. Nous ne voyons pas pourquoi l'administration française est en retard sur ce point. (*Très bien! très bien!* sur divers bancs.)

M. le Président. — La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. Mougeot, *sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes.* — Je sais que l'avis n'est pas unanime sur nos nouveaux timbres. D'aucuns les ont critiqués avec exagération : je crois que les critiques se seraient produites même si nous avions fait beaucoup mieux. D'autres les ont approuvés.

Cependant l'administration des beaux-arts ne pense pas comme vous, mon cher collègue, car c'est après l'avoir consultée que nous avons décidé l'impression de ces timbres.

En ce qui concerne la couleur du timbre de 15 centimes, je reconnais qu'elle est désavantageuse pour l'artiste; la vignette ne ressort pas comme elle pourrait ressortir, comme vous la voyez ressortir, par exemple, pour les timbres de 10 et de 25 centimes. Mais vous n'ignorez pas que c'est à la suite d'une convention internationale que nous avons dû changer nos couleurs, et affecter le vert aux timbres de 5 centimes, le rouge aux timbres de 10 centimes, et le bleu aux timbres de 25 centimes.

Peut-être y aura-t-il une modification à apporter au timbre de 15 centimes[1]. Toutefois, ce qui nous avait déterminés dans le choix de la couleur nouvelle, c'est qu'elle permet moins que toute autre le lavage du timbre après son emploi.

La deuxième interpellation eut lieu le 24 décembre 1900.

M. Mirman. — Des observations ont été présentées par M. Bouctot sur ces nouveaux timbres. Il faut que cette question ait une sanction. Il s'agit de savoir si certains de ces timbres-poste sont dignes de la renommée artistique du pays.

Le nouveau timbre de 15 centimes est laid. Il est de beaucoup inférieur à l'ancien timbre, qui avait été dessiné sous la direction de Meissonnier.

L'administration a voulu faire le timbre de la République française, et elle a raison; mais il ne suffit pas de mettre les Droits de l'homme sur les genoux d'une femme laide pour faire un timbre républicain.

Ce timbre-là ne peut rester dans la circulation. Il paraît qu'il a rencontré l'approbation d'un inspecteur général des beaux-arts. Cela ne suffit pas. (*Très bien!* sur plusieurs bancs.)

En conséquence, M. Mirman dépose une motion invitant le gouvernement à retirer de la circulation les timbres de 15 et de 25 centimes[2].

M. Charles Ferry. — Pourquoi avoir changé ce timbre? Pourquoi cette dépense inutile?

M. Mougeot, *sous-secrétaire d'État.* — L'opération, loin de causer une dépense, donnera une économie.

M. Mirman. — Les timbres de 15 et de

1. Il doit être tiré en gris.

2. Les 10 et 30 centimes également, puisqu'ils sont du même modèle.

25 centimes étaient prêts au moment de l'Exposition. On n'a pas osé les lancer seuls dans la circulation. On a attendu que les autres fussent prêts, pour les glisser dans le tas.

La motion de M. Mirman ne fut pas adoptée.

Mais le modèle sera prochainement modifié de façon à éclaircir les tailles et à permettre une meilleure impression typographique.

On doit aussi regraver ces vignettes sur acier : peut-être gagneront-elles à cette opération.

Quoi qu'il en soit, on peut déplorer de constater qu'en notre pays, si artistique pourtant, on ne peut arriver à posséder de jolies vignettes postales, tandis que quelques pays de l'Océanie ont des timbres gravés de toute beauté : c'est plutôt humiliant.

1901. — La Chambre des députés ayant voté une loi pour la franchise militaire, on a surchargé les timbres de 15 centimes en cours des lettres majuscules F. M.

15 cent. orange.

CARTES POSTALES CARTES-LETTRES

Depuis 1896, les mots RÉPUBLIQUE FRANÇAISE surmontent la légende des cartes postales et cartes-lettres.

En 1900, on a émis une carte-lettre avec réponse payée.

15 + 15 cent. bleu sur carte chamois.

En 1901, les cartes postales et les cartes-lettres portent la nouvelle vignette.

10 cent. carmin sur vert.
15 cent. orange sur gris.

CARTES-TÉLÉGRAMMES

1897. — La formule est changée ; en dessous des mots RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, sont imprimés les mots POSTES ET TÉLÉGRAPHES, — CARTE PNEUMATIQUE, — CE CÔTÉ EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ A L'ADRESSE.

En bas, à gauche, on lit : LE PORT EST GRATUIT. Il y a un numéro d'ordre à droite.

30 cent. noir sur chamois.

1898. — La carte fermée a les mêmes indications, et en plus cet avis sur le côté gauche : CETTE CARTE PEUT CIRCULER A PARIS, DANS LES LIMITES DE L'ENCEINTE FORTIFIÉE. Il y a un numéro d'ordre en bas à gauche.

50 cent. noir sur bleu.

1896. — Les enveloppes, par suite de la réduction de la taxe, portent une surcharge noire horizontale, en trois lignes, sur le timbre : TAXE RÉDUITE 0.50.

50 cent. carmin sur lilas.

1897. — La même, sans surcharge.

50 cent. carmin sur lilas.

1901. — Format plus grand, type des enveloppes commerciales.

50 cent. carmin sur lilas.

TÉLÉPHONE

1900. — On a émis du type n° 28, par suite des changements de taxe.

15 cent. noir sur blanc.
40 — violet brun.

TIMBRES FISCAUX

AFFICHES

1899. — La VILLE D'ANGOULÊME a émis une série de timbres oblongs, portant les armes de cette cité avec les légendes : VILLE D'ANGOULÊME, la valeur, et, en bas, AFFICHAGE. Ces timbres sont imprimés en couleur sur couleur.

20 cent. bleu fond rose.
40 — — — —

1 fr. bleu fond lilas.
2 — — —
4 — — —

1900. — Ville du Mans. — Émission nouvelle au type n° 53.

5 cent. noir sur jaune pâle.
5 — — — rouge.
10 — — — vert-bleu.

TIMBRES D'ÉPARGNE

1879. — Ville du Mans. — Émission d'une vignette genre n° 46, impression noire sur papier de couleur.

5 cent. vert pâle.
25 — bistre.
50 — jaune.
1 fr. vert.

1893. — Même type, dessin plus soigné, même genre d'impression.

5 cent. bleu.
50 — jaune.
1 fr. vert clair.

TIMBRES D'OCTROI

1897. — Ville d'Épinal. — Les timbres d'impôt sur la limonade ont reparu. Il y en a deux types; le chiffre 4 diffère dans chacun des types.

4 cent. bleu.

CHEMINS DE FER

1901. — La Compagnie des chemins de fer de l'État a émis un timbre rectangulaire, gravé par M. Paulin Tasset et représentant une locomotive du type 125 de l'Etat. En haut, réseau de l'état; en bas, la valeur en lettres; de chaque côté, dans un médaillon, la valeur en chiffres. Ces timbres sont imprimés en couleur sur blanc et piqués 13 et demi.

5 cent. gris.
10 — vert-jaune.
20 — carmin.
50 cent. bleu.
1 fr. brun.
2 — brun-rouge.

BUREAUX DE POSTE

DU LEVANT

TUNISIE

1901. — Les timbres, type n° 86, ont leur couleur changée.

5 cent. vert-jaune.
10 — carmin.
15 — gris.
25 — bleu.

1898. — Émission au type n° 86.

20 cent. brique.

1901. — Taxe, type n° 15, de la métropole, avec en bas les mots régence de tunis.

1 cent. noir.
2 — orange.
5 — bleu.
10 — brun.
20 — vert.
30 — carmin.
50 — brun-rouge.

1896. — Affiches. — Grand rectangle en hauteur, genre du type n° 36 avec, dans un cercle en haut, les armes du bey et les mots protectorat français, régence de tunis.

5 cent. vert-jaune.

1896. — Copies. — Même genre.

50 cent. gris.
1 fr. 80 — —
3 fr. » — —

1896. — Dimensions. — Même genre.

30 cent. bleu.

1896. — Quittances et décharges. — Même genre.

5 cent. vert.
10 — —
2 fr. bleu.

1896. — Timbres proportionnels pour effets de commerce. — Genre du type nº 52, avec les modifications indiquées plus haut.

5 cent.	vert ardoise	valeur	en violet.	
10 —	—	—	—	
15 —	—	—	—	
20 —	—	—	—	
25 —	—	—	—	
30 —	—	—	—	
35 —	—	—	—	
40 —	—	—	—	
45 —	—	—	—	
50 —	—	—	—	
1 fr. » —	—	—	—	
1 — 50 —	—	—	bleu.	
2 — » —	—	—	—	
2 — 50 —	—	—	—	
3 — » —	—	—	—	
3 — 50 —	—	—	—	
4 — » —	—	—	—	
4 — 50 —	—	—	—	
5 — » —	—	—	—	

1896. — Lettres de voitures. — Connaissements. — Genre type nº 44, avec les modifications indiquées ci-dessus (armes et légendes à gauche).

10 cent. brun.

MAROC

1897. — Algazar a Ouazzan. — Cavalier sur son chameau, imprimé en couleur sur blanc.

5 cent. carmin clair.
10 — bleu-outremer.
15 — orange.
20 — vert.
40 — violet.
50 — jaune.
1 fr. brun.

1897. — Fez-Mequinez. — Tête d'Arabe, impression en deux couleurs.

5 cent.	vert	valeur en	rouge.
10 —	carmin	—	bleu.
15 —	bleu	—	orange.
20 —	orange	—	violet.
25 —	violet	—	vert.
35 —	brun	—	rouge.
50 —	rouge	—	brun.
1 fr.	vert foncé	—	brun.

1897. — Tetouan a Chechouan. — Étoile avec paysage et vaisseau au centre, impression couleur sur blanc.

5 cent. bleu.
10 — vert.
20 — rose.
25 — orange.
40 — violet.
50 — vermillon.
1 fr. brun-jaune.

VATHY

1900. — Surcharge sur le type nº 63.

5 fr. violet.

Ce timbre, émis en petite quantité, est appelé à devenir rare, d'autant plus qu'il est supprimé en principe.

JAFFA (Syrie).

1898, février. — Les timbres ayant manqué dans ce bureau, on a coupé en deux les vignettes surchargées de deux piastres, qui ont affranchi les *lettres déposées* au bureau; ces coupures n'ont été utilisées que pendant deux jours.

ALEXANDRIE

1899. — Le type nº 10 a été surchargé Alexandrie, en couleur.

1 cent.	noir sur bleu	surch.	rouge.
2 —	brun	—	bleue.
3 —	gris	—	—
4 —	brun-violet	—	—
5 —	vert-jaune	—	rouge.
10 —	noir sur lilas	—	—
15 —	bleu	—	—

20	cent.	brique	surch.	noire.
25	—	noir sur rose	—	rouge.
30	—	brun	—	noire.
40	—	vermillon	—	—
50	—	carmin	—	—
1	fr.	vert-olive	—	noire.
5	—	lilas	—	—

Les 5 et 10 centimes appartiennent au premier type du n° 10.

PORT-SAÏD

1899. — Le type n° 10 a été surchargé PORT-SAÏD, en couleur.

1	cent.	noir sur bleu	surch.	rouge.
2	—	brun	—	bleue.
3	—	gris	—	—
4	—	brun-violet	—	—
5	—	vert-jaune	—	rouge.
10	—	noir sur lilas	—	—
15	—	bleu	—	—
20	—	brique	—	noire.
25	—	noir sur rose	—	rouge.
20	—	brun	—	noire.
40	—	vermillon	—	—
50	—	carmin	—	—
1	fr.	vert-olive	—	—
5	—	lilas	—	—

Le 5 et le 10 centimes appartiennent au premier type du n° 10.

1896. — Surcharges noires sur le type n° 10 25 ou VINGT CINQ

25 cent. sur 10 c. noir s. violet (rares).

CHINE

1899. — Surcharge sur le type n° 63.

25 cent. sur 1 franc vert-olive.

ZANZIBAR

1896. — Surcharges noires sur le type n° 10.

7 1/2 annas sur 75 cent. noir sur jaune.
50 — 5 francs violet.

1896. — Surcharges bleues sur les cartes.

1	anna sur 10	cent.	noir s. bleu.
1 + 1	anna s. 10 + 10	—	noir s. bleu.
2 1/2	annas sur 25	—	noir s. rose.

Surcharge rouge sur les enveloppes.

1/2 anna sur 5 cent. vert.

1898. — Le bureau ayant manqué de certaines valeurs, on a eu recours aux surcharges. Il y a les valeurs en annas et en centimes et, sur le côté droit, verticalement de haut en bas, le mot ZANZIBAR. On a même utilisé le bord gommé des feuilles de timbres pour imprimer cette surcharge, ce qui fait deux types.

1° Sur les timbres.

2 1/2	annas	25 c.	sur	5 c. vert.
2 1/2	—	25	—	10 c. noir sur lilas.
2 1/2	—	25	—	15 c. bleu.
5	—	50	—	30 c. brun.
5	—	50	—	40 c. vermillon.

Il y a eu très peu de timbres surchargés, et aucun n'a été délivré au public. Ils étaient apposés par les employés. Voici les quantités émises, respectivement aux valeurs indiquées ci-dessus : 700 — 150 — 200 — 200 — 150.

La série des cinq timbres s'est vendue trois cents francs au moment même de l'émission.

2° Sur la bordure des timbres.

SUR LA BORDURE

2 1/2	annas	25 c.	du	5 c. vert.
2 1/2	—	25 —	du	10 — noir sur lilas.
2 1/2	—	25 —	du	15 — bleu.
5	—	50 —	du	30 — brun.
5	—	50 —	du	40 — vermillon.

Ces timbres sont encore en plus petite quantité que les précédents. La série s'est vendue mille francs l'année même de l'apparition.

1897. — TIMBRES-TAXE. — Les vignettes de la métropole sont surchargées en ANNAS avec le mot ZANZIBAR en bas

1/2 anna sur	5 c.	bleu	surch.	carmin.
1	—	10	bistre	—	—
1 1/2	—	15	vert	—	—
3	—	30	carmin	—	noire.
5	—	50	lilas	—	—

LISTE DES BUREAUX DE POSTE FRANÇAIS ÉTABLIS A L'ÉTRANGER

Alexandrette (Syrie).
Alexandrie (Égypte).
Beyrouth (Syrie).
Candie (Crète).
Casablanca (Maroc).
Cavalle (Turquie d'Europe).
Constantinople. — Galata (Turquie d'Europe).
Constantinople. — Péra (Turquie d'Europe).
Constantinople. — Stamboul (Turquie d'Europe).
Les Dardanelles (Turquie d'Asie).
Dedeagh (Turquie d'Europe).
El-Ksar-el-Kbir (Maroc).
Fez (Maroc).
Hankeou (Chine).
Jaffa (Syrie).
Kérassunde (Turquie d'Asie).
La Canée (Crète).
Larache (Maroc).
Lattaquié (Syrie).
Mazagran (Maroc).
Mersina (Turquie d'Asie).
Mogador (Maroc).
Pékin (Chine).
Port-Saïd (Égypte).
Rabat (Maroc).
Rethymno (Crète).
Rhodes (Turquie d'Asie).
Sofi (Maroc).
Salonique (Turquie d'Europe).
Samsoun (Turquie d'Asie).
Shang-Haï (Chine).
Smyrne (Turquie d'Asie).
Tanger (Maroc).
Tchefieu (Chine).
Tetouan (Maroc).
Tien-Tsin (Chine).
Trébizonde (Turquie d'Asie).
Tripoli (Syrie).
Tripoli (Barbarie).
Vathy (Samos).
Zanzibar (Afrique).

Le bureau de Port-Lagos (Turquie d'Europe) a été supprimé en février 1900.

COLONIES FRANÇAISES

1901. — Par suite de la convention postale universelle, les valeurs suivantes, pour tous les timbres des colonies, ont leurs couleurs changées.

5	cent.	vert jaune.
10	—	carmin.
15	—	gris.
25	—	bleu.
50	—	brun sur azuré.

La série des colonies s'est augmentée des deux pays suivants :

Grande Comore.
Dahomey et dépendances.

CONGO

1893. — Surcharge bleue sur le type n° 68.

15 cent. sur 30 cent. brun.

1900. — Émission d'une série particulière se composant de trois dessins, dus au peintre Merwart, exécutés, par l'industrie privée, d'une façon défectueuse, et ayant un aspect horrible par suite du mélange affreux des teintes. Impression de couleur sur couleur.



Type n° 112.

1er type, représentant un tigre.

1 cent. violet fond lilas.

2 cent.	brun	fond	jaune.
4 —	vermillon	—	vert.
5 —	vert	—	vert pâle.
10 —	rouge	—	rouge pâle.
15 —	violet	—	olive.

2e type, Congolaise.

20 cent.	vert	fond	jaune.
25 —	bleu	—	bleu pâle.
30 —	rouge	—	jaune.



Type n° 113.

40 —	brun clair	—	vert-jaune.
50 —	violet	—	violet pâle.

3e type, cocotiers, avec indigène de chaque côté.

1 fr.	lilas	fond	olive foncé.
2 —	carmin	—	brun.
5 —	orangé	—	noir.

Ces timbres deviendront peut-être rares, car l'administration coloniale qui les avait commandés, se rendant compte de la laideur de ces vignettes, en a arrêté le tirage.

1901. — Néanmoins certaines vaeurs ont été réimprimées dans les couleurs du congrès.

10 cent.	carmin	fond	jaune
15 —	gris	—	jaune.
25 —	bleu	—	bleu pâle.
50 —	brun sur azuré	—	jaune.

Ces quatre valeurs deviendront rares.

Il s'est passé pour ces timbres un fait remarquable. Dès que le public sut qu'il y avait de nouvelles vignettes, on s'empressa d'aller en acheter au bureau que le ministre des colonies a fait ouvrir pour les amateurs, et l'affluence fut telle, que les feuilles furent épuisées avant qu'un seul timbre parvint à la colonie pour laquelle il était destiné. Ce fut des collectionneurs qui avaient envoyé au Congo des vignettes, pour les faire timbrer dans la colonie, qui apprirent ainsi aux indigènes et aux colons que le Congo avait des timbres particuliers! Mais le plus curieux, c'est que les employés des bureaux de poste de cette colonie refusèrent d'abord d'admettre ces timbres, qu'ils ne connaissaient point. Cette anecdote méritait d'être consignée.

DJIBOUTI

1899, février, type n° 79 surchargé en noir **40**

40 cent. sur 4 cent. carmin.

Il y a eu 15 000 vignettes transformées ainsi.

1899. — Émission d'une nouvelle valeur, type n° 79.

40 cent. jaune et bleu.

GUADELOUPE

1899. Timbres proportionnels pour effets de commerce. — Type de la métropole avec surcharge tarif triplé.

30 cent. gris et bleu (type n° 51).
75 — gris et noir (type n° 52).

GUYANE

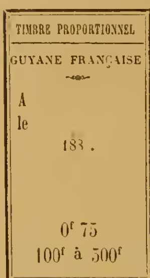
1882. — Timbres proportionnels pour effets de commerce. — Composition typographique. Ces timbres n'ont été que provisoires. (Voir type n° 114.)

75 cent.	noir sur bleu.	
1 fr. 50 cent.	noir sur bleu.	
3 — » —	noir sur vert.	
4 — » —	—	—

INDO-CHINE

1896. — Colis postaux, surcharge sur le type n° 68.

10 cent. noir sur lilas, surch. rouge.
10 — — — rose.



Type n° 114.

1896. — Même type avec en plus INDO-CHINE en caractères allongés.

10 cent. noir sur lilas, surch. vermillon.

1896. — Greffe. — Surcharge sur les timbres n° 69.

5 c. de piastre	sur	4 c. violet brun.
10	—	10 — noir sur lilas.
1	—	5 — vert.
1	—	30 — brun.
1-cents	—	30 — brun (rare).

MADAGASCAR

1896. — Le 15 cent. bleu étant épuisé, on a surchargé les 25 cent. noir sur rose (type n° 10) avec la surcharge noire 15

15 cent. sur 25 cent. noir sur rose.

1896. — Type n° 10 surchargé d'un gros chiffre en caractères gras.

5 cent.	sur	1 cent.	noir sur azuré.	
15	—	2	—	brun.
25	—	3	—	gris.
25	—	4	—	brun-violet.
25	—	40	—	orange.

1896. — Timbre-taxe, de la métropole, surchargés sur trois lignes, Madagascar et dépendances.

5 cent.	bleu	surch.	vermillon.
10 —	brun	—	—
20 —	jaune	—	bleue.
30 —	carmin	—	—
40 —	lilas	—	vermillon.
50 —	violet	—	bleue
1 fr.	vert-olive	—	vermillon.

1896. — Dans la série des colonies (type n° 69) ont paru :

1 fr. olive avec le nom de la colonie en bleu (au lieu de rouge).
5 – violet, nom en carmin.

MARTINIQUE

? — Timbres proportionnels pour effets de commerce. — Type de la métropole n° 51, surchargés en noir : 2 droits en sus.

15 cent.	gris et bleu.	
25 —	—	
50 —	gris et violet.	
1 fr.	—	

NOUVELLE-CALÉDONIE

1899. — Type en cours n° 69 surchargé en noir avec ornements du type n° 92.

5 cent. sur 4 cent. violet sur azuré.
5 — 2 — brun.

Surcharges avec lettres N C E, genre du type n° 90.

15 cent. sur 30 cent. brun.

Surcharges avec lettres, la valeur dans un petit cercle.

15 cent. sur 1 fr. vert-olive.
15 — 75 c. violet foncé s. jaune.

1900. — Timbre-taxe. — Type n° 69, surchargé d'un T dans un triangle.

5 cent. vert.

RÉUNION

1896. — Colis postaux. — Cadre imprimé en bleu, type n° 106.

10 cent. noir et bleu sur papier jaune.

1899. — Taxe d'engagement. — Type nº 107 sur papier jaune.

4	francs noir et bleu.	
8	—	—
12	—	—

1900. — Quittances. — Droits à percevoir pour le comptable public. Petite vignette typographiée portant dans un double filet, faisant le tour du timbre : QUITTANCES DES COMPTABLES PUBLICS, en bas RÉUNION, au centre TIMBRE DE 0,35, *arrêt du 11 sept. 1899.*

35 cent. noir sur papier lilas.

SÉNÉGAL

? — Dimensions. — Type nº 30 surchargé S N G en bleu.

50 cent. brun.

Type nº 31, même surcharge en violet.

50 cent. brun.

? — Quittances. — Type nº 37 avec surcharge noire en deux lignes :

SÉNÉGAL,
TRÉSOR.

10 cent. bleu.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

1897. — Colis postaux. — Type nº 69, surchargé en rouge.

10 cent. noir sur lilas.

189?. — Timbres proportionnels pour effets de commerce. — Type nº 50 avec surcharge : 2 droits en sus.

25	cent. gris et bleu.	
50	—	gris et violet.
1	fr.	—



